This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

Digitized by Google

Digitized by Google

BCU - Lausanne
1094753725
Digitized by Google

Digitized by Google

CATALOGUE RAISONNÉ DES MANUSCRITS

Conservés dans la Bibliothèque de la Ville & République de GENEVE;

PAR JEAN SENEBIER,

Ministre du Saint-Evangile, Bibliothécaire de la République de Genève, Membre de la Société Hollandoise des Sciences de Harlem.

1A 267

A GENEVE;

Chez BARTHELEMY CHIROL, Libraire.

M. DCC. LXXIX.

Digitized by Google

Digitized by Google

A MESSIEURS

JACOB VERNET, DAVID CLAPAREDE,

PASTEURS ET PROFESSEURS DE THÉOLOGIE DANS L'ACADÉMIE DE LA VILLE ET RÉPUBLIQUE DE GENÈVE.

BIBLIOT. ACADEM. LAUSAN
LIBERTÉ ET PATRIE

MESSIEURS,

S'IL est un avantage dont on puisse justement se glorifier, c'est d'avoir été initié par vous dans les Sciences & nourri de votre savoir. On sait que vos disciples peuvent puiser dans vos leçons & vos écrits une érudition vaste, des pensées solides, un coloris vrai; mais

Digitized by Google

ſur-tout que votre exemple doit leur inſpirer votre modeſtie, votre douceur, votre piété, vos vertus, & un vif deſir d'être utile à la Société. S'il eſt, après cela, un bien précieux à ceux qui vous connoiſſent, c'eſt d'avoir obtenu votre amitié & d'en recevoir les marques dans vos directions & vos avis.

On aime, Meſſieurs, publier des obligations auſſi flatteuſes, parce qu'on a beſoin de manifeſter les ſentiments qu'elles excitent. Daignés donc agréer cet ouvrage, où vous trouverés ſûrement pluſieurs idées qui vous appartiennent; il eſt l'hommage ſincere d'un Diſciple qui vous chérit, & qui a l'honneur d'être avec une vive reconnoiſſance & une reſpectueuſe conſidération,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur,

JEAN SENEBIER.

Genève, ce 10 *Novembre* 1778.

Digitized by Google

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

LES Manuſcrits ont toujours été les parties les plus rares, les plus précieuſes & les plus utiles des Bibliothéques modernes ; on a cherché à les raſſembler avec le plus grand ſoin, afin de s'approcher, autant qu'il ſeroit poſſible, des Auteurs anciens qui font nos délices, & d'avoir entre les mains pluſieurs piéces, qu'il auroit été inutile de faire imprimer, mais qu'il importoit de conſerver comme des documens fondamentaux.

Perſonne n'ignore les grands avantages qu'on retire de l'examen des Manuſcrits pour perfectionner le texte des Auteurs anciens. Avant l'invention de l'Imprimerie, il étoit preſqu'impoſſible d'avoir des livres qui fuſſent ſans fautes : Le Copiſte le plus habile ne pouvoit eſpérer de tranſcrire fidellement le livre qu'il copioit ; ſi donc on n'avoit eu qu'un ſeul Manuſcrit de l'ouvrage d'un Auteur, on ſeroit preſque ſûr de l'avoir avec pluſieurs fautes ; mais comme tous les Copiſtes n'auroient pu s'accorder pour commettre les mêmes erreurs ; puiſqu'ils n'ont pas tous copiés les mêmes originaux, ni faits leurs copies dans le même

temps; puiſqu'ils n'ont eu ni les mêmes opinions à faire valoir, ni le même caractere à ſoutenir, ni le même goût pour les diriger; il en réſulte néceſſairement que leurs Manuſcrits doivent avoir ſouvent variés par des fautes qui leur ſont particulieres: La ſagacité d'une critique judicieuſe peut cependant découvrir, au travers de ces différences, la vraie leçon de l'Auteur lui-même.

La collation des Manuſcrits connus, lorſqu'elle a été faite par des hommes raiſonnables & ſavants, a déja jetté une très-grande lumiére ſur une foule de paſſages ténébreux qui ſont épars dans les livres anciens qu'on lit le plus ſouvent; & l'on doit la plupart des explications heureuſes qui les éclairciſſent à des leçons qu'on n'auroit pas imaginées, ou qu'on n'auroit pas cru recevables, ſi on ne les avoit pas trouvées dans quelques Manuſcrits eſtimés. Ainſi, Cunningham & Bentley ont purifié le Texte d'Horace; ainſi Mr. Kennicot diſſipe pluſieurs obſcurités du Texte hébreu. Ces Critiques illuſtres ont raſſemblé toutes les variantes de leur Auteur, & ils ont ſaiſi habilement les plus vraiſemblables.

Ce choix n'eſt cependant pas arbitraire; le goût du Critique, le génie de l'Auteur dont on reſtitue les paſſages altérés, le genre dans lequel il a écrit, le ſiécle où il a fleuri, le pays où il a vécu, la profeſſion qu'il a exercée, ſont autant d'indices particuliers, qui peuvent faire découvrir la leçon

Digitized by Google

la plus vraiſemblable ; mais rien ne peut donner une ſolidité auſſi grande à ces recherches, que la connoiſſance intime des Manuſcrits qui fourniſſent ces leçons : On apprend bientôt à préférer les Manuſcrits les plus anciens à ceux qui ſont les plus récents ; on parvient enſuite à diſtinguer les Manuſcrits copiés par des Copiſtes éclairés, ſachant & parlant la langue de l'ouvrage qu'ils ont tranſcrit, écrivant dans le temps où cette langue ſe parloit, où les ſciences étoient cultivées avec fruit, où des opinions particulieres & des intérêts perſonnels ne dominoient pas ſur la vérité & ne la ſoumettoient pas tyranniquement à ſon empire ; on parvient, dis-je, à diſtinguer ces Manuſcrits précieux, de ceux qui ſont l'ouvrage des Copiſtes ſans ſavoir, ignorant la langue de l'Auteur qu'ils ont copié & les matieres qu'il traite, qui n'ont pas vécu dans un temps éclairé par les Lettres, qui n'ont vu la vérité qu'au travers des ténébres répandues par les paſſions & la ſtupidité, ou qui ont été forcés de ſe couvrir du limon de leur ſiécle, & de revêtir ſes idées & ſes préjugés.

Telles ſont ces fautes lourdes, ces bévues volontaires, cette affectation frappante pour de certaines idées, qui caractériſent les Manuſcrits de divers Auteurs, ſuivant les époques pendant leſquelles ils ont été copiés ; on ſait comment on a voulu *chriſtianiſer* Platon en lui prêtant quelques idées de l'Evangile, & que quelques hérétiques

Digitized by Google

n'ont pas craint d'altérer même le Texte ſacré de l'Ecriture Sainte; on ſait que les Manuſcrits grecs, copiés par des hommes qui ne ſavoient que la langue latine, laiſſent appercevoir des traces fréquentes de latinité; que les Manuſcrits latins, copiés par les Grecs, décelent la main grecque qui les a écrits; mais toutes ces obſervations ſe préſentent en foule à ceux qui ont étudié ces matieres, & ils ſentent bientôt qu'elles doivent ſervir comme de principes dans cette partie philoſophique de la Diplomatique.

On peut préſumer aiſément de-là quels ſont les fruits qu'un bon eſprit peut tirer de ces tréſors qui repoſent inutilement ſous la pouſſiére dans les Bibliothéques, & combien il ſeroit important de tirer les Manuſcrits de l'obſcurité, où ils diſputent au temps & aux vers la lumiére qu'ils pourroient répandre; alors on parviendroit peut-être à lire les Poëtes avec plus de plaiſir, les Orateurs avec plus d'intérêt, les Hiſtoriens avec plus de confiance, & les Philoſophes avec plus de facilité; au moins on les liroit avec plus de pureté, & moins de fautes groſſieres.

On pourroit peut-être ſe paſſer d'un Homere & d'un Virgile bien corrigés, quoique ce fut cependant une grande privation pour les hommes de goût qui ſont ſenſibles & délicats; mais on ne pourroit ſe paſſer des monumens hiſtoriques an-

Digitized by Google

ciens, & de ceux du *moyen âge* ou de l'hiſtoire moderne, qui ſont peut-être cachés avec trop de ſoin ou d'ignorance dans les Bibliothéques publiques. Mr. Leſſing, en étudiant la Bibliothéque de Wolfembutel, trouve divers Ouvrages inconnus propres à jetter du jour ſur les ſiécles ténébreux du moyen âge, qui ſont néanmoins intéreſſants par leur obſcurité même : leurs vices & leurs ténebres offrent les germes des uſages, des ſciences, des mœurs, des gouvernemens dont le développement ſucceſſif a produit l'état actuel de l'Europe, comme Mr. Robertſon l'a fait remarquer dans ſa belle introduction à l'hiſtoire de Charles-Quint. Il eſt vrai que ces temps ont été des temps de barbarie, mais tout ce qui tient à l'hiſtoire de l'homme, touche l'homme qui penſe & qui cherche à ſe bien connoître. Sous ces tas de parchemins & de papiers, repouſſants par leur apparence poudreuſe & leur écriture déſeſpérante, eſt peut-être caché le ſecret de nos conſtitutions politiques. Mais n'auroit-on placé à grands frais & avec beaucoup de peine ces Manuſcrits précieux dans ces ſanctuaires de l'immortalité, que pour les conſacrer plus ſûrement à l'oubli ? Suffiroit-il de les avoir arraché à la deſtruction pour les renfermer dans une priſon inacceſſible ? On ſait combien ont été utiles les notices qu'on a données d'une foule de Manuſcrits ; mais on ſait auſſi qu'il y en a un très-grand nombre en divers lieux qui dépériſſent ſté-

Digitized by Google

rilement, dont le nom eſt à peine connu, & dont les idées lumineuſes ne ſe joindront peut-être jamais à celles qui forment le ſyſtême de nos connoiſſances.

Je crois qu'on peut dire avec vérité que les hommes ont des droits ſur tout ce qui peut perfectionner leur eſprit; ils demanderont donc avec raiſon ces Chroniques, ces Annales, ces Hiſtoires qui ont paru dans tous les temps, & qu'on refuſe de leur communiquer avec tant d'injuſtice, & ils feront cette demande avec d'autant plus de fondement, que ces livres ont preſque toujours été écrits par ceux qui ont été les mieux placés pour obſerver les hommes, & ſuivre les événemens dont ils ont été les témoins; il eſt certain que la plupart des Hiſtoriens du moyen âge ont été employés dans les affaires qu'ils veulent dépeindre, qu'ils ont pu les connoître en détail, & qu'ils ſont les Ecrivains de leur temps qui annoncent le plus de génie & de connoiſſances.

Les lettres des grands hommes, qu'on a raſſemblées avec tant de raiſon dans les Bibliothéques publiques, offrent ſur-tout de grands ſecours pour pénétrer dans les ſiécles où elles ont été écrites; elles découvrent le véritable état des Sciences, & le caractere des Savants, lorſque leur Auteur a été ſavant; elles peignent naïvement l'état de l'Egliſe s'il eſt Eccléſiaſtique, & celui des gouvernemens s'il a été appellé à lier ſes actions avec celles des

Digitized by Google

Etats, & s'il a contribué par son influence à diriger les mouvemens toujours compliqués de la Politique. Ces Recueils sont les dépôts précieux de l'esprit du temps; les Lettres familieres portent plus qu'aucun autre écrit l'empreinte de leur siécle, elles peignent leur Auteur avec des couleurs qui lui sont propres; elles dévoilent souvent des circonstances qui seroient restées ensevelies dans l'oubli, si elles n'avoient pas été conservées par ceux qui en ont été les témoins ou les acteurs. La Bibliothéque de Genève posséde des morceaux précieux pour l'histoire civile littéraire & ecclésiastique du XVI^e^. siécle, dans la vaste & importante correspondance de Calvin, de Beze & de quelques autres hommes illustres de ce temps-là; & l'on feroit un ouvrage très-curieux, si l'on réunissoit tout ce que ces lettres, qui ne sont pas encore publiées, renferment de particulier & d'inconnu.

Ces considérations ont engagé plusieurs Savants à donner le Catalogue des Manuscrits de diverses Bibliothéques, & à instruire l'Europe des trésors de ce genre qu'elles possédoient sans le savoir; les Savants les plus célebres ont cru devoir y consacrer leurs veilles : Mabillon, Montfaucon, Martenne y emploient toute leur vie.

Donner un Catalogue de Manuscrits, ce n'est cependant pas copier méchaniquement l'intitulation de chacun d'eux, c'est entreprendre encore

Digitized by Google

un travail qui demande une patience ſinguliere, une érudition vaſte, une critique judicieuſe & beaucoup de ſagacité. Il faut parcourir ſon Manuſcrit dans toutes ſes parties, examiner ſoigneuſement ſes couvertures, les feuillets placés au commencement & à la fin, obſerver avec une ſcrupuleuſe exactitude toutes ſes pages, toutes ſes notes, étudier ſon écriture, ſon ſtyle & les circonſtances propres à découvrir ſon âge, épier ſes fautes, faire une étude particuliere de l'ouvrage lui-même, le comparer avec d'autres Manuſcrits qui lui ſont ſemblables, avec les éditions imprimées qu'on peut en avoir faites &c. Mais il arrive ſouvent qu'après toutes ces peines, après mille comparaiſons avec des modeles d'écritures de divers âges, on s'eſt tourmenté vainement, & l'on ne peut pas eſpérer de prononcer avec ſûreté ſur le temps où le Manuſcrit a été écrit, ni même ſur ſon Auteur. Je me ſuis, par exemple, convaincu qu'il n'eſt pas toujours poſſible de décider l'âge d'un Manuſcrit par la ſeule inſpection des caracteres, ſans courir le riſque de ſe tromper d'un ſiécle, du VIII ſiécle au X, du X au XII, & du XII au XIII; la raiſon de cette erreur me paroît évidente, les modeles d'écriture qu'on trouve dans les Manuſcrits & dans les traités ſur la Diplomatique ſont individuels; les régles ne ſont formées que ſur un très-petit nombre d'individus, & il y a une foule de cauſes qui concourent pour faire varier les écritures.

Digitized by Google

On croiroit que la Nature a voulu que chacun eût une écriture particuliere, comme chacun a sa voix & sa physionomie ; il est au moins certain que la différente disposition des muscles de la main, leur flexibilité plus ou moins grande qui est dépendante du tempérament de chacun, peuvent former un caractere particulier ; mais outre cela, la nation du Copiste, ses goûts, les modeles qu'il a eu sous les yeux, le prix qu'on a mis à ses ouvrages, devoient encore occasionner des variations dans les écritures ; de-là aussi les distinctions faites par quelques Législateurs de la Diplomatique, qui établissent des classes particulieres d'écriture suivant la nation des Ecrivains.

Malgré ces incertitudes, j'ai presque toujours déterminé l'âge des Manuscrits de la Bibliothéque de Genève ; mais je ne prétends pas que ma détermination soit toujours exacte ; je puis seulement assurer qu'elle est fondée sur l'expérience que cette étude m'a donnée, souvent sur les régles prescrites par Tychsen pour les Manuscrits hébreux, par Montfaucon pour les Manuscrits grecs, & par Mabillon, Casley, Baringius, & la nouvelle Diplomatique en six volumes *in*-4°. pour tous les autres Manuscrits latins & françois.

J'ai observé qu'il y avoit des lettres, & en général des signes dans l'écriture qui appartenoient plus à un siécle particulier qu'à tout autre ; que

Digitized by Google

ces lettres ou ces ſignes ne ſe trouvoient pas ſeulement dans le ſiécle qu'elles ſervoient à caractériſer, qu'elles le précédoient ſouvent & qu'on les rencontroit encore dans des Manuſcrits poſtérieurs; mais j'ai remarqué auſſi que ces lettres & ces ſignes s'employoient ſur-tout dans les ſiécles auquel ils appartenoient, & qu'ils y étoient aſſociés à tous les autres caracteres qui peuvent ſervir à les faire reconnoître; de ſorte qu'en combinant avec attention ces deux choſes, j'ai toujours eu un moyen de vérifier ces indices les uns par les autres; je n'ai point décidé qu'un Manuſcrit fût du ſixieme ſiécle, parce qu'il y avoit des caracteres qui faiſoient ſoupçonner le ſixieme ſiécle; mais je n'ai porté mon jugement, que lorſque j'ai vu le plus grand nombre de ces indices ſe réunir pour faire ſoupçonner ce ſiécle; auſſi, en employant ſcrupuleuſement cette méthode pour tous les Manuſcrits anciens que j'ai eu entre les mains, j'ai ſouvent eu l'occaſion de reconnoître la fauſſeté ou l'étroite généralité des régles donnée par tous les Auteurs.

Je ne me ſuis pas borné à cela, j'ai encore dépeint la forme des Manuſcrits, leur grandeur, la matiere ſur laquelle ils étoient écrits, les ornemens qu'on y avoit joint; je n'ai pas négligé de rapporter les phraſes caractériſtiques, & les preuves qui pouvoient fonder mon opinion. Je me ſuis attaché à faire connoître enſuite les notes ajoutées

Digitized by Google

à ces Manuſcrits, à diſtinguer les Manuſcrits qui n'ont pas été imprimés, à indiquer leurs Auteurs, & à les ſoupçonner lorſqu'ils étoient inconnus ; enfin, quand il a été néceſſaire, j'ai donné une analyſe des Manuſcrits qui m'occupoient ; j'ai même pouſſé le ſcrupule, juſqu'à rappeller les noms des perſonnes célébres auxquels ces Manuſcrits ont appartenu. En général, j'ai cherché à rendre ce Catalogue utile ſans le groſſir par des inutilités, & j'ai ſouvent eu l'occaſion d'obſerver qu'il étoit bien plus facile de faire un gros livre que de le reſſerrer dans ſes juſtes bornes.

Il ſembleroit d'abord étonnant qu'on ait tant tardé à compoſer le Catalogue des Manuſcrits de la Bibliothéque de Genève, mais on peut faire *plus raiſonnablement* ce reproche aux Bibliothécaires bien payés & uniquement occupés de leur vocation, qui ſont les dépoſitaires de tant de collections précieuſes qu'on voit en Italie, en France, en Allemagne & en Angleterre ; ils le mériteront d'autant mieux, qu'ils privent le public de piéces plus précieuſes, & qu'ils ont pluſieurs aides intelligens qui peuvent les diſpenſer de la partie la plus méchanique & la plus ennuyeuſe de ce travail ; les Bibliothécaires de Genève, qui ſont ſans honoraires & ſans ſecours, ont eu pour l'ordinaire d'autres occupations qu'ils ont été forcés de réunir avec l'adminiſtration de la Bibliothéque publique, de ſorte qu'en travail-

Digitized by Google

lant beaucoup, ils n'ont pas toujours pu faire tout ce qu'ils auroient voulu; cependant, la Bibliothéque de Genève a eu des Bibliothécaires diſtingués par leur goût pour le travail, l'étendue de leurs connoiſſances, la profondeur de leur génie & leur zéle pour les ſuccès de l'établiſſement qui leur étoit confié. Ce jugement eſt celui de tous ceux qui les ont connu, & la Bibliothéque de Genève montre dans ſa proſpérité les heureux fruits de leurs travaux : Sartoris, Baulacre, Abauzit, Jallabert & Mr. Diodati mon Collégue ſont des noms chers à la Patrie, illuſtres dans les Sciences & précieux à la Bibliothéque de Genève.

Ce ſont les ſoins de ces bons patriotes qui ont contribué à mettre notre Bibliothéque dans l'état où elle eſt aujourd'hui; Baulacre éclairé par Abauzit, a publié dans divers Journaux la notice de quelques-uns de nos Manuſcrits, de pluſieurs livres rares & de diverſes piéces curieuſes appartenant à la Bibliothéque publique. Jallabert fit pour ſoulager ſa mémoire une collection de notes ſur une centaine de Manuſcrits; elles roulent ſur la critique de l'ouvrage & la connoiſſance de l'Auteur, mais elles ne peuvent pas pour l'ordinaire ſervir à faire bien connoître le ſujet qui y eſt traité, & rarement le temps où il a été écrit, elles ſont le plus ſouvent très-courtes; & elles ſont même quelquefois ſi fort abrégées, qu'elles ne renferment que l'intitulation ſeule du Manuſcrit. Je dois té-

Digitized by Google

moigner ici à Mr. Jallabert ſon fils toute ma reconnoiſſance pour la bonté qu'il a eue de me communiquer ce Recueil qui m'a été utile, non-ſeulement à cet égard, mais encore par une ſavante notice de quelques-uns de nos livres rares & de nos curioſités. Enfin, j'ai trouvé des recherches très-amples, très-inſtructives & très-bien faites ſur vingt-trois Manuſcrits françois dont il étoit déja fait mention dans le Recueil que je viens de citer; Jallabert en eſt encore l'auteur, & je ne manquerai pas de le rappeller, lorſque je profiterai de cet ouvrage curieux, plein de ſavoir, d'érudition & de profondeur.

Malgré ces ſecours, j'ai été obligé de refaire cet ouvrage comme s'il n'avoit pas été commencé; j'ai perdu de vue le travail de mes prédéceſſeurs, juſqu'à ce que le mien ait été achevé; enſuite j'ai joint leurs lumieres à celles que j'ai acquiſes, j'ai diſtingué tout ce qui leur appartenoit pour leur en faire honneur, & augmenter le mérite de ce que j'ai pu faire moi-même.

J'ai compoſé mon Catalogue en françois, quoiqu'il ſemblât peut-être plus naturel de l'écrire en latin; mais j'ai été entraîné par le dégoût injuſte & malheureuſement trop général qu'on a conçu aujourd'hui contre la langue latine. On ne cultive preſque plus en France la langue de Virgile & de Cicéron, on croit trouver tout ce qui peut flatter le goût & inſtruire l'eſprit dans les Ecri-

Digitized by Google

vains françois, on rélegue dans les Bibliothéques les modeles de la bonne Littérature, de la Poésie sublime, de la vraie éloquence, & on se contente de les avoir défigurés, dénaturés même dans nos Traductions les moins mauvaises. La langue françoise est peut-être aujourd'hui plus universellement répandue que la langue latine, de sorte que si l'on fait parler françois, & si l'on écrit dans le dessein d'instruire, il faut nécessairement écrire dans cette langue, qui est préférable, par son exactitude & sa précision, à plusieurs autres langues, au moins pour les dissertations de Belles-Lettres & les recherches de Philosophie.

La Bibliothéque de Genève s'est formée peu-à-peu; la collection de ses Manuscrits s'est accrue dans la même proportion. Le MAGNIFIQUE CONSEIL lui a donné en divers temps des piéces curieuses qu'il a trouvées dans ses Archives. BONNIVARD, ancien Prieur de St. Victor, qui fut le Fondateur de cette Bibliothéque, lui donna en 1551 ses Manuscrits & ses Livres: Ce vertueux patriote, qui fut toujours, contre ses intérêts, le martyr de la liberté qu'il contribua à nous procurer, & une des principales causes de la Réformation qui s'opéra dans la Religion de Genève, fut encore son historien & le principal auteur de la plupart de nos anciens établissemens littéraires.

Digitized by Google

Son exemple eut un grand nombre d'imitateurs, & il en aura sans-doute toujours parmi des Citoyens qui doivent être toujours patriotes; mais personne n'avoit surpassé ni même égalé ce généreux bienfaiteur de la Bibliothéque de Genève, que M. Ami LULLIN, Professeur d'Histoire Ecclésiastique : il fit, à grands frais & avec beaucoup de discernement, une collection de Manuscrits curieux; & il n'en jouit jamais avec plus de plaisir, que lorsqu'il en eut réuni la partie la plus précieuse à celle de la Bibliothéque publique; & quand il lui eut destiné tous ceux qu'il possédoit, il les lui légua après sa mort avec un très-grand nombre de beaux livres de Théologie & d'Histoire Ecclésiastique.

On jugera mieux le prix de ce riche présent, lorsqu'on saura quels sont les Manuscrits qui le composent; on connoîtra leur nombre, si l'on observe que j'ai eu soin de les marquer dans l'*Index* par une $* & on apprendra leur valeur par les détails curieux qu'ils me fourniront. Je puis cependant dire à présent que la plupart de ces Manuscrits sont une partie de la fameuse collection de Mr. le Conseiller Petau; la Reine CHRISTINE de Suede en acheta une partie, & elle la fit transporter à Rome où elle la donna à la Bibliothéque du Vatican. Il est singulier que la collection de Mr. Petau dût être ainsi partagée entre ROME & GENÈVE.

Digitized by Google

Je me ſuis propoſé d'être utile aux Gens de Lettres, je ſouhaite d'avoir rempli mon but; ſi je l'ai manqué, je me conſolerai en penſant que j'ai fait tous mes efforts pour réuſſir, & pour remplir une partie des devoirs que m'impoſe la place dont on m'a honoré: Quoiqu'il en ſoit, j'aurai fait connoître le premier à mes compatriotes ce dépôt littéraire qu'ils ont confié à nos ſoins. Puiſſai-je les avoir attaché plus fortement à un établiſſement qui publie leur générôſité, & dont ils reſſentent les bons effets! Puiſſai-je les avoir engagé à l'accroître encore, afin d'augmenter les avantages qu'ils peuvent en retirer! Il eſt certain que GENÈVE a fleuri par les Sciences, avant de proſpérer par ſon Commerce; les Sciences lui ont procuré autrefois les plus grands protecteurs; elles favoriſent aujourd'hui les Arts qui l'enrichiſſent; elles conſervent la liberté qui la rend heureuſe, & elles concourent avec les Loix au bonheur de l'Etat & des particuliers.

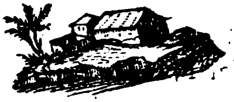

CATALOGUE

Digitized by Google

CATALOGUE RAISONNÉ DES MANUSCRITS

De la Bibliothéque publique de la Ville & République de Genève.

PREMIERE PARTIE.

MANUSCRITS ORIENTAUX.

AFIN de mettre un plus grand ordre dans ce Catalogue des Manuſcrits de la Bibliothéque de Genève, j'ai crû devoir les diviſer en trois parties générales. Je tirerai le caractere de cette diviſion des langues dans leſquelles ils ſont écrits; je place dans la premiere partie, les Manuſcrits *Orientaux*; dans la ſeconde, les Manuſcrits *Latins*; & dans la troiſieme, les Manuſcrits *François*, *Italiens* & *Eſpagnols*.

Le petit nombre des Manuſcrits *Hébreux*, *Arabes*, *Syriaques*, *Grecs* & *Chinois* qu'on trouve dans la Bibliothéque de Genève, m'a engagé à les ré-

Digitized by Google

duire tous dans la même classe; mais j'ai eu soin de les séparer, soit rélativement à la langue particuliere dans laquelle ils sont composés, soit rélativement au temps dans lequel ils ont été écrits & aux matiéres qu'ils traitent. J'observerai ici pour toujours que je suivrai le même ordre dans le cours de cet ouvrage.

MANUSCRITS HÉBREUX.

THÉOLOGIE.

No. 1. BIBLE HÉBRAÏQUE, *petit folio. Vélin.*

Chaque page de ce Manuscrit est écrite sur deux colonnes égales; les caracteres en sont très-nets, ils paroissent Espagnols; on n'y voit aucune espéce de figures, il n'y a même aucune lettre majuscule; le Texte sacré est écrit avec une encre plus noire que la Masore, ce qui prouve que celle-ci est postérieure; je soupçonnerai même que les points sont d'une autre main que les lettres, parce que par tout où les lettres sont un peu effacées, les points ne le sont pas; enfin la Masore est placée dans le haut & le bas des pages.

Cette Bible renferme tout le Vieux Testament avec la Masore; on trouve à la fin du Pentateuque la somme de tous les versets, de tous les mots & de toutes les lettres qu'il renferme, mais

Digitized by Google

elle n'eſt pas à la fin des autres livres. Les Auteurs Eſpagnols y ſont cités, par exemple, à Exode XXV. 31; mais ces notes ſont peu importantes, elles tombent preſque toujours ſur l'orthographe des mots.

On n'y lit pas les deux Verſets fameux de Joſué XXI. 36, 37 qui ſont très-authentiques, mais que la Maſore n'a pas craint de ſupprimer dans pluſieurs Manuſcrits.

On y remarque un caractere d'antiquité, fondé ſur la collation de onze cent Manuſcrits, & que Mr. Kennicot préſente comme tel avec confiance; c'eſt celui que fournit le Pſ. XVI. 10 : on lit dans notre Manuſcrit, comme dans les plus anciens, חֲסִידְךָ au ſingulier *ton Saint* pour חֲסִידֶךָ au pluriel *tes Saints*; ce qui eſt parfaitement conforme à la maniere dont St. Pierre avoit lu le Texte hébreu, lorſqu'il le cite Act. II. 27, & qu'il le traduit par *οσιον σου*.

Il eſt certain que les Manuſcrits les plus anciens ſont auſſi les plus purs, & qu'on a ſubſtitué dans les Manuſcrits modernes les leçons tirées de la Maſore à celles qui ſont les vraies.

Quoiqu'il n'y ait aucun indice bien ſûr pour déterminer l'âge des Manuſcrits hébreux, il me ſemble, par les obſervations que j'ai faites, que celui-ci eſt au moins du XIII ſiécle.

Voyez Tychſen *de Manuſcriptis hebræis*; Kennicot *on the hebrew Text*. Vol. II. p. 107, 283, 330.

Digitized by Google

N°. 2. BIBLE HÉBRAÏQUE, 8°. *Vélin.*

Cette Bible eſt très-bien écrite; les caracteres en ſont très-diſtincts & bien conſervés; on y trouve des lettres majuſcules, mais il n'y a point de figures; on y obſerve les points & les accents ſans Maſore.

Ce Manuſcrit renferme le Pentateuque & les Haphtaroths, ou leçons des ouvrages prophétiques qu'on liſoit après la loi au jour du Sabbat: Lorſque Antiochus eut défendu aux Juifs de lire publiquement la loi, ils imaginerent d'y ſuppléer par la lecture des ouvrages des Prophetes; & cet uſage une fois introduit, a toujours ſubſiſté parmi eux, quoiqu'ils aient recouvré l'exercice libre de leur Religion.

Ces morceaux des Prophetes, les Hagiographes, les Prophetes eux-mêmes, ſont écrits dans les marges des feuillets, mais les Haphtaroths ſont d'une main beaucoup plus moderne.

Le Pſeaume I & le II n'en font qu'un; les Verſets 36 & 37 du Chapitre XXI de Joſué y ſont.

Mais pourquoi cette Bible n'eſt-elle pas complette, quoique le Manuſcrit ſoit entier? Cela vient de ce qu'on a voulu ſeulement renfermer dans ce Manuſcrit les portions du Vieux Teſtament qu'on lit dans les Synagogues, ce qui pourroit faire croire que ce Manuſcrit avoit été fait pour l'uſage d'une Synagogue.

Digitized by Google

Ce Manuſcrit me paroît auſſi ancien que le précédent ; Ruchat en faiſoit un grand cas.

N°. 3. FRAGMENS du PENTATEUQUE avec le livre d'ESTHER, 4°. *Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt ſans Maſore, ſans points, ſans accents ; les derniers feuillets du Pentateuque ſont ponctués par une main moderne.

Ces fragmens commencent au Chapitre XXXIV de la Geneſe, & ils finiſſent avec le Deutéronome.

On trouve à la fin le livre d'Eſther écrit ſans points, mais par une main différente que celle qui avoit copié le Pentateuque.

N°. 4. LE LIVRE d'ESTHER. *Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt un rouleau de vélin diviſé en vingt-neuf Médaillons de trois pouces, dont l'intérieur a été laiſſé en blanc, & où l'on a tranſcrit l'hiſtoire d'Eſther ; chacun de ces Médaillons eſt orné de figures, de fleurs & d'animaux peints en jaune & en noir ; on voit auſſi au bas de chacun d'eux un deſſin qui repréſente un trait de l'hiſtoire racontée au-deſſus.

Les Juifs d'Italie ſe permirent l'uſage des peintures dans leurs livres, mais ſur-tout dans celui d'Eſther, parce qu'ils croyoient qu'à l'arrivée du Meſſie, tous les livres du Vieux Teſtament ſeroient détruits à l'exception du Pentateuque & du livre d'Eſther.

Digitized by Google

Les caracteres de ce Manuſcrit ſont nets & ſans points, mais ils me paroiſſent modernes.

Voy. *Nouv. Bibl. Germ. T. IX.*

N°. 5. Le LIVRE d'ESTHER. *Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt un rouleau de vélin diviſé en douze parties égales, qui offrent la figure d'un Parallélogramme rectangle; on y voit une bordure de fleurs peintes en noir avec quatre deſſins rélatifs à l'hiſtoire d'Eſther. Ce Manuſcrit eſt beaucoup moins orné que le précédent; il eſt, comme lui, ſans points & il me paroît très-moderne.

N°. 6. Le PSEAUTIER, 8°. *Papier.*

Il eſt écrit en caracteres rabbiniques orientaux.

N°. 7. MEGILLOT, 8°. *Vélin.*

Les Juifs donnoient ce nom à cinq livres particuliers du Vieux Teſtament; ſavoir, le Cantique des Cantiques, le livre de Ruth, les lamentations de Jéremie, le livre de l'Eccléſiaſte & celui d'Eſther, & ils appellent ces livres les cinq Megillots : Ils donnent auſſi le même nom aux Commentaires hébreux, ou aux expoſitions & paraphraſes hébraïques qu'on a faites de ces ſaints livres; il en eſt parlé dans la Gemare de Jéruſalem. Notre Manuſcrit renferme une paraphraſe hébraïque de ces cinq livres; on n'y voit aucune eſpece

Digitized by Google

de points ni d'accents, les lettres sont courantes; je ne crois pas que ce Manuscrit soit plus ancien que le XIV ou le XV siécle.

Il a appartenu à Barthelemi Roberti, Médecin d'André Doria, Amiral de Charles-Quint.

Voy. *Dom Calmet Dict. Ugolini Thesaurus T. XVIII. Gemara Hierosolymitana.*

N°. 8. PRIERES & LECTURES des Juifs, 4°. *Vélin.*

Ce Recueil a été écrit en divers temps; on y reconnoît différentes mains, il renferme plusieurs prieres à l'usage des Juifs, quelques morceaux du Vieux Testament, quelques paraphrases d'autres endroits; en un mot, ce Manuscrit me paroît un livre de dévotion, il est par tout sans points.

N°. 9. MISCELLANÉES HÉBRAÏQUES, 4°. *Papier.*

Ce Manuscrit contient deux Traités dont le commencement est perdu.

Le premier est un Commentaire sur les prieres & le rituel des Juifs.

Le second est un recueil de quelques Traités sur les cérémonies judaïques, comme les viandes défendues, les pierres du Pectoral &c.

Ce Manuscrit est écrit à la maniere des Juifs Italiens.

PHILOSOPHIE.

N°. 10. MISCELLANÉES HÉBRAÏQUES, 4°. *Papier* avec quelques feuilles de *Vélin.*

Digitized by Google

Elles contiennent des calculs astrologiques, avec des observations rélatives à l'Astrologie. On y traite diverses questions sur les causes de la variété des saisons, leur influence sur la santé & la maladie; mais les conséquences sont tirées des prétendus principes de l'Astrologie. L'année est divisée dans cet ouvrage en trente-six décans ou portions de 10 jours, suivant la méthode des Egyptiens; j'y ai même trouvé la même année divisée encore en septante-deux parties, & ces divisions successives y sont vraisemblablement employées, afin de donner une apparence plus imposante aux calculs qu'elles leur fournissent.

Ce Manuscrit est sans points; son écriture me paroît italienne.

Il a appartenu à Barthelemi Roberti.

V. *Plan général du Monde Primitif*, T. IV.

N°. 11. RACINES DE KIMCHI, 4°. *Vélin.*

Le commencement de ce Manuscrit manque; la premiere racine qu'on y trouve est אבב; la fin en est aussi perdue, la derniere racine qu'on y voit est שׁכב.

L'écriture de ce Manuscrit est très-petite & très-difficile à lire, elle paroît d'un caractere rabbinique du XV^e. siécle.

Ce livre fut imprimé pour la premiere fois à Constantinople en 1513.

V. *Wolfii Biblioth. Hebræa.*

Digitized by Google

N°. 12. LOGIQUE de ABEN RESCHED, 8°. *Papier, interfolié quelquefois avec du Vélin.*

Cette Logique eſt celle d'Averroes, qui porta auſſi le nom d'Aben Reſched. Ce Médecin de Cordoue qui vivoit dans le XII^e^. ſiécle, compoſa divers ouvrages de Philoſophie; celui-ci roule ſur la Démonſtration & le Syllogiſme : il fut compoſé en Arabe, & il y en a un Manuſcrit Arabe dans la Bibliothéque du Vatican; il fut enſuite traduit en Hébreu.

V. *Wolfii Bibl. heb.*

MANUSCRITS SYRIAQUES.

THÉOLOGIE.

N°. 13. Le NOUVEAU TESTAMENT, *in*-12. *Papier.*

Ce Manuſcrit me paroît très-moderne par la qualité du papier ſur lequel il eſt écrit.

N°. 14. Les QUATRE EVANGILES, 4°. *Papier.*

On a placé à la tête du volume une Verſion latine & hébraïque de l'Epître aux Galates, elle fut imprimée à Genève en 1570 chez Perrin.

Digitized by Google

MANUSCRITS ARABES.

THÉOLOGIE, PHILOSOPHIE, JURISPRUDENCE.

N°. 15. Quelques chapitres de l'ALCORAN, *fol. Papier.*

N°. 16. ALPHABET ARABE, *une feuille Vélin.*

Cet Alphabet est peint avec soin; le vélin sur lequel il est écrit est mince & transparent, il paroît arraché d'un livre.

On lit au commencement de la page : *Arabicâ ante adventum Christi cujus Lectio hodie ignoratur.*

N°. 17. INSTITUTIONS DU DROIT SARASIN, 4°. *Papier.*

Cet ouvrage a été composé par Ali Abulcasin; on a ajouté à la fin de ce volume un calcul des Eclipses depuis l'an de l'Hégire 867 jusqu'à l'année 890, avec la maniere de réduire le calcul des jours Sarasins à celui des jours Latins; on y voit encore des Traités sur le mariage & le divorce, sur les achats & les ventes, enfin un Commentaire sur la Grammaire attribué à un Mahomet fils de Hazanza.

Ce Manuscrit fut pris en Afrique en 1550 par Barthelemi Roberty.

Digitized by Google

N°. 17. COMMENTAIRE SAVANT *sur un Traité fait pour expliquer les Loix rélatives au Commerce*, 4°. *Papier*.

Cet ouvrage a eu pour Auteur Ibrahim Burhanadin, Juriſconſulte célebre de Médine : Il eſt écrit en caracteres Maures, quoiqu'il ſoit composé en Arabe ; il parut l'an de l'Hégire 867 de Jéſus-Chriſt 1463. On lit ſur la couverture : 1550 le 8 du mois de Septembre, le preſent libvre feuſt prins en la moſcheta qu'eſt le Temple des Mores, en l'expugnation de la ville d'Afrique Aniſi communément nommée au nom de la Province, eſtant moi médecin du Prince André Doria.

Roberty.

MANUSCRITS GRECS.

THÉOLOGIE.

N°. 19. Les QUATRE EVANGILES, *grand* 8°. *Vélin*.

Il faut remarquer d'abord qu'il étoit fort ordinaire de voir anciennement les quatre Evangiles réunis former un volume entier ; tandis que les Actes des Apôtres avec les Epîtres en formoient un autre : Il paroît qu'on avoit alors la coutume de lire ſeulement les Evangiles dans les aſſemblées religieuſes du matin, tandis qu'on liſoit les Actes des Apôtres & leurs Epîtres dans les aſſem-

Digitized by Google

blées religieuſes du ſoir ; les anciens Chrétiens ont toujours ſoigneuſement diſtingué l'ouvrage du Maître de celui des diſciples. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt toujours une marque d'antiquité pour un Manuſcrit du Nouveau Teſtament, lorſqu'on le trouve partagé de cette maniere.

Ce manuſcrit commence par un ſommaire de l'Evangile ſelon Saint Matthieu intitulé : υποθεσις του κατα Μαθαιου, le mot de ευαγγελιου eſt ſouſ-entendu. Cette préface renferme un abrégé de la vie de l'Evangéliſte ; on trouve après cela une Table de l'Evangile diviſé en ſoixante-huit parties avec une harmonie des Evangiles conſidérées enſemble, combinées trois à trois & deux à deux ; c'eſt ce qu'on appelle les Canons d'Euſébe. Tous ces Canons ſont écrits en rouge & ornés d'une riche bordure.

On lit après cela l'Evangile ſelon Saint Matthieu, à la tête duquel on a peint dans un fond d'or St. Matthieu écrivant ; on voit auprès de lui tous les inſtrumens néceſſaires à l'écriture de ces temps-là ; au-deſſus de cette peinture, on a placé la repréſentation du Lion par lequel on a voulu caractériſer cet Evangéliſte ; au-deſſus de la premiére page de l'Evangile, on a peint une Vignette où l'on fait voir les Anges qui annoncent la venue de Jéſus-Chriſt aux Bergers.

St. Marc eſt diviſé en quarante-huit parties ; dans la préface qui eſt à la tête, on lit la vie de

Digitized by Google

l'Evangéliste avec cette division de son Evangile; il y a, comme dans l'Evangile de St. Matthieu, une peinture de St. Marc écrivant, on y voit le Taureau qui est son emblême; & dans la Vignette qui est au commencement, on a représenté le Batême de Jésus-Christ.

St. Luc est divisé en quatre-vingt-trois chapitres : l'on y observe les mêmes choses que dans les deux autres Evangiles, avec cette différence que son emblême est un Ange qui lit, & que dans la Vignette on voit l'annonciation à la Vierge.

Enfin, St. Jean est divisé en vingt-huit chapitres; il est représenté dans son Tableau écrivant ce que Jésus lui dicte : la Vignette représente l'adoration des Rois.

Les titres des chapitres sont écrits en rouge, ceux des livres en lettres d'or; on trouve dans la marge de chaque Evangile les paralleles harmoniques des trois autres cités en lettres rouges.

J'observerai ici, sans en donner la raison, que la Généalogie de Jésus-Christ par St. Matthieu est ponctuée en or jusqu'au verset dixieme, & que les points sont faits ensuite, comme dans le reste du Manuscrit, avec l'encre noire. A l'égard du Manuscrit lui-même, il faut remarquer que les lignes sont tracées avec un style sur le vélin & mesurées au compas, qu'il y a peu de mots qui soient séparés, que toutes les abréviations & les lettres courantes anciennes s'y trouvent, &

Digitized by Google

qu'on y obſerve les accents, de même que les points pour déterminer le ſens.

Je conclurai de toutes ces remarques, que ce Manuſcrit a été fait vers la fin du neuvieme ſiécle; & ce qui me confirme dans cette opinion, c'eſt que tous les mots ſont partagés dans les Manuſcrits du dixieme; cependant, la conformité que je trouve entre les modéles d'écriture du dixieme ſiécle, fournis par Montfaucon dans ſa *Palæographia græca*, & par l'Auteur du Catalogue des Manuſcrits du Cardinal Beſſarion, me rendroit moins ferme dans ma déciſion, ſans les conſidérations particulieres que je viens de faire; les lettres peuvent ſe reſſembler par la forme ſans ſe reſſembler par leur liaiſon, & ſur-tout par celle des mots, qui ſera toujours un des caractères les plus ſûrs pour juger l'antiquité d'un Manuſcrit; mais ce qui diminue mes doutes, c'eſt que ce Manuſcrit a toutes les leçons des Manuſcrits les plus anciens.

A la vérité Wetſtein ſe contente de nommer notre Manuſcrit dans ſes Prolégoménes ſur le Nouveau Teſtament, & il dit page 54 : *Codex Genevenſis quatuor Evangeliorum Conſtantinopoli allatus quem vidi anno* 1714; mais il avoue, page 220, qu'il ne l'a que *curſim inſpectus*, & je crois aiſément à ſa précipitation; Michaelis répete avec confiance les paroles de Wetſtein dans ſon *Einleitung in die gottlichen ſchriften des neuen Bundes.*

A la fin de ce Manuscrit, on voit un Calendrier qui commence en Mars & qui finit en Février, il peut servir pour les années de 365 jours. Cette piéce extrêmement curieuse est très-difficile à déchiffrer & à comprendre; il paroîtroit qu'on a voulu y réunir deux manieres de compter les jours, l'une plus ancienne & l'autre plus moderne, comme on peut le juger par les deux différentes formes qu'on y donne aux signes du Zodiaque. J'ai communiqué ce Calendrier à Mr. Court de Gebelin qui ne connoissoit aucun monument semblable, & qui l'a remis à M. l'Abbé Le Blond, Bibliothécaire du Collége des quatre-Nations, qui doit recueillir ce qu'il trouvera sur cette matiere."

Dans le feuillet qui suit ce Calendrier, on trouve encore un quarré partagé en trente-six divisions formées par douze bandes; c'est une Table astrologique qui comprend les trente-six Décans Egyptiens, ou la division de chaque signe en trois portions, chacune de dix degrés, ou de dix jours, pour l'année de trois cents soixante jours; j'ai trouvé le même quarré avec la même division & l'explication que je donne dans le Manuscrit hébreu N°. 10 qui renferme des traités d'Astrologie.

V. *Montfaucon*, *Palæogr. Græca. Wetstein Novum Testam. T. I. Catalogus Manuscriptorum Codicum Græcorum. Michaelis einleitung*, *T. I. Court Analyse du Monde primitif*, *T. IV.*

Digitized by Google

N°. 20. LES ACTES DES APÔTRES *& leurs Epîtres*, 8°. *Vélin.*

Ce Volume eſt compoſé de deux parties ; la premiere renferme les Actes des Apôtres avec les Epîtres catholiques de St. Jaques, de St. Pierre, de St. Jean & de St. Jude : la ſeconde renferme les Epîtres de St. Paul ; c'étoit le but du Copiſte de diſtinguer ces deux parties, car on lit à la fin de l'Epître de St. Jude *τελος των επτα κατολικων επιςωλων* ; il y a d'ailleurs un feuillet blanc qui ſépare cette portion de la ſuivante, & on a mis une Vignette dorée & peinte au-deſſus de la premiere Epître de St. Paul.

Toutes les intitulations des livres du Nouveau Teſtament ſont en lettres d'or majuſcules, les diviſions y ſont exprimées par des points, & il y a des ornemens en broderie au commencement de chaque Epître.

Il paroît que la premiere page & la huitieme ſont d'une autre main que le reſte du Manuſcrit, & d'un vélin qui eſt auſſi différent.

L'Apocalypſe n'eſt pas dans ce Manuſcrit, & elle n'y a jamais été, car le Manuſcrit eſt complet. On ne lit pas à la fin des Epîtres de St. Paul les *υπογραφαι*.

Ce Manuſcrit a toutes les leçons des Manuſcrits anciens ; ainſi, par exemple, on n'y trouve pas 1 Jean V, ℣. 7, *οτι τρεις εισιν οι μαρτυρουντες εν τω*

ουρανω, *&c.*

ȣρανῳ, ο Πατηρ, ο Λογος και το αγιον Πνευμα. και ȣτοι οι τρεις εν εισι, par conſéquent on ne lit pas dans le ℣. 8 εν τη γη parce qu'il n'eſt plus néceſſaire d'y faire ſentir l'oppoſition entre les témoins terreſtres & les céleſtes, puiſqu'il n'y eſt pas parlé de ceux-ci.

Dans les Actes I. ℣. 11, on ne trouve pas ȣτος ο ιησȣς ο αναληφθεις αφ' υμων εις τον ȣρανον, quoique ce paſſage ſoit dans la plupart des Manuſcrits.

Mill parle de ce Manuſcrit dans ſes Prolégoménes, & il l'appelle, comme Wetſtein *Manuſcriptum Genevenſe*; il l'a trouvé parfaitement conforme à celui qu'il appelle *Covellianum quartum*. Le Scribe qui l'a copié écrivoit bien, mais il paroît ignorer la langue grecque; il fait les plus grandes fautes dans les ομοιοτελευταις, il paroît avoir ſuivi un bon original qui doit être plus ancien, ou copié ſur un plus ancien que celui d'Euthalius: ſes leçons ſont preſque toujours celles du Manuſcrit Alexandrin.

Il me ſembleroit que ce Manuſcrit eſt du neuvieme ſiécle, on y trouve les abréviations anciennes, les mots y ſont peu ſéparés; mais on ne ſauroit douter qu'il ne ſoit du dixieme, ſi l'on peut donner quelque confiance aux modéles de Monfaucon dans ſa *Palæographia græca* page 279, & à ceux du Catalogue des Manuſcrits grecs du Cardinal Beſſarion.

V. *Palæogr. græca, p. 279. Catalogus Manu-*

Digitized by Google

scriptorum græcorum codicum. Mill *Novum Test.* *p.* 166 *des Prolégoménes.* Wetstein *Prolegomena in acta & epistolas*, *p.* 13. Michaelis, *einleitung in die gottlichen schriften des neuen banden.*

N. 21. UN PSEAUTIER, 4°. *Papier.*

Il renferme les quatre-vingt-huit premiers Pseaumes; il n'y a même que le commencement de ce dernier, cette version est précisément celle des Septante.

Chaque Pseaume a une intitulation caractéristique où l'on apprend le sujet particulier du Cantique qu'elle doit faire connoître; ainsi, par exemple, le 30 est intitulé *εκςασεως*; le 32 *αυτεπιγραφος περι εβραιοις*; le 51 *μετανοητικος*; le 70 *αναμνησις τυ σωσαι*: d'autres marquent l'usage qu'on en doit faire, tel est le 24 *της μιας των σαββατων.*

On y a ajouté la confession de foi de St. Athanase avec la version latine; on voit qu'elle a été copiée à Rome sous le Pontificat de Jules qui ne peut être que Jules II qui obtint le Pontificat en 1503. On y a joint l'oraison dominicale en grec & en latin, de même que la salutation de la Vierge & le symbole des Apôtres; après cela, on lit le commencement du premier chapitre de l'Evangile selon St. Jean jusqu'au ℣. 14, un morceau de Damascene, quelques vers d'Hésiode à Demonicus, de Phocyllides, de Proclus de Megare & de Herodien le Rhéteur.

Digitized by Google

N°. 22. ACTES *du cinquieme Concile général tenu ſous l'Empereur Juſtinien l'an* 553, 4°. *Papier.*

Ce Manuſcrit n'eſt pas ancien.

N°. 23. CANONS *de l'Egliſe Grecque*, *fol. Papier.*

On trouve à la tête de cet ouvrage des Notes ſur chacun des Conciles tenus juſqu'à celui qui fut convoqué à l'occaſion de Photius; on appelle στοιχεῖον le recueil de ces notes, parce qu'elles devoient ſervir de baſe à cette collection, en inſtruiſant le Lecteur de ce qu'il y avoit de plus intéreſſant dansc haque Concile.

Après cela, on donne une table des chapitres, diviſée par matiéres; le premier chapitre traite de la foi, le ſecond du baptême, le troiſieme des mariages, le quatrieme des pauvres; le ſixieme juſqu'au vingt-quatrieme renferme ce qui regarde les rites, les cérémonies, les ablutions, les héréſies, les Eccléſiaſtiques, les ſpectacles, la muſique, la magie, la médecine relative à la Théologie & aux uſages conſiſtoriaux, la muſique ſacrée & les élections eccléſiaſtiques.

On y apprend enſuite la diviſion des villes de l'Empire grec avec le rang hiérarchique de leur ſiége; on y a joint des changemens faits ſur cet objet en 1378 ſous l'empire d'Emanuel II, le Pontificat d'Urbain VI & le Patriarchat de Nilus.

On place ici les Canons des Apôtres, κανόνες

Digitized by Google

των ιερων και θειων αποστολων ογδοηκοντα πεντε : Ceux-ci sont suivis par les Canons de tous les Conciles ; il y a même plusieurs Epîtres rélatives aux divers objets qu'ils traitent.

On y trouvera encore de grands détails sur les permutations de toutes les dignités ecclésiastiques, un Traité sur les degrés d'affinité & de consanguinité, sur les mariages défendus, de même que les Canons faits sous l'Empereur Comnene.

Enfin cet Ouvrage volumineux est terminé par un petit Poëme de Grégoire le Théologien sur la lecture de l'Ecriture Sainte, avec une piece sur les calculs rélatifs au Calendrier.

Ce Manuscrit paroît du XV siécle, il fut apporté de Chalcédoine par Mr. Leger en 1636, & il le donna à Jaques Godefroy en 1645.

N°. 24. LITURGIE *du trois fois heureux & sage Jean Chrysostome.*

N°. 25. LITURGIE *de St. Basile.*

N°. 26. LITURGIE *sans nom d'Auteur.*

N°. 27. PRIÉRE *pour demander à Dieu sa bénédiction sur le pain & le vin de l'Eucharistie.*

Ces quatre Manuscrits sont sur du vélin roulé autour d'un rouleau de bois ; ils renferment des prieres composées pour les différentes cérémonies de l'Eglise, avec les diverses lectures qu'on y faisoit alors : on y trouve quelques peintures ;

Digitized by Google

le caractere de l'écriture eſt gros, il y a beaucoup d'abréviations entre leſquelles on obſerve la plupart de celles qui ſont anciennes. Ces Manuſcrits bien conſervés me paroiſſent du XI ou du XII ſiécle.

N°. 28. TRAITÉ *ſur les noms de Dieu par Denys l'Aréopagite, Evêque d'Athenes, adreſſé à Timothée Evêque d'Epheſe, fol. Papier.*

Il y traite en douze chapitres des perfections de Dieu.

Ce Manuſcrit grec qui a été écrit le 14 Juin 1464 me paroît copié ſur un Manuſcrit ancien, comme on peut le préſumer par la peinture de Denys écrivant, qui ſe trouve à la tête de l'ouvrage, & qui reſſemble aux peintures de ce genre qu'on trouve dans les vieux Manuſcrits, de même que par la forme des majuſcules avec leſquelles le nom de Denys eſt écrit. Le Copiſte y a ajouté quelques notes peu intéreſſantes.

On a joint encore à ce Manuſcrit les ACTES du Concile VIII tenu à Conſtantinople.

N°.29. ŒUVRES *de St. Athanaſe, fol. Papier.* 3 *vol.*

Ce Manuſcrit eſt du XIV ſiécle; & quoiqu'il ſoit moderne, il eſt précieux, parce que c'eſt un des Manuſcrits grecs les plus complets qu'il y ait de ce Pere de l'Egliſe; il a été l'original de la premiere édition grecque que Jerôme Commelin en

Digitized by Google

fit en 1600 sous le nom de Heidelberg, quoi qu'en puissent dire les célebres Bénédictins qui en ont donné une fameuse édition en 1698. Les Registres de la Vénérable Compagnie des Pasteurs de Genève apprennent qu'on prêta ce Manuscrit à Commelin, Libraire de Genève, en 1595, & qu'il ne le rendit à la Bibliothéque de Genève qu'en 1619, après avoir été forcé par un ordre du Conseil à faire cette restitution; d'où il résulte clairement que cette édition ne fut pas faite seulement sur les Manuscrits grecs de St Athanase qu'on trouve dans la Bibliothéque palatine, comme les savants Editeurs de ce Pere de l'Eglise l'assurent avec confiance.

On trouve encore dans ce Manuscrit les rapports de ses pages avec celles de l'édition latine faite à Basle par Froben en 1556.

V. *Præfat. editorum operum Sancti Athanasii.*

N°. 30. DIALOGUES *sur la Sainte Trinité, fol. Vélin.*

C'est sur ce Manuscrit que Théodore de Beze donna la premiere édition de ces Dialogues à Genève chez Henri Etienne en 1570, & il en parle ainsi dans la Préface qu'il y joignit :

Quinque istorum Dialogorum exemplar in vetustissimis membranis descriptum, divinitus potius quam casu, a Græculo quodam huc transeunte redemptum, communicavit mihi amplissimus hujus civitatis Se-

Digitized by Google

natus : quod quibusdam locis mutilum, nonnullis etiam depravatum, inveni : Eo excepto, quod γεννητοι *&* αγεννητος *pro* γεννητος *&* αγεννητος *sæpe scriptum est ; in quibus permutandis voculis sæpe ludebant Eunomiani causæ suæ servientes, quas ego idcirco Græcas in duobus primis Dialogis reliqui, donec videlicet hunc errorem plane advertissem. Quatuor ex istis priores, Athanasio illi, magno videlicet, sunt inscripti, etiam si alienâ manu annotatum erat ad primi Dialogi marginem,* τον πρωτον διαλογον οι Αθηναιοι, οιδε Μαξιμου αυτου λεγουσιν*, sic lego quatuor ultima verba* του αγιου Μαξιμου φασιν ειναι*, sed res eodem redit. Habebat etiam liber ille Maximi nonnulla, ejus videlicet, qui multis post Athanasium annis Monophysitarum hæresim refutavit. Certe nil habent, meo judicio, Athanasii vel nomine indignum vel temporibus non congruens, quamvis postea magis grassati videantur Apollinaristæ, & Macedonis hæresis, Ecumenico demum concilio sub Theodosio magno fuerit proscripta. Quintus vero non tam Dialogus est, quam compendium quoddam, ut apparet, vel ab ipso Gregorio, puta Nazianzeno, acerrimo Appollinaristarum oppugnatore, vel ex aliquâ ipsius disputatione excerptum. Sunt autem certe in his Dialogis obscura quædam, & quæ aliunde illatâ luce indigeant. Huc etiam accedit perpetua illorum temporum labes, studium videlicet allegoriarum nimium, quod passim apud veteres multis scripturæ locis depravandis occasionem præbuisse constat.*

Digitized by Google

Quel eſt l'auteur de ces Dialogues ? Le Manuſcrit du Vatican les attribue à St. Athanaſe, mais celui du Palatinat les donne à Maxime, & celui de Genève rend la déciſion très-difficile, puiſqu'il paroît rapporter la tradition reçue, & qu'il apprend qu'on regardoit indifféremment Athanaſe & Maxime comme leurs Auteurs. Il faut obſerver, cependant, que cette note qui eſt placée au haut de la premiere page du Manuſcrit eſt écrite par une main différente de celle qui a écrit le Manuſcrit, & que le caractere annonce une main plus moderne; mais il faut avouer auſſi que les plus grands Littérateurs ont varié dans le jugement qu'ils ont porté ſur ce ſujet; Montfaucon les croit indignes de St. Athanaſe, parce qu'il n'y reconnoît ni ſa maniere d'écrire, ni ſa maniere de penſer; il ajoute même qu'il les croit poſterieurs au II^e. Concile écuménique de Conſtantinople, parce que le Dialogue troiſieme ſemble y faire alluſion : cependant alors St. Athanaſe auroit été mort. Fabricius eſt dans le même ſentiment; Combefis les a placé dans les œuvres de Maxime, & c'eſt ridiculement que Garnier les donne à Theodoret; au reſte, les Grecs modernes les attribuent à St. Athanaſe, & les Bénédictins, qui ont donné une belle édition des œuvres de ce Pere, ont ſuivi la même opinion.

A la fin des cinq Dialogues, dont je viens de parler, on trouve une vie de Maxime, εις τον βιον

Digitized by Google

και την αθλησιν τȣ οσιȣ πατρος ημων και ομολογητȣ Μαξιμȣ. Cette vie est écrite précisément de la même main que le reste du Manuscrit ; cependant avec cette différence que les pages y sont divisées en deux colonnes, au lieu qu'elles sont écrites dans toute leur largeur pour le premier.

Maxime mourut en *666* ; sa vie fut composée par Anastase : Pierre Morin la fit imprimer sur le Manuscrit du Vatican : Allatius en fait l'éloge dans son traité du Purgatoire ; il est appellé θεολογοι dans un Manuscrit de la Bibliothéque de Coislin, mais communément il porte le nom d'ομολογητος.

Notre Manuscrit a fourni la vraie leçon du commencement de cette vie, και παντων μεν, tandis qu'on trouve dans Allatius και παλαι μεν των qui ne signifie rien.

Abauzit croyoit, avec raison, ce Manuscrit du IX siécle ; les caracteres ressemblent tout à fait à ceux de ce temps, on y trouve un grand nombre de majuscules, un petit nombre d'abréviations ; outre cela, le format qui est *in-folio* approche de la forme quarrée, & les lignes sont toutes rayées au style & compassées avec soin.

V. *Bibl. Fabr. Græcæ, T. VIII ; Combefis Sancti Maximi opera ; Jac. Sirmondi Collectanea ex Anastasio Bibliothecario, T. III ; Sancti Athanasii opera, T. II, edit. de* 1698.

N°. 31. CYRILLI MELISSA, *fol. Papier.*

Μελισσα signifie en grec une *Abeille* ; on a don-

Digitized by Google

né au figuré ce nom à cet ouvrage, parce qu'il renferme un extrait des pensées de Cyrille sur vingt-un sujets de morale ; on y a joint quelques morceaux paralléles de St. Basile. Ce Manuscrit grec est du XV siécle, le savoir consistoit dans ce temps à rassembler les idées des autres sur les diverses matieres qu'on étudioit ; les Théologiens & les Moralistes étoient alors des Ecclésiastiques qui ne manquoient pas de puiser dans les Peres toutes leurs idées de Théologie & de Morale.

N°. 32. ŒUVRES *du Moine Maxime*, *fol. Papier & Vélin.*

Ce Manuscrit est du XIV ou XV siécle, il renferme toutes les œuvres de ce Moine, Combefis en a donné une édition complette en deux vol. *fol.*

N°. 33. DEUX PIECES *de Maxime*, *fol. Papier.*

La premiere roule sur les difficultés de l'Ecriture Sainte ; la seconde présente ses chapitres théologiques. On y a joint les actes du Synode VI de Constantinople, appellé *Quinisexta seu in Trullo.*

Ce Manuscrit est très-bien écrit, il me paroît du XIV siécle.

N°. 34. QUELQUES PIECES *de Photius*, *fol. Papier.*

Digitized by Google

Elles renferment trois Homélies ſur l'origine du mal, avec divers morceaux contre les Manichéens & les Pauliciens, mais ſur-tout contre Manes & Gignæſius.

Ce Manuſcrit eſt terminé par quelques-unes des queſtions de Ceſarius Hieromonachus Peloponeſius.

Il paroît écrit dans le XV ſiécle.

N°. 35. NICEPHORUS GREGORAS, *fol. Papier.*

On trouve dans ce Manuſcrit les livres de Gregoras, qui ſont intitulés *Antirrhetici & Steliteutici*; ils ſont purement dogmatiques : Gregoras les appelle ainſi lui-même *το παρον βιβλιον εχει πρωτον μεν στηλιτευτικους και αντιρρητικους λογους τρεις.* Quoi qu'on compte dix livres de cet ouvrage, il n'y en a que trois dans notre Manuſcrit, comme dans celui de la Bibliothéque Ambroſienne.

On a joint à cet ouvrage l'Hiſtoire Romaine de cet Auteur, ou plutôt ce qu'on en a conſervé. Dans le Manuſcrit du Vatican, comme dans le nôtre, ce livre eſt intitulé *Πιναξ των κεφαλαιωτων εκ της καθολου ιστοριας Ρωμαικης λογων του Γρηγορα.*

On a completé notre Manuſcrit par l'addition de tout ce qui lui manquoit rélativement à la premiere édition qu'on fit de cet Hiſtorien en 1562 à Baſle chez Oporin.

Ce Manuſcrit paroît du XV ſiécle.

Digitized by Google

N°. 36. HOMÉLIES *de St. Jean Chryfoftome, fol. Vélin.*

Ce Manufcrit renferme les cinquante-trois Homélies qui fervent à l'explication des Actes des Apôtres; il manque quelques feuillets à la fin du volume, de forte que l'explication des Homélies ne s'étend que jufqu'à la fin du vingt-feptieme chapitre, quoique les Actes en aient vingt-huit.

Le fujet de chaque Homélie eft indiqué par le morceau des Actes qu'elle explique, & ce morceau eft écrit avec une encre d'une couleur pourpre.

Ce Manufcrit eft compofé de deux cents quarante-fept feuillets; il eft écrit fur deux colonnes; les mots n'y font point féparés, il y a peu d'abréviations; celui qui a poffédé ce livre, en a expliqué quelques-unes à la marge; il eft manifeftement du IX ou X fiécle, fi on le compare avec les modeles d'écriture rapportés dans la Paléographie grecque de Montfaucon & dans le Catalogue des Manufcrits grecs du Cardinal Beffarion.

N°. 37. CONFESSION *de Cyrille Lucar Patriarche de Conftantinople, fol. Papier.*

Elle eft écrite de fa propre main, & les paffages de l'Ecriture y font indiqués fans y être énoncés dans toute leur étendue. Je lis dans une note

Digitized by Google

que ce monument précieux eſt paſſé du cabinet de Mr. J. Diodati dans la Bibliothéque publique.

N°. 38. CONFESSION *de Cyrille Lucar Patriarche de Conſtantinople, fol. Papier.*

Celle-ci eſt une copie de la précédente qui a été faite dans le Levant; on y trouve les paſſages de l'Ecriture Sainte, elle eſt intitulée *ανατολικη ομολογια της Χριστιανικης πιστεως.*

V. *Monumens de la Religion des Grecs.*

HISTOIRE.

N°. 39. BIBLIOTHÉQUE HISTORIQUE *de Diodore de Sicile, fol. IV. vol. Papier.*

Ce Manuſcrit paroît écrit par Henri Etienne ou par ſes Copiſtes; c'eſt le fruit de la collation de pluſieurs Manuſcrits de cet Auteur, exécutée par ce ſavant Libraire; & c'eſt d'après cette copie, qu'a été faite la belle édition que Henri Etienne donna de cet Auteur en 1559. Il eſt au moins certain que ce Manuſcrit eſt le premier qui ait été auſſi complet; juſqu'alors on n'avoit que quelques livres épars de cet hiſtorien qui fuſſent réunis enſemble. Henri Etienne, après en avoir corrigé le Texte, y fit encore pluſieurs additions importantes; il publia pour la premiere fois les cinq premiers livres de Diodore avec le XI, le XII, le XIII, le

Digitized by Google

XIV & le XV livres qu'il eut de son ami Uldrich Fugger.

On trouve marqué dans, les marges du Manuscrit, les rapports de ses pages avec celles de l'édition de Henri Étienne faite en 1559.

S'il y a quelques variétés dans les leçons du Manuscrit & celles de l'ouvrage imprimé, elles peuvent venir des nouveaux changemens que Henri Etienne fit, lorsqu'il eut recueilli les leçons des divers Manuscrits qu'il put collationner encore, après avoir achevé d'écrire le sien.

V. *Préface de Henri Etienne à l'édition de son Diodore.*

N°. 40. FRAGMENS *de la Bibliothéque historique de Diodore de Sicile, fol. Papier.*

Ce volume qui appartenoit à Robert Etienne, contient les livres XI, XII, XIII & XX de la Bibliothéque historique de Diodore de Sicile, une partie du XV, du XVIII & du XIX. On y voit dans les marges les rapports des pages du Manuscrit avec celles de l'édition de Henri Etienne dont je viens de parler.

PHILOSOPHIE.

N°. 41. PRÉCEPTES *de Morale*, 4°. *Papier.*

Ce Manuscrit est dédié προς τους τρεις ιεραρχαις, qui sont Grégoire, Basile & Chrysostome; l'Auteur fait dans une préface l'apologie de leur

morale de même que leur éloge ; elle est terminée par cette souscription συνθημιν τυ παντος εργυ και λογυ αρχηγος ηγεμων τε και τελειωτης Ιακωβε πατερ πατερων γενυ. Il paroît que ce Jacob, qui fut le directeur de cet ouvrage, pourroit bien avoir été ce Jacob le Moine dont parle Combefis dans sa Bibliothéque des Prédicateurs.

On trouve après cela l'ouvrage de Hierocles, qui renferme des pensées justes & bien exprimées sur nos devoirs envers Dieu, envers le prochain & envers nous-mêmes ; l'Auteur y développe les vrais principes de la charité chrétienne. Cet Hierocles n'est pas le Philosophe Pytagoricien, mais celui qui vivoit dans le X siécle.

On a joint à cet ouvrage l'histoire du commencement du regne de Constantin IV dit *Heracleonas* qui fut proscrit avec sa mere en 641.

Enfin, on y lit deux Romans ou histoires merveilleuses d'un Philosophe & d'un soldat ; mais ces deux piéces sont si courtes & si absurdes, que je crois inutile de les faire connoître.

Ce Manuscrit paroît du XIII siécle.

V. *Combefis Bibliotheca concionatorum.*

N°. 42. GALIEN, *des qualités des médicamens simples, fol. Papier.*

Ce Manuscrit très-bien écrit est du XV siécle.

N°. 43. PROCOPE *des bâtimens de Justinien*, 4°. *Vélin.*

Digitized by Google

MANUSCRITS CHINOIS.

HISTOIRE.

N°. 43. ANNALES *de la Chine*, *fol.* XX *vol.* *Papier de ſoie.*

C'eſt un abrégé des grandes Annales depuis Puon Ku juſqu'à la famille de Ming ; elles finiſſent, comme celles de Berlin, en 1369 avec la famille des Tartares occidentaux nommés Iven.

N°. 44. CALENDRIER *Chinois*, *fol.* *Papier de ſoie.*

J'ai ſoupçonné que ce Manuſcrit étoit un Calendrier, parce qu'on y voit des figures groſſieres repréſentant certains animaux qui ſervent à déſigner les Cycles des Chinois.

Hiſtoire de la Chine, *par Du Halde.*

Digitized by Google

SECONDE PARTIE.

MANUSCRITS LATINS.

THÉOLOGIE.

BIBLES.

N°. 1. LA BIBLE VULGATE, *fol. Vélin.*

LA premiere page de cette Bible précieuse paroît manquer; elle commence par l'Epître de St. Jerôme à l'Evêque Paulin *de omnibus divinis historiæ libris*, elle renferme des exhortations à l'étude de l'Ecriture Sainte avec un dénombrement des livres sacrés du Vieux & du Nouveau Testament; on la trouve traduite en françois dans la version françoise de la Bible faite par Sacy.

On a mis encore à la tête de chacun des livres sacrés la préface particuliere, que St. Jerôme avoit faite pour eux, avec la table des chapitres qu'ils renferment; ainsi on lit au commencement de la Genése: *Incipit liber Bereschit seu liber Geneseos.*

Voici l'ordre dans lequel les livres du Vieux & du Nouveau Testament y sont rangés.

Les cinq livres de Moïse.

Le livre de Josué.

Le livre des Juges.

Digitized by Google

Le livre de Ruth.

Les quatre livres *Regnorum* ou des Rois. *On y a joint les deux livres de Samuel aux deux livres des Rois, comme on l'obſerve toujours dans les Vulgates.*

Le livre de Job.

Livre des Pſeaumes.

Le livre des Proverbes.

Le livre de la Sageſſe.

Le livre de l'Eccléſiaſte.

Le livre de l'Eccléſiaſtique.

Deux livres des Paralipomenes ou Chroniques.

Tous les livres des Prophetes.

Le livre d'Eſdras.

Le livre de Néhémie.

Le livre d'Eſther.

Le livre de Tobie.

Le livre de Judith.

Deux livres des Machabées.

Les livres du N. Teſtament qui ſuivent ſont diſpoſés dans cet ordre; après une préface générale & les Canons d'Euſebe, on trouve :

Les quatre Evangiles avec leurs préfaces particulieres.

Les Actes des Apôtres.

L'Epître catholique de St. Jaques.

Deux Epîtres catholiques de St. Pierre.

Trois Epîtres catholiques de St. Jean.

Une Epître de St. Jude.

L'Apocalypſe.

Digitized by Google

Et toutes les Epîtres de St. Paul dans l'ordre où elles se trouvent communément.

L'intitulation de la premiere Epître de St. Jean est remarquable, *Johannis Epistola ad Spartos*; elle a donné lieu à diverses explications; les uns ont cru que *Spartos* étoit mis pour *Sparsos*, & alors St. Jean auroit écrit, comme St. Pierre dans sa premiere Epître, aux fideles dispersés; ce qui sembleroit insinué par le titre de Catholique que cette Epître porte. D'autres ont cru que *Spartos* étoit pour *Spartanos*: mais l'Epître de St. Jean, qui est Catholique, seroit-elle adressée à une seule nation? D'autres ont supposé que *Spartos* devroit être entendu pour *Parthos*; ce qu'il y a de remarquable, c'est que St. Augustin parle d'une Epître de St. Jean adressée aux Parthes. *Illud dictum est a Johanne in Epistolâ ad Parthos*, 1 *Joh. III.* 2. *Voyez Quæst. Evang. T. IV. lib. II.* Possidius, disciple de St. Augustin & Auteur de sa vie, parle dans l'indice des ouvrages de ce Pere, *de Epistolâ Johannis ad Parthos sermones decem*: Il est vrai que ni l'un ni l'autre ne caractérisent cette Epître par le nom de premiere; mais il est manifeste que St. Augustin parle de la premiere Epître, puisqu'il en cite les morceaux. Je croirois assez que St. Augustin ayant observé que l'Epître catholique de St. Pierre étoit adressée à ceux qui habitent le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l'Asie & la Bythinie, il abrege cette longue dé-

Digitized by Google

nomination, en employant un terme générique, & il fait écrire cette Epître catholique de St. Jean comme celle de St. Pierre aux Parthes, dont le nom désignoit tous ces peuples qui dépendoient de cet Empire ; le Pont, la Galatie, la Bythinie, la Cappadoce en étoient alors des provinces : de sorte qu'il est possible que depuis St. Augustin, on ait intitulé cette Epître *ad Parthos*. Le nom de *Parthe* sert encore souvent pour désigner les *Perses* dont ils avoient remplacé l'Empire; il est même possible que St. Jean se fût adressé particuliérement à eux; & cette idée ne paroîtra pas absolument improbable, si l'on fait attention que St. Jean fait une allusion continuelle aux idées des Perses & à leur Philosophie, lorsqu'il emploie si souvent des figures tirées de la lumiere & des ténebres.

Chopy, Régent de la seconde classe du Collége de Genève, croyoit que dans la basse latinité on écrivoit *spartum* pour *sparsum* supin de *spargo* ; car on ne peut imaginer une faute dans un titre en lettres majuscules rouges, écrites lentement & bien compassées. Dans le Dictionnaire de James, on trouve au moins *abortus* ou *aborsus*.

Enfin les deux opinions par lesquelles on explique cette intitulation se réduisent à lire ou *ad Sparsos* ou *ad Parthos* ; mais on peut les réunir, car *Parthus* signifie aussi *dispersé* : *Scythico sermone*

Digitized by Google

Parthi exules dicuntur, *Justin. lib. XLI.* Eustathe & d'autres confirment l'origine que je donne à ce nom. V. *Journ. littér. d'Allemagne*, *T. I. Bibl. raison. T. XII.*

Ce qui mérite sur - tout d'être remarqué dans ce Manuscrit de la Bible Vulgate, c'est que le fameux passage *des trois témoins*, 1 Jean ℣. 7 & 8, s'y trouve; mais l'ordre n'y est pas le même que celui de nos Bibles & des Manuscrits postérieurs : le ℣. 8 est avant le 7. Voici comme on le lit dans ce Manuscrit : *Quia tres sunt qui testimonium dant spiritus & aqua & sanguis*, *& hi tres unum sunt ; & tres sunt qui testimonium perhibent in Cœlo*, *pater*, *verbum & spiritus*, *& tres unum sunt* : les mots *in terrâ* ne s'y trouvent pas comme dans nos Bibles, & ils ne devoient pas y être, qnand on n'avoit pas interpolé le verset 7, parce qu'il n'étoit pas nécessaire alors de distinguer ainsi ces témoins, & de faire sentir la différence entre les témoins célestes & les terrestres; en second lieu, il est naturel d'imaginer que le verset interpolé fut naturellement placé d'abord après celui qui appartenoit au texte original; mais quand on fut accoutumé de le lire dans l'Epître, on crut vraisemblablement qu'il seroit plus respectueux de placer les témoins célestes avant les terrestres; telle fut, je crois, la cause de cette transposition dont je ne garantis point la solidité, mais que je propose comme une conjecture. Voyez sur cette

Digitized by Google

interpolation le Nouveau Teſtament de Mill & de Wetſtein, *l'Europe ſav. Mai* 1718. *Bibl. Angl. T. V.* 317.

On a joint pluſieurs piéces curieuſes à ce Manuſcrit, tels ſont pluſieurs Actes placés dans les marges, ſans doute pour leur donner une plus grande authenticité, être plus ſûr de leur conſervation, & inſpirer un plus grand reſpect à ceux qui s'engageoient d'en remplir les conditions.

Entre ceux-ci, je me contenterai d'en rapporter un qu'on lit à la fin du livre de Job. *Notum ſit omnibus tam preſentibus quam futuris, quod Amedeus filius Gebennenſis Comitis quidquid in Guilermo Ruſo juſte vel injuſte calumniabatur, dono gebennenſi Eccleſie atque omnino guerpivit; præterea ſuper reliquias beati Petri Apoſtoli propria manu Sacramento confirmavit, quod ipſe vel ſuus aliquis juſtificabilis, predicto Guilermo ab ipſa hora nil foris faceret; verum tamen ut patefactum donum firmum tenerent fidejuſſores, & oſtagios dedit in manu Prioris de Satiniaco, videlicet Guillelmum de Tollet, Ugonem de Fernay, Guilermum de Fernay; Guilermus vero victus propter hoc pactum, ſeptuaginta ſolidos predicto dimidio donavit, & ex triginta ſolidis a Guilermo de Sacconnay minorem equum emit, XV ſolidos Petro Coxaceos perſolvit. Super hoc facto ſunt teſtes Stephanus Prior de Satiniaco, Sylveſter Gebennenſis Canonicus, Aymo*

Digitized by Google

Vice-dominus, *Warneri miles*, *Guilermus miles*, *Guilermus de Sacconnay cum predictis ostagiis.*

A la fin de cette Bible, on trouve cette note :

Fridericus Januensis hos libros de suo addidit hanc imprimis historiam....

Moralia Jobi, paraphrase de Grégoire-le-Grand.

Canones Burcardi.

Aymonem.......

Martyrologium Odonis, il étoit Archevêque de Vienne.

Comm. Isidori super V libros Mosis.

Bœtium de Consolatione.

Scintillarum libros II. Abauzit le traduit ainsi : Livre de pensées brillantes. V. *Du Cange Glossar. Annal. Bened. T. II. p.* 748.

Pastorale.

Constructiones oratorias.

Juvenalem.

Servium super Virgilium.

Macrobium.

Timeum Platonis.

Perseum.

Aristotelis categorias.

Pronosticon.

Psalterium missale.

Testum Evangeliorum. Chopy a soupçonné qu'on lisoit dans la basse latinité *Testum* pour *Textum.*

Après cela, on trouve ces trois Vers latins

Digitized by Google

qui précedent le rôle des Chanoines de la Cathédrale de St. Pierre.

Hos menſe Chriſti conſtat libamine paſci
In templo domini priſca de lege notati
Vaſcula terre & proprio de ſanguine facti.

V. Spon, hiſt. de Genève, 4°. *T. I. p.* 21.

Le Rôle des Chanoines paroît écrit par une main poſtérieure à celle qui avoit copié toute la Bible, de même que le Catalogue des livres donnés par l'Evêque Frideric, quoiqu'il commence par le nom de ce dernier; mais il eſt poſſible, qu'après avoir fait remarquer dans ce Catalogue, que l'Evêque Frideric avoit donné cette Bible avec les autres livres, on ait voulu enſuite indiquer les noms de ceux qui compoſoient alors le Chapitre dont il étoit le chef, & que l'on ait commencé par *Domnus Epiſcopus.* Jallabert obſerve, que dans ces Vers le mot *Hos* indique ſeulement les Prêtres qui pouvoient boire la Coupe; peut-être ce mot déſigne-t-il ſeulement les Clercs qui avoient droit de vivre de l'Autel.

Ce Manuſcrit eſt ſans virgules; les alinéa y ſont précédés d'une place vuide dans le corps du texte, & ils ne ſont point commencés par une lettre plus grande que les autres. Dans les titres des livres, il y a des lettres onciales mêlées avec des lettres capitales; les mots y ſont ſouvent joints enſemble; on trouve preſque toujours &

Digitized by Google

pour *et* dans les mots, comme &iam pour *etiam*; les grands *A* ſont ſans barre au milieu; on voit beaucoup de *h* devant les mots qui commencent par des voyelles, mais ſur-tout par les *a*; ce qui fait ſoupçonner que cette Bible a été écrite au plus tard dans le IX ſiécle; & comme on lit à la fin *Fridericus Epiſcopus Januenſis hos libros addidit*, il en réſulte clairement que ce Manuſcrit exiſtoit en 1035, parce que l'Evêque Frideric étoit alors Evêque de Genève.

Ce mot de *Januenſis* ſignifie la même choſe que *Genevenſis*, ce qui a donné lieu à pluſieurs équivoques, & qui a fait confondre ſouvent les Gênois avec les Genevois.

Bonnivard parle de cette Bible dans ſes Chroniques manuſcrites, & il dit en avoir tiré les noms des Evêques de Genève; il faudroit alors que les feuillets ſur leſquels ces noms étoient écrits euſſent été déchirés; mais on n'en apperçoit plus aucune trace, c'eſt cependant le ſentiment d'Abauzit & de Gautier qui ont ſi fort approfondi l'Hiſtoire de Genève. Il paroît que cette Bible étoit celle dont on ſe ſervoit communément dans l'Egliſe de St. Pierre; on voit encore avec elle, dans la Bibliothéque publique, le lutrin de fer ſur lequel elle étoit placée.

V. *Juſtin. Epitome*, *Euſtath. in Homer. Journ. Littér. d'Allemagne*, *T. I. Bibl. raiſ. T. XII. Spon*, *Hiſt. de Genève*, *T. I. N. Teſt. Millii*, *Wetſtein*,

Digitized by Google

N. Teſt. l'Eur. ſav. Mai 1718. *Bibl. Angl. T. V. St. Aug. Quæſt. Ev. T. IV. tit.* 1.

N°. 2. LA BIBLE VULGATE, *fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit renferme le Vieux & le Nouveau Teſtament, on y trouve pluſieurs notes morales écrites d'une autre main que le texte; elle eſt ornée de quelques cadres joliment peints & de groſſes lettres dorées; le caractere & la multitude des abréviations me font croire qu'elle eſt du XIV ou XV ſiécle.

N°. 3. LA BIBLE VULGATE, 4°. *Vélin.*

On y trouve au premier feuillet un prologue ſur l'Apocalypſe écrit d'une autre main que la Bible, de même que des notes & diverſes corrections des fautes faites par le Copiſte. Ce prologue eſt compoſé par Gileta, Evêque de Poitiers.

Cette Bible, qui eſt du XIV ſiécle, eſt incomplete, il y manque le commencement de la Genéſe.

N°. 4. LA BIBLE VULGATE, 8°. *Vélin.*

Cette Bible, qui eſt très-bien conſervée, eſt ornée de jolis cadres & de majuſcules peintes, elle paroît du XIV ou XV ſiécle.

On voit ſur la couverture les armoiries de la famille Petau.

Digitized by Google

N°. 5. LA BIBLE VULGATE, 8°. *Vélin.*

On voit au commencement un Calendrier, où l'on trouve les fêtes des Saints qui ſont en beaucoup plus petit nombre, que celles des Almanachs modernes; on y fait obſerver pour chaque mois le lieu du ſoleil & le nombre des heures du jour & de la nuit.

On lit enſuite une notice de divers morceaux de l'Ecriture Sainte relatifs à divers ſujets de Théologie & de Morale.

Le Nouveau Teſtament ſuit ces deux piéces: dans le Nouveau, on obſerve que les Actes des Apôtres n'occupent pas leur place naturelle, ils ſont au milieu des Epîtres de St. Paul entre celle aux Hébreux & celle aux Coloſſiens.

N°. 6. LES QUATRE EVANGILES, *fol. Vélin.*

C'eſt la verſion latine de St. Jerôme avec les Canons d'Euſebe; les rapports des chapitres avec ces Canons y ſont marqués pour l'ordinaire à la marge.

Baulacre ſembleroit inſinuer que ce Manuſcrit eſt le *Lectionarium* donné par l'Evêque Frideric, dont il eſt parlé dans le Catalogue qui eſt à la fin de la Vulgate; enſuite il paroît croire que c'eſt celui dont parle le P. Montfaucon dans ſa *Bibliotheca Bibliothecarum*, *T. I*, *p.* 604, & qui étoit chez le Baron Craſſier de Vegi; il eſt vrai que

Digitized by Google

ce dernier reſſembloit parfaitement au nôtre à divers égards ; il contient les quatre Evangiles en latin avec la préface de St. Jérôme, les Canons d'Euſebe, & un Prologue de St. Jérôme à la tête de chaque Evangile avec des directions pour leur lecture. Cependant je ne crois pas que ces deux Manuſcrits ſoient les mêmes ; je n'imagine pas même non plus que l'un ſoit la copie de l'autre ; car dans le Manuſcrit de Genève, il n'y a point de directions pour la lecture de l'Evangile, on n'y trouve pas le Calendrier qui eſt dans celui de Craſſier, d'ailleurs Monfaucon faiſoit en 1738 la deſcription de celui de Craſſier, tandis que le Manuſcrit de Genève eſt dans la Bibliothéque publique depuis le XVI ſiécle. Bonaventure Vulcanius le donna à Henri Etienne en 1575, & ce dernier en fit préſent à la Bibliothéque publique.

Ce Manuſcrit eſt remarquable par les caracteres bien prouvés d'antiquité qu'il porte. Il eſt d'abord d'une forme preſque quarrée, & l'on ſait que c'eſt celle que les anciens donnoient par préférence à leurs livres. Le vélin en eſt très-beau, s'il n'eſt pas extrêmement mince, il eſt très-tranſparent, ce qui prouve qu'il n'a pas été travaillé par des ouvriers modernes.

Les lignes blanches horizontales tracées au ſtyle, ſont prolongées d'un bout à l'autre de la feuille, ce qui indique le XII ſiécle, de même que

les alinea qui ſont précédés d'un vuide dans le texte ; ceux-ci ſont très-fréquens.

Les mots ſont ſouvent joints enſemble, par exemple, *oculuſtuus ;* cette fréquence annonce le VII ou VIII ſiécle ; on y remarque encore toutes les abréviations antiques, & il y en a un bien petit nombre.

La grande lettre du commencement eſt peinte en broderie, ce qui fait ſoupçonner le VII ſiécle. Les *h* ſont quelquefois miſes devant les voyelles, ainſi on lit *honera* pour *onera.* Outre cela, il y a beaucoup de lettres onciales mêlées dans le texte avec les autres lettres ; toutes celles du titre ſont onciales, ce qui fait croire que le Manuſcrit eſt au moins du VIII ou IX ſiécle. L'*a* y eſt ouvert de maniere qu'il reſſemble à deux *c* accouplés ; on trouve au milieu des mots & pour *et ;* tout cela déſigne l'eſpace qui s'eſt écoulé entre le VI & le IX ſiécle. On y voit encore des points interrogans ſans points deſſous.

Il réſulte de toutes ces obſervations que ce Manuſcrit eſt beaucoup plus ancien que le N°. 1. Je ne dirai pas avec Baulacre qu'il eſt ſeulement de cinquante ans plus ancien ; mais j'aſſurerai, ſuivant les régles données dans la nouvelle Diplomatique, qu'il eſt pour le plus tard du VIII ſiécle.

Bibl. Biblioth. T. I. Nouv. Diplom. Mabillon de re Diplom. Cashley Catal. Manuſcript. Cod. Muſæi Lond.

Digitized by Google

COMMENTAIRES.

N°. 7. CONCORDANCE *de la Bible, fol. Vélin.*

On apprend à la fin de ce Manuſcrit qu'il a été achevé en 1307 au mois de Février, qu'il a appartenu à Aymon de Genevois, de l'ordre des Freres Prêcheurs, & qu'il l'avoit reçu en préſent de ſon frere de Bonavilla, Evêque de Sion.

Dans ces Concordances, on indique les paſſages par le numéro du chapitre où ils ſe trouvent, & par une des ſept ou huit premieres lettres de l'alphabet, qui font connoître la portion du chapitre dans laquelle ils ſe trouvent; mais cette diviſion n'eſt pas celle dont on ſe ſert aujourd'hui. Hugues, Cardinal de Ste. Sabine, fit faire ces Concordances en 1250, il les compila avec Albert, Moine de Halberſtat, & ils furent aidés dans ce travail par 500 Moines de différens Couvens.

Pour rendre plus facile l'uſage de ces Concordances, on partagea les chapitres courts en quatre parties, & ceux qui étoient longs en ſept. Le texte ne fut ſéparé par aucune diviſion; mais on plaça vis-à-vis de la premiere partie la lettre *A*, vis-à-vis de la ſeconde la lettre *B*, &c.

Cet uſage fut bientôt ſuivi par les Copiſtes; Nicolas Delyra cite déja de cette maniere; le Rabbin Mardochée Nathan marque de même les

verſets

Digitized by Google

verſets dans le Texte hébreu, & les Grecs comme les Juifs & les Latins eurent bientôt leurs concordances.

V. *Calmet Comment. T. I. Pref.*; *Le Cene, Projet d'une nouvelle Verſ. de la Bible.*

N°. 8. COMMENTAIRE *ſur la Bible de Nicolas* DELYRA, *fol. Vélin.*

Cet ouvrage porte le nom de *Poſtillæ magni Nicolai Delyra de ordine Fratrum minorum ſeu Sancti Novi Teſtamenti collatio.*

Les groſſes lettres en ſont peintes & dorées; il me paroît qu'il a été écrit dans le XV ſiécle.

On lit à la premiere page : Ce livre a donné Jaques Bernard, au lieu d'ung volume à l'impreſſion appartenant à cette ville de Genève.

Ce Jaques Bernard eſt le fameux Cordelier qui ſoutint le premier des Théſes en faveur de la Réforme, qui fut enſuite Miniſtre de l'Evangile, & dont on lit une lettre adreſſée à Calvin dans l'édition des œuvres de Calvin faite à Amſterdam.

V. *Spon, hiſt. de Genève, T. I. p.* 252. *Opera Calvini, T. IX.*

N°. 9. COMMENTAIRE *ſur la Geneſe, par Mercerus, fol. Papier.*

C'eſt vraiſemblablement le Manuſcrit de l'Auteur qui ſervit à l'impreſſion de cet ouvrage.

Digitized by Google

N°. 10. COMMENTAIRES *sur les cinq livres de Moïse, Josué, Judith & Ruth, fol. Vélin.*

Incipit prologus Mastri Aug. Cela pourroit faire croire que ce Manuscrit est l'ouvrage de St. Augustin, mais St. Augustin lui-même y est cité, on n'y trouve d'ailleurs ni son style ni son génie. C'est peut-être un Augustin, Archevêque de Cantorbery, qui en sera l'auteur, ou tout autre, mais ce n'est sûrement pas l'Evêque d'Hippone. Cette hypothése me semble d'autant plus probable, qu'on y a joint l'ouvrage suivant composé par un autre Prélat Anglois.

Le Commentaire lui-même est composé dans un langage scholastique, il ne renferme que des expressions alambiquées, des citations fréquentes, des distinctions puériles.

Et vidit Dominus quod fecerat bonum; quod placuerat in præscientia ut fieret, placuit in essentia ut maneret.

On a joint à cet ouvrage le suivant.

HISTORIA JOBI.

C'est une paraphrase historique du livre de Job; elle est dédiée à Henri II, Roi d'Angleterre, par Pierre de Blois, Archidiacre de Bath & de Salisbury; dans l'Epître dédicatoire, il apprend à ce Prince qu'il avoit composé quelque chose *de Conversione Beati Pauli*; il l'exhorte ensuite à l'écouter avec bonté, comme Moïse écouta Je-

Digitized by Google

thro, & comme Balaam qui céda à la voix de son ânesse.

Ce Manuscrit est du XIV siécle.

N°. 11. COMMENTAIRES *sur les Pseaumes, fol. Vélin.*

Cet ouvrage, composé par un Anonyme, est tiré en grande partie des œuvres de St. Augustin; toutes les lettres majuscules sont peintes; il est certain, par une note qui est jointe à ce Manuscrit, qu'il existoit en 1462, il me paroît qu'il a été écrit pour le plus tard au commencement du XV siécle.

N°. 12. COMMENTAIRES *sur les Pseaumes, fol. Vélin.*

C'est un second exemplaire du Manuscrit N°. 11; il est mieux écrit, mais il me paroît de la même date.

N°. 13. COMMENTAIRES *sur l'Apocalypse de Joquimus de Bourges, fol. Papier.*

Ce Manuscrit, peu considérable, me paroît du XVI siécle; le nom de cet Auteur m'est entiérement inconnu, & je n'ai pu le découvrir nulle part, à moins que ce ne soit l'ouvrage de Joachim, Abbé de Fleury, qui publia 4°. à Venise en 1527 une courte explication sur l'Apocalypse, mais je n'ai pas pu la voir.

Digitized by Google

LES PERES.

N°. 14. EPÎTRES *de St. Ambroise, fol. Vélin.*

On trouve des Sermons d'Ambroise joints à ces Epîtres, & on voit clairement que cet ouvrage a été copié dans le XV siécle.

Il porte les armoiries de la famille Petau.

N°. 15. *Quelques* TRAITÉS *de St. Augustin, fol. Vélin.*

Ce sont ceux *De Doctrinâ Christianâ, libri IV.*
Contra Felicianum & Arrianum, liber I.
Retractatio in explanationem Epistolæ ad Galatas.
De consensu IV Evangeliorum, libri IV.

On y trouve encore deux Traités, dont j'ignore les Auteurs, & que les Copistes n'ont pas même connu, puisqu'ils ont écrit à côté de leur intitulation, *nescitur cujus.* Tels sont :

Tractatus de Trinitate : on cherche à y établir le dogme de la Trinité, & à prouver, par l'Ecriture, les Peres & le raisonnement, qu'il n'est pas contraire au dogme fondamental de l'unité de Dieu.

De Vitâ Christianâ, liber I : on y peint les vertus qui doivent caractériser le vrai Chrétien.

Digitized by Google

Ce Manuſcrit me paroît du XII ou XIII ſiécle ; on n'y apperçoit aucun point ſur les *i*, & l'on ſait qu'on n'en fit uſage qu'à la fin du XII ſiécle.

N°. 16. SERMONS *de St. Auguſtin*, *fol. Papier d'Egypte.*

Ce Manuſcrit précieux contient les Sermons ſuivants de l'Evêque d'Hippone.

I. *De converſione Pauli.*

II. *De eo quod ſcriptum eſt in Eccleſiaſtico, fide poſſide cum proximo tuo in paupertate & bonis ejus perfruaris.*

III. *De tempore.*

IV. *De continentia & ſuſtinentia.*

V. *De Pace & caritate.*

VI. *De Mundi curis.*

VII. *De Nativitate Domini.*

VIII. *De Epiphania.*

IX. *De Epiphania, alter.*

X. *De Evangelio, diliges inimicos veſtros.*

XI. *De Evangelio, duo in lecto unus adſumitur.*

XII. *De Fide.*

Le papier avec lequel ce Manuſcrit eſt fait, a onze pouces & demi de longueur ſur huit pouces de largeur ; les feuilles du papier d'Egypte qui le compoſent ſont ſoutenues par quelques feuilles de vélin placées entre chacun des cayers ; il y en a huit, chacun d'eux eſt formé par quatre feuilles de papier d'Egypte.

Digitized by Google

Il paroît que notre Manuſcrit n'eſt pas complet ; cependant, ſi nous n'en poſſédons pas le commencement, nous en avons certainement la fin. On obſerve quelques points dans la ſeconde page, mais on voit clairement qu'ils ſont d'une main moderne, la couleur de l'encre en eſt tout-à-fait différente de celle des autres parties de l'ouvrage ; d'ailleurs il y a un très-grand nombre d'endroits où il n'y en a point. A la troiſieme page, on lit le mot θεον écrit en lettres latines *Theon*, ce qui prouve que le Copiſte ne ſavoit pas le Grec, on y obſerve de même une foule de fautes d'orthographe. Il y a pluſieurs leçons différentes, mais elles ſont peu remarquables.

Comme il n'y a point de virgules dans ce Manuſcrit, il doit avoir été copié dans le VI ſiécle, car elles commencerent à paroître dans le VII.

Tous les mots ſont joints enſemble, ce qui annonce qu'il auroit été fait entre le V & le VII ſiécle ; & comme les lettres majuſcules avec leſquelles il eſt écrit, ſont mêlées d'onciales, il ne ſauroit être plus moderne que le VII. Les capitales en lettres onciales dénotent le VI ſiécle. Les queues des *P* & des *F* débordent beaucoup au-deſſous de la ligne où elles ſe trouvent ; les *I* & *L* ſe confondent : tous ces caracteres ſe trouvent dans les Manuſcrits les plus anciens.

Il réſulteroit de-là & de diverſes autres marques que ce Manuſcrit doit avoir été fait entre le VI

Digitized by Google

& le VII ſiécle. Je le croirai cependant plus près du VI que du VII, ſi dans ces ſortes de matieres le calcul des probabilités pouvoit mériter quelque confiance.

Voici quelques obſervations ſur ce Manuſcrit tirées des ſavantes notes de Jallabert, avec quelques remarques qui ont été faites depuis qu'il ceſſa de s'occuper de ces recherches.

Le papier d'Egypte, ou *Papyrus Ægyptiaca*, étoit fait avec l'écorce de l'arbre qu'on appelle Papyrus; les feuillets des livres qui ſont faits avec ce papier ſont doubles, ou plutôt ils ſont collés de maniere que les filamens d'une des deux écorces ſont placés de haut en bas, tandis que ceux de l'autre croiſent les premiers à angle droit. Pline, dans la deſcription qu'il fait de la préparation de ce papier, dit expreſſément, *tranſverſa poſtica crates peragitur*. Je ſuis parvenu à faire un papier à-peu-près ſemblable à celui-ci avec cette partie de l'écorce de Tilleul qui eſt immédiatement placée ſous la groſſe peau & qu'on appelle *liber*, ſans doute parce qu'elle ſervoit pour le papier à écrire ou parce qu'elle lui reſſembloit.

Dans la Bibliothéque de St. Germain à Paris, on voit un Manuſcrit des lettres de St. Auguſtin ſur du papier d'Egypte ſemblable au nôtre par ſa forme & ſon écriture.

Le P. Montfaucon, dans la *Bibliotheca Bibliothecarum*, dit avoir acheté notre Manuſcrit de Mr.

Digitized by Google

Hullin, mais il confond ici deux choſes : 1°. il prend notre Manuſcrit des Sermons de St. Auguſtin pour celui des Lettres de ce Pere qui eſt dans la Bibliothéque de St. Germain : 2°. il appelle *Hullin* de Genève, Ami Lullin, Profeſſeur d'Hiſtoire Eccléſiaſtique, qui acheta les Manuſcrits de la famille Petau que la Reine Chriſtine n'avoit pas emporté à Rome, entre leſquels étoit celui-ci. Mais ce qui doit bien plus étonner, c'eſt que notre Manuſcrit eſt apoſtillé de la main de Montfaucon lui-même, & il ne craint pas d'aſſurer que ce Manuſcrit étoit *ſexto vel quam tardiſſime ſeptimo ſæculo.* Le Marquis Maffei, qui le vit en paſſant à Genève, l'apoſtilla de même, & il témoigna le plaiſir qu'il éprouva en l'étudiant.

On a prétendu que ce Manuſcrit venoit de Fleury ſur Loire, où il y avoit un Monaſtere de Bénédictins qui fut pillé par les Proteſtans en 1562. Un particulier d'Orléans recueillit ces Manuſcrits épars, & ils parvinrent tous dans la Bibliothéque de M. Petau au commencement du XVII ſiécle.

V. *Bibl. Biblioth. T. I; Bibl. raiſ. T. XXVIII, XXXVIII; Mém. de l'Ac. des Inſcr. T. VI, XIII; Journ. Helv. Mars* 1742. *Supplément de l'Antiquité expliquée, T. III;* A l'égard des Manuſcrits ſur le papier d'Egypte, voy. *N. Dipl. T. I. Montfaucon Palæogr. græca. Mabillon Ars Diplomatica* : il donne, p. 35, une planche qui repréſente un feuillet ſemblable à ceux de notre Manuſcrit.

Digitized by Google

N°. 17. COMMENTAIRE *de S. Jérôme sur les Epîtres de St. Paul à Philémon, aux Galates & aux Ephésiens, fol. Vélin.*

Ce Manuscrit, qui porte les armoiries de la famille Petau, est du XV siécle.

N°. 18. COLLECTION *de divers morceaux des Peres, fol. Papier.*

Hieronymus de vita & obitu virorum illustrium.
Eusebii historia ecclesiastica, libri XI.
Orosii historiarum, libri VII.

Jean le Clerc parle de ce dernier ouvrage dans son *Ars critica*, T. II. Part. III. §. 1. cap. XIII. p. 260. Daniel le Clerc collationna notre Manuscrit avec la premiere édition de cet Auteur qui avoit été faite à Basle, & où l'on ne trouve aucune date, mais qui paroît antérieure à la fin du XV siécle. L'Editeur s'y donne de grandes libertés pour altérer les passages, comme Jean le Clerc le lui reproche.

Bernardi liber ad Eugenium Papam.

Ce Manuscrit, qui est très-bien écrit, paroît du XIV siécle, il a appartenu au célebre Episcopius.

N°. 19. EPÎTRES *du Pape Grégoire*, 8°. *Papier.*

Ce Manuscrit me paroît du XIV ou XV siécle, il ne contient qu'une partie des Lettres de ce Pape.

Digitized by Google

N°. 20. LILIA CANDENTIA, *ou les Lys resplendissants tirés des livres de morale de St. Grégoire*, 8°. *Vélin.*

La dédicace de ce livre en fait connoître l'auteur & le but, il est dédié *Dilectissimo in Christo ac venerabili patri Hairmanno Presbytero, Adalbertus humillimus Levitarum sempiternam in Deo felicitatem.* Le plaisir qu'il eut à lire les ouvrages de St. Grégoire l'engagerent à rassembler tous les passages de ce Pere rélatifs à la morale.

On a donné ce nom à cet ouvrage pour en relever le prix, & faire connoître la pureté de sa doctrine par la blancheur de la fleur qui le caractérise, & ses effets par l'odeur qu'il répand.

Ce livre est divisé en IV parties, & elles contiennent les principaux devoirs du Chrétien.

Il n'y a point de points sur les *i*, & l'on sait qu'ils ne s'introduisirent seulement dans l'écriture qu'au XII siécle; on n'y voit point de virgules; il y a une foule de lettres anciennes, de sorte que je ne balancerai pas à croire ce Manuscrit au moins du XIII siécle.

N°. 21. COMMENTAIRE *de Bede sur les Actes des Apôtres, l'Apocalypse & les Epîtres canoniques, fol. Vélin.*

Ce Manuscrit renferme le Commentaire du Vénérable Bede sur les Actes des Apôtres, l'Apo-

Digitized by Google

calypse & les Epîtres canoniques. Il faut observer que dans les éditions imprimées des ouvrages de Bede, on ne suit pas l'ordre que Bede avoit tracé; mais on place, comme aujourd'hui, l'Apocalypse à la fin des Epîtres, quoiqu'elle soit ici à la tête : peut-être étoit-ce l'usage des anciens; peut-être étoit-ce seulement celui du siécle, où Bede lui-même a vécu.

Les lettres majuscules de ce Manuscrit qui sont peintes, commencerent à s'introduire dans l'écriture au VI siécle; les *alinea* y sont précédés d'un vuide, ou d'une suspension dans le Texte; & lorsqu'ils ne commencent point par une initiale plus grande que les autres lettres du Texte, ils dénotent le VII siécle. Il n'y a point de virgules, ce qui fait connoître que les Manuscrits latins qui en sont privés, sont antérieurs au IX siécle; mais ce qui le confirme encore mieux, c'est que les mots ne sont point séparés. On y voit encore les *a* minuscules ouverts ressemblants à deux *c* accouplés; le grand *C* ressemble à un grand *E* sans la ligne du milieu; le grand *I* s'y confond avec la grande *L*; ce qui annonce une très-grande antiquité, de même que les intitulations & les souscriptions qui sont en lettres onciales; on en trouve aussi plusieurs dans le Texte, on y apperçoit même quelques *y* avec un point au-dessus, ce qu'on commence à remarquer dans les Manuscrits du VIII siécle : enfin, les deux lettres *et*

Digitized by Google

ſont déſignées par le ſigne &, dans le milieu des mots où elles ſe trouvent. Il réſulte clairement de là que ce Manuſcrit n'eſt pas plus ancien que le VIII ſiécle, qu'il a peut-être été écrit ſous les yeux de Bede lui-même, ou ſur ſes Manuſcrits originaux, car Bede mourut en 705, de ſorte que ce Manuſcrit doit avoir la plus grande autorité.

Il eſt inutile de remarquer que cet exemplaire eſt parfaitement bien conſervé; & quoiqu'il ſoit écrit par deux Copiſtes différens, il a été cependant tout écrit dans le même temps.

On obſervera qu'on ne lit pas dans I *Joh. V*, le verſet 7 où ſont nommés les trois témoins céleſtes; & que dans le verſet qui répond au huitieme de nos éditions imprimées, il n'y a pas *in Terra*, ce qui étoit inutile, comme je l'ai déja remarqué, lorſque les témoins céleſtes ne ſont pas dans le Texte. Dom Calmet, dans ſa Préface à l'Epître de St. Jean, & Dupin, dans ſes Prolégomenes ſur la Bible, reconnoiſſent qu'on ne trouve pas le ℣. 7 dans le Commentaire de Bede; d'où l'on peut conclure que ce verſet n'exiſtoit pas dans les Manuſcrits du Nouveau Teſtament dont Bede s'eſt ſervi; car il n'eſt pas douteux qu'il n'en eût fait uſage, s'il l'avoit connu, ou du moins s'il l'avoit regardé comme authentique.

On lit dans les deux derniers feuillets de ce

Digitized by Google

Manuſcrit un vieux Catalogue de Bibliothéque, qui eſt apparemment celui de la Bibliothéque de l'Abbaye de Morbac, à laquelle il paroît que notre Manuſcrit a une fois appartenu : au commencement de la derniere page, on trouve ces mots *adnexique*.

Ex libris Beati AUGUSTINI *Epiſcopi*.

Hieronymi.

Scintillarum.

De Trinitate ſententiæ Patrum.

Chronica Gregorii Turonenſis.

De carminibus Theodiſea, lib. I.

Vita Canonicorum.

Mappa mundi in Rotulo. On avoit donc alors des Planiſpheres, & il paroît que celle-ci étoit roulée ſur un rouleau.

Vita & geſta Karoli, lib. I.

De Doctrinâ Chriſtianâ, lib. IV.

Contra Arrianos, lib. I.

Queſtionum diverſarum Arianorum de libero arbitrio, lib. I.

AMBROSII *Opera.*

De libris Medicinæ.

De poſitione & ſtatu membrorum.

Galeni, lib. II.

Alkindi, lib. III.

Vindiciani vita.

De olei confectione.

Digitized by Google

Herbarius Apulei Platonici.

De canonico orationum & Psalmorum modo, lib. I.

Virgilii liber Georgicorum.

Eneidos, libr. VI.

Il y en a un grand nombre d'autres dont il n'est pas aisé de déchiffrer sûrement les noms.

On lit à la fin du Manuscrit ces mots qui peuvent indiquer le lieu d'où il vient : *Legentes orent pro Bartholomeo de Andolo Abbate Morbacensi, qui hunc & alios plures comparavit & renovavit anno MCCCCLVIII.*

Morbac est le nom d'un ancien Couvent de Bénédictins près de Colmar en Alsace, il fut fondé en 727 : Martenne, dans son Voyage littéraire, T. II, fait l'éloge des Manuscrits de ce Couvent, & Montfaucon en donne le Catalogue dans son livre, intitulé : *Bibliotheca Bibliothecarum, T. II* ; on n'y retrouve plus aujourd'hui aucun des Manuscrits renfermés dans cette partie du Catalogue que je viens d'extraire, à l'exception des ouvrages de St. Augustin, mais j'y ai appris que presque tous les Manuscrits de cette Abbaye portoient le nom de ce De Andolo, Maître ès Arts dans l'Université de Heidelberg, où il y avoit étudié le Droit Canon.

Enfin, dans l'intérieur de la couverture, on remarque les anciennes notes de Musique peintes par des accents & des virgules, comme on

Digitized by Google

les voit dans les antiphonies de l'Eglise de Besançon. Ces notes étoient tirées des lettres grecques coupées par la moitié ; on s'en servoit dans le VII siécle, & ce ne fut qu'au XI que Guy d'Arezzo inventa la gamme qu'il appella ainsi du γ grec qui étoit une des clefs de la Musique.

V. *Du Pin prélim. sur la Bible ; Dom Calmet, Dissert. sur l'Epître de St. Jean ; Annales Benedictinorum, T. II ; Montfaucon, Bibl. Bibl. T. II ; La Guille, histoire d'Alsace ; Voyage littér. de Martenne ; Acad. des Inscript. T. V.*

N°. 22. COMMENTAIRES *de Rabanus Maurus sur les livres de Judith, d'Esther & sur ceux des Macchabées, fol. Vélin.*

Sous la Préface de Rabanus qui est en vers, on lit ces mots qui ne sont point dans les éditions imprimées : *In hac paginâ sparsis litteris inscripti sunt XXXV versus exametro heroïco. In dextrâ autem Domini quæ supra depicta est, & in imagine subter formata, duo versus sunt Asclepiadeo metro conscripti ; in circulo autem circa ipsam imaginem ii versus sunt meri adoniaci.*

On sait que les anciens Poëtes grecs s'étoient exercés à faire des vers dont la dimension devoit être telle, que leur disposition dans l'écriture formât une figure déterminée ; ainsi l'on voit des vers qui ont la forme d'une hache, d'une aîle d'oiseau, &c. Dans le siécle de Raban, on poussa

plus loin l'ineptie de ces ſortes de compoſitions, qui ne prouvent que la patience de leur auteur & qui enchaîneroient ſon génie s'il en avoit; on écrivoit ces vers de maniere que les lettres de chaque mot fuſſent ſéparées; on deſſinoit des figures dans l'eſpace qui devoit renfermer les vers, & on choiſiſſoit les mots qu'on employoit, de maniere que ceux qui étoient renfermés dans la figure euſſent un ſens qui lui fût analogue, & fiſſent eux-mêmes des vers particuliers, c'eſt à cela que Rabanus fait alluſion dans cette note placée ſous la Préface; au reſte, Rabanus s'exerça beaucoup dans cette ridicule poéſie, & l'on trouve, à la fin du premier volume de ſes œuvres, tout ce qu'on peut imaginer dans ce genre de plus compliqué & de plus extravagant.

Ce Manuſcrit, qui eſt très-beau & très-bien conſervé, me paroît avoir été copié dans le ſiécle même de Rabanus, c'eſt-à-dire, dans le IX ſiécle : il mourut en 856.

Un grand nombre de lettres onciales répandues dans le Texte, l'indiſtinction de divers mots, les *alinea* précédés d'un vuide dans le Texte, prouvent manifeſtement que ce Manuſcrit eſt antérieur au X ſiécle. Quelques virgules annoncent le IX ſiécle, elles avoient commencé alors à s'introduire dans l'écriture; c'eſt auſſi alors qu'on mit des *h*

devant

Digitized by Google

devant les voyelles, comme dans *habominandus* pour *abominandus*.

N°. 23. *De la* VÉRITÉ *Théologique, par St. Thomas, fol. Papier.*

On y a joint,

ABRÉGÉ *de Théologie, par Bonaventure.*

Ce Manuſcrit eſt du XV ſiécle.

N°. 24. SERMONS *divers, fol. Vélin.*

Sermones plurimorum Doctorum orthodoxorum ſecundum diverſas ſolemnitates. Ce recueil eſt composé de cent dix Sermons choiſis entre ceux d'Ambroiſe, d'Auguſtin, de Maxime, d'Euſebe & d'Avitus : on y a joint,

Trente-cinq ſermons d'Euſebe avec ce titre : *Liber Domni Euſebii qui tranſlatus eſt ex ebreo in latino ;* ce mot *ebreo* eſt ſans-doute une faute qu'on a laiſſé ſubſiſter pour éviter une rature ; ou peut-être alors ignoroit-on aſſez le Grec & l'Hébreu pour les confondre.

CONCILES.

N°. 25. ACTES *du Concile de Conſtance, fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt très-bien écrit, il a été copié à Baſle en 1442, & la copie en a été légaliſée. On trouve au commencement une note qui le repréſente comme un trophée militaire. *L'an*

Digitized by Google

M:VLXXXIX au commencement du mois d'Augst estans allés en Boege prendre la ditte place, & leur faire preter la fidelité à Messieurs de Geneve, j'ai trouvé le présent libvre en la maison de Mr. de Boege.

Signé *FRANC.*

Ce Franc étoit alors Conſeiller d'Etat au Conſeil de Genève.

N°. 26. DÉCRETS *du Concile de Basle, fol. Papier.*

Ce ſont les Décrets du Concile tenu en 1431, auxquels on a joint les Décrets du Concile de Lauſane tenu en 1448.

Ce Manuſcrit me paroît du ſiécle de ces deux Conciles.

N°. 27. PIÉCES *originales rélatives au Concile de Basle, fol. Vélin.*

Ces piéces parfaitement conſervées ſont écrites ſur des feuilles détachées, d'un vélin très-fin, la plupart ſont encore accompagnées de leurs ſceaux; & celles qui ne les ont pas, font voir la place où ils devroient être; elles ſont, outre cela, toutes ſignées d'une maniere qui ne peut laiſſer ſoupçonner aucun doute ſur leur originalité, ſoit par les paraphes & la diverſité des ſignatures dans le même acte, ſoit par les accompagnemens néceſſaires à un acte original qu'un Copiſte auroit négligé; d'ailleurs, chacune de ces

Digitized by Google

piéces paroît écrite par celui qui l'a ſignée, lorſqu'elle eſt l'ouvrage des Notaires du Concile; & toutes les fois que celui qui l'a ſignée reparoît, on retrouve ſon écriture avec ſa ſignature; il y a d'ailleurs un accord parfait entre les noms des Secretaires du Concile, les piéces qu'on ſait qu'ils ont ſignées, & les ſignatures de chacune de ces piéces.

Je crois qu'il y a pluſieurs de ces piéces qui ne ſont pas connues, ou du moins qu'on ne trouve ni dans collection de *Binnius*, *T. IV*, ni dans la *Bibliotheca Conciliorum* par les Peres Labbe & Coſſart, T. XII, ni dans le ſupplément T. VI.

Il réſulte clairement de là, qu'on eſt fort éloigné d'avoir une collection complete de toutes les piéces relatives à ce célebre Concile; il ſeroit cependant bien important de l'achever pour ſe faire des idées juſtes ſur le pouvoir des Conciles, ſur l'étendue & le nombre de leurs prérogatives, que le Concile de Baſle paroît avoir voulu réunir, de même que ſur la réalité & la nature des efforts que les Egliſes d'Orient & d'Occident firent alors pour ſe rapprocher.

Je marquerai d'un aſtériſque les piéces que je ne crois pas publiées.

* 1. *BULLE* du Pape Eugene IV, adreſſée au Duc de Bedford pour l'exhorter à engager les

Digitized by Google

Prélats dépendants de lui, *ac Basileæ existentes ad recedendum inde, illosque & alios quam plurimos patres ad Bononiam veniendum inducas, qui ibidem pro honore tuo adsint in casibus occurrentibus, negotia tua dirigant &c.* Il donne pour raison le mauvais état de sa santé qui l'empêchoit d'aller séjourner à Basle, & il finit en l'exhortant. *Ecclesiam Dei à Leonibus & Draconibus eam compugnantibus defensare. Romæ apud Sanctum Petrum anno incarn.* 1431, 3 *Id. Feb.*

Elle est signée *R. de Valentia*, & pour superscription on lit : *Dilecto filio nobili viro Johanni Duci Bedfordiæ.*

* 2. *BULLE* du Pape Eugene IV adressée à l'Archevêque de Cantorberi, dans le même but que la précédente ; elle est aussi de la même date, mais elle est signée par *J. de Ariminio* ; pour souscription elle porte : *Venerabili fratri Archiepiscopo Cantuariensi.*

* 3. *BULLE* du Pape Eugene IV, adressée à l'Evêque de Turin dans les mêmes vues & les mêmes termes que la précédente ; elle est signée par *M. de Guadagnie*, elle est de la même date que les précédentes ; la superscription est *Venerabili fratri Episcopo Taurinensi.*

* 4. *SAUF-CONDUIT* donné par l'Empereur Si-

Digitized by Google

gismond à ceux qui iroient au Concile de Basle, pour y rester & en revenir en toute sûreté quatre mois après son expiration; l'Empereur les déclare libres en toute maniere, il les recommande aux Gouverneurs des lieux où ils passeront, & il assure qu'ils ne peuvent ressortir que de la jurisdiction du Pape, ou de son représentant & du Concile; enfin, il prie les Baslois de les recevoir avec toute l'honnêteté possible: elle est datée du 7 Juillet 1431 *ad mandatum Domini Reg. Gaspard Slig*, sur le revers on lit la signature de *Marquardus Brisacher*.

5. *LETTRE* ou Bulle de la premiere dissolution du Concile de Basle transféré à Bologne par Eugene IV, datée du second des Ides de Novembre 1431. V. *Bibl. Concil. T. XII, art. LIV*, p. 937 avec toutes les signatures telles qu'elles sont exprimées dans la Bulle précédente p. 936 vers la fin.

* 6. *PROCURATION* du Recteur & de l'Université de Vienne, par laquelle ils autorisent Thomas Egendorffer de Haselpach, d'agir pour eux & en leur nom au Concile, & dans laquelle ils s'engagent à ratifier ce qui y sera fait. Cette procuration est signée par *Nicolas Gerlach de Kognisberg*, elle est datée du 19 Avril 1432.

7. *BULLE* du Concile de Basle, contenant un monitoire & une citation du Pape & des Cardi-

Digitized by Google

naux pour se rendre au Concile, & pour les engager à réunir leurs efforts, afin de remplir les vues de l'Eglise. V. *Bibl. Concil. T. XII.* 479. Les signatures ne se trouvent pas dans la Bulle imprimée, on trouve dans le Manuscrit les noms de *Pierre Brunet* & *Thomas Chenelotte.*

* 8. *PROCURATION* du Recteur & de l'Université de Prague, en faveur de Jean de Rokigano Maître ès Arts dans l'Université de Prague, & de ceux qu'il choisiroit pour le soutenir au Concile, à condition que 1°. *Sacramentum divinæ Eucharistiæ sub utrâque specie panis & vini omnibus Christi fidelibus dispositis libere ministretur.* 2°. *Ut Verbum Dei libere & sine impedimento ordinate a Sacerdotibus Domini predicetur.* 3°. *Non liceat Clero super bonis Ecclesiæ donatis civiliter seu seculariter dominari.* 4°. *Ut omnia peccata mortalia & specialiter publica, aliæque deordinationes legi Dei contrariæ in quolibet statu rite ac rationabiliter per eos ad quos spectat prohibeantur & destituantur, ita tamen ut circa earum & cujus libet ex eis executionem & observantiam sanus sensus & circumstantiæ catholicæ Scripturæ sacræ consentaneæ jugiter observentur. Pragæ* 1 *Decembris* 1432.

9. *BULLE* du Pape Eugene IV pour révoquer la Bulle de la dissolution du Concile de Basle, & les trois Bulles de convocation pour assembler

Digitized by Google

le Concile à Bologne ; elle eſt du mois de Janvier 1433.

V. *Bibl. Concil.* T. XII. p. 528.

* 10. *PROCURATION* du Roi de Pologne pour ſes Ambaſſadeurs au Concile, par laquelle il les charge de faire tout ce qui eſt rélatif au but de leur commiſſion. Ces Ambaſſadeurs étoient Staniſlas, Evêque de Poſnanie, Nicolas Laſothski & Jean Luthcovis de Bizeze, Chanoines de Gneſne & de Cracovie ; elle eſt ſignée par *Jaques de Connitzpoli*, Chancelier du Roi ; elle eſt datée du 12 Août 1434.

* 11. LETTRE du Pape Eugene IV au Concile de Baſle, dans laquelle il fait l'hiſtoire de ſes négociations & de celles de ſon prédéceſſeur pour unir l'Egliſe Grecque à l'Egliſe Romaine, & où il exhorte le Concile à ne rien négliger pour achever cet ouvrage : ſon Ambaſſadeur à Conſtantinople étoit le Secretaire *Chriſtophle Garatonus*. Cette lettre eſt ſignée par *Jean de Steccates* ; elle eſt datée de Florence du mois de Décembre 1434.

* 12. *LETTRE* de créance du Pape Eugene IV pour les Légats qu'il envoie au Concile ; ſavoir, Nicolas de Ste. Croix & Jean de St. Pierre ès liens : elle eſt datée de Florence du 14 des Calendes de Mars dans l'année 1435 ; elle eſt ſignée *Jac. de Arimino.*

Digitized by Google

13. *SAUF-CONDUIT* de l'Empereur Sigiſmond envoyé au Concile. On le trouve dans la *Bibl. Concil. T. XII.* p. 971, mais on n'y trouve pas la ſignature qu'on voit dans notre parchemin, elle eſt de *Gaſpar Slink Chevalier.*

14. *BULLE* du Concile défendant aux Eccléſiaſtiques de poſſéder des bénéfices ſans titres. V. *Bibl. Concil. T. XII. p.* 552; elle eſt datée des Ides de Juin 1435.

Cette Bulle eſt apoſtillée de ces mots *Concordat ad originale*, ſigné *Bruneti Notar.*

15. *DISCOURS* faits au Pape par les Ambaſſadeurs du Concile. *Bibl. Concil. T. XII. p.* 859. Datée du 22 Juillet 1435.

16. *INSTRUMENT* rélatif à la paix faite par les Ambaſſadeurs du Concile, entre le Roi de France & le Duc de Bourgogne. Il eſt du 5 Novembre 1435. V. *Bibl. Concil. T. XII. p.* 802.

* 17. *LETTRE* de Joſeph, Patriarche de Conſtantinople au Concile, en Grec & en Latin : elle eſt datée du mois de Novembre indict. 14, l'an 6944 du Monde, de J. C. 1435.

Cette lettre, qui n'eſt point celle qu'on voit dans la Bibliothéque des Conciles, ſous le nom de Joſeph, Patriarche de Conſtantinople, eſt en Grec & en Latin ; elle renferme des deſirs généraux de réunion, comme la lettre de l'Empe-

Digitized by Google

reur Jean Paleologue, mais l'écriture en eſt trop effacée pour pouvoir la rapporter entiere.

* 18. *Déclaration* de l'Empereur Sigiſnond, par laquelle il s'engage de faire exécuter les ordres du Concile rélativement au Royaume de Bohême: elle eſt datée d'Albe regale le 8 Janvier 1436.

* 19 *Lettre* du Pape Eugene IV au Concile, pour lui témoigner le plaiſir que lui ont fait Denys Sabrenois & Henri de Dieſt, en lui parlant des vues du Concile ſur l'union de l'Egliſe d'Occident avec celle d'Orient; elle eſt datée de Bologne du 6 des Kal. de Mars 1436.

20. *Actes* du Concile rélatifs à la réunion de l'Egliſe Grecque avec la Latine, au ſujet des conventions que les Ambaſſadeurs de l'Empereur avoient faites avec le Patriarche de Conſtantinople. V. *Bibl. Concil. T.XII. p.*567 : elle eſt ſignée par *B. Tanheim.*

21. *Sauf-conduit* du Concile pour l'Empereur des Grecs & les Patriarches de Conſtantinople, d'Alexandrie & de Jéruſalem, & pour ſept cent perſonnes de leur ſuite, datée du 18 des Calendes de Mai 1436.

On y lit, *Concordat cum originali Bruneti Notar.*

22. Le même ſigné de *Langalys.*

* 23. *Piéce* contenant les demandes faites au

Digitized by Google

Duc de Milan, au nom du Concile, par ſon Ambaſſadeur Iſidore de Roſati, avec les réponſes & les promeſſes du Duc rélativement au paſſage de l'Empereur & du Patriarche des Grecs dans ſes Etats. Signé *Franchinus*, & plus bas *Urbanus*, on y voit le ſceau du Duc de Milan : cette piéce eſt datée de Milan du 10 Juillet 1436.

* 24. *LETTRE* des Syndics & Conſeils d'Avignon au Concile, ſur le choix qu'on avoit fait de cette ville pour y tenir un Concile Ecuménique ; ils y offrent reſpectueuſement leurs ſervices : cette lettre eſt datée du 15 Janvier 1437 ; elle eſt ſignée par *Jacobus de Aurelianis*, auquel ſe joignent deux Notaires.

* 25. *PROCURATION* de la ville d'Avignon aux Députés qu'elle envoie au Concile, afin de répondre à l'invitation qu'on lui avoit faite de ſervir pour aſſembler le Concile ; elle eſt datée du 15 Janvier 1437.

* 26. *SAUF-CONDUIT* donné par la ville de Baſle, ſur la requiſition du Concile, à l'Empereur & au Patriarche des Grecs, de même qu'à leur ſuite : il eſt fait au nom de Arnold de Ratperg, *Miles & Magiſter civium & Conſulatus civitatis Baſilienſis*. Il eſt daté du 4 Février 1437, mais il eſt ſans ſignature.

* 27. *SAUF-CONDUIT* donné par Amé Duc de

Digitized by Google

Savoye, &c. à l'Empereur & au Patriarche des Grecs, de même qu'à leur suite, qui devoient traverser ses Etats pour aller à Basle; il est fait à Ripaille le 15 Février 1437, signé *Marvat*, & contresigné par onze personnes qui sont Evêques, Abbés, Chevaliers & Docteurs.

* 28. *LETTRE* du Concile à Démétrius Paleologue, pour lui recommander les Ambassadeurs du Concile envoyés à Constantinople; elle est datée de Basle 12 Cal. Mars 1437, elle est signée *J. Gaufrid.*

La superscription est *Dilecto Ecclesiæ filio Demetrio Paleologo despoto illustri.*

* 29. *LETTRE* du Concile à Alphonse, Roi d'Arragon, pour lui apprendre l'envoi des Ambassadeurs du Concile à Constantinople, & pour les lui recommander; elle est datée de Basle, 12 Cal. Mart. 1437; elle est signée par *Jo. Peregallus*: la superscription est *Carissimo Ecclesiæ filio Alphonso Regi Arragonum illustri.*

* 30. *VIDIMUS* des sauf-conduits donnés à l'Empereur & au Patriarche des Grecs, par le Roi de France & le Prince de Piémont; il est daté de Basle 15 Cal. Mart. 1437; il est signé par *J. Peregallus.*

A côté on lit: *concordat cum originali*, signé *Bruneti Not.*

Digitized by Google

* 31. *Mandement* du Concile aux Syndics & Conseil d'Avignon, pour payer diverses sommes au Chevalier Nicod de Menthon, qu'il avoit nommé son Capitaine général pour conduire l'Empereur de Constantinople & sa suite, & pour faire tous les préparatifs nécessaires à cette expédition. Savoir, 30800 florins d'or *de Camerâ* ou frappés par le Pape; il y en avoit 8 au marc, & le marc d'or valoit à-peu-près dans ce temps L. 118,10. de Fr. V. *Glossaria Ducange & Charpentier. Le Blanc sur les Monnoyes de France.* Nicod de Menthon devoit les employer pour l'entretien de quatre galeres & de 300 Arbaletriers pendant 4 mois; mais le Concile autorisoit encore les Syndics d'Avignon à livrer à leurs Ambassadeurs les sommes qu'ils pourroient demander jusqu'à la valeur de 70000 florins, soit pour ce qu'ils auroient donné au Capitaine général, soit pour ce que les Ambassadeurs se feroient compter. A l'égard des frais à faire par le Capitaine général, ils étoient ainsi déterminés :

Injungimus quatenus isti militi, de summa septuaginta milium florenorum auri de Camerâ, per vos ad hujus modi pium opus juxta conventa comprestandorum, triginta milia & octingentos, pro duabus galleis grossis, sex millibus florenorum per vos jam dicto militi assignatis, in eadem summa computatis, pro stipendio quatuor mensium, octo milia; pro stipendio duarum subtilium gallearum ad

Digitized by Google

sex mensès duodecim milia, ac pro stipendio trecentorum balistariorum, etiam ad sex menses decem milia & octingentos similes florenos, sine difficultate quacunque tradere, &c. Cette piéce est datée de Basle du 5 des Calendes de Mars 1437; elle est signée *pro sancta Synodo. J. Champion.*

* 32. *BULLE* du Concile adressée aux Syndics & Conseil d'Avignon, pour les assurer de leur remboursement. On y apprend que le reste des 70000 florins doit être compté aux Ambassadeurs auprès de l'Empereur Grec : elle est datée de Basle du 5 des Calendes de Mars 1437, signée *J. Gaufrid.*

* 33. *BULLE* du Concile, adressée aux Evêques Jean de Lubec, Louis de Vienne, Dauphin de Parme, & Louis de Lausane ses Légats à Constantinople, avec les pouvoirs nécessaires pour traiter avec l'Empereur & l'amener, de même que le Patriarche & leur suite, à Basle; elle est datée de Basle du 5 des Calendes de Mars 1437, & signée *pro sancta Synodo. J. Champion.*

* 34. *PLEIN-POUVOIR* du Concile à ses Ambassadeurs & Légats ci-dessus nommés, pour emprunter la somme de 20000 florins d'or, *ad conducendum Serenissimum Romeorum Imperatorem & Venerabilem Patriarcham* : elle est datée de Basle du 5 des Calendes de Mars 1437, elle est signée *pro sancta Synodo. J. Champion.*

Digitized by Google

* 35. *SAUF-CONDUIT* de René, Roi de Sicile, pour l'Empereur & le Patriarche des Grecs avec leur ſuite, il eſt daté *in Caſtro noſtro de Reure* le 8 Mars 1437.

* 36. *BULLE* du Concile de Baſle adreſſée au Prevoſt & Chapitre de Genève, en réponſe à leur requête, pour obliger ceux qui ſervent à l'Autel & les Bénéficiers, d'aſſiſter aux Vêpres & Matines avec un habit décent, ſous peine d'être privés de leurs revenus, ſuſpendus de leur emploi en cas de récidive, & enfin excommuniés; elle eſt datée de Baſle le 12 des Cal. d'Avril 1437, elle eſt ſignée *Gaufrid*, &expédiée *gratis*.

* 37. *DUPLICATA* de cette Bulle.

* 38. *BULLE* du Concile, pour contraindre les Bénéficiers de l'Evêché de Genève, à produire les Titres qui leur donnent la poſſeſſion de leurs bénéfices, conformément au décret de la 21 ſeſſion du Concile tenue le 9 Juin 1435 : elle eſt datée de Baſle le 12 des Cal. d'Avril 1437.

* 39. *ACTE* d'Albert de Fernieres, Commiſſaire député du Concile, au ſujet du différent entre le Prevoſt & Chanoines de la Cathédrale de Genève d'une part, & les Bénéficiers de l'Evêché d'autre part, pour régler leurs différents.

* 40. *PROCURATION* de l'Univerſité de Pra-

Digitized by Google

gue, pour ses députés au Concile, où elle leur impose l'obligation de demander la Réforme de l'Eglise, & sur-tout la Communion sous les deux espéces pour les Laïques ; elle est datée de Prague le 6 Juillet 1437.

* 41. *Acte* de la réception & de la lecture de deux lettres, l'une de l'Empereur Sigismond, l'autre du Duc de Milan ; cet Acte a été donné par une congrégation générale du Concile, il est signé par quatre Notaires, & daté de Basle du 17 Juillet 1437.

* 42. *Duplicata* de l'Acte d'Albert de Fernieres, cotté N°. 39 ; il est daté de Basle du 20 Juillet 1437.

* 43. *Acte* donné à la réquisition des Promoteurs & du Procureur fiscal du Concile, sur l'affiche mise aux portes de la grande Eglise de Basle, & sur la citation faite aux Cardinaux de se rendre à Basle, afin de pourvoir au salut de l'Eglise, suivant les décrets du Concile du 31 Juillet 1437 dans la XXIV Session du Concile : elle est signée par quatre Notaires.

* 44. *Sauf-conduit* du Doge de Gênes, Thomas de Campo Fregoso, donné au Chevalier Nicod de Menthon, Capitaine général du Concile, pour conduire les Grecs à Basle, daté de Gênes du 14 Août 1437.

Digitized by Google

* 45. *Bref* du Pape Eugene au Marquis de Brandebourg, dans lequel il l'invite à élire un nouvel Empereur, pour remplacer Sigismond qui étoit mort, & où il l'exhorte à éviter les divisions que cette élection paroissoit occasionner: elle est datée de Bologne du jour qui précede les Calendes de Janvier 1437 : elle est signée par *Jean de Viterbis*. La superscription est *Dilecto filio nostro nobili viro Frederico Marchioni Brandenburgensi* : elle est signée *Blondus*.

* 46. *Bref* du Pape Eugene, dans les mêmes termes & de la même date que le précédent, adressé à l'Archevêque de Mayence avec cette superscription : *Venerabili fratri Theodorico Archiepiscopo Moguntino*.

* 47. *Commission* du Concile à Amedée Archevêque de Lyon, à Nicolas Archevêque de Palerme, à George Evêque de Vicence, à François Evêque de Warmie, à Andronic Poritain de Rome, Protonotaire du St. Siége, à Alexandre Abbé de Verziliancen & à Thomas Abbé de Doudrain, dans l'Evêché de Withherrn, & à Guillaume Hugo, pour dresser la sentence de suspension du Pape Eugene, *ac volentes juxta decretorum universorum tenorem & pro ut ratio juris exigit, contra ipsum Dominum Eugenium rite & canonice procedere, ne vel ipse de rebellione ac contemptu suo glorietur, vel alii in posterum Pontifices occasionem*

Digitized by Google

occasionem recipiant generalia Concilia pro suo libitu dissolvendi; vobis & majori parti vestrum nunc presentium, ut formam decreti suspensionis ac declarationis ejusdem per sacrum Concilium faciendæ concipere & ordinare, ac postea in sacris deputationibus examinandum offerre possitis, plenam & liberam tenore presentium facultatem concedimus & etiam potestatem.

Ces Commissaires avoient été chargés de l'examen de tout le procès.

La Commission est signée par *O. de Layens pro sancta Synodo*; elle est datée du 15 des Calendes de Février 1438.

* 48. COMMISSION du Concile au Cardinal d'Arles, à Louis Patriarche d'Aquilée, aux Archevêques Amedée de Lyon, Nicolas de Palerme, aux Evêques Jean de Lubec, François de Warmie, George de Vicence, Louis de Viseo, & Mathieu d'Albinga, à Louis Poritain de Rome, Notaire du Siége Apostolique & Docteur ès droits, à Alexandre Abbé dans le Diocése d'Autun, & à Jean de Segovie, Théologiens du Concile, pour régir les Etats du Pape, & remplir toutes les fonctions de Souverain Pontife : elle est datée de Basle le 2 des Calendes de Février 1438, & elle est signée *pro sancta Synodo Juveins.*

* 49. RATIFICATION des Syndics & Conseil

Digitized by Google

d'Avignon, donnée pour un accord paſſé entre leurs députés & ceux du Concile, au ſujet de l'argent qu'ils avoient prêté pour le tranſport des Grecs au Concile; elle eſt datée d'Avignon du 31 Mars 1438.

* 50. CONFIRMATION du ſauf-conduit fourni par l'Empereur Sigiſmond, en faveur de tous ceux qui iroient au Concile, donnée par Albert ſon fils, Roi des Romains : elle eſt datée de Vienne du 4 Mai 1438.

De Mandato Domini Regis.

* 51. BULLE du Concile contre les Prélats qui ſuivent le Pape Eugene, & qui ſe ſont aſſemblés à Ferrare; ils y ſont déclarés déchus de leurs bénéfices; elle eſt datée de Baſle du 6 des Ides d'Août 1438.

Signé *Joh. Peregallus, gratis pro ſancta Synodo.*

* 52. LETTRE d'Eugene à Albert Duc de Baviere, pour l'engager à faire finir le ſchiſme entretenu par les Eccléſiaſtiques aſſemblés à Baſle : elle eſt ſignée *Blondus*, elle eſt datée de Ferrare el 4 des Ides d'Août 1438.

* 53. BULLE du Concile adreſſée au Cardinal Nicolas de Sainte Croix, par laquelle il eſt établi Vicaire apoſtolique du Pape, à la place d'Eugene qui avoit été dépoſé, pour remplir toutes les fonctions exercées par le Pape dans tous les lieux & pour toutes les choſes reſſortiſſantes de ſon

Digitized by Google

administration, avec la formule du serment prêté par le Cardinal, elle est datée de Basle le 14 des Cal. de Sept. 1438, elle est signée *P. Ymaginis.*

54. *Bulle* du Concile, qui déclare le Pape Eugene contumace, parce qu'il n'a pas comparu au Concile dans le jour marqué : elle est datée de Basle le 6 des Cal. de Novembre 1438, elle est signée *De Layens.*

V. *Bibl. Concil. T. XII. p. 590.*

* 55. *Instructions* d'Eugene à ses Nonces, Nicolas de Cusa & Jacob de Oratoribus, à l'occasion de la convocation d'une Diéte à Francfort pour l'élection d'un Roi des Romains, par lesquelles il leur donne l'ordre d'aller voir le nouvel élu, de l'attirer à son parti, de lui prouver l'énormité de la conduite du Concile de Basle : elles sont datées de Florence le 4 des Ides de Janvier, 1439, elles sont signées *J. Palavicinus.*

* 56. *Bulle* du Concile confirmant le décret du Concile de Constance, touchant l'autorité des Conciles à laquelle le Pape doit être soumis, & qui lui ôte le pouvoir de proroger ou transférer à son gré le Concile, lorsqu'il est déterminé & assemblé : elle est datée de Basle du 17 des Cal. de Janvier 1439, elle est signée *N. Bovis.*

* 57. *Lettre* de Créance du Concile pour les Ambassadeurs envoyés à la Diéte convoquée pour

Digitized by Google

faire la paix entre les Rois de France & d'Angleterre. Ces Ambaſſadeurs étoient George Evêque de Vicence, Vatram Evêque d'Utrecht, Alexandre Abbé, Archidiacre & Chanoine de Cracovie, & Nicolas Aucupis Chanoine de Rouen. Elle eſt datée du 15 des Cal. de Juin 1439, elle eſt ſignée *Ph. de Cruce.*

* 58. *PLEIN-POUVOIR* donné à ces Ambaſſadeurs, pour faire la paix entre les Rois de France & d'Angleterre. Le 15 des Calendes de Janvier 1439. Signé *J. Champion pro ſancta Synodo.*

* 59. *DUPLICATA* de ce plein-pouvoir daté de Baſle le 15 des Cal. de Juin, ſigné *de Curiâ Ph. de Cruce.*

* 60. *COMMISSION* donnée par le Concile aux Evêques Louis de Lauſane & Louis de Marſeille, au Docteur de Théologie Raymon Talon.... à Thomas Abbé du Monaſtere de Dundrayna, à Jean de Ségovie Archidiacre de Villa Vicioſa, aux Archidiacres & Docteurs en Droit Canon Guillaume Hugon, Chanoine de l'Egliſe de Metz, Jean de Bachenſtein, Jean Gerwini, Michel Jacob de Badzew Polonois, & à Lupo Valaſci Portugais, afin de citer le Pape Eugene, d'inſtruire ſon procès, & de le pourſuivre juſqu'à ce qu'il ait été jugé par le Concile, que la ſentence lui ait été prononcée, & qu'elle ait été exécutée;

Digitized by Google

elle eſt datée de Baſle le 19 des Cal. de Juillet 1439, elle eſt ſignée *A. de Galteri.*

* 61. *ORDRE* du Concile au Cardinal d'Arles, Préſident de la Congrégation nommée pour le procès du Pape Eugene, de le terminer quand il jugera convenable : elle eſt datée de Baſle le 19 des Cal. de Juillet 1439, elle eſt ſignée *de Curiâ de Galteri.*

62. *BULLE* du Concile, portant cinq concluſions contre le Pape Eugene ; elle eſt datée de Baſle le 9 des Cal. de Juillet 1439, elle eſt ſignée *pro ſanctâ Synodo Champion.* On la trouve dans la *Bibl. Concil. T. XII. p.* 618. Cette Bulle eſt plus étendue dans le Manuſcrit que dans l'imprimé, il ſembleroit même que dans ce dernier on n'en trouve qu'un extrait.

63. *BULLE* du Concile établiſſant la ſupériorité des Conciles ſur le Pape ; elle eſt datée de Baſle le 17 Juin 1439, elle eſt ſignée *Jo. Fabri.* Voy. *Bibl. Concil. T. XII. p.* 618. C'eſt l'extrait de la précédente.

64. *BULLE* du Concile portant la dépoſition du Pape Eugene IV : elle eſt datée de Baſle du 7 Juillet 1439 ; elle eſt ſignée par *Jo. de Rocapetri.* V. *Bibl. Concil.*, *T. XII. p.* 619.

65. *BULLE* du Concile, décidant 1°. que le départ de quelques Prélats & celui du Pape ne

Digitized by Google

dissolvoient pas le Concile ; 2°. déterminant le jour pour l'élection du Pape, c'est-à-dire, le soixantieme depuis la déposition de Gabriel, ci-devant Pape Eugene ; elle est datée de Basle du 7 des Cal. de Juillet 1439, & elle est signée de *Lancalys. Bibl. Concil. T. XII. p. 621.*

66. *Lettre* du Roi d'Arragon au Concile, pour le prier d'interposer son autorité, afin de pacifier les différents qui s'étoient élévés entre deux Prélats de ses Etats : elle est datée de Capoue le 3 Octobre 1440 ; elle est signée *Rex Alphonsus*, & plus bas *E. S. M. E. Dei humilis & devotus filius Rex Aragonum Siciliæ citra & ultra farum.*

* 67. *Lettre* du Concile à l'Evêque de Wurtzbourg, pour lui ordonner de punir plusieurs Chanoines, qui ne reconnoissoient pas l'autorité du Concile, par la privation de leurs bénéfices ; & s'ils persistoient, par l'excommunication : elle est datée de Basle des Ides de Décembre 1440, elle est signée *P. Ymaginis.*

* 68. *Lettre* de Nicolas aux Peres du Concile, pour les remercier de l'honneur qu'ils lui ont fait, en lui conférant la charge de Légat du Concile : elle est datée de Prague du 16 Mars 1441 ; elle est signée *Nicolaus provisus Ecclesiæ Pragensis.*

Digitized by Google

* 69. *LETTRE* du Concile aux Cardinaux, Jean de St. Martin ès monts & Jean de St. Calixte qui étoient allés à Mayence, pour leur enjoindre de revenir, après avoir fait une protestation publique, si on ne leur rendoit pas les honneurs qui leur sont dus : elle est datée de Basle des Cal. d'Avril 1441, elle est signée *Fabri Not.*

* 70. *BULLE* du Pape Eugene IV adressée à l'Université de Paris, en lui envoyant un livre qui défendoit son autorité & sa conduite contre le Concile : elle est datée de Florence *Non. Maii* 1441, elle est signée *de Cremonensibus.*

* 71. *LETTRE* du Roi d'Arragon au Concile, pour le prier de permettre à un Abbé de changer d'habit & d'ordre religieux : elle est datée de Naples du 1 Avril 1443; elle est signée *Rex Alphonsus*, & plus bas *E. S. M. E. humilis & devotus filius Rex Aragonum Siciliæ citra & ultra farum.*

* 72. *DÉCRET* du Concile en faveur des Prélats qui, à cause de la diversité d'obédience, n'ont pu recevoir encore la consécration : elle est datée de Basle du 13 des Cal. d'Avril 1444, signée *Ma. Ladinger*, plus bas *gratis pro personâ D. Cardinalis Sti. Martini in Montibus. M. Ladinger.*

* 73. *LETTRE* du Concile à Frédric, Roi des Romains, pour l'exhorter à mettre fin au schif-

me : elle eſt datée de Baſle 2 Non. Jan. ſignée *de Curiâ Ma. Ladinger.*

* 74. *ACTE* contenant diverſes bulles du Pape Nicolas V, rélatives au déſiſtement du Pape Felix V, avec des lettres patentes du Roi de France Charles VII, qui en ordonnent l'enrégiſtrement. Les Bulles & les Lettres ſont écrites pendant l'année 1449; leur extrait fut fait en 1450 le 23 Juillet; il eſt ſigné *Cheneteau.*

* 75. *FORMULE* du ſerment d'obéiſſance de l'Evêque de Bourges, en faveur du Pape Eugene & de ſes ſucceſſeurs : elle eſt ſignée *de Callio.*

* 76. *LETTRE* du Roi de France au Concile, pour le prier d'approuver l'élection de l'Evêque d'Angers : elle eſt datée de Riom du 2 Avril, & elle eſt ſignée de la propre main du Roi. *Devotus Eccleſiæ filius KAROLUS Rex Francorum.*

* 77. *LETTRE* de Henri VI, Roi d'Angleterre, au Concile de Baſle, pour l'exhorter à reconnoître le Pape Eugene, de peur de cauſer un ſchiſme dans l'Egliſe : elle eſt datée de Windſor du 20 Août.

LITURGIES.

N°. 28. MISSEL, 8°. *Vélin.*

Ce Miſſel eſt très-remarquable par ſon antiquité, & par diverſes ſingularités qui déterminent

Digitized by Google

son âge, & sont connoître les idées & les usages du temps dans lequel il a été écrit.

Le caractere de l'écriture, les abréviations, la forme des lettres confirment les preuves historiques, en démontrant que ce Manuscrit ne peut être plus récent que le X siécle.

Baulacre a publié d'excellentes remarques sur ce Manuscrit dans le T. VIII de la nouvelle Bibliothéque Germanique que je me contenterai d'extraire, jusqu'à ce que je vienne à parler des jours Egyptiaques dont il ne dit presque rien, & sur lesquels j'offrirai peut-être des remarques particulieres.

Le Calendrier de ce Missel est remarquable par le grand nombre de fêtes qui y manquent, par les jours Egyptiaques qui y sont indiqués, & par les *Obit*, ou le Nécrologe qu'on y a joint.

On n'y trouve d'abord aucune fête instituée depuis environ 700 ans; ainsi, par exemple, celle des Trépassés introduite par Odilon, Abbé de Cluny vers l'an 1000, n'y est pas. La purification de la Vierge y est indiquée, comme chez les Grecs, par le mot *υπαπαντη ypapante*, *occursus*; c'est aussi le mot dont on se sert dans les anciens martyrologes de Bede, d'Adon & d'Usuard. Cette fête fut ainsi appellée, parce que Simeon se rencontra pendant ce jour-là avec la Vierge.

L'ancien Bibliothécaire de Genève a montré beaucoup de sagacité pour découvrir l'Eglise à

Digitized by Google

laquelle ce Missel avoit appartenu, il pensa, avec raison, qu'il pourroit y être conduit, en cherchant la fête de la Dédicace de l'Eglise où l'on s'en seroit servi. Il trouva qu'elle étoit dans le mois d'Octobre à la Saint Michel, & qu'on y avoit ajouté, après le nom du Saint, *in Monte Tumba*; *Tumb* est un mot celtique qui signifie Montagne; & comme le Nécrologe qu'on trouve dans ce Missel est rélatif à la Tarantaise, il est clair que ce Missel doit avoir été celui d'une Eglise de cette Province; enfin, dans ce Nécrologe, on trouve au 21 Février le nom d'Aymon Archevêque de la Tarantaise, qui mourut en 1040, comme on le voit dans la *Gallia Christiana*; & au 4 Mars le nom de Humbert, Comte de Maurienne, qui mourut en 1048, de même que divers autres noms d'hommes de la premiere considération, qui devoient être naturellement enterrés dans la Cathédrale de la Capitale, & qui auroient cru déroger alors, s'ils n'avoient pas obtenu cet honneur. On peut donc croire que ce Missel étoit celui de l'Eglise de Moutier; il faut observer que le mot de *Moustier* vient de *Monastere*, & Dom Martenne apprend, dans son voyage, que la Cathédrale de Moutier avoit été desservie par des Moines.

Au reste, cet *Obit* ou ce Nécrologe est écrit d'une autre main que le reste du Missel, ce qui fait naturellement conclure que ce Missel existoit déja en 1040.

Digitized by Google

L'article qui regarde la pénitence, est absolument différent de celui qu'on trouve communément dans les autres Missels. La confession auriculaire n'y paroît pas même supposée, & l'on y voit clairement qu'on donnoit alors l'absolution à plusieurs pénitens à la fois. Voici la formule : *Vice Sancti Petri Apostolorum principis, cui à Domino collata nobis est potestas ligandi atque solvendi, cujus etiam & nos licet indigni vices fungimur, absolvimur vos Fratres & Sorores, in quantum vestra petit accusatio, & ad nos pertinet remissio ab omnibus peccatis vestris; quæcunque omnia operibus malis egistis; sitque vobis omnipotens Deus Redemptor vester vita salus & remissio omnium peccatorum cum Patre & Spiritu Sancto.*

On y trouve les prieres qu'on faisoit avant les épreuves appellées *le jugement de Dieu*; elles furent seulement défendues par le Concile de Latran en 1215.

Voici comme on y parle de l'Eucharistie : *Cum vero dixerint Amen, sumet de pane sancto & ponat in calice silendo, pax Domini non dicat, quia non sequuntur oscula, sanctificetur autem vinum per panem sanctificatum, tunc communicent omnes cum silentio, & expleta erunt universa.* On trouve dans le Voyage littéraire du P. Martenne, divers exemples semblables tirés d'anciens Missels, d'où l'on peut aisément croire que le Vendredi avant Pâques, le Prêtre officiant alors, n'étoit pas le seul

Digitized by Google

qui communiât comme aujourd'hui, mais que tous les Prêtres aſſiſtans communioient avec lui.

Enfin, il y a dans ce Miſſel quelques verſets de Pſeaumes, dont le chant eſt marqué par des ſignes particuliers; & ce n'eſt qu'en 1024, que le Pape Jean XX fit employer par tout les notes de Guy d'Arezzo. Ces notes ſont tout-à-fait ſemblables à celles qu'on trouve ſur la couverture de l'ouvrage de Bede N°. 21 *de ce Catalogue*.

Ce Calendrier offre encore dans chaque mois l'indice de ces jours particuliers qu'on appelloit *Ægyptiaci*, ſans doute comme les Romains appelloient les jours malheureux, *nefaſti*, *infauſti*, *atri*; quelques-uns croient que les Chrétiens leur donnerent ce nom à cauſe des playes d'Egypte, ou parce que les Egyptiens ſuperſtitieux furent les premiers qui crurent qu'il y avoit des jours malheureux : mais ces explications me paroiſſent peu fondées, parce qu'elles ſont particulieres aux Juifs dont les coutumes & les mœurs ne ſe ſont pas fort répandues chez les autres nations; je croirai beaucoup plutôt que ce mot *Ægyptiacus* ne ſignifie autre choſe que *ater*, c'eſt ainſi qu'on a donné le nom d'*Egyptilla* à une pierre noire, Plin. *lib. XXXVII. c.* 10; Iſid. *XVI.* 11; on appelle les Ethiopiens *Ægyptini*, & les Ethiopiens ſont d'une couleur noire; les Egyptiens eux-mêmes ſont appellés *Fuſci* par Properce, *lib. II.* 33, *v.* 15, & ces prétendus enchanteurs qu'on fait venir d'E-

Digitized by Google

gypte, ſont toujours repréſentés avec un maſque noir; alors ce mot *Egyptiacus* ſera un mot figuré, employé pour repréſenter ce que les anciens exprimoient ſans figures par le mot *ater*; peut-être même ce nom vient-il des idées effrayantes qu'inſpiroit la noirceur du Soleil & de la Lune lorſqu'ils étoient éclipſés.

Mais ſi l'on ne s'accorde pas ſur l'étymologie de ce mot, les Calendriers anciens que l'on peut avoir s'accordent encore moins ſur le nombre des jours Egyptiaques qu'on y trouve. Dans le Catalogue des Manuſcrits de la Bibliothéque de Vienne, fait par Lambecius, & qui a été reimprimé dans le *T. VII des Antiquités de Grævius*, il y a trois jours Egyptiaques dans le mois de Janvier & deux pour les mois ſuivants : Jablonski, dans les *Miſcell. Berol. T. VII.* rappelle deux Calendriers que Saumaiſe avoit déja fait connoître, & il paroît que les jours Egyptiaques de ces Calendriers ſe rapprochent aſſez de ceux du Calendrier de Lambecius, quoiqu'ils ne ſoient pas ſemblables. Mr. Sinner obſerve encore, dans le Catalogue intéreſſant qu'il a fait des Manuſcrits de la Bibliothéque de Berne, que les jours Egyptiaques, dont je viens de parler, ont quelques rapports avec les jours Egyptiaques du Calendrier qu'on voit dans les Manuſcrits qu'il fait connoître ſi bien; mais les jours Egyptiaques du Calendrier de ce Miſſel ne ſe rencontrent point avec

Digitized by Google

les autres ; on voit ſeulement qu'un des jours Egyptiaques du mois de Septembre dans le Calendrier Bernois, eſt auſſi le même jour de ce mois-là, qu'un des jours malheureux du nôtre ; mais tandis que celui de Berne en a vingt-quatre & celui de Vienne vingt-cinq, le nôtre n'en a que dix-huit, & un autre Calendrier de notre Bibliothéque, dont je parlerai encore, n'en a que douze ; au reſte, les opinions des Payens ſur les jours malheureux n'étoient pas mieux déterminées ; il n'y a que le vrai qui réuniſſe pour l'ordinaire tous les eſprits.

Voici les jours Egyptiaques de notre Calendrier.

Janvier	1 & 25.
Février	26.
Mars	2 & 28.
Avril	21.
Mai	25.
Juin	10 & 26.
Juillet	13.
Août	1 & 30.
Septembre	3 & 21.
Octobre	3 & 22.
Novembre	5 & 28.

Il n'y en a point dans le mois de Décembre.

Avant la liturgie des épreuves, on lit : *Incipiunt Dies Ægyptiaci VIII Calendis Aprilis, illa dies lunæ obſervanda eſt per omnia, intrante Au-*

Digitized by Google

gusto ; exeunte Decembre, illa dies Lunæ est observanda : Qui in his tribus diebus hominem inciderit aut pecus aut statim aut in die quarta morietur. Enfin, il faut observer que ces jours malheureux furent absolument proscrits du Calendrier en 1280.

V. *N. Bibl. Germ. T. VIII*, *p.* 148. *Journ. Helv. Mars & Avril* 1749. *Martyrologia Bedæ, Adonis & Usuardi. Martenne Itinerar. litter. Histoire Sequanoise*, *p.* 63. *Miscell. Ber. T. VII. Lambec Catal. Manuscript. Cod. Bibl. Vienn. Sinner, Catal. Manusc. T. I*, *p.* 41.

N°. 29. MISSEL, *fol. Vélin.*

Il est fort bien conservé, la premiere page est ornée d'une très-jolie bordure garnie de fraises, ce qui annonce la fin du XIII siécle ou le commencement du XIV.

Dans le feuillet où on lit *Benedictus qui venit in nomine Domini Osanna in excelsis*, on a peint en grand les armoiries de Genève. Au feuillet suivant, dans une miniature qu'on y a placé, on voit J. crucifié ; il y a deux femmes près de lui qui paroissent le regarder, l'une d'elles tient un livre à la main ; on a mis au bas de la page une grande croix bleue dans une autre croix peinte en couleur brune très-foncée ou rapprochée du violet. Ne seroit-ce point les couleurs des armoiries de la Ville de Genève qu'on s'est proposé d'y placer ?

Digitized by Google

N°. 30. MISSEL *ſuivant la coutume de l'Egliſe de Genève, fol. Vélin.*

Il peut être du XV ou XVI ſiécle.

N°. 31. HEURES, 8°. *Vélin.*

Elles ſont peintes avec ſoin, & ornées de plusieurs vignettes, toutes les pages en ſont encadrées, elles paroiſſent du XIV ſiécle.

N°. 32. HEURES, 8°. *Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt chargé d'un grand nombre de peintures qui annoncent plus de goût & d'intelligence dans le clair-obſcur que les précédentes; je les crois auſſi du XV ſiécle, d'autant plus que le Calendrier eſt beaucoup plus chargé de fêtes des Saints.

N°. 33. HEURES, 8°. *Vélin.*

Le Calendrier offre la peinture de ce qu'on fait communément à la campagne dans chaque mois, il y a pluſieurs vignettes joliment peintes; mais ce qu'on ne peut croire, c'eſt qu'au milieu des peintures renfermées dans ce livre de pieté, & auprès des prieres & des morceaux de l'Evangile, on y voit des figures qui choquent la chaſteté & la pudeur. Ce Manuſcrit paroît du XV ſiécle.

N°. 34. HEURES, 8°. *Vélin rélíées en Velours.*

On y voit beaucoup de peintures, dont chacune

Digitized by Google

cune occupe tout le feuillet; elles me paroiſſent du XIV ſiécle.

Elles commencent par le Calendrier, où les fêtes ſont marquées en encre rouge; mais ce qu'il y a de remarquable, c'eſt qu'on y a indiqué de la même maniere les jours qu'on y appelle *ægri* ou *malheureux*, & qui remplacent ſans doute les jours appellés *Egyptiaques* : en comparant ceux du Miſſel N°. 28 avec les jours *ægri* de ces heures, on ſera étonné de voir qu'il y en a ſept qui ſe rencontrent préciſément dans les mêmes jours des mêmes mois.

Il n'y en a point dans le mois de Janvier.

Février	4 . . 26	
Avril	10 . . 20	
Mai	25	de cette maniere *Urbanus*, *Sancta Trinitas*, ces deux mots ſont écrits en noir, mais *dies æger* en rouge.
Juin	10	
Juillet	13	*Turianus Epiſcopus* en noir, *dies æger* en rouge.
Septembre	3	
Octobre	22	
Novembre	28	
Décembre	7 . . 22	

Pierre Subeſtus parle de ces jours-là dans ſon livre *de Vineâ Domini*, & il dit qu'ils étoient les

Digitized by Google

enfants de la ſuperſtition, *part. III. c. IV.* Voy. *Carpentarii Gloſſarium.*

Il paroît clairement que ces Heures ont été écrites pour des hommes qui ne ſavoient pas le latin, & qui n'entendoient que le françois, on y lit une intitulation françoiſe ſur chaque priere; par exemple, *Quant on veult recepvoir le corps de Jeſucriſt. Quant on a reçu :*

On y trouve *les X Commandemens de la Loi.*

les V Commandemens de l'Egliſe.

le Chapellet de Jeſus & de la Vierge Marie composé de cinquante vers narratifs de la vie & paſſion de notre Seigneur, lequel trois fois multiplié faict le pſeautier notre dame. Et peult on gagner grandes indulgences en le diſant devotement. Et doit len dire une fois Ave maria devant chacun vers, & finir au mot Jeſus ſans dire Amen, & de dix vers en dix vers Pater noſter ave maria.

N°. 35. HEURES, 8°. *Vélin, reliées en velours.*

On y voit beaucoup de peintures qui me paroiſſent d'un meilleur goût que les précédentes; je les crois du XV ſiécle.

L'intitulation de chaque priere eſt auſſi françoiſe.

N°. 36. HEURES, 24. *Vélin.*

Ce Manuſcrit a quelque choſe de ſingulier; dans la premiere miniature, après le Calendrier, on lit IXIO, & ces chiffres ſont répétés deux fois, ce qui avoit fait croire à un des poſſeſſeurs de

Digitized by Google

ce Manuſcrit qu'il avoit huit cens ans, quoique ſon caractere gothique prouvât manifeſtement qu'elles ne ſont pas ſi anciennes. Mais Baulacre vit bientôt que ces traits étoient de ſimples ornemens de peinture; d'ailleurs, ſi cela n'avoit pas été, pourquoi IX auroit-il été en chiffres romains & 10 en chiffres arabes? Outre cela, quinze feuillets plus bas, on trouve dans une miniature ſemblable IXI, que l'on ne ſauroit prendre pour des chiffres; enfin, pour faire exprimer à ces chiffres prétendus le milléſime qu'on deſire, il faut tourner le livre du côté oppoſé à celui qui doit être naturellement lu.

On voit ſur un feüillet, écrit à la vérité d'une main moderne: *Ce Pſeautier écrit à la main renferme une partie de l'office de la Bienheureuſe Vierge, il fut relié à Lyon en* 1403.

Il manque quelques feuillets à ces heures; on le voit par ce Titre qui les termine: *Cy encommencent les quinzes joyes noſtre Dame Ste Marie en Romans, qu'elle eut de ce tres benoit enfant.*

N°. 37. *Le* RITUEL *Romain, fol. Vélin.*

Il eſt très-bien écrit, on l'a enrichi de belles vignettes rélatives à l'office au commencement duquel on les a miſes; toutes les lettres capitales ſont peintes; on ne voit plus de fraiſes dans les cadres, ce qui me feroit croire que ce Manuſcrit eſt du XV ſiécle. On trouve à la premiere

Digitized by Google

page un Ecu dont le fond eſt or avec trois chevrons ; il eſt ſurmonté par une croix ; il eſt placé ſur un manteau violet & ſupporté par deux amours.

N°. 38. MANIPULUS *Curatorum*, *fol. Papier.*

Cet ouvrage eſt compoſé, comme l'ouvrage lui-même l'apprend, par Guy de Montrocher, Monterogerii, ou Monteroſerii, comme on peut le voir dans Montfaucon *Bibl. Biblioth.*

Cet ouvrage fut compoſé en 1333 ; il eſt dédié à un Evêque de Valence, & il renferme des entretiens utiles pour les Eccléſiaſtiques.

Il traite des Sacremens en général & des ſept Sacremens en particulier, puis de la Satisfaction, de l'Aumône, du Jeûne, de la Priere, du Serment, des dix Commandemens, des Articles de foi & de l'Oraiſon dominicale.

DES DOGMES.

N°. 39. *Sur la* LITURGIE *Anglicane*, *fol. Papier.*

Cet ouvrage, compoſé de quelques feuilles, renferme quelques réflexions ſur les principaux articles de foi de la Liturgie angloiſe, il a été fait par Jean Knox & Utingham.

N°. 40. FORMULAIRE *de Confeſſion*, *fol. Papier.*

Ce Formulaire, qui n'a que quelques feuilles,

Digitized by Google

offre une Confeſſion que devoient faire les François proteſtans qui ſe refugioient à Worms : dans ces temps-là, il n'étoit pas permis de penſer différemment de ceux ſous la domination deſquels on étoit appellé à vivre ; & pour éviter la plus légere différence, on faiſoit des formulaires bien longs, bien propres à multiplier les diſputes, & on oublioit que Jéſus-Chriſt exigeoit ſeulement, que ſes diſciples cruſſent *qu'il étoit le Meſſie prédit par les Prophetes.*

N°. 41. TRAITÉS *théologiques*, *par Hugo*, *Archevêque de Rouen*, 8°. *Vélin.*

Ce Volume eſt compoſé de deux Traités.

Le premier, *ſuper fide catholicâ*, eſt adreſſé à Egidius Archidiacre, & il renferme une explication des principaux articles de foi avec quelques réflexions ſur l'importance de la foi.

Le ſecond Traité eſt un Commentaire de l'Oraiſon dominicale. Mais qui eſt l'Auteur de ce volume ? Au premier coup d'œil, il n'eſt pas facile de ſe décider, parce qu'il y a eu trois Archevêques de Rouen, qui ſe ſont appellés Hugo. Le premier, fils du Duc de Champagne, né en 732 ; on célébra ſa fête en 1309. V. *Gall. Chriſt. T. I*, *p.* 564. Le ſecond, fut Moine de St. Denys au X ſiécle. V. *Gall. Chriſt. T. I*, *p.* 570. Le troiſieme *Umbonenſis*, fut Moine de Cluny en 1128 : celui-ci eſt le ſeul dont les ouvrages ſoient

Digitized by Google

célebres. V. *Gall. Chriſt. T. I*, *p*. 578. C'eſt donc celui-ci qui a publié les ouvrages *de hæreſibus ſui temporis*, *de diverſis quæſtionibus ad Matheum Albanenſem*. Dupin le croit l'Auteur des deux piéces qui ſont dans notre volume, p. 166, 174, 217, 153 & 182.

Il paroît que ce Manuſcrit eſt du XIII ou XIV ſiécle.

N°. 42. *De* SACRAMENTIS *Eccleſiæ Chriſtianæ ab Hugone*, *a Sancto Victore*, *lib. II. fol. Vélin*.

On y a joint :

Gregorii magni de Alogis, *libri IV*.

Paſcaſii liber de ſanguine & corpore Chriſti.

Defloratio quædam cujuſdam Sapientis ſuper Miſſam dominicam ſcilicet Remigii Antiſiodorenſis. On y fait une alluſion continuelle & myſtique de tous les actes de la célébration de la Meſſe à la conduite de Dieu envers l'homme, & de celle de l'homme envers Dieu, & on finit ce Commentaire par celui de l'Oraiſon dominicale.

On a coutume de trouver réuni ces deux ouvrages qui traitent la même matiere de la même façon.

Les faits du Sauveur trouvés par l'Empereur Théodoſe à Jéruſalem dans le Prétoire de Pilate.

Traité ſur les manieres différentes d'abſoudre les pécheurs de leurs péchés.

Ce Manuſcrit eſt du XIV ſiécle.

Digitized by Google

N. 43. GLOSE *ſur le Symbole & l'Oraiſon dominicale*, 12. *Papier.*

Cette Gloſe eſt contenue dans la moitié du Volume, & ſe rapporte ſur-tout à la morale ; le reſte eſt écrit dans la langue Vaudoiſe, il renferme des réflexions pieuſes & morales. On y trouve un Catalogue des Prophetes & des Apôtres, où chacun d'eux eſt caractériſé par un paſſage de ſes ouvrages rélatifs au Meſſie ; les noms du Vieux & du Nouveau Teſtament y ſont alternativement placés. Voici le commencement de ce Catalogue :

Jeremias — *Patrem me vocabis Deus Dominus.*
Petrus — *Credo in Deum omnipotentem Creatorem cœleſtem.*
David — *Filius meus es tu.*
Andreas — *Jeſum Chriſtum filium Dei unicum Dominum noſtrum.*
Eſaïas — *Ecce virgo concipiet & pariet filium.*
Jacobus — *Qui conceptus eſt de Spiritu Sancto natus ex matre virgine.*

Ce Manuſcrit eſt du XIV ſiécle.

N°. 44. THESES *publiques, ſoutenues dans l'Auditoire de Théologie à Genève dans le* XVI *ſiécle. fol. Papier.*

Ces Theſes ſont des propoſitions tirées d'un morceau de l'Ecriture Sainte, mais ſur-tout des Epîtres de St. Paul ; elles intéreſſent par la va-

Digitized by Google

riété des ſujets qui y ſont traités, & par ce qu'elles offrent un abrégé bien fait de la doctrine reçue & enſeignée alors dans l'Egliſe de Genève.

N°. 45. LEÇONS *de Théologie*, *par Fr. Junius*, *Papier.*

On y trouve le cours de Théologie que Junius dictoit à ſes Ecoliers ſuivant l'uſage de ces temps-là.

N°. 46. TRAITÉ *de la juſtification de l'homme devant Dieu*, *fol. Papier.*

Je n'ai pu en découvrir l'Auteur, mais il eſt évident qu'il a été composé dans le ſiécle paſſé, pendant que les diſputes violentes ſur cette matiere déshonoroient le Chriſtianiſme & les Chrétiens.

N°. 47. THESES *ſur l'Homme*, *fol. Papier.*

Ces Theſes célebres furent ſoutenues dans l'Egliſe proteſtante de Paris en 1584. On y a joint une réponſe avec une lettre de la Vénérable Compagnie des Paſteurs & Profeſſeurs de l'Egliſe de Genève à l'Egliſe de Paris ſur ces Theſes.

Je me tais ſur ces details, pour éviter de rappeller des diſcuſſions tout à fait étrangeres à l'Evangile, qui étonnent le dix-huitieme ſiécle; mais dont on ne pourroit peut-être encore parler, ſans courir le riſque de bleſſer les idées d'une foule de Théologiens.

Digitized by Google

N°. 48. MISCELLANÉES, 8°. *Vélin.*

Cette collection renferme divers ouvrages de Théologie ; on y trouve :

1°. *Un sermon de St. Augustin* sur les avantages qu'on éprouve à exercer la miséricorde dans cette vie.

2°. *Une Homélie de St. Augustin* sur les plaies d'Egypte.

3°. *Une Homélie* du même Auteur sur les dix Commandemens.

4°. *Un livre du Prêtre Alboin* adressé à une Dame. Cet ouvrage, que je ne trouve cité nulle part, est entiérement tiré des Peres ; on y trouve des réflexions sur la plupart des vertus chrétiennes, avec des exhortations pour travailler à les pratiquer, mais on ne peut s'empêcher de faire remarquer la subtilité qu'on introduisoit alors dans ces matieres ; par exemple, l'Auteur traite gravement de trois genres d'aumônes, il compte dix degrés différents d'humilité, &c.

5°. *Vision de St. Paul Apôtre.* L'Auteur fait ici une peinture absurde de tout ce que St. Paul dût voir, pendant la vision miraculeuse qu'il eut sur le chemin de Damas ; il accompagne l'Apôtre de l'Archange Michel, qui lui fait parcourir tous les recoins des Cieux dont il donne le plan ; mais il ne se contente pas de se recréer par cette peinture, il veut encore effrayer par un tableau de

Digitized by Google

l'enfer; c'eſt ici qu'il a recours à Virgile : *Erantque ibi puellæ nigra habentes veſtimenta, induta pice & ſulphure & draconibus & igne & ſerpentibus & viperes circa colla earum, & quatuor Angeli maligni comitantes eas habentes ingentia cornua, & ante eas ibant dicentes, noſcite filium Dei qui mundum redemit, & tunc Paulus rogavit quæ eſſent : Tunc ſic reſpondit Angelus, hæ ſunt quæ non ſervaverunt caſtitatem uſque ad nuptias, & maculatæ necaverunt infantes ſuos, & in eſcam porcis vel canibus dederunt, & in fluminibus vel in aliis perditionibus conjecerunt, & propterea pœnitentiam non fecerunt.*

6°. *Sur la paſſion de notre Seigneur.* Nicodeme & Pilate à l'Empereur Theodoſe. Cette piéce, comme on le ſait, eſt entiérement ſuppoſée, on y parle de la prétendue Ste. Véronique dont le nom eſt tiré du mot conſacré pour ſignifier la vraie image de J. C. reſtée dans le mouchoir avec lequel on l'eſſuya *vera icon*, d'où il a été facile de faire Véronique, & de-là une Sainte qui avoit ce mouchoir; au reſte, on ne doute plus, dans les deux Communions, de cette fraude pieuſe. Dans un Manuſcrit de la Bibliothéque Bodléienne, je trouve un Manuſcrit ſemblable, intitulé *Evangelium Nicodemi, Epiſtola Pilati.* Cette diviſion eſt exprimée dans notre Manuſcrit, quoiqu'elle n'y ſoit pas immédiatement annoncée : on trouve d'abord l'hiſtoire de la mort de Jéſus tirée

Digitized by Google

de l'Evangile & une lettre particuliere qui est celle de Pilate ; à l'égard de la dédicace *Theodosio Imperatori*, elle peut avoir été copiée sur un Manuscrit destiné à ce Prince, & un Copiste ignorant aura cru que cette lettre lui étoit adressée.

7°. *Deux lettres d'Evax*, Roi d'Arabie, sur les noms & les propriétés des pierres précieuses ; elles ont été traduites en 1123 par Marbode, suivant Mr. Duclos.

8°. *Abrégé de l'histoire sainte*, depuis la création du Monde jusqu'à la construction du Tabernacle daus le désert.

9°. *Expériences sur l'urine & le sang.* Quoique l'intitulation de cet ouvrage soit latine, l'ouvrage lui-même est écrit en languedocien, il ne renferme que de misérables secrets qui ne méritent aucune créance.

10°. *Sur le péché & la pénitence.*

11°. *Vers latins* sur divers sujets de l'Histoire Sainte, de la Théologie & des cérémonies de l'Eglise.

12°. *La Régle de St. Benoît* : il s'agit ici de la premiere Régle, beaucoup plus austere que celles qu'on lui a substituées.

13°. *Description du Purgatoire de St. Patrice.*

Ce Manuscrit est évidemment du XIV siécle, il ressemble tout à fait au modele de l'année 1380 que Mabillon donne dans sa diplomatique, p. 373.

Digitized by Google

HISTOIRE.

CHRONOLOGIE.

N°. 49. *La* CHRONIQUE *d'Eusebe de Césarée, traduite par St. Jérôme, fol. Vélin.*

Ce Manuscrit est remarquable par la beauté du vélin, l'élégance de l'écriture, & le goût des ornemens.

On lit au premier feuillet en lettres majuscules une piéce appellée *obtestatio Hieronymi*, qu'on trouve dans l'édition de Venise de 1483. *Adjuro te quemcunque hos descripseris libros per Dominum nostrum Jhesum Christum & gloriosum ejus adventum in quo veniet judicare vivos & mortuos, ut conferas quod scripseris & emendes ad exemplaria ea de quibus scripseris diligenter, & hoc adjurationis genus similiter transcribas, & transferas in eum codicem quem descripseris.*

Les Tables Chronologiques sont rendues plus distinctes, par les différentes couleurs employées pour faire reconnoître la colonne destinée à renfermer les événemens principaux qui sont rélatifs à chaque nation.

Ce qui me frappe dans ce Manuscrit, c'est qu'on n'y apperçoit aucune lettre gothique; le

Digitized by Google

caractere ressemble assez aux premiers livres imprimés : je crois aussi que ce Manuscrit est du XIII ou XIV siécle ; on voit au moins au bas du premier feuillet les armoiries de l'ancienne maison de Bourgogne, bandé d'or & d'azur à la bordure de gueules, & l'on sait que cette premiere branche des Ducs de Bourgogne finit en 1361.

Ce Manuscrit vient de la Bibliothéque du Conseiller Petau, & il fut communiqué à Pontac. Voici comment ce dernier en parle dans l'édition d'Eusebe qu'il a donnée : *Petavianum Manuscriptum minio illustratum cum Chronicis Eusebii & Hieronymi sine Prospero*, c'est-à-dire, sans les additions de Prosper qui poussa ces Chroniques jusqu'à l'an 22 de Valentinien, *quod D. Paulus Petavius V. C. in supremâ Parisiensi curiâ Senator regius eruditissimus & sedulus antiquitatis indagator, veterum librorum promptuarium pro suo erga litteratos studio Parisiis ad nos perferendum dedit.*

On ne peut douter que notre Manuscrit ne soit celui de Pontac, puisqu'on y trouve les mêmes leçons que Pontac dit y avoir trouvées. V. *l'apparatus* à cette édition.

Notre Manuscrit differe encore de l'édition de Palmerius, parce qu'on y trouve Egialeus, Roi des Sicyoniens qui régna 52 ans avant Eucops, ce Roi est omis dans l'imprimé. Les années des Rois de Sicyone, additionnées ensemble, font dans le Manuscrit une somme de 962 ans, au

lieu que dans l'imprimé elle eſt ſeulement de 862.

V. *ces deux Editions du Chronicon Euſebii.*

N°. 50. *Les différentes manieres de calculer le temps, par Bede, fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit, extrêmement précieux, n'a jamais été bien connu, malgré la ſavante notice donnée par Baulacre dans la *Bibliothéque Italique*, T. XVIII, & dans le *Journal Helvétique* du mois de Mai 1742. Il s'y borne à établir l'âge de ce Manuſcrit par des inductions hiſtoriques; je profiterai de ſes découvertes pour cette partie, mais je compléterai ſa notice par une deſcription exacte & des recherches particulieres.

On trouve dans la premiere page les reſtes d'un Dictionnaire étymologique qui commence au *P*. En voici quelques exemples :

Tabellio	*qui tabulas portat, id eſt Scriptor & Scriba.*
Teutones	*Gens Galliæ.*
Teutonico	*ritu gallico.*
Topographia	*pictura.*
Tozia	*ſigna.*

Il eſt aſſez ſingulier qu'on donne dans ce Dictionnaire le nom de *Teutones* aux François. Ducange & Charpentier, ſon continuateur, ne connoiſſent point cette acception; le premier dit ſeulement que *Gallia pro Germania non ſemel oc-*

Digitized by Google

currit apud Lambertum Scalnaburgensem in Annalibus eum vide ad annum 1072; mais cette dénomination ne tireroit-elle point son origine de l'opinion généralement reçue, que les François, proprement dits, descendoient des Germains, appellés alors indifféremment *Teutones*? ou plutôt ne seroit-ce point le nom donné à cette partie des Gaules, qu'on appelle la Gaule Belgique, & dans laquelle on trouve non-seulement la Hollande & les Pays-Bas, mais encore les Evêchés de Cologne, de Trêves, de Mayence & de Spire? Ce qu'il y a au moins de sûr, c'est que le Duché de Juliers portoit alors le nom de *Teudurum*, & qu'on l'appelle encore *Tudder*; au reste, à Massai, où ce Dictionnaire a été fait, on pouvoit aisément écrire que les Teutons étoient un peuple de la Gaule, d'autant plus que *Teudurum* y jouoit alors un rôle considérable; & ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que le nom de *Teutones* donné aux Germains, n'est pas un nom qu'ils aient eu anciennement, il paroît même n'avoir été employé pour désigner les autres nations de l'Allemagne, qu'après avoir été long-temps donné, dans la Gaule Belgique, aux divers peuples qui l'habitoient.

Après ce morceau de Dictionnaire, on trouve un autre Dictionnaire commencé, dont il y a quelques mots contenus dans les lettres *A*, *B* & une partie de *C*. On lit ensuite une Chronique

Digitized by Google

curieuse du regne de Charles-Magne depuis l'année 726-796, elle est comprise dans les pages 2-5, & elle est suivie par une autre page de mots sans ordre qui sont expliqués de la même maniere que ceux de la premiere. Ainsi, par exemple, on lit :

concionabatur	*alloquebatur*
Duellum	*bellum duplex eo quod in duos agatur*
Alatores	*proceres* dans Ducange il n'y a que l'acception de *Venator*
Calumniator	*a calvando id est decipiendo*
Coluber	*eo quod colit umbram*
Segnis	*sine igne*
Syllogismus	*Quæstio contorta & captiosa*
Alacitare	*vana somniare*

Après cela, on trouve un Alphabet grec en majuscules, qui annonce une très-haute antiquité; il a été placé ici pour déterminer la valeur numérique de chaque lettre ; on y apprend ensuite le nombre des jours de chaque mois avec les moyens de faire un Calendrier perpétuel.

Dans une place, où le feuillet n'a pas été rempli par l'écriture du Manuscrit, on a dessiné une figure assise de Bede ; elle porte sa main gauche à la bouche, & elle présente avec la droite un rouleau, où on lit ce Vers :

Digerit en Beda numeros sic tempora monstrans.

Ensuite on voit les vingt-huit Cycles de 19 ans, qui

qui occupent vingt pages; dans leurs marges, qui ſont très-grandes, on a inſéré enſuite une Chronique de l'Abbaye de Maſſai.

Ces Cycles ſont ſuivis par quelques réflexions ſur le nombre des jours & des lunaiſons qui compoſent l'année, & on leur a joint la ſolution de divers Problêmes ſur l'âge & le lieu de la lune. On y appelle ces Problêmes *interrogatio Computi*.

C'eſt ici qu'on voit un Calendrier dont je parlerai plus bas. *Liber de naturis rerum*, diviſé en LI Chapitres; *liber de Temporibus*, diviſé en XXII Chapitres.

Après cela, on eſt étonné de rencontrer, ſans aucun avertiſſement, un morceau contenu en deux pages, que les régles de la critique font croire de Bede, mais dont je n'ai pu découvrir la place, ni dans notre Manuſcrit, ni dans les œuvres imprimées de Bede lui-même. Il commence ainſi: *Itaque ſtella Veneris & Mercurii, hoc a ſuperioribus tribus Planetarum ſtellis differunt, quod nunquam in ſolis vicinio horiſque matutinis & veſpertinis cernuntur, namque Saturni, Jovis & Martis ſtella ita erraticos, hoc eſt ſibimet ipſis diſſimiles habent ortus & occaſus, ut tamen omni tempore noctis Zodiacum circulum luſtrando generaliter apparent.* Il y parle enſuite de leurs rétrogradations, de leurs mouvements en crochets; on voit après cela un Chapitre de *Abſidibus Planetarum.*

Un Problême pour trouver la XIIII Lune.

Digitized by Google

Une lettre de Bede à son frere Wichredus sur l'Equinoxe du Printemps.

Liber de ratione temporum, il l'appelle *de computo vel loquela digitorum*. Ce livre est terminé par ces Vers latins, qui ne sont point dans l'édition imprimée des œuvres de Bede, mais qui sont rélatifs au Couvent de Massai dont ils nous peignent les principaux Officiers.

Clara dies rutilat populis sacra limina lustrans,
Ecclesia Sancti Martini Masciasensis.
Gregorii laudes festum recolentes ovanter.
Presulis eximii, cui sacra docmata passim
Sparguntur, latum semper recitanda per orbem.
Astriferas sedes hodie bis capit axe locatus
Martius in quarto bis senos dum facit orbes,
Idus hanelante Philogeo se indere terris,
Hic teripes dicti Martini limina trivit,
E propriis finibus retegens funebria dira.
Quæ coram recitatu patres fratresque verendi,
Munia votiva Christi de more frequentant:
Gorgoneas tignas pellat his dote benigna,
Arcibus & Superis faciat recitare Choreas
Agmine Sanctorum mixtus profecta longa:
Hic locus a Sceptro Domni dominatoris Odonis,
Qui gratus cunctis mitis multumque modestus,
Docti locus, blandus, veneranter ubique colendus.
Inde Decanus adest Rainaldus Christi minister,
Arduinus studium Cereris sacra munera suffit.
Sacrorum custos Sichelinus inesse videtur;

Digitized by Google

Reliquias panis fert Adalbertus egenis ;
Ast alii fratres parent ad vota jubentes ,
Vultibus inclinis oramus solvere nostris
Munera , quæ nobis orastis voce benigna
Vestra choors : valeat longos per temporis annos
Percipiatque de hinc cum Sanctis pascua læta.

On a joint à ces piéces :

Disputatio Sancti Hieronymi de solemnitatibus Paschæ.

Epistola Sancti Proterii Alexandrini Episcopi ad beatissimum Papam Leonem Romæ urbis Episcopum de solemnitatibus Paschæ. Cette Epître commence d'une maniere qui est peu Catholique romaine : *Domino meo dilectissimo fratri & consacerdoti Leoni Proterius in Domino salutem.*

De ratione ordinationis temporum ac vicissitudinum Mundi. Je n'ai pu en découvrir l'Auteur , mais je trouve que le dernier Auteur qu'il cite , est Denys-le-Petit qui vivoit dans le VI siécle.

Epistola Philippi de Pascha. V. *Bucher* , *p.* 409.

Varia Chronologica de Sulpitio , Hilario , Victorio , Gennadio.

Problêmes pour trouver la Lune de Pâques.

De ratione saltus Lunæ.

Epistola Papæ Leonis ad Martianum Imperatorem.

Prologus Theophili Alexandrini ad Theodosium Imperatorem.

De Cyclo Paschatis. Bucher , p. 471.

Digitized by Google

Ordo apud Ægyptios primus inventus refert Macrob. lib. XII.

De ætate quomodo varie in ſcriptura nominatur.

De generibus numerorum.

De anno & partibus ejus.

Quot modis ſoleat annus ominari.

Quæſtiones de XIIII Luna Paſchatis & de Cyclo decen. novennali.

Unde quadræ vel Epactæ naſcantur.

Quæſtiones variæ de calculo Lunæ.

Quæſtiones ad annos ab initio Mundi numerandos.

Quot horis & punctis luceat unaquaque die.

On trouve enfin des Tables qui mettent ſous les yeux la plupart des calculs indiqués dans les divers ouvrages qui compoſent ce volume.

Ce Manuſcrit porte tous les caracteres d'une haute antiquité ; il eſt écrit ſur un vélin très-fin, il eſt ſans aucune lettre hiſtoriée, les mots n'y ſont abſolument point ſéparés, il n'y a point de virgules ; on y obſerve ſeulement les deux points qui ſont placés pour une virgule, ce qui ſe voit dans les Manuſcrits les plus anciens : toutes les groſſes lettres annoncent le VIII ſiécle, l'*a* eſt ouvert dans ſa partie ſupérieure, & il offre la vue de deux *c* accouplés, les abréviations les plus anciennes s'y rencontrent, comme, &, au milieu ou dans les mots ; enfin, je n'y trouve aucun indice qui puiſſe faire ſoupçonner que le Manuſcrit ſoit du X ſiécle, & tous les caracteres concourent à le faire préſumer de la fin du VIII.

Digitized by Google

Je remarquerai cependant encore, que ce Manuscrit n'est pas écrit entiérement par la même main; mais que la premiere feuille, qui est la plus ancienne, est sûrement du VII siécle, que la Chronique de Charles-Magne est de la fin du VIII, & qu'il paroît clairement qu'on a effacé le Dictionnaire étymologique dont on voit un lambeau dans le verso du premier feuillet, pour y écrire la Chronique, puisqu'on en retrouve un autre morceau dans le dernier verso du dernier feuillet de cette Chronique. On découvre de même plusieurs autres caracteres d'antiquité propres à ce Manuscrit, qui confirment l'âge que j'ai cru devoir lui assigner.

Mais aux preuves internes que je viens d'employer pour prouver l'antiquité de ce Manuscrit, j'en joindrai d'externes qui concourront avec les premieres pour lui donner la même date.

La Chronique, qui est à la tête de ce Manuscrit, renferme les événemens qui se sont passés depuis l'an 720 jusqu'en 796; on la trouve imprimée dans le T. II, p. 733, *Novæ Bibliothecæ Manuscriptorum*, par le P. Labbe; il avertit qu'elle a été tirée *ex Codice Sti. Martini Masciacensis per vetusto*. Baulacre, dans la *Bibl. Ital. T. XVIII*, apprend que Massay est un lieu du Berry à sept lieues de Bourges, & à cinq d'Yssoudun, où l'on trouve un Couvent de Bénédictins, fondé en 738 sous l'invocation de St. Martin par un Comte

Digitized by Google

Ægon ; qu'il a été brûlé trois ou quatre fois, qu'il fut rétabli par Charles-Magne qui passe pour son fondateur. Ce Couvent, qui subsiste encore aujourd'hui, a seulement L. 6000 de rentes. Voy. *Ann. Benedict. T. II, p. 108.*

Abauzit & Baulacre découvrirent encore des notes historiques dans les marges des feuillets, où les Cycles paschaux sont représentés, & le P. Labbe les a encore publiées dans le même volume de son ouvrage, p. 732, sous le titre de *Breve Chronicon Sancti Martini Masciacensis in Biturigibus ad Cyclorum paschalium margines inspersum.* Cette petite Chronique occupe les marges de six feuillets, elle est composée de notes historiques sur le Monastere de Massai, & le Royaume de France; elles commencent à l'année 730, qui est à-peu-près celle de la fondation du Monastere; ces notes sont écrites d'une autre main que le Texte; chacune d'elles paroît faite par un Ecrivain particulier depuis l'an 900, mais auparavant elles sont l'ouvrage du même Copiste; ce qui prouveroit que vers l'an 900, on y écrivit tous les événemens remarquables qui s'étoient passés depuis la fondation du Monastere; & qu'après ce temps-là, on les ajouta à mesure qu'ils arrivoient; ce qui démontre au moins que le Manuscrit existoit dans l'année 900.

Il est encore évident que ce Manuscrit est véritablement celui de l'Abbaye de Massai; les Vers

que j'ai rapporté plus haut ne permettent pas d'en douter, ils ont été faits en l'honneur des Officiers de l'Abbaye; d'ailleurs, si notre Manuscrit n'étoit pas original, il y en auroit deux exemplaires, & celui dont je parle ne seroit qu'une copie de l'autre: mais que seroit-il arrivé? Alors certainement la Chronique de Charles Martel, de Pepin & de Charles-Magne seroit écrite de la même main, que la Chronique du Couvent de Massai, parce que le même Copiste les auroit copiées toutes deux; cela n'est pourtant point, car il est évident qu'elles sont écrites par des Ecrivains différents. On fera le même raisonnement avec plus de force pour la Chronique du Monastere de Massai, qui est aussi écrite par plusieurs mains différentes, & qui n'auroit été écrite que par une seule, si elle n'étoit pas originale.

Baulacre observe outre cela avec le P. Labbe, que dans la Chronique de Charles-Magne, que ce dernier appelle *Annales Francorum*, on trouve à la fin deux événemens déplacés qui n'ont pas été rapportés à leur véritable date, le premier en 756, & le dernier à la mort d'Alcuin en 804. Un Copiste intelligent les auroit sans doute remis à leur place, de sorte que cette faute doit être regardée comme une preuve solide de l'originalité du Manuscrit de cette Chronique.

On voit encore dans la Chronique de Massai la mort d'un Abbé en 866, *Abbo Abbas moritur.*

Digitized by Google

Le P. Labbe observe à cette occasion *in Veteri Kalendario ejusdem Manuscripti Codicis legitur VII Kalend. Decembris, Abbo Abbas migrat ad Christum*; ce qui est vrai : d'où il résulte que cette note du Calendrier confirme la Chronique; & l'on sait que c'est l'usage des Couvents d'inscrire les *Obit* des hommes illustres de leur ordre dans leurs Calendriers.

Baulacre a observé une différence entre la Chronique de Massai, publiée par le P. Labbe, & celle de notre Manuscrit; on lit dans ce dernier à l'année 945, *Bellum in Flaminiaco*, ce qu'on ne trouve pas dans la Chronique imprimée; mais il est aisé de sauter trois mots en copiant, & le Copiste ne les ajouteroit pas à l'original, sur-tout s'il s'agissoit d'un événement ancien & dont il n'auroit pas été le témoin.

A l'égard de l'âge du Manuscrit, il est clair qu'il ne peut pas être plus récent que l'an 1013, qui est le terme de la petite Chronique, & l'on apprend par les piéces du recueil du P. Labbe, *T. II, p.* 737, dans la petite Chronique de Vierson sur l'an 1026, que *Castrum Masciacum erat tunc ædificatum*; mais notre Chronique apprend qu'il fut détruit en 996. *Odo princeps Dolensis* (Dol en Bretagne) *secus Monasterium Masciacum ædificavit castrum, quod Rex Robertus expugnans* pour *oppugnans capere nequivit & sic frustratus abivit* 1028. Les Vers latins que j'ai rapportés, ont été

Digitized by Google

écrits sous l'Abbé Odon, qui fut élu en 935, & qui mourut en 967; mais ces Vers sont écrits d'une main postérieure à celle qui a copié le Manuscrit, & par conséquent la Chronique de Charles Martel, de Pepin & de Charles-Magne.

La petite Chronique des Cycles paschaux commence à la mort de Bede en 730, & à la fondation du Couvent de Massai; on y lit diverses notes éparses sur les marges du Manuscrit, les premieres sont écrites par la même main & avec la même encre; elles rapportent les événemens du Couvent de Massai jusqu'en 850, mais les suivantes, qui ont le même but, sont écrites par diverses mains & avec diverses encres. On pourroit donc soupçonner que c'est au milieu du IX siécle, qu'on a commencé d'écrire la Chronique du Couvent de Massai à côté des Cycles paschaux: ce qui prouve évidemment que le Manuscrit existoit alors; d'ailleurs, par la comparaison des écritures, on ne peut douter que l'écriture du Texte de l'ouvrage ne soit plus ancienne, que celle des notes qu'on trouve dans les marges.

La grande Chronique commence à l'an 716 & finit en 796, comme je l'ai déja dit, elle indique les années dans lesquelles ont été faites les principales actions de Charles Martel, de Pepin & de Charles-Magne. On y rapporte que, dans l'année 746, Carloman, après avoir gagné une bataille, se sentant tourmenté par les remords, se

Digitized by Google

fit Moine au Mont Cassin, que là on lui ordonna de garder les Oyes; & que le loup lui en ayant enlevé une, il pria Dieu de la lui faire rendre, & que le loup la rapporta. En 757, on lit *venit organa in Franciam.* Ces orgues furent effectivement envoyées par Constantin Copronyme à Pepin, qui les reçut à Compiegne. On y apprend encore que Alcuin, disciple de Bede & Précepteur de Charles-Magne, mourut d'une paralysie, le jour de Pentecôte de l'année 804; cette mort même est racontée comme si elle étoit arrivée au moment où l'Annaliste en parle; je crois cependant la Chronique postérieure à l'ouvrage de Bede, dont elle est entiérement indépendante; mais il seroit possible que ce Manuscrit fût l'ouvrage même de Bede, qui appartint après lui à son disciple Alquin, & qui fut donné par celui-ci au Couvent de Massai, qui lui témoigna sa reconnoissance & ses regrets, en inscrivant sa mort à la suite de l'ouvrage de son Maître. Mais tout ceci n'est qu'une conjecture proposée par Baulacre, & que je crois avoir rendu peut-être plus probable par la derniere réflexion. Elle reçoit une nouvelle force, si l'on observe qu'à la fin de cette Chronique, le Copiste avoit préparé son vélin pour la continuer, & qu'il y avoit déja marqué chaque année, depuis 805 à 864, en les désignant ainsi au commencement des lignes pour y écrire les évènemens les plus célebres qui arri-

veroient dans la fuite, de forte que la mort d'Alcuin fût dans le nombre de ces événemens mémorables, dont il falloit conferver le fouvenir ; on le plaça fur ces lignes qu'on croyoit le temple de l'immortalité. Au refte, Mabillon, qui s'étoit trompé fur la mort d'Alcuin, a corrigé cette erreur dès qu'il connut ce Manufcrit.

J'ai collationné le Calendrier de notre Manufcrit avec celui que les Bollandiftes attribuent à Bede ; il eft au commencement du fecond volume de Mai, & dans Dachery, *Spicilegium Patrum*, *T. X*, *p.* 126 ; mais j'ai été frappé de la grande différence qu'il y a entr'eux ; je l'ai même trouvé plus grand, lorfque je l'ai comparé avec le Calendrier qui eft joint aux œuvres imprimées de Bede ; il n'y a prefque plus de rapport, foit pour le nombre & les noms des Saints qu'on y a introduit, foit pour la place qu'ils y occupent ; il y en a 42 dans le premier, 85 dans le fecond, & feulement 23 dans le nôtre.

Je ne rappellerai pas ce que j'ai déja dit des jours Egyptiaques au N°. 28 des Manufcrits latins ; j'indiquerai feulement ceux qu'on trouve dans ce Calendrier.

Janvier . .	VII Kal.	VI	dies Egyptius.
Février . .	V Kal.	VII.	
Mars . . .	VI Kal.	VIII	*Refurrectio Domini.*
Avril . . .	V Kal.	IX.	
Mai . . .	VII Kal.	X.	
Juin . . .	VII Kal.	XI.	

Juillet . . .	VIII	Kal.	XII.	dies Egyptius.
Août . . .	IIII	Kal.	I.	*Passio Jacobi Apost.*
Septembre	IIII	Kal.	II.	
Octobre	V	Kal.	III.	
Novembre	V	Kal.	IV.	
Décembre	VI	Kal.	V.	

Il faut obſerver ici l'ordre annuel de ces jours, dont le premier, comme on le voit, eſt au mois d'Août.

J'avois oublié de dire, que ces jours Egyptiaques avoient été condamnés par St. Auguſtin dans ſon *Ep. ad Galatas*, *cap. IV*, & dans le *Durandi rationale*, *lib. VIII*, *cap. IV*, de même que par *Martinus Arelatenſis in libro de ſuperſtitione*. Olaus Vormius en parle dans le livre premier *Faſtor. Danicar.* de même que *Willelmus Neubrigenſis*, *Statuta Manuſcripta Augerii*; Pétrone les nomme quelquefois, & Bucher *in Canone Paſchali*. George Herwart & Lambecius en ont donné des Catalogues. Ugutius en met deux dans chaque mois.

Je finirai ce qui regarde ce Manuſcrit par l'hiſtoire que Baulacre en a faite; il apprend que Jaques Godefroy étoit lié avec le P. Chifflet, & qu'ils ſe communiquoient mutuellement ce qu'ils découvroient de curieux. Le Bibliothécaire de Genève ſuppoſe que Godefroy avoit envoyé à Chifflet les deux Chroniques tirées du Couvent de Maſſai, & que le P. Labbe les a intitulées comme

ſi elles y étoient encore. Il évita peut-être de dire que ces Chroniques étoient dans la Bibliothéque de Genève, afin de prévenir les plaintes que ces Religieux auroient pu faire ſur la perte de leur Manuſcrit. Il eſt cependant certain, que lorſque les Intendants des Provinces de France eurent ordre d'envoyer des mémoires à la Cour de France, pour l'inſtruction du Duc de Bourgogne, celui qui fut chargé du Berry, n'oublia ni Maſſai ni ſon Abbaye, & il rapporte que la Chronique de cette Abbaye a beaucoup d'autorité dans l'hiſtoire, ſur-tout pour les regnes de Charles Martel & de ſes enfants. V. *Boulainvillers*, *Etat de la France*, *T. II*, *p.* 201; mais cela ne place pas notre Chronique dans le Couvent, cela rappelle ſeulement le ſouvenir qu'on avoit toujours de ce Manuſcrit célebre qu'on y avoit conſervé; ou bien l'Intendant en aura parlé, après avoir lu la copie que le P. Labbe en avoit publié. Dom Martenne & ſon compagnon, dans leur voyage entrepris par ordre du Clergé de France pour viſiter toutes les Bibliothéques du Royaume, afin de perfectionner la *Gallia Chriſtiana*, ne parlent point de ce Manuſcrit, quoiqu'ils aient ſûrement paſſé à Maſſai.

V. *Bibl. Ital. T. XVIII. Journ. Helv. Mai* 1742. *Labbe*, *Nova Bibliotheca Bibliothecarum T. II. Acta Sanct. Mai T. II. Dachery*, *Spicileg. Patrum T. X. Voyage de deux Bénédictins. Boulainvillers*, *Etat de la France*, *T. II.*

Digitized by Google

HISTOIRES GÉNÉRALES ET PARTICULIERES.

Nº. 51. ABRÉGÉ *de l'Histoire fait par Dom Laudolphe de Columna, Chanoine de Chartres, fol. Papier.*

Il renferme un abrégé de l'histoire universelle, depuis le commencement du Monde jusqu'au Pape Martin V. Ce Manuscrit me paroît de la fin du XV siécle.

Nº. 52. *De la* CONSTRUCTION *& de la destruction de la grande Troye, fol. Vélin.*

Incipit Prologus super libro de constructione & destructione magne Troje.

Ce Manuscrit est remarquable par la richesse de ses peintures, l'élégance de ses majuscules dorées; il est divisé en quarante livres.

On ignore l'Auteur de cette histoire de Troye, mais elle differe peu du Poëme de Jean de Milet, dont j'aurai occasion de parler; on y a seulement inséré, à la fin du livre XXXII, l'expédition des Argonautes, le sac de Troye sous Laomedon, la prise d'Hésione & sa réédification de Troye par Priam. On voit encore, dans le livre XXXIII, la peinture de la vengeance d'Oreste sur les meurtriers de son Pere, les infortunes d'Ulisse tué par son fils Telégone qui ne le connoissoit pas, la fin malheureuse d'Idomenée & de

Digitized by Google

Pyrrhus; les autres événemens qui y sont rapportés, s'accordent parfaitement avec le Manuscrit françois, intitulé : *Histoire de Troye*, dont je parlerai ensuite.

On trouve cependant encore, à la fin du Manuscrit latin, les Epitaphes d'Hector, d'Achille, du Roi Theutias, les noms des neuf Capitaines les plus célebres, avec la date du temps où l'on présume qu'ils ont vécu. On est un peu surpris de leur association, quand on voit le nombre & la qualité des associés. Tels sont, *Hector*, *Alexander*, *Julius Cesar*, *Joseph*, *David*, *Judas Machabæorum*, *Arthurus*, *Karolus Magnus & Gaudefridus de Bulone*.

Cette histoire est tirée de Dares le Phrygien; elle commence au moins par le voyage de Jason dans la Colchide; mais elle finit avec Milet à la mort de Polixene & au banissement d'Enée. Il y a encore quelques variétés remarquables. Dares, par exemple, ne représente point Achille comme un lâche & un traître, il ne reproche pas à Homere, *qui in libris suis Achillem tot laudibus torque præconiis extollisti*, *lib. XXIV*. Il ne dit point qu'Antenor ait livré le Palladium, que Troye ait été prise par le moyen d'un cheval de bois, mais il rapporte qu'Antenor, Enée, Polydamas & Anchise livrerent aux Grecs la porte Scée, sur laquelle étoit peinte une tête de cheval. Dares n'assure pas qu'Antenor ait été banni

de Troye, mais il en proſcrit ſeulement Enée, parce qu'il avoit ſouſtrait Polixene aux recherches des Grecs. Ce Manuſcrit eſt du XIV ſiécle.

V. *Dares Phrygius. Ce Catalogue eſt dans les Manuſcrits françois.*

Nº. 53. HISTOIRE *de Tite-Live, X livres, fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit renferme la premiere Décade de l'Hiſtorien Romain. La premiere page eſt ornée de bordures, on trouve par-tout beaucoup de lettres peintes; on y voit un Ecu qui eſt tout azur, mais il paroît que cette couleur a effacé celle d'un autre écu qui portoit argent bandé de gueules, chargé d'une roſe de gueule, ce qui paroît les armoiries de la famille des Urſins. On lit ſous cet Ecu le nom de *Colladonius.*

Ce Manuſcrit paroît du XIII ou XIV ſiécle.

Nº. 54. *Les* GUERRES *de Catilina & de Jugurta, par Salluſte, fol. Vélin.*

On voit dans ce Manuſcrit une foule de vignettes rélatives aux ſujets décrits par l'Hiſtorien Romain, mais le peintre ignoroit entiérement le Coſtume du ſiécle, dont il peignoit les hommes; les Senateurs y ſont preſque tous habillés avec la capuche comme les Chartreux, & il a placé du Canon dans un ſiége.

On a joint à ces peintures un Planiſphère, où l'on

Digitized by Google

l'on a peint les trois parties du Monde, elles ressemblent à une Isle qui nage dans l'Océan. Au lieu d'indiquer les Royaumes qui composent l'Afrique, on y voit des figures absurdes de monstres, & on n'y apperçoit que l'Egypte & une petite partie de la côte d'Afrique; l'Asie y est oubliée de la même façon, on y distingue seulement la Palestine, l'Asie mineure, les Hyperboréens, la Mer Caspienne, le Caucase, & sur les bords de l'Océan, des peuples appellés *Gogi* & *Magogi*; du côté opposé, *India inferior & superior*. Tout ce Planisphère forme une surface circulaire autour de laquelle sont placés, à une égale distance, les noms des douze vents.

N°. 55. FRAGMENT *du compte des dépenses faites dans la maison de Philippe-le-Bel, pendant les six derniers mois de 1308, fol. Tablettes sur bois enduit de cire écrites avec un style.*

Ce Manuscrit précieux est écrit sur six tablettes de bois enduites d'une composition noire qui me paroît chargée de cire; les lettres sont gravées avec un style. Avant d'entrer dans un examen plus particulier de ce Manuscrit, mon dessein est de le publier, tel qu'il a été déchiffré par le célebre Gabriel Cramer, Professeur de Philosophie: il falloit joindre la vivacité de son esprit, la finesse de ses sens, la sagacité de son intelligence & la profondeur de son érudition, pour venir à bou

Digitized by Google

de cette entreprise fatiguante & ennuyeuse, qui auroit effrayé les hommes les plus exercés dans ce travail. Il est bien difficile, au bout de quelque temps, de pouvoir découvrir quelques mots dans ce Manuscrit, dirai-je encore qu'il a fallu toute la logique de ce grand homme, & son art de calculer les probabilités, pour deviner ce qu'il n'a pu d'abord y lire.

Premiere page.

.... bet ... pro quodam Vulture præsentato regi apud C .... h .... Sanctos IV L per Dominum P. de Wrmis juniorem. Nicolaus dictus le .... die Sancti Michaelis XLVIII f. per Dñm de Stampis qui habuit. Robertus Armiger .... Enc ..... militis pro quodam Falcone præsentato Regi ex parte dicti militis Jovis .... os apud Jaugonam IV L. per Dñm G. Champion. Haudetus Falconarius Regis .... Dominica vigilia Sčti Martini apud Castrum Tierrici XXIV L. per Thomas summularius Capellæ denar........... pro infirmitate sua VIII L. Johannes Danviller & .... er dictus .... er ibi tunc equaliter VIII L totum per R de Boraco. Perrotus ... de lar .... Longo campo in leonibus martis sequenti apud Jotrum ..... VIII S. J. Alexander .... novicis valetus regis mercurii sequente ibi pro equo emendo .... III L. per Dominum P. de Wrmis juniorem. Johannes ministerallus abbatiæ de lo .... ibi tunc .... IV f. per Andream Tiardi.

Digitized by Google

Julianus de Novo Mercato in Normannia Jovis sequente apud . . logiam Sᶜᵗⁱ Dionysii XXII ſ. per Andream Tiardi . Guillotus Normannus . Oudardus, Johannetus Courtois & Hernoetus Brito custodes summariorum . . . . Regis ibi tunc equaliter . . . . . L per Dñm P. de Wrmis juniorem. Adam Fauffart . . . ritus . . dicti . . . . venatores Dñi Caroli fratris Regis ibi tunc equaliter XXIV ſ. Perro . . . . us pla . . . . . jusdem ibi tunc . . . . . . Richardus valetus leporariorum . . Johannotus . . . . letus . . pl. . . . . . & Giletus valetus canum dicti Dñi Caroli ibi tunc equaliter XII L . . . . dus Johannotus & Guillotus pagii dictorum canum ibi tunc equaliter LXII ſ. totum . . . . . . em . . . . co . . . & . . . golinus Galterus & Oudinus servientes forestæ de . . P. . . . . in . . . . Martinum apud becum avis equaliter VIII L per Dñm de Wrmis juniorem. Johannes . . . . Capellanus castri de Creciaco lunæ sequenti XLVIII ſ. per Dñm R. de Spedona. Philippus de Yvortio venator Dñi de Tria . . . . ii sequenti ibi VIII L. Perrotus dictus le Lievre valetus canum dicti Dñi ibi tunc IV L. . . . . aldus de Nivella mareſçallus ibi tunc pro equo emendo XIV L. totum per Dñm R. de Wrmis juniorem. Octo servientes forestæ de Creciaco Reginaldus de Monte . . heri, Jametus, Perrotus, Johannes, Fillon dictus Champion, Galtherus . . . . . . alengiaco Jovis sequente apud Vivarium in Bria equaliter XVI L. Johanno . . . ni . . . de C. . . . a regis ibi tunc

Digitized by Google

XLVIII ſ. totum per Dñm de Wrmis juniorem. Simo .... long .... rius foreſtæ ſenar .... Veneris ſequenti ibi VI L. VIII. S. per Dñm .. g ...... Guillotus .... u .. r .. igrorum de palefredis regis ibi tunc XXXII S. per Malagrene . Renaudus de Prato ſerviens foreſtæ Creciaci & Petrus ſufflator coquinae ..... ante ſctum Andream apud Fontembliaudi equaliter XIII L. per Laurentium Barberium ...... nto Guillotus n ..... e Dioniſetus dictus ſapiens, Johannotus de Mar.... Johannotus de Yvortio Guillotus Durandi & Durandus le pelé valeti canum regis ibi tunc equaliter .... Johannotus Boſquerain Gaufridus le ſage ...... n .... Brunetus ...... atus le Goupilleur pagii dictorum canum ibi tunc XX ...... Dñm Regem ..... us de Carnoto ſerviens Regi apud Xantonias ſabbato...Andreæ ibi XXVII S. per Laurent. Barberium. Colardus fatuus valetus venatorum ibi .... S. Ingrannus valetus leporariorum regis dominica poſt ſctum Andream ibi IV L. totum per Andream Tiardi dictus Quarrez quondam Fourrerius Capellanorum ibi tunc XL S. per Dñm de Spedona. Quidam nunci... orvorum qui praeſentaverunt antea apud Vivarium Regi poma granata ex parte.... apud .... tam pro dono quam pro expenſis ſuis XXXVII L. per Dñm G. de Nogareto .... n... ninus falconarius comitiſſae Hollandiæ praeſentavit Dño Philippo filio Regis unum falconem lunae poſt ſctum Nicolaum apud Fontembliaudi VIII L. per Dñm de

Tria. Petrus An ... an pauper ſtipendiarius de Roſa ibi tunc & P. de ... .Roy .... Nicolaus Jardinarius Regis de Fontebliaudi Jovis ..... ſequenti III L .... dictus Creſſonarius ejuſdem loci ibi tunc VIII S. totum per Malagrene .... de Annonains ſtipendiarius Flandriae ibi .... Ingrannum E .... Caſtellanum caſtri de Nemoſio veneris feſto ſct. Luciae apud Nemoſium XLVIII S. pro .... Egidium de Carnoto, avelina dicta la blonde de Monte argi ſabbato ſequenti apud .... Montemargi XLVIII S. ... per Malagrene.. Stephanus Capellanus domus regis de Lorriaco dominica ante feſtum ſcti Thomae Apoſtoli apud Lorriacum IV L. Johannes & Petrus Capellani Capellae ſcti Nicolai de Lorriaco ibi tunc equaliter IV L. XVI S. totum per Dñm R. de Spedona. Johannes Quadrigarius coquinae regis lunae ſequenti apud Oratorum ſuper Ligerim IV L. per Dñm G. de Flava curia ... dictus Manlorez valetus leporariorum regis, Mercurii ſequenti apud Gondulfum .. oni ... dictus Yſaci & Inguerranus valeti dictorum leporariorum ibi tunc equaliter ..... t .. dictus ſanglier. Stephanus Normanni & Robinus pagii eorumdem leporariorum ibi tunc equaliter VI S. totum per Dñm de Macholio. Guillelmus & Johannes artilliatores caſtri Montis argi ibi tunc equaliter LXIIII S. Mathildis de Monte argi dicta .... cheto ibi tunc XLVIII S. totum per Dñm J. de Macholio. Yſabellis ...... peli .... dominica ante

Digitized by Google

nativitatem Domini apud Tremblein XXXII S. per Regem & M.. in ..... J. de .... ino. Philippotus.... Regis Arragonum die nativitatis Dñi apud castrum novum super Ligerim IV L. per Dñm P. de Wrmis Johannes & Martinus ..... pa .... Guillermetus vi ...... Regis ibi tunc equaliter XII L. per Dñm ..la ..... lifris .... ibi tunc C. S. per Dñm de Wurmis ...... Johannes .... n .... dicta Cortonna ...... tunc XXXII S. ..... ra .... Cardo ibi .... VIII S. per J. .... ni p. ...... G ... sanus sa ....

Seconde page.

ELEEMOSINAE DE EODEM TERMINO. Perrotus dictus balistarius de Scançonaria lunae prima die Julii apud Pictavis XXXII S. per Elemosinarium. Maria & Dorinda de scto salvatore in Hispania pacientes morbum regis martis sequenti ibi equaliter XXX S. per Rogerum portarium, domus Dei scti Germanni in laya. ibi tunc pro reparatione domorum suarum VIII L. per Elemosynarium. Symonetus Brito de Nannetis paciens morbum regis martis post sctum Martinum estivalem ibi XX S. per Dñm G. de Marsiliaco. Margareta Guillelmi de Guingano in Britannia paciens morbum regis mercurii sequenti ibi XX S. per Jaquetum portarium. Huetus custos Garennae de Niorcio Jovis sequenti ibi XXXII S. Reginaldus Rector Ecclesiae

Digitized by Google

de Bonis prope Pictavis dominica post translationem scti Benedicti ibi IV L. Stephanus de Bonis ibi tunc XL S. Raouletus pagius equorum Capellanorum regis ibi tunc XXXII S. totum per El. Petronella de subterrana paciens morbum regis dominica sequenti ibi XX S. per P. de Carnoto. Arnaldus de Riusis de comitatu Fuxensi...... sus Mercurii sequenti ibi XL S. per El. domus Dei scti Pictaviensis Veneris ante Magdalenam ibi IV L. Domus Dei de caritate ibi tunc XL S. Perrotus de Espoigner ..... de fourreria regis ibi tunc pro infirmitate sua XLVIII S. Colinus dictus Hennaladus Rector Ecclesiæ ibi tunc pro eodem XXXII S. Guillotus le bugle de Ecclesia ibi tunc XX S. totum per Moniales de Rippis & fratres minores Castri Evaldi dominica ante Magdalenam apud hayam equaliter VIII L. Piquardus de Ecclesia ibi tunc XXXII S. Oudinus de braconnis antea apud Pictavis XLVII S. totum per Elem. Fratres minores de Lochis Lunæ festo Magdalenæ apud Lochas pro pitancia XXXIX S. per El. Fratres minores Blesenses Jovis sequenti apud sctum Laurentium de ripis IV L. per El. Cordelarius coquus regis pro luminario & sepultura defuncti Gileti dicti Houlier quondam de coquina regis qui obiit apud Pictavis LX S. Johannes de Charenson scançionarius pro luminario & sepultura defuncti Jaquemini de Remis quondam de scançonaria qui obiit ibidem IV L. XII S. VI d. totum per El. duo Fratres mi-

Digitized by Google

nores de Marchia pacientes morbum regis Veneris sequenti apud Balgenciacum XL S. per El. Johannes de Villa Ambianensis Diocesis sabbato sequente apud Montpipel XXXII S. per El. Girardus custos summariorum Capellae regis Thomassinus valletus summulariorum Capellae ibi tunc equaliter XII L. XVI S. & Domina Persoidis de symonis villa in Belsia dominica ante ad vincula scti Petri ibi .... per El. Guilelmus Johannotus & Adenotus de Bosco Regis fratres scholares An. ...... sequente apud Lengenerie equaliter XXXIII L. Domicillae, Perrocha, Margarita ...... na de Grisiaco sorores & Ysabellis de Rosariis ibi tunc equaliter IV L.... Fratres minores Nivernenses ibi tunc VIII L. Thomassa uxor Dyoniseti carnificis ..... totum per El. Frater Egidius elemosinarius Reginae Angliae Veneris sequenti in Logio VIIII L. per El. Ermineta de Orbono in Marchia Anconitana paciens morbum Regis ibi tunc XX S. per P. de Carnoto. Johannotta conversa Ar. .... dominica post sctum Petrum ad vincula ibi XX S. Domicella Amelote de brochia ..... IV S. totum per El. Philippus de Veneta mercurii sequenti apud Courciacum in lo...... pro domo sua combusta XXXII S. per El. domus Dei de Nivella Jovis sequenti à.... ella.... per El. Emelina baptizata de Rhotomago lunae post sctum Laurentium apud vallem coquatrici.. XXXII S. Fratres sctae crucis de Cadomo ibi tunc XLVIII S. totum per El. Domus Dei Corbo & Johanna de scto Audomero dicta de Moncenis

Digitized by Google

Martis sequenti ibi equaliter VIII L. Theobaldus de Videllis pauper miles ibi tunc VIII L. totum per. El. Fratres min. de Medunta & Johanna relicta defuncti Guilelmi Tiecelin de Pissiaco Jovis assumption. beatae Mariae apud Pissiacum equaliter VIII L. Guilelmus de Palefredis de scto Germano in Laya ibi tunc XLVIII S. David Leonarius aularum Regis Parisiis ibi tunc XXII S. totum per El. Margarita de Hans in Campania & Johannes de Methis in Lotharingia pacientes morbum regis ibi tunc equaliter XX S. per Jaquetum portarium. Ada baptizata de Corbelio XX S. Maria de Trecis & Johannes de Falesia Conv. .. isi ibi tunc equaliter XX S. per Dñm ... Beguinae de Medunta Veneris sequenti ibi XXXII S. per El. Agnès de Ellebeuf paciens morbum regis sabbato sequenti ibi XX S. per Jaquetum portarium Oudardus de Cham . . . . . . Valetus stabulorum & Galterus hostiarius pro infirmitate sua ibi tunc equaliter XV S. . . . . Johannes Champion de Parisiis ibi tunc pro eodem IV L. Aelidis relicta defuncti Philippoti de palefredis & domina Rocia de Buris ibi tunc equaliter IV L. XVI S. totum per El. Remondus de Montepessulano paciens morbum Regis antea apud Buxias XX S. per Jaquetum portarium. Johannes de Verona in Lombardia paciens dictum morbum Dominica post assumptionem beatae Mariae apud Pissiacum XX S. per Johannem Portarium. Huetus lansement . . . . . . eda . . . . de suessione lunae sequenti ibi XLVIII S. Moniales de Giffo ibi . . . . . . III L. Perrinetus de Sal-

Digitized by Google

saria ibi tunc pro infirmitate sua XL L. totum per . . . . . Moniales de alta brueria martis sequenti ibi VIII L. per El. Margarita relicta . . . . . e . . . . e bosco quondam sufflatoris coquinae ibi tunc IV L. per El. Johannes de C. . . . . umdia paciens morbum regis mercurii sequenti ibi XX S. per J. . . . . . Monteargi valetus fourreriae ibi tunc XLVIII S. per El. Fratres minores . . . . Fratres sancti Augustini Parisiis ibi tunc equaliter VIII L. per El. . . . dia de sancto Germano in Laya & Philippotus de Bonte . . . . ibi equaliter VIII L. Maria Conv. . . . issa de Corbolio ibi . . . . . ibi . . . . Conv. . . . issa ejusdem villae ibi tunc XX S. totum per El. Inguerrannus.

Troisieme page.

. . . . leprosi de Gisortio Veneris sequenti apud Gisortium equaliter . . . . p . . . . . Johanna relicta defuncti Guilelmi de Monte argi dominica . . . . longum campum in leonibus XLVIII S. domus Dei de Gisortio ibi tunc . . . . per Dominum P. elemosinarium Margarita & Mathildis filiae defuncti Richardi dicti Clerici de . . . . lunae post sanctum Ludovicum ibi equaliter VIII L. per Dñm P. El & Dñm G. de Flavacuria . . . . Arnaldus de Ocmora in Tholosano paciens morbum Regis ibi tunc XX S. per Johannem portarium. Reclusa de leonibus & Johanna relicta defuncti Gileti dicti le Houlier ibi tunc equaliter IV L. XVI S. per Dñm P. El. Henrica sanctae Helenae pro-

Digitized by Google

pe novum mercatum Jovis sequenti apud novum mercatum XVIII S. per Dñm P. El. Franquotus de Yvoria & B . . . . . de Romania pacientes morbum regis ibi tunc equaliter XXX S. per Johannem portarium . . . . & Domicella Emelina de boutencuria ibi tunc equaliter . . . . . filii, X . . . . . baptisatorum de Rhotomago quos sctus Ludovicus quondam adduxit de ultra mare ibi tunc XVII L. XII S. Thomas Rogeri serviens forestae.. ibi tunc XXXII S. totum per Dñm P. El. Moniales scti Albani prope Gournagium . . . . sequente apud Foilleyam IV L. Anseletus summularius Camerae Dñi Philippi filii Regis ibi tunc XLVIII S. totum per Dñm. P. El. Frater Guilelmus hermita de valle scti Petri sabbato sequenti ibi XLVIII S. Frater Johannes hermita de scto Egidio prope Rhotomagum ibi tunc XXXII S. Johanna relicta defuncti Jaquemini de Remis quondam scancionaria ibi tunc VIII L. frater Richardus feret Capellarius Capellae Regis de Foilleya ibi tunc XLVIII S. totum per Dñm P. El. Petrus Mangier de Monoria & Manasserus hermita de . . . . deliaco & Galterus de Carnoto dominica festo scti Egidii apud novum mercatum equaliter IV L. XVI S. Perrota de . . . . leto ibi tunc pro lesura sua XLVIII S. totum per Dñm P. El. Jaqueta de scto Valeriano in Burgundia & Johannotus de Gymois in Tholosano pacientes morbum regis lunae sequenti ibi equaliter XL S. per J. portarium. Johannes Belduini portarius custos archiarum ibi tunc XLVIII S. domus Dei & leprosaria de Gornaio

Digitized by Google

ibi tunc equaliter LXIV S. Johanna conversa & Richendis la sergeante de Gornaio ibi tunc equaliter LXIV S. totum per Dñm P. El. Frater Reginaldus hermita scti Germani in leonibus Jovis sequenti ibi XXXII S. per Dñm P. El. liberi defuncti .... Mimeril de Bosco Galteri prope Foilleyam sabbato sequenti ibi C S. per Dñm. P. El. ... ellus de Panetaria dominica die nativitatis beatae Mariae apud Foileyam XXII S. per Dñm P. El. Fratres praedicatores Rhotomagenses lunae sequenti ibi pro pitancia CII S. ibi per fratrem Ymbertum confessorem Regis Navarrae. Maria reclusa novi castri de Lincourt & dictus Mannez de Panetaria Regis Veneris sequente apud longum campum equaliter IV L. XVI S. Acelinus gueta Ca. ... Rhotomagi ibi tunc XXXII S. Petrus portarius de Foilleya ibi tunc XL S. totum per Dñm P. El. dictus Jolis de Panetaria ibi tunc XXXII S. per P. El. Gileta dicta Castellana de Monasteriolo super mare paciens morbum regis ibi tunc XX S. per P. de Carnoto Guillelmus dictus Tornar pauper miles & Johannes de Modra summularius scançonariae ibi tunc equaliter VIII L. Maria relicta defuncti Guermondi quondam servientis in foresta leo .... n ibi tunc equaliter IV L. XVI S. Ysabellis dicta Vallée, ibi tunc ...... S. totum per Dñm P. El. Fratres praedicatores scti Quintini pro Capitulo provinciali .... celebrando ibidem XL L. Frater Berardus de Cuciaco de conventu Fratrum praedicatorum Parisiis

Mercurii poſt exaltationem ſctae crucis apud Piſſiacum XL S. totum per Fratrem G. confeſſorem Jaquetus de Trecis quondam de Fourreria Reginae Bartholomaeus de Eccleſia Guillelminus & Johannes pagii elemoſinarii ibi tunç equaliter IX L. XII S. Johannes .... de or... enillari Veneris ſequenti ibi IV L. per P. El. Robinus Fabri ſummularius ..... Mauricii apud Capreſiam XLVIII S. Jordanus de ſçancionaria ibi tunc .. per P. El. Maria de Garda in Eſturia paciens morbum Regis martis ſequenti apud longum pontem XX S. per P. de Carnoto. Mathildis la Chevaliere de Rothomago Mercurii ſequenti ibi XL S. per P. El. Beguinae ſylvanectenſes pro tunicis & lignis emendis ..... ſctum Michaelem Pariſiis IV L. Johanna dicta Muletiere ibi tunc pro quadam littera aquitanda ſecundum ſigillum Regis LX S. Oudinus dictus Damoyſeaus ibi tunc pro eodem IV L. XI S..... ateni de ſcutiferia ibi tunc XLVIII S. Moniales ſcti Remigii de Landis ..... Guillotus Chaufecire de fructuaria ibi tunc XLVIII S. totum per El. Oliverius & Johanneta lotrix Dñi Philippi filii regis Mercurii ſequenti ibi ..... II L. Richendis relicta defuncti Petri helevigne ibi tunc VIII L. Pauperes ..... es Pariſiis lunae feſto reliquiarum Capellae regis ibi pro pitancia parte...... LIX S. Guillelmus de Yvrigniaco ſuper Alteiam Martis vigilia ſcti Dionyſii ..... IV L. per El. Aelidis relicta defuncti Henrici Grunoin quondam de

Panetaria... debitorem cujufdam fummae pecuniae dicto henrico debitae ab antiquo de fcto Salvatore & Sanchia Petri de Hifpania ibi tunc...... ito. Ecclefia communis apud fctum Dionyfium die Anniverfarii Philippi patris regis LXX L. Johannes d'Arcueil Rogerinus de Piffiaco &.... Philippi filii regis dominica poft fctum Dionyfium apud Pontem fctae Maxentiae .... fummularius Capellae Dñi Philippi praedicti ibi tunc equaliter XLVIII S. Dña Maria de Sois .... Domicella Yfabellis de ultra pontem fctae Maxentiae ibi tunc XXXII S. totum per El. D...... fctae Maxentiae lunae fequenti ibi IV L. per El. domus Dei de Migne.... dominica fequenti apud Verberium XXXII S. per El. Guillelmus concergius caftri .... de vi .... domicellae Johanna de la Bacone Maria dicta Javele pro fe &.....

Quatrieme page.

.... ta filia fua & Avelina filia Johannis Broulart pro fe & liberis fuis ibi tunc equaliter VI L. VIII S. Domicellae Edelina lagomique Marota ejus foror Charota de Aude Johanna de Vancellis Mathildis filia Renaudi le Bove & Yfabellis de fcto Germano ibi tunc equaliter VI L. Dña Gila de la Bacone ibi tunc XLVIII S. Domicellae Avelina de Vivario ibi tunc XXIV S. totum per El. Yfabellis relicta defuncti Johannis Perceval militis Jovis fequenti apud fctum Johannem in bofco VIII L. domus Dei de Petra fonte & de Betifiaco ibi tunc equa-

Digitized by Google

liter IV L. XVI S. Fratres praedicatores de compendio ibi tunc pro pitancia XLII S. Fratres minores ejusdem loci ibi tunc pro eodem XXV S. VI D. Domus Dei de Cruce sc̄ti Audoeni dominica post sc̄tum Lucam ibi XLVIII S. per El. Johannes dictus Mala bestia Martis sequenti apud Petrafontem IV L. Domus Dei de compendio ibi tunc VIII L. totum per El. Fratres ordinis sc̄tae Trinitatis pro capitulo suo generali celebrando apud Cervum frigidum Mercurii sequenti ibi VIII L. Fratres de Verberia ejusdem ordinis ibi tunc V L. Perrotus burgundus de Fourreria ibi tunc pro quadam litera aquitanda ad Sigillum regis LI S. totum per El. Ranuchius & Flora de Mediolano pacientes morbum Regis ibi tunc equaliter XL S. per P. de Carnoto. Dñs Richardus Decanus Ecclesiæ sc̄ti Jacobi de Petrafonte ibi tunc XLVIII S. per El. Domicella Ysabellis de Autolio sabbato sequenti apud Yvortium XXXII S. per El. Domicellae Aclidis de Yvortio & Maria de Boillante dominica ante omnes sc̄tos ibi equaliter LXIV S. per El. Johannes Portarius & Petrus Gueta castri de feritate Milonis Martis sequenti apud feritatem Milonis equaliter LXIV S. Theobaldus de Turno serviens Forestae Resti ibi tunc VIII L. Moniales de Coulvignances Moniales de longo prato & Johannes Crochart qui facit glutinum ad capiendas aves ibi tunc equaliter XII L. Domus Dei de feritate Milonis ibi tunc XLVIII S. totum per El. Otinus

valetus fabricae Regis & Johannes dictus la Bulle de Villamy prope longum pontem Jovis vigilia omnium Sctorum apud longum pontem equaliter IV L. XV S. per El. Fratres minores Suessionenses Fratres minores Laudunenses & hospitale pauperum infirmorum abbatiae longi pontis sabbato crastino omnium Sctorum ibi equaliter XXIII S. dictus Visage de scancionaria Regis ibi tunc XXXII S. totum per El. Radulphus dictus Netyment hostiarius dominica post omnes Sctos ibi XVI L. Moniales de aureo monte prope Fimas ibi tunc IV L. Domicellae Aelidis Ysabellis & Aelides omnes de Boillanto prope Crispeyum ibi tunc equaliter IV L. XVI S. totum per El. Johanna dicta la Begueule de sčto Germano in Laya Martis post omnes sčtos apud Fabarias XLVIII S. per El. Flaminellis de gardaroba Dñi Philippi filii regis Veneris ante sčtum Martinum hiemalem apud Jaugonam XXXII S. per El. Fratres Vallisscolarium Remenses sabbato sequenti ibi VIII L. per El. domus Dei de castro Tierrici dominica vigilia sčti Martini hiemalis apud Castrum Tierrici IV L. per El. Girardus & Feschius de Placentia pacientes morbum Regis ibi tunc equaliter XL S. per P. de Carnoto. Moniales de Carmo prope Coinssiacum ibi tunc IV L. Moniales de Barra ibi tunc XVI L. totum per El. Guillotus valletus Fratris Ymberti confessoris Dñi Regis Navarrae Martis sequenti apud Jotrum XXXXII S. per El. Stephanus hasta . . . . & Mariotus

Digitized by Google

ctotus de Salsaria Mercurii sequenti ibi equaliter VIII L. domus Dei & domus leprosorum de Jotro ibi tunc equaliter VIII L. totum per El. Sorores minores de Nogento Artaudi ibi tunc XXIV S. per El. Jaquetus de Pissiaco portarius Jovii Jovis sequente apud logiam scti Dionysii pro equo emendo XX L. per El. Domicella Johanna de Ulmellis dominica post scum Martinum apud Beccum avis XLVIII S. per El. Aignelecus de Romania paciens morbum regis lunae sequenti ibi XX S. per de Carnoto. Perrotus Mourton & Morellus de Scancionaria Veneris post octabium sctr Martini apud Vivarium equaliter IV L. XVI S. per El. Dictus Courcy & dictus Torcillon de Panetaria Mercurii ante scum Andream apud Fontembliaudi equaliter IV L. XVI S per El. Ti.... relicta defuncti Johannis Raguier ibi tunc IV L. per El. Margareta dicta Salneria, Stephanus de Albigniaco, Petronnella la Maulouée, Ysabelles de Fromonde & J.... quondam defuncti Reginaldi dicti Veillart Jovis sequente ibi equaliter XX L..... de Condito Clericus Capellae ibi tunc VIII L. totum per El. Beguinae de Meleduno Veneris sequente ibi XXXII S. per El. Rogerus valetus fourreriae sabbato festo scti Andreae ibi IV L. Frater Gregorius de Gando prope Perusium ordinis scti Augustini paciens morbum regis dominica post scum Andream ibi XLVIII S. per Erhardum portarium, relicta defuncti Robini Corneprise ibi tunc IV L. per El. Camusius de fructu famulus

Digitized by Google

Dñi filii Regis lunae ſequenti ibi XLVIII S. per El. Girardi Piquardi cuſtos ſummariorum Capellae. Jovis ſequenti ibi pro quadam littera aquitanda ad ſigillum Regis XL S. per El. Moniales de Gandio & Beguinae Cadomenſes lunae ſequenti ibi equaliter VIII L. per El. Filiae Dei & Beguinae Rothomagenſes Martis ſequenti ibi pro lignis emendis equaliter VIII L. Item Beguinae Rothomagenſes ibi tunc pro tunicis emendis LXIV S. Margareta dicta P...... ville de Fontebliaudi ibi tunc IV L. totum per El. Almariettus de Scancionaria Mercurii ſequenti ibi VIII L. Liberi defuncti Lambequini quondam de Scutiferia Regis ibi tunc IV L. totum per El. Magiſter Balduinus Magiſter Dñi Caroli filii Regis ibi tunc VIII L. per El. Hugo dictus Chauderon miles pauper & Margareta relicta defuncti Johannis Du Fer quondam Valeti ſtabulorum Regis Veneris feſto ſctae Luciae apud Nemoſium equaliter VIII L. Johanna portaria Caſtri de Nemoſio ibi tunc XXIV S. totum per El. Guillelmus de Alba in Bigorra paciens morbum Regis ibi tunc XX S. per Petrum de Carnoto. Dictus Lanſement portarius, Philippotus Gueta & Maria Carpentaria de Monte argi ſabbato ſequenti apud Montem argi equaliter IV L. Sorores ordinis Prædicatorum de Monte argi ibi tunc VIII L. Bertaudus Artilliator Luperae Pariſiis ibi tunc VIII S. totum per Elemoſinarium.

Digitized by Google

Page cinquieme.

Carpentarii & alii operarii domorum Regis de Lorriaço lunae sequenti .... apud Oratorium super Ligerim IV L. Dionysetus portarius ibi tunc XXXII S. totum per El. .... Johannotus de Hericon & Petronella Molendinaria de sᶜᵗᵒ Bricio ibi tunc equaliter LXIV S. per El. Domicella Maria de Tremuli vico ..... ante nativitatem Dñi apud Yvortium pro maritagio suo VIII L. Philippus de Brontis ibi tunc IV L. totum per El. Girardus puer Capellae Regis ...... nativitatem Dñi apud Castrum novum super Ligerim XXXII S. per El. Adam dictus p. de Soliaco ibi tunc XLVIII S per El. Pueri chori sᶜᵗᵃᵉ Crucis Aurelianensis IV L. per El. Domus Dei de Castro novo & Leprosi de Lorriaco ibi tunc equaliter IV L. XVI S. per El. Frater Petrus de Parisiis de Conventu fratrum prædicatorum Aurelianensium ibi tunc IV L. per Fratrem G.. confessorem. Gobinus de Coquina Regis ibi tunc XXVI S. per El. Soror Maria Monialis de Montalio in Normannia antea ..... apud Montem argi XLVIII S. habuit procurator Sororum Montis argi per El. Frater Ymbertus Confessor filiorum Regis pro quibusdam minutis elemosinis datis per ipsum pro Dñis Philippo & Carolo filiis XX S. habuit apud Tremblein sorores ordinis Praedicatorum de Monte argi sabbato post Nativitatem Dñi apud Castrum novum super Ligerim

L 2

VIII L. per Regem &El. Domus Dei de Lorriaco & Thomas Rogeri ſerviens foreſtae de Buroin Normannia Dominica poſt Nativitatem Dñi apud Oratorum ſuper Ligerim IV L. XVI S. per El. Edelina relicta defuncti Johannis de Monte argi quondam de Fourreria Regis & Aelides pediſſequa Caſtellani Caſtri novi ſuper Ligerim Lunae ſequenti apud Noiam equaliter VIII L. Perrotus de Betiſiaco de Scancionaria Regis ibi tunc XL S. totum per Elemoſinarium.

Le reſte de la page ne peut pas ſe lire.

Page ſixieme.

On ne peut rien y lire de ſuite, elle eſt preſqu'entièrement effacée.

Page ſeptieme.

RESTAURA *equorum de eodem termino.*

Magiſter P. Barrerii pro equo Roncino reddito Pictavis VIII L. per G. Lacimier.

Magiſter P. de Latilliaco pro ſummario reddito ibi VIII L. per G. Lacimier.

Perrotus quadrigarius denariorum pro equo reddito ibidem XII L. per P.....

Berengarius Caput Porci pro Palefredo ibi reddito X L. per P......

Sanſon Lopini pro palefredo mortuo ibi X L. per J. de Yenvilla & G. de Joi....

Jacobus Coquatriz pro ſummario reddito ibi VIII L. per P. de Genbevilla.

Digitized by Google

Johannes Pinon valetus Regis pro roncino mortuo VIII L. pro roncino reddito VIII L. per P. de Genbevilla.

Guillelmus de ſcto Germano Mareſcallus pro palefredo & roncino mortuis XVIII L. per P. de Genbevilla.

Perrotus de Montigniaco valetus Regis pro roncino reddito apud Piſſiacum VIII L. per Egidium Granche.

Guillelmus Girardi valetus regis pro roncino reddito apud Longum campum VIII L. per Egidium Granche.

Magiſter Andreas de Fontebliaudi pro ſummario mortuo VIII L. per P. de Genbevilla.

Michael de Cambeville valetus regis pro roncino mortuo VIII L. per P. de Genbevilla.

Johannes Chauffecire pro roncino reddito VIII L.

Johannotus de Marciliaco valetus regis pro roncino mortuo X L. per P. de Macholio.

Guillelmus de Meleduno Mareſcallus pro Palefredo mortuo X L. per P. de Genbevilla.

Robinus de Nogione valetus regis pro roncino mortuo VIII L. per P. de Genbevilla.

Petrus de Montebeliardi pro magno equo mortuo XXXII L. per P. de Genbevilla.

Johannes quadrigarius coquinae pro equo reddito XVI L. per Egidium Granche.

Guillelminus Fetii pro roncino mortuo VIII L. per Egidium Granche.

Digitized by Google

Dñs Balduinus Capellanus Dñi Philippi filii Regis pro ſummario reddito VIII L. per P. de Genbevilla.

Dñs P. de Laudano pro palefredo reddito apud Yvortium x L. per P. de Genbevillè.

Stephanus de Meullento valetus Regis pro roncino reddito VIII L. per Egidium Granche.

Robertus de Courgillerai pro roncino mortuo apud Coinſſiacum VIII L. per Egidium Granche.

Guillelmus quadrigarius mapparum pro equo reddito apud Jaugonam XII L. per S. Lacimier.

Robinus quadrigarius fructus pro equo mortuo apud Jotrum XII L. per G. Lacimier.

Magiſter. P. Barrerius notarius pro palefredo mortuo x L. per G. Lacimier.

Dñs Alexander de Coma . . . . denariorum pro palefredo reddito apud Fontembliaudi x. L. per G. Lacimier.

Guillelmus de Ponte Sara pro palefredo reddito apud Tremblein . . . . L. per G. Lacimier.

Arnoletus de novo vico pro roncino reddito ibidem VIII L. per G. Lacimier.

Dñs Radulphus de Medunta pro roncino mortuo VIII L. per Egidium Granche.

Petrus Gueta pro roncino reddito apud caſtrum novum VIII L. per Egidium Granche.

Le reſte de la page eſt effacé.

Digitized by Google

Page huitieme.

PARTES denariorum in Cofris de praedicto termino.

Sabbato post translationem scti Martini apud Pictavis tam pro oblationibus quam pro ludo XL L. habuit Dñs de Vetere ponte. Dñs rex pro ludo Martis post translationem scti Benedicti XL florenos in valore de XXII L. habuit Dñs Inguerranus Dñs Carolus filius Regis Mercurii ante nativitatem Beatae Mariae apud Novum Mercatum XXXVIII S. IX D. per Dñm Hugonem de Sapigneris. Habuit Magister Balduinus Magister suus Oblationes Dñi regis sabbato festo sctae Crucis apud longum campum XII S. Item oblationes ejusdem apud sctum Dionysium die Anniversarii Regis Philippi Patris sui XXVI S. habuit Dñs P. de Wrmis junior. Item oblationes Regis apud sctum Johannem in bosco dominica post sctum Lucam VI L. XVI S. habuit Dñs J. de Macholio. Dñs Carolus filius Regis pro ludo apud Yvortium sabbato ante sctos Simonem & Judam XXII S. VIII D. Habuit Anselotus de Flava curia item pro oblationibus Dñi Regis Jovis post omnes Sctos apud Jaugonam VII L. per Dñm P. de Stampis qui habuit ad comp. suum. Dñs Rex pro ludo apud Fontembliaudi Martis ante sctum Andream XXX S. habuit Johannotus sumnularius. Dñs Carolus filius Regis dominica crastino scti Andreae ibi pro ludo XLVII S. habuit Dñs Pié de fer. Dñs Philippus filius Regis pro lu-

Digitized by Google

do apud Fontembliaudi lunae post ſctum Andream LX S. Habuit Thomas Belon. Dñs Carolus ibi tunc pro ludo XXX S. per Coste. Dñs Philippus praedictus martis vigilia Nativitatis Dñi apud Castrum novum pro ludo C S. portavit ei Thomas summularius. Dñs Carolus frater ejus ibi tunc pro eodem X L. portavit ei Thomas summularius Mr...... Dñs Rex pro ludo dies Nativitatis Dñi apud Castrum novum super Ligerim XXX florenos Parisinos valent XVII L. Item idem Jovis sequenti ibi pro ludo XXX florenos valent XVII L. Item idem Veneris sequenti ibidem pro ludo C florenos Parisinos valent LVI L. XIII S. IV D. habuit Dñs P. de Wrmis junior..... dentia per Regem. Item Dñs Rex lunae ante circoncisionem Dñi apud Noi.... in Wastinasio pro oblationibus C S. habuit Dñs de Macholio. Item pro oblationibus die Epiphaniae Dñi apud Pisonz unum florenum durum valet XXII S. VIII D. habuit Dñs de Wrmis junior.

Le reste de la page est effacé.

Page neuvieme.

DECIME DE EODEM TERMINO Fratres de Valolia & de Trousseya ordinis Grandis montis Pictaviensis dyocesis pro decima panis apud Pictavis dominica ante Panthecostem usque Sabbatum usque Sabbatum ante Magdalenam per LV dies LXXXX L, XV S. VIII D.

Moniales de vicinis pro decima panis & vini

Digitized by Google

apud Buxiacum ſcti Liſardi Veneris ante ad vincula ſcti Petri ſabbato, dominica & lunae ſequentibus XVII L. IX S. IX D.

Leproſi de Buxiis in Waſtinaſio pro decima panis & vini pro dinerio Regis ibidem Veneris vigilia ſcti Laurentii XXXII S. II D.

Leproſi de Corbolio pro decima panis & vini apud Vallem Coquatriz dominica & lunae ante aſſumptionem Beatae Mariae VIII L.

Moniales de Gomeri fructibus pro decima panis & vini apud Giſortium, Longum campum & Mediam villam Jovis poſt aſſumptionem Beatae Mariae Veneris, Sabbato, Dominica & lunae ſequentibus XLVIII L. II S. IV D.

Moniales ſcti Cirici pro decima panis & vini apud Piſſiacum Mercurii vigilia aſſumptionis Beatae Mariae & per ſeptem dies immediate ſequentes XLVI L. X. S. X D. Modio ſcti per eſtimato LXX S.

Moniales de Nemoſio pro decima panis & vini apud Novum Mercatum & Folleyam à die Mercurii poſt ſctum Ludovicum uſque ad Veneris vigiliam exaltationis ſctae Crucis ſcilicet per XVI dies CXLVIII L. XVII S. VIII D.

Item Moniales de Gomeri fontibus pro decima panis & vini apud Longum campum Veneris poſt nativitatem beatae Mariae & pro prandio ſabbati ſequentis XII L. XV S.

Item Moniales ſcti Cirici pro decima panis &

Digitized by Google

vini apud Pissiacum a die lunae post exaltationem sctae Crucis usque ad diem Veneris sequentem inclusive XXXVI L. X S. VIII D.

Hedera pro decima panis Parisiis Dominica die scti Michael lunae Martis & Mercurii sequentibus & pro magno dinerio ibidem dominica ante sctum Dionysium X L. XIX S. VI D.

Salecia pro decima vini ibidem per idem tempus & pro medietate garnisionis.

Moniales de Giffo pro alia medietate garnisionis per idem tempus.

Moniales de Borranto pro decima panis & vini apud Asnerias vigilia & die scti Dionysii XI L. II S.

Moniales scti Johannis in bosco pro decima panis & vini apud Verberia betisiacum sctum Johannem in bosco & Petra fontem die lunae post sctum Dionysium & per IX dies sequentes LXIII L. XVIII S. X. D.

Moniales de Barra pro decima panis & vini apud Jaugonam & Castrum Tierrici Mercurii Jovis Veneris & Sabbati post omnes Sctos & pro dinerio dominicae sequentis XX L. XVII S. VIII D.

Item dictae Moniales pro decima panis & vini ibidem die Mercurii ante Magdalenam anno CCCVI & per VI dies continue sequentes XL L. VIII S. II D. debilis monetae valet XIII L. IX S. XI D. fortis monetae.

Moniales de Ponte Dominarum pro decima panis & vini apud Beccum avis sabbato festo scti

Clementis dominica lunæ & Martis sequentibus xvii L. xvii S.

Leprosi de Moreto & de Carto dono pro decima panis & vini apud Fontembliaudi a die sabbati ante sctum Andream usque ad diem Mercurii ante sctam Luciam inclusive videlicet pro xix dies lxxxxviii L. viii S. ii D.

Moniales de Nemosio pro decima panis & vini apud Nemosium Jovis ante sctam Luciam iv L. viii D.

Moniales de Montgontem pro eodem Veneris sequenti apud Montem Argi pro uno soupetio xl S.

Moniales de Chaumontois & de Gandelan & leprosis de Lorriaco pro decima panis & vini apud Lorriacum sabbato sequenti & pro parvo dinerio dominicae sequentis cx S. Frater Philippus habuit.

Prior de Vadoulmi pro decima panis & vini apud Paucam curiam Martis post nativitatem Dñi Mercurii, Jovis, & Veneris sequentibus xiv L. xiii S. Frater Philippus habuit.

NOVI MILITES *de eodem termino.*

Odo de Columba banneriatus factus novus miles apud Novum Mercatum dominica festo scti Egidii pro vadiis c S. pro freno deaurato xx S. equum ba....palafredum nigrum Reg. Gilebertus de Termines Caturicencis Diocesis novus miles ban-

Digitized by Google

neriatus apud Castrum Tierrici dominica vigilia scti Martini pro vadiis c S. pro freno deaurato xx S.

Page dixieme.

Philippotus de Nemosio valetus retentus apud Nemosium die sctae Luciae per J. de Yenvilla.

Johannes Brocart valetus retentus Martis post sctam Luciam apud sctum Gondulphum per Dñm de Macholio & Bertaudum pagium.

Johannes de Barris miles retentus ibi tunc per Dñm de Tria & Bertaudum pagium.

Guillerminus de Chenillon retentus valetus apud Castrum novum die nativitatis Dñi per Routerium.

Guillerminus Foillée valetus retentus apud Fontembliaudi Martis post sctum Clementem per Dñm C. Champian.

Robinus Gaignart retentus ibidem dominica post sctum Andream per R. de Mendone.

Johannes Dentart valetus retentus apud Chantecoc sabbato ante Epiphaniam Dñi per Elemosinarium.

Guillotus Lamarre retentus valetus vigilia Epiphaniae apud Pisonz per Dñm G. de Flava curia.

Niger de Maurons retentus servianus apud Pictavis sabbato ante Magdalenam.

Guillerminus de Moncello retentus valetus apud Paucam curiam die Circoncisionis Dñi.

Guillotus de Gouseinville retentus valetus ibi tunc. Ambo per Dñm de Wrmis juniorem.

Digitized by Google

Jaquetus Brumae retentus valetus Jovis post Epiphaniam apud Charniacum per Dñm de Tria.

Johannes de Minciaco retentus ibi tunc valetus per P. de Brocia. Dñs Richardus d'Argentonay Rec..... Aules Reg.... dominica sequenti ibi per Dñm de Tria & Bertaudum pagium.

Richardus de Villanova retentus valetus Regis lunae sequenti apud Villaria sᶜᵗi Benedicti per Dñm G. de Flavacuria.

Dominica vigilia beati Dionysii apud sᶜᵗum Christophorum in halata computatum fuit de XXV diebus MMMMCCCCLIX L. IV S. VII D.

Jovis crastino omnium Sᶜᵗorum apud Yvortium fuit computatum de XXV diebus MMMMVCCCCXXIX L. X S. III D.

Lunae ante sᶜᵗum Andream apud Fouilleyam fuit computatum de XXV diebus MMMMDCIX L. VII S. V D.

Sabbato ante nativitatem Dñi apud Parisios fuit computatum de XXVI diebus.....

Lunae die nativitatis Dñi Parisiis fuit computatum de vigilia & ipsa die DCCXXV L. XVIII S. XI D.

Dominica post nativitatem Dñi Parisiis fuit computatum de VI diebus MCCCLXIX L. XII S. VII D.

Martis post sᶜᵗum Vincentium apud hardelotum fuit computatum de XXIII diebus ⅠↃↃↃCCVIII L. XIV S. VII D.

Sabbato die Candelosae apud Boloniam fuit computatum de X diebus...

Digitized by Google

Martis die Carniprivii apud Castrumduni fuit computatum de XXV diebus MMMMDCCCXXXVIII L. VI S. III D.

Jovis post festum Benedictum apud Lilium fuit computatum de XXIII diebus MMMMDXI L. XVII S. II D.

Veneris die parasceves apud Balgenciacum fuit computatum de XXII diebus IↃↃMCCXXV L. X S.

Dominica die Paschae apud Balgenciacum fuit computatum de vigilia & ipsa die DCCLI L. XVIII S. VIII D.

Mercurii ante festum Nicolaum estivalem apud Lochas fuit computatum de XXIV diebus MMMM-DCC... III L. XIV S. V D.

Veneris ante Panthecosten apud Pictavis fuit computatum de XXIII diebus MMMMDCCCI L. XXXV S. VI D.

Dominica die Panthecostes apud Pictavis fuit computatum de vigilia & ipsa eie DCCXXVIII L. XVIII S. VI D.

Dominica post festum Apostolorum Petri & Pauli apud Pictavis fuit computatum de XXVIII diebus IↃↃMMMM.... III L. XVII S. I D.

...... usque ad primam diem Julii CCCVIII computati sunt Capellani, Clerici, Capellae Clerici, & Notarii Dñi.... ceptis P. de Stampis G. Chanti & R. de Albigniaco computati sunt etiam usque à.... Capellanus, Clericus, summularius Capel-

lae, Barberius & lotrix Dñi Philippi filii Regis.... & Guiotus summularii nostri. Johannes Bomel, Petrus Gueta, Guiotus de Monblain ..... eron Johannes de Bonneyo, Mellinus, Guillelmus Cordubarius, Stephanus hostiarius Regis Navarrae XXVIII S. II D. Gualterus, J. Victor, Guillelmus, Radulphus, Felisetus & Oudardus & Symon de Medunta hostiarii, Erhardus & Rogerus Portarii, Adam Stephanus & Haeheta, Gueta Schutifer & crasse ..... Johannes de tosa cur. ... Reginaldus custos ciborum, Malagrene & quinque summularii Camerae.

Page onzieme.

Petit Dñs Mathaeus de Tria junior pro expensis suis per XXIV dies eundo de Parisiis in Angliam morando illuc & redeundo Parisios CL L. Item pro uno palefredo & duobus roncinis mortuis in dicto viagio CXX L. De hoc recepit LXXX L. restant ei CXC L.

Raoletus de Sylvanecto valetus Regis petit LIV L. ex una parte & XXI L. XII S. debiles ex alia sibi debitas ex tempore Magistri J. de sancto Justo ut dicit. Item XX L. XVI S. debiles pro vadiis Flandriae de quibus habuit cedulam cantoris Milliaci. Item a die Martis post sanctam Crucis Septembris usque ad sanctum Martinum hiemalem, per LV dies II S. VI D. per diem, VI L. XVII S. VI D.

Digitized by Google

Otolinus missus de Jaugona Parisios ad Reginam Navarrae & quosdam alios XV S.

Computus Dñi P. de Stampis factus apud Jaugonam Jovis post omnes Sctos debemus ei pro vadiis servicii in magnis tabulis ad vadia omnium Sctorum XXXVIII L. V S. IX D. pro pensione sua de die scti Johannis Baptistae ultimo praeterito XX L. pro pluribus scripturis factis de mandato Regis per ipsum LXXII S. pro oblationibus Dñi Regis mutuatis ab ipso VII S. Item XLVIII S. pro dono facto Nicolao Le Fac mutuatis ab ipso Item pro quodam nuncio misso de Longo ponte Abbatia ad Dñm Inguerranum X S. Summa LXV L. XI S. IX D.

Inguerranus de Vancellis retentus valetus Regis apud Pictavis Sabbato post sctum Barnabam per Roncerium & Bertaudum pagium.

Dñs J. Chantecleri retentus miles regis Pictavis crastino die Apostolorum Petri & Pauli per Dñm J. de Villa petrosa.

Helias de Forgiis valetus retentus Pictavis Martis secunda die Julii per J. de Yenvilla & Colinum valetum portae.

Guiotus

Guiotus de Chenac valetus retentus apud Novum Mercatum Martis post sctum Egidium per J. de Yenvilla.

Guiotus de Boulonnois valetus retentus apud Betisiacum Martis post sctum Dionysium per R. de Mendona.

Huetus de Ordeis valetus retentus apud Longum pontem Jovis vigilia omnium sctorum per Dñm de Macholio.

Johannotus de Courcelles valetus retentus apud Fabarias Martis post omnes sctos per Guiardum de Isiaco & Johannem Legrant valetum portae.

Dñs Philippus de Ereriaco retentus miles regis apud Fontembliaudi Mercurii ante sctam Luciam per R. de Mendone & Bertaudum pagium.

Computentur & reddantur Monialibus de Barra pro decima panis & vini apud Jaugonam anno CCCVI° a die Mercurii ante Magdalenam usque ad aliam diem Mercurii facientem VII dies XL L. VIII S. II D. debilis monetae.

Debemus pro vadiis defuncti Droconis Coqui per CCXXIII dies usque ad Jovis festum beati Andreae LV L. XVII S. VI D.

Digitized by Google

Claretus missus de Balgenciaco ad Comitissam Namusii XVI S. ad primam diem.

Arnoletus de Mappis apud Balgenciacum VI L. XII S.

Debemus Guillelmo de Fontebliaudi valeto Camerae pro CV diebus usque ad sctum Andream VII L. VIII S. IX D.

Petrus de Belloforte antea missus de novo Mercato apud Belvacum pro Flamingis hosp. XVIII S.

Ici finissent les fragmens des comptes de Philippe-le-Bel pour les six derniers mois de 1308.

Ce Manuscrit singulier, qui n'avoit point été publié, étoit seulement décrit dans quelques notices peu exactes, insérées dans la Bibliothéque raisonnée, *T. XXVIII*, dans les Mémoires de Trévoux, Juillet 1742, & dans le Journ. Helvétique, Avril 1742.

On se fera une idée juste de sa figure, si l'on se représente six feuilles de bois de hêtre, dont chacune a treize pouces quatre lignes de longueur, & cinq pouces neuf lignes de largeur; elles sont placées dans un petit cadre qui a trois lignes de largeur, & qui déborde la planche d'une ligne, afin de contenir & conserver la matiere qu'on devoit y verser, pour pouvoir y écrire.

Digitized by Google

Ces feuillets sont reliés avec une bandelette de parchemin doublée, dont les deux bords sont collés sur les deux côtés du cadre du feuillet; par ce moyen, chaque feuillet est éloigné du dos du livre d'un pouce & deux lignes, & ces tablettes s'ouvrent plus aisément qu'un livre.

La cire, ou plutôt la composition sur laquelle on a gravé, se trouve très-dure, quoiqu'elle dût nécessairement être plus molle quand on l'employa à cet usage, puisque les lettres y sont profondes, uniformes & bien terminées; il est très-possible aussi que cette composition eut d'abord ce degré de dureté, afin qu'elle ne se ramollit point par les chaleurs de l'Eté, & qu'on put, comme à présent, l'amollir en l'échauffant pour y écrire avec facilité, ou y effacer ensuite ce qu'on souhaiteroit.

Le caractere de l'écriture est petit, c'est une écriture minuscule du temps; les traits multipliés qui l'hérissent, la foule d'abréviations qu'on y emploie, rendent ce Manuscrit très-difficile à lire, mais la difficulté s'accroît par la couleur noire du fond sur lequel les lettres sont gravées. Mabillon, *de Re diplomaticâ*, fournit un modele d'une écriture qui lui est semblable, *à la Planche XV*, N°. 6; & les Religieux Bénédictins de la Congrégation de St. Maur, qui ont publié la nouvelle Diplomatique, ont fait graver une Planche qui représente, autant qu'il est possible, ce genre de

Digitized by Google

Manuſcrit ; on y trouve la copie d'un feuillet des tablettes de l'Abbaye de St. Germain-des-Prés. V. *T. I*, *p.* 468.

Le Roi de France n'y eſt jamais déſigné que par les noms de *Dominus Rex* ; mais on le découvre bientôt, parce qu'on y parle de ſon pere Philippe, de ſon frere Charles & de ſes deux fils, dont l'un s'appelloit Philippe & l'autre Charles ; ce qui ne peut convenir qu'à Philippe-le-Bel, fils de Philippe-le-Hardi, frere de Charles de Valois, pere de Philippe-le-Long & de Charles-le-Bel, qui lui ſuccederent après la mort de leur frere Louis-le-Hutin, qu'on connoît dans ces tablettes ſous le nom du Roi de Navarre ; il eut ce titre en 1307 au mois d'Octobre.

On voit clairement encore, que ces comptes renferment la dépenſe domeſtique de Philippe-le-Bel pendant les ſix derniers mois de 1308, que ſa Cour fut très-ambulante, qu'elle changeoit de lieu preſque tous les jours, qu'elle réſida pendant les mois de Juin & de Juillet à Poitiers : ſans doute pour y conférer avec le Pape Clément V ſur l'abolition de l'ordre des Templiers.

Les dates y ſont ſingulierement marquées, ce n'eſt point par le quantieme du mois ; mais par le nombre des jours qui ſuivent ou précedent une fête ; ainſi, par exemple, *dies Veneris vigilia ſcti Laurentii. Dies Jovis poſt aſſumptionem.* Cramer qui a lu ce Manuſcrit, a trouvé l'année

Digitized by Google

où sont arrivés les faits qui y sont rapportés, en cherchant celle dans laquelle les fêtes mobiles sont placées comme dans celle - ci, & l'on s'est aisément assuré, par ce moyen & par divers autres, qu'il s'agissoit ici seulement des six derniers mois de 1308.

La premiere page renferme un compte des dépenses de tout genre faites pour la chasse, pour la maison du Roi, pour les Artilleurs.

La seconde page, jusqu'à la septieme, comprend sur-tout les aumônes que Philippe-le-Bel fit à des Eglises, à des Couvents, à des Ecclésiastiques, à des Veuves, à des Hôpitaux, à des malades, & particuliérement à ceux qui étoient attaqués de la maladie qu'on appelle *Morbus regius*; on y apprend de même les noms de ceux par qui les aumônes ont été remises. Cette seconde page porte l'indice des choses qu'on y trouve, de même que les suivantes : *Elemosynae de eodem termino*.

Dans *la septieme page*, on a une note des chevaux morts & de ceux qu'on a acheté pour les remplacer ; elle est intitulée, *Restaura equorum de eodem termino*.

Dans *la huitieme*, on apprend les sommes données au Roi & aux Princes pour les offrandes qu'ils présentoient à l'Eglise, & pour les pertes qu'ils faisoient au jeu ; elle est intitulée, *Partes denariorum in Cofris in eodem termino*.

Dans *la neuvieme*, on trouve les dixmes de la

Digitized by Google

dépense faite par le Roi dans ses repas, & payées aux Eglises qui avoient ce droit; cette partie est intitulée, *Decimae de eodem termino*: après cela, on lit divers engagemens donnés à des soldats nouvellement enrôlés & à des domestiques engagés; cette note est indiquée par ces mots: *Novi milites de eodem termino.*

La dixieme page est une continuation de la précédente, à laquelle on a joint diverses sommes plus considérables payées depuis le Dimanche, veille de la fête de St. Denys, jusqu'au Dimanche veille de la fête des Apôtres Pierre & Paul: il paroît que chacune de ces sommes est le résultat de tout ce qui a été payé pendant un certain nombre de jours. On y voit encore un rôle des Officiers ou domestiques qui étoient au service de Philippe-le-Bel au premier Juillet.

Enfin, dans *la page onzieme*, on rapporte diverses dettes du Roi avec divers engagemens de soldats & de domestiques.

Les détails de ce Manuscrit, qui peuvent paroître fastidieux à un grand nombre de Lecteurs, serviront cependant à plusieurs hommes savants, qui cherchent plus l'instruction dans les livres, que des moyens de se distraire; on s'en convaincra bientôt, si l'on fait attention que ces piéces peuvent servir à vérifier des Chartes accordées par Philippe, en montrant si le lieu d'où elles sont datées, est bien un lieu où le Prince peut les

Digitized by Google

avoir données; on suit avec plaisir les voyages bienfaisans de ce Roi patriote, qui faisoit un si grand nombre d'aumônes, & qui paroissoit se plaire à connoître l'état des hommes qui l'environnoient; on y apprend les noms & les dignités de ses Officiers, la valeur de l'argent; on se transporte dans ces temps pour en étudier la langue, & l'on y trouve des lumieres pour éclairer la partie ténébreuse de l'Histoire, de la Jurisprudence & des coutumes reçues; on ne s'instruit pas moins dans la Géographie ancienne & dans quelques Généalogies.

Il paroît, par ces comptes, que la chasse étoit une occupation capitale du Roi & des Princes; on peut au moins le juger par les valets, les chiens, les chevaux destinés à cette recréation; il faut observer ici que notre Manuscrit donne indifféremment les noms de *valetus* & de *pagius canum*; le dernier n'étoit pas alors plus noble que le premier.

Entre les diverses charges de la maison du Roi, on trouve l'Echanson, l'Echansonne, le Boulanger & la Boulangere, le Jardinier, le Cuisinier, le Souffleur dans la cuisine, *Sufflator coquinæ*; & comme on faisoit sans doute un grand usage du Cresson, pour prévenir les maladies de la peau qui étoient si communes, & pour purifier le sang; celui qui avoit la commission de le fournir, avoit un nom particulier, parce qu'il étoit vraisembla-

Digitized by Google

blement occupé de ce ſoin ; il s'appelloit *Creſſonnarius*.

On y trouve les noms de *Cuſtos Archiarum* qui ſignifie, je crois, le Garde des Coffres où l'on conſervoit les Actes ; on y nomme ſouvent *quadrigarius mapparum*, *pecuniæ*, ceux qui voituroient les Cartes topographiques, ou l'argent ; on y parle des Ménétriers du Roi, de même que des femmes qui lavoient ſes meubles & ſon linge. Il donne le titre de *Hoſtiarius* à celui qui fournit le pain de l'Euchariſtie.

On ne peut s'empêcher de plaindre le ſort malheureux des hommes qui vivoient dans ce temps-là ; car ſi les Officiers du Roi ſont ſi pauvres, qu'ils étoient forcés de recourir ſouvent à la charité du Prince, quel devoit être l'état des hommes du peuple qui étoient ſans commiſſion ? Mais il faut le dire à la louange du Prince & du Chriſtianiſme qui l'animoit, il paroît s'intéreſſer vivement au ſort des pauvres ; le nombre de ceux qu'il fait ſoulager eſt conſidérable ; ſon zele s'étend à la réparation & à l'entretien des hôpitaux, au ſoulagement des incendiés ; il paye même les frais de la ſépulture d'un valet de cuiſine & d'un échanſon : on voit qu'il donne pour le premier 60 ſols, & pour le dernier 4 liv. 8 ſ.

On ſeroit étonné du nombre prodigieux des hommes attaqués par les écrouelles ou le *morbus regius*, ſi l'on ne ſavoit pas que ces malheureux

Digitized by Google

accourroient de divers endroits auprès du Roi pour jouir du pouvoir merveilleux de guérir cette maladie, que la ſuperſtition avoit attribué aux Rois de France ; mais ſi ces malheureux n'y trouvoient pas des ſoulagemens à leurs infirmités, ils en trouvoient au moins à leur miſére ; le Roi leur faiſoit donner quelque argent pour les indemniſer de leurs frais, ou de leurs peines, ou de leurs eſpérances fruſtrées.

On apprend dans la ſeptieme page des détails curieux ſur les noms des chevaux & leur valeur.

Le grand cheval, *magnus equus*, ou cheval de guerre eſt eſtimé . . . . L. 32.

Le cheval *equus* ſans aucune qualification 20.

Le même . . . L. 16 . . . & même 12.

Le cheval dit *Paleſredus* . . . . . . 10.

Le cheval dit *roncinus* . . . . 8.

Le cheval dit *ſummarium* ou de ſomme . 8.

Les rapports des monnoies ſont toujours curieux & importans, mais ils le ſont bien plus ſous le regne de Philippe-le-Bel qui fit de ſi grandes altérations dans les monnoyes & qui les répéta ſi ſouvent : on voit que 40 florins ſont égaux à L. 22.

30 . . . . . . à 17.

100 florins *Pariſienſis* . 56. 13. 4.

L'on trouve que le florin dur valoit 22 ſols 8 deniers ; l'on y apprend clairement la différence entre la vieille & la nouvelle monnoye ; on lit que L. 40. 8. 6 *debilis monetæ* étoient égales à L. 13. 9. 6 *monetæ fortis*.

Digitized by Google

Il paroît que le Roi jouoit souvent, mais on ne dit pas à quel jeu ; on sait seulement qu'on lui donna pour cet objet 30 fl. deux jours de suite, & le lendemain encore 100 fl.

Mais voici un usage assez singulier, dont les Auteurs qui ont écrit sur l'histoire du moyen âge ne paroissent pas s'être fait des idées justes ; le savant Ducange & ses continuateurs ont ignoré, ou du moins mal su, en quoi consistoit cette dixme payée par les Rois dans les lieux où ils séjournoient ; l'on trouve ici dans la page IX que cette dixme se payoit aux Couvens, Maladiéres, & Prieurés pour tout ce qui se dépensoit sur la table du Roi : cette dixme est appellée *pro decima panis & vini*. Ce qui fourniroit un moyen d'estimer la dépense que le Roi faisoit pour sa table. Ainsi, puisqu'il paya L. 95. 15. 8 pour la dixme de la dépense qu'il fit pendant les cinquante-cinq jours qu'il séjourna à Poitiers, il est clair qu'il dépensa L. 957. 16. 6 ; on voit de même qu'un dîner lui coûta L. 15. 10.

Enfin dans *la page dixieme*, on apprend que Philippe-le-Bel se faisoit rendre compte de temps en temps de toutes les sommes dépensées pendant cet espace de temps ; que le plus long terme qu'il laisse écouler est celui de 28 jours, que celui qui est le plus fréquent est de 25 jours, que le plus court est d'un jour & demi, & qu'il choisissoit pour cette occupation le Dimanche, plutôt que

Digitized by Google

les autres jours, quoiqu'il y eût consacré aussi quelquefois chacun des autres jours de la semaine.

Après tout ce que j'ai dit, il me semble que notre Manuscrit doit être le livre des notes d'un Trésorier de la maison du Roi; & qu'il s'en servoit pour y marquer les sommes qu'il payoit; il préféroit sans doute ces tablettes de cire au papier qui étoit alors commun, à cause de la facilité qu'on avoit pour faire disparoître les fautes en les effaçant, ou pour les corriger en leur substituant ce qu'on avoit omis ou mal désigné, & il est aisé de commettre des erreurs dans des comptes de ce genre. On se servoit vraisemblablement alors de ces tablettes, comme nous nous servons aujourd'hui des feuilles d'ardoise.

Si ce Manuscrit est unique dans son espece, il ne l'est pas dans son genre; il y en a un semblable dans la Bibliothéque de Florence, dont Mr. Cocchi Mugellano a donné la description dans une brochure italienne qui a pour titre: *Lettera critica sopra un Manuscrito in Cera*, 4°. *Firenze* 1746. On y apprend que ces tablettes renferment les dépenses de Philippe-le-Bel & de la Reine durant leur voyage de Flandres, depuis le 28 Avril 1301 jusqu'au 28 Octobre. Il y a dans l'Abbaye de St. Victor à Paris d'autres tablettes qui sont la continuation des précédentes; elles commencent au 29 Octobre 1301 & finissent au dernier jour de Mars 1302. On voit dans ces deux dernieres ta-

Digitized by Google

blettes les noms de plusieurs personnes, dont il est parlé dans celles que j'ai décrites.

Il y a encore des tablettes semblables dans l'Abbaye de St. Germain-des-Prés, elles décrivent l'Itineraire & les dépenses de Philippe-le-Bel, depuis le mois de Janvier 1307 jusqu'au mois de Juillet. Les Jésuites de Paris en avoient encore, mais on n'en a publié aucune complettement, & il paroît que celles que j'ai fait connoître sont les mieux conservées.

V. *Bibl. raison. T. XXVIII. Mém. de Trévoux*, 1742. *Journ. Helvet. Avril* 1742. *Cocchi, Lettera critica sopra un Manuscrito di Cera. Mabillon, Palæolog. Græca, Diar. Ital. Nouv. Diplom. T. I. Le Blanc, sur les Monnoyes de France.*

N°. 56. HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE *de la famille & de la maison de Savoye, fol. Papier.*

Ce Manuscrit, comme le titre l'indique *Sabaudiæ gentis ac familiæ series*, renferme non-seulement la Généalogie de la maison de Savoye, mais encore des détails précieux; *in qua*, ajoute l'Auteur, *aliorum Christiani orbis principum origines non minus vere quam breviter explicantur.* Il est dédié *ad Henricum Sabaudiensem Gebenesii & Nemorensi Ducem*, par son Auteur Alphonse d'Elbene, *Episcopo Albiensi ac Domino Albiæ & à Consilio secretiore Regis Christianissimi actore.*

Cette Généalogie se termine à Charles Emanuel qui devint Duc de Savoye en 1560.

Digitized by Google

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

N°. 57. *De la* VIE *& des* MŒURS *des anciens Philosophes*, 4°. *Vélin*.

On lit au commencement de cet ouvrage plusieurs sentences tirées de St. Jérôme, avec une priere *contra morbum lateris*, contre le mal de côté.

Ce livre est fait à l'imitation de celui de Diogene Laerce, mais il renferme les vies d'un nombre bien plus grand de Philosophes; le premier, dont l'Auteur parle, est Thales, comme dans Diogene, mais il finit par Priscien.

Le Copiste a joint à cette collection, *Epistola Lentuli ad Senatum Romanum*, elle est tirée d'Eutrope. On voit encore *Prophetia Sybille extracta de quodam libro ex Abbatia Sčti Dionysii*.

A la fin du Manuscrit, on découvre son âge dans cette conclusion: *fine dato pia laudetur virgo. Scripsit* 1452.

N°. 58. CATALOGUE *des Manuscrits les plus curieux qui sont dans les Bibliothéques les plus fameuses*, 8°. *Papier*.

Cette note que je trouve à la fin du Manuscrit le fera connoître suffisamment.

A Friderico Boneto Serenissimi Electoris Brandenburgensis Consiliario collectus. Ex illius Biblio-

Digitized by Google

thecâ provenit ad manus ipsius fratris Ludovici Friderici Bonetti serenissimi ac potentissimi Regis Borussiæ a Consiliis intimis ac ipsius Residentis in aula Britannica per viginti & tres annos nec non ipsius Regis ordinis dicti equitis.

On y passe en revue les principales Bibliothéques de l'Europe, & on en fait remarquer les Manuscrits les plus célebres.

JURISPRUDENCE.

DROIT CANON.

N°. 59. *Les* DÉCRÉTALES, *fol. Vélin.*

On y trouve non-seulement le Texte des Décrétales, mais une foule de notes écrites de différentes mains.

Ce Manuscrit est au moins du XIV siécle, on y trouve le nom d'un homme qui marque l'avoir possédé en 1412, & il paroît qu'il a appartenu à deux autres personnes dont on lit les noms, & dont vraisemblablement on trouve les notes.

N°. 60. CONCORDANCE *des Canons qui ne s'accordent pas entr'eux avec leurs Gloses, fol. Vélin.*

Concordantia discordantium Canonum cum Glossis Laurentii Domini omnium Dominorum Doctorum

Digitized by Google

Johannis Teutonici Hugonis Vercellensis, Bartholomeus Brixiensis reformavit, supplevit, correxit; ou comme il l'appelle encore *Corpus Decretorum anno Domini MCL à Gratiano Sti Feliciani Bononiensi Monacho editum.*

Ce Manuscrit est de la plus grande beauté; on y a prodigué l'or dans les lettres, & les vignettes richement peintes dans le commencement des livres & dans le commencement des majuscules. Il y a souvent de l'expression dans les figures & assez de correction dans le dessein.

On lit à la fin de l'ouvrage : *Frater Ardigherius scripsit hoc decretum in Textu & in Glosis.* Ce Manuscrit paroît être de la fin du XII siécle ou du XIII : il n'y a point de points sur les *i*, & il y a plusieurs lettres onciales parmi les grosses lettres.

N°. 61. CONCESSIONS *faites à diverses personnes par le Concile de Basle*, 4°. *Papier.*

Ce livre, qui est très-difficile à déchiffrer, est intitulé *liber deputationum*; il renferme toutes les graces demandées au Concile par des Ecclésiastiques & des Moines, soit pour l'augmentation de leurs revenus, l'adoucissement de leurs fonctions, la collation de quelque bénéfice, la résignation de quelque emploi &c. Ces piéces sont toutes terminées de la même maniere que celle-ci qui est rélative à la confirmation de l'élection d'un

Digitized by Google

Préſident pour l'hôpital de Ste. Catherine à Milan ; elle eſt datée du 4 Février 1438. On y voit que le même Acte paroiſſoit devant quatre Chambres différentes, & qu'il étoit ſigné par les Notaires de ces Chambres.

In ſacra deputatione conceſſa fuit prior ſupplicatio ut petitur . . . . Dieu-le-Fiſt.

Eadem die idem placuit in ſacra deputatione reformatorii . . . . Charoli.

Idem placuit eadem die ſacræ deputationi pro communibus . . . . Chenelat.

Idem placuit ſacræ deputationi pacis die Jovii ſexta Januarii . . . . Frey.

Super ſupplicationes retro ſcriptas concordant omnes ſacræ deputationes, ut admittatur ipſa ſupplicatio in forma ut petitur, ita concordarunt die Jovis ſexta Februarii 1438, *deinde Veneris VII dicti menſis in generali congregatione lecta.*

Ces Actes commencent au premier Juin 1437, & finiſſent au premier Avril 1438.

N°. 62. STATUTS *de l'Egliſe de Genève, fol. Velin.*

Le Préambule de cet ouvrage eſt remarquable.

Quamvis Sacri Canones Sanctorumque Patrum & Conciliorum generalium ſanctiones gravi perpenſato conſilio edita & promulgata fuerint. Non adeo tamen negotiis incurrentibus, propter naturæ humanæ varietatem, quæ ſemper conatur novas invenire negotiorum formas, providere potuerunt, quin etiam nova

nova jura condere, antiquis non sufficientibus, salubre visum non extiterit. Imo & Ecclesiis Cathedralibus suppositisque eorumdem Dominis Venerabilibus Canonicis acta retinens, ipsarum Ecclesiarum ut observato essent & in pace & quiete manerent ac docerent, statuta & ordinationes condere. Necessarium fuerit alia interdum statuta secundum variationem primis addere. Quibus per Venerabiles Dominos Canonicos Ecclesiæ Cathedralis Sancti Petri Gebennensis pro tempore existentes attente consideratis, statuta & ordinationes quæ sequuntur diversis tamen temporibus pro bono & conservatione status ipsius Ecclesiæ & omnium suppositorum ejusdem ediderunt, statuerunt ac promulgarunt.

Ces statuts sont rélatifs ;

1°. A la maniere de célébrer les cérémonies de l'Eglise.

2°. A la façon de régler l'horloge & de sonner la cloche pour la nuit & les jours de Fête.

3°. On y traite des ornemens de l'Eglise.

4°. On y régle le service divin.

5°. On y recommande le silence dans le Chœur.

6°. On y décrit ce qui regarde la réception des Chanoines & leur office.

7°. On prescrit aux Chanoines l'office des fêtes, les habits qu'ils doivent porter & les processions qu'ils doivent faire.

8°. On y détermine la jurisprudence des bénéfices, des rentes, des permutations, des prébendes.

Digitized by Google

9°. Enfin on y détaille tout ce qui a du rapport aux funerailles.

Tous ces différents ſujets ſont renfermés en 150 ſtatuts qui ſont terminés de cette maniere.

Quæ quidem Capitula & ordinationes ſupra ſcriptæ numero CL incluſo earum exordio & in præfato venerabili Capitulo in quo præſentes aderant Venerandi ac Venerabiles Domini Guilerme de Satiniaco præpoſitus, Petrus de Viriaco, Petremandus de Sacconnay, Franciſcus de Sacconnay, Franciſcus de Charanzonnay, Petrus de Lornay, Antonius de Villiaco Decretorum Doctor Apoſtolicus Protonotarius, Philippus de Compeiſio Apoſtolicus protonotarius, Maximus de Violea, Johannes de Sc̄to Amore, Johannes de Lornay Apoſtolicus Protonotarius, Guilelmus de Greyret, Ludovicus de Lornay, Richardus de Roſſilione, Andreas de Croſeto, Hieronymus de Sc̄to Michaele juris utriuſque Doctor Canonicus prædictæ Eccleſiæ Cathedralis Sc̄ti Petri Gebennenſis, fuerunt indiſcrepanter concluſa & per Guillermum Faupertinum Gebennenſem Apoſtolicum & Imperialem Notarium ducalemq. Sabaudiæ & hujus Venerabilis Capituli Secretarium, in forma qua ſupra de mandato prænominatorum, reverendorum & venerabilium Dominorum præpoſiti, & Canonicorum præſentium, ſuis ac cæterorum reverendorum & venerabilium Dominorum Canonicorum abſentium ejuſdem Capituli ac futuræ in illo totius poſteritatis redacti, & aſſueto die 24 Septembris anno

Digitized by Google

1483 *Pontificatus vero Sanctissimi Domini nostri Papæ Sixti IV decimo tertio, Manualiter subsignati in testimonium veritatis eorum omnium ac singulorum appositione utriusque Sigillorum ejusdem Capituli.* Signé FAUPER.

Le sceau est extrêmement gâté, mais on peut juger par les marques qui restent, qu'il étoit composé de deux clefs en sautoir.

On lit dans ces Statuts que les Curés doivent être sevéres *adversus lapidarios & lapidarias*. Ducange n'explique point ce mot dans son Glossaire, & Abauzit croyoit qu'il devoit signifier ceux qui rendoient un culte à des pierres enterrées, comme on le faisoit pour les Bethylles de l'antiquité payenne & chrétienne. V. *les Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, *T.VI*, *in*-4°. Jallabert confirme cette opinion par les traces qu'on découvre de superstitions semblables; on jettoit, par exemple, une piéce de monnoie dans la fontaine de Mesmes, pour se guérir de la fiévre; il croit donc que ce Chapitre ordonne ici aux Curés de s'informer, avant de donner l'absolution, si ceux qui doivent la recevoir, sont *lapidarii*, ou s'ils adorent les pierres; à cette occasion, il rapporte les décisions du second Concile d'Arles & de celui d'Agde qui l'avoient défendu, ce dernier s'exprime ainsi: *Perscrutandum est si aliquis vota ad arbores vel ad fontes, vel ad lapides quosdam, quasi ad altaria fa-*

Digitized by Google

ciat, aut ibi Candelam ſeu quodlibet munus deferat, velut ibi quoddam numen ſit quod bonum aut malum poſſit inferre. Il en eſt encore parlé dans le Concile de Nantes, où il eſt dit que les *Dévots à la pierre* les plaçoient dans des lieux écartés, *in ruinoſis locis.*

La haute idée que j'ai du ſavoir & du génie de mes deux illuſtres prédéceſſeurs m'a engagé à rapporter leur opinion ſur ce ſujet, comme j'ai cru pouvoir la découvrir dans leurs écrits ; mais j'avoue que ce n'eſt pas la mienne, 1°. parce que le mot de Bethylle étoit un mot conſacré parmi les Anciens pour ces ſortes de pierre ; il tiroit ſon origine vraiſemblablement de la pierre ſur laquelle Jacob coucha à Bethel, lorſqu'il eut ſa viſion, deſorte qu'on l'auroit plutôt employé à caractériſer les ſuperſtitieux qui adoroient ces pierres, que le nom générique de *lapis* dont on a fait *lapidarius.* 2°. Ce mot *lapidarius* ne ſe trouve dans aucun paſſage où l'on parle de cette ſuperſtition. 3°. Le mot *lapidarius* avoit dans le moyen âge une ſignification propre, qui me paroît expliquer le paſſage dont il s'agit ; il ſignifie *cité devant les Juges*, parce qu'on faiſoit aſſeoir ceux qu'on appelloit en juſtice ſur des ſiéges de pierre. Dans une Charte de Philippe, Comte de Flandres, on lit : *Homo liber ſubmonitus ad lapidem.... Scoutetæ reſpondebit.... Omne injuſtum deponet Comes ſive de nummis Notarii, ſive de nummis cer-*

Digitized by Google

wardiae, sive Lapidarii, sive de alia qualibet re. Il paroîtroit donc qu'on entend ici ceux qui intentent des procès injustes, ou qui les défendent, & alors le Statut de l'Eglise de Genève, qui interdit l'absolution à ces hommes-là, est très-convenable & très-Chrétien.

Voy. *Charpentier, Supplément au Glossaire de Ducange.*

N°. 63. PROCÈS *de l'Inquisition, fol. Papier.*

Ce Manuscrit est composé de deux Procès faits par l'Inquisition, ils sont remarquables, parce qu'ils ont été instruits à Genève; on y voit que quoique l'Inquisition n'y fut pas établie, on y envoyoit ses sanguinaires & absurdes suppôts pour en exécuter les barbares commissions.

Le premier procès fut fait dans l'année 1483 le 7 Octobre : *Anno Domini Millesimo quatercentesimo octuagesimo, tertio Indictione prima & die septima mensis Octobris, in Castro Aquiani existens & personaliter constitutus coram Venerabili religioso fratre Johanne Blancheto Vice Inquisitore authoritate apostolica specialiter deputato in Civitatibus & Diocesibus Gebennensi Lausanensi & Sedunensi contra hareticam pravitatem. Mermetus Rossier captus extitit & carceribus in Castro Aquiani Ecclesiæ accommodatis mancipatus.* Ce Mermetus Rossier étoit d'un village près d'Evian ressortissant de la Seigneurie du Coudray, il est qualifié *tanquam fide*

Digitized by Google

ſuſpectus, notatus, diffamatus, & intitulatus de damno hæreſis criminis, quoiqu'il ne ſe fut rendu coupable que de quelque ſortilege, & qu'il fut plus à plaindre & à inſtruire, qu'à emprisonner & à punir.

Le ſecond procès eſt du dernier jour d'Avril de l'année 1487, il fut fait dans l'étude du Notaire *Johannotus Colini habitator Gebennis* & Notaire du St. Office, *de mandato reverendi Patris ſui Franciſci Gravetis ordinis prædicatorum Conventus Lauſanenſis ſacræ Theologiæ Doctoris in Dioceſibus Lauſanenſis Gebennenſis & Sedunenſis Inquiſitor generalis contra Gervaſium Tapper de Baſſins prope Rotulum Gebennenſem*. Il eſt qualifié *tanquam de fide ſuſpectus, notatus & diffamatus de demoniaca hæreſi inquiſitus*. Ce procès roule encore ſur des ſortileges.

On obſerve dans ces deux procès 1°. que le délégué de l'Inquiſition étoit chargé d'en remplir les fonctions auprès des trois Evêchés de Lauſane, de Genève & de Sion. 2°. Qu'il réſidoit à Lauſane. 3°. Que ces procès ſont ſeulement des informations ſignées & paraphées ſans aucune ſentence définitive. 4°. Que les prévenus étoient appliqués à la queſtion, & que le dernier y fut mis trois fois. 5°. Enfin que les Juges étoient auſſi inſenſés dans les queſtions qu'ils faiſoient, que les prévenus dans leurs réponſes.

Digitized by Google

N°. 64. ACTE passé par Amedée, Evêque de Lausane en 1154, pour établir que dans les Couvents de *Mons Jovis* ou Mont Joux & de Meilleraye, les Moines prieroient pour les morts des deux Couvents, & qu'ils se rendroient mutuellement les services qu'ils pourroient. Il paroît que l'Evêque de Genève intervint dans cet accord, qu'il le signa & le scella avec *Amaldricus Gebennensis Decanus*, *Gauterus Cappellanus*, *Anselmus de Filiaco*, *Benedictus de Margincillo*, *Giraldus & Willelmus Lausanenses Canonici* 1154 *anno ab incarnationis Domini. Data Lausanæ Lunæ quarta regnante Conrado Imperatore.*

Cet Amedée, Evêque de Lausane, étoit fils d'Amedée, Seigneur de Hauterive en Dauphiné, il quitta le Monde pour entrer dans l'ordre de Citeaux en 1099. Le fils, touché de la vertu du pere, prit aussi l'habit de Moine en 1139, & en 1139 ou 1144 il eut l'Evêché de Lausane après Guy de Martigny : il mourut en 1164.

V. *Gallia Christiana*. *Chorier*, *Histoire du Dauphiné*, *T. III.*

N°. 65. BULLE d'Indulgence accordée par Guido, Patriarche de Venise & de Dalmatie, à ceux qui visiteroient l'Eglise paroissiale *in Quedlembourg Halberstadensis*, bâtie en l'honneur de St. Blaise ; elle est du 3 Décembre 1286, & de la quatrieme année du Pontificat d'Honorius, *fol. Vélin.*

Digitized by Google

N°. *66.* COMMISSION obtenue de l'Official de Grenoble, pour absoudre ceux qui avoient eu des liaisons étroites avec les Juifs, *fol. Vélin.*

Commissio obtenta ab officiali Gratianopolitano absolvendi eos qui participarunt cum Judæis; elle est demandée par Pierre de Magner, Curé de St. Germain de Genève, *ad instantiam Uxoris Domini Ribut Judæi.*

Jacobus de Godabla Licentiatus in Jure, Bachelereus officialis, Gratianopolitanus judex & executor ad infra scripta de Sede Apostolica specialiter deputatus, venerabilibus & circumspectis viris Dominis, Præposito Sacristiæ ac Reverendo Parchimenerii Canones Ecclesiæ Gebennensis salutem &c.

Cette Bulle apprend 1°. qu'il y avoit plusieurs Juifs à Genève dans la Paroisse de St. Germain.

2°. Qu'ils y étoient mêlés avec les Chrétiens, de maniere qu'on ne pouvoit les distinguer.

3°. Que leur mélange donnoit lieu à divers commerces illicites entre les hommes & les femmes.

4°. Que ces Juifs refusoient au Curé les dixmes qui lui étoient dues.

Le Pape ordonna par la bouche de l'Official de Grenoble, 1°. que les Juifs porteroient un caractere distinctif.

2°. Qu'ils payeroient aux Curés les prémices & les dixmes.

Digitized by Google

Cette Bulle est datée de Grenoble du 20 Août 1411.

N°. 67. INSTRUMENT de 1455 de Bertet De Carro, pour Rod. Guilietus, Procureur du Chapitre de Genève, sur le pouvoir d'élire sépulture au Temple de St. Pierre de Genève.

N°. 68. INDULT de 1459 au nom du Pape Pie II, pour excommunier ceux qui avoient volé ou détourné les revenus de la Chapelle de Notre Dame du Pont d'Arve.

N°. 69. BULLE d'Indulgence pour la réédification de l'Eglise de St. Pierre de Rome. On y veut émouvoir les Genevois & augmenter leur libéralité, en leur apprenant que cette Eglise, qui est à deux cens lieues de leur ville, est, comme leur Cathédrale, sous le Vocable de St. Pierre. Elle est adressée à un Chanoine de Genève nommé Lambert, & sa date est de 1516.

DROIT CIVIL.

N°. 70. DIGESTORUM *Divini Justiniani, Libri XVIII*, 8°. *Vélin.*

Ce Manuscrit, qui est très-bien écrit, me paroît du XIII ou XIV siécle; on voit par une note qu'il appartenoit en 1532 *Johan Fosseris Matisconensi Legato Proconsuli in Prov a Biturigum,*

Digitized by Google

& qu'il le donna à son ami Germain Colladon.

V. *Codex Manuscript. Cod. Biblioth. Taurin.*

N°. 71. LEÇONS *de Grassis, fol. Papier.*

On trouve cette note au commencement du Manuscrit : *Ista Lectura de Joly de Grassis Doctoris qui legit in studio Quizii ultra montes & interpretatur logice in primo libro de restitutione die Veneris XXV Octobris anno 1428.*

Il traite 1°. *de testibus & attestationibus.*

2°. *De fide instrumentorum.*

3°. *De presumptionibus.*

4°. *De exceptionibus.*

5°. *De prescriptionibus.*

6°. *De sententia & re judicata.*

7°. *De appellationibus, recusationibus & attestationibus.*

8°. *De peregrinationibus & peregrinantibus.*

9°. *De confirmatione utili & inutili.*

V. *Codex Manuscript. Cod. Biblioth. Taurin.*

N°. 72. MISCELLANÉES *de Droit, fol. Papier.*

Domini Francisci Scazavel Doctoris Taurini Tractatus de Justo & Jure.

On y a joint : *Tractatus de quibusdam Legibus Tractatus de officio ejus cui mandata est jurisdictio. Tractatus de servitutibus.*

Thomas PARPALIA *in Instituta Justiniani.*

On a ajouté à cet ouvrage :

Digitized by Google

Tractatus de usucapione a Domino Marlhioto ex Comitibus Vallis Sancti Martini Doctore Taurinensi.

Je n'ai rien pu apprendre sur ces deux Jurisconsultes, je sais seulement que ce volume appartenoit à Gerard Grand de Lausane qui étudioit alors à Turin, mais on trouve les ouvrages du précédent dans le Catalogue des Manuscrits de la Bibliothéque de Turin.

N°. 73. STATUTS *de Savoye, fol. Papier.*

Ce Manuscrit indique d'abord les temps où les Tribunaux de Savoye sont en féries.

On y lit ensuite *Antiqua Sabaudiæ Statuta*, faits par Amedée Comte de Savoye, ils s'étendent jusqu'à la page 30.

On y a joint *Novissima Sabaudiæ Statuta in V libros divisa* par Amedée, Duc de Savoye; ils furent donnés en 1430 le 11 Juin. C'est dans ce temps qu'ils furent copiés par Thomas d'Agnevel, Bourgeois & Notaire de Thonon, & ensuite légalisés par de Listeley.

N°. 74. BAIFIUS *de re vestiaria*; 8°. *Vélin.*

Ce sont des notes sur la Loi: *Vestes sunt de auro & argento Pandectarum lib. XXXVIII.* Longolius a mis à la fin de ce Volume des Vers à l'honneur de Bixius.

N°. 75. ACTE *sur du Papier d'Egypte, fol. Papier d'Egypte.*

Digitized by Google

Le Marquis Maffei déchiffra ce contrat de cette maniere . . . . *tissimus commissum stac* . . . . *iccana massas portionem sibi tam ex uxoris successione* . . . . . *cessione quaesitam a Nasune questi sunt detineri pension.* . . . . *vendantur tua praesenti authoritate suffulta conven.* . . . . *quam posse competere praestita legitima sponsione.*

La forme des caracteres est Lombarde ou Mérovingienne, elle ressemble assez à celle d'un Diplôme sur du papier d'Egypte, que l'on voit dans la Bibliothéque du Roi de France, & qui est écrit en l'année 523. Le Marquis Maffei faisoit un cas singulier de ce Manuscrit, & il croyoit qu'il devoit avoir été écrit dans le VI siécle.

V. *Istorie diplomatiche; Mabillon, de Re diplomatica. Nouvelle Diplomatique.*

PHILOSOPHIE.

PHILOSOPHIE NATURELLE.

N°. 76. *Quelques Ouvrages d'Aristote, fol. Papier.*

Ces ouvrages traduits en latin sont :

Liber Metaphysicæ.
Physicorum.
De Anima.
De Memoria & reminiscentia.
De Cœlo & Mundo.

Digitized by Google

De Meteororum.

De Generatione & Corpore.

De Vegetabilibus & Plantis.

De Morte & Vita.

De differentia Spiritus & Animæ.

De Caufis.

De Senfu & Senfato.

On trouve une note dans le premier feuillet, qui apprend que cet ouvrage exiftoit au mois de Novembre 1404.

N°. 77. FRAGMENS *des Queftions naturelles de Séneque*, 8°. *Vélin.*

Ce Manufcrit renferme tout ce qu'on a de cet ouvrage de Séneque, depuis le chapitre III du livre IV, jufqu'au livre VII. Il paroît être du XIII fiécle.

N°. 78. VERBA *Abubecri*, *fol. Vélin.*

Cet ouvrage, traduit de l'Arabe en Latin, eft divifé en dix parties.

I. *De figura & forma membrorum fimplicium.*

II. *De notificatione complexionum ex phyfionomia.*

III. *De virtute nutrientium & medicinarum.*

IV. *De confervatione fanitatis.*

V. *De pulchritudine.*

VI. *De cautelis & nocivis.*

VII. *De aggregationibus & fummis Chirurgiæ.*

VIII. *De fanatione venenorum & venenofis morbis.*

I

Digitized by Google

IX. *De infirmitatibus variorum membrorum*

X. *De testibus & eorum curatione.*

On a joint à cet ouvrage :

Liber de febribus, mais il m'a paru que c'étoit l'ouvrage d'Alexandre Trallianus ; on le trouve dans la collection qui porte ce titre : *Artis Medicæ principes.*

Tractatus de omnibus morbis cognitis.

Liber in Alexandri librum de febribus.

Ce Manuscrit est sans points sur les *i*, je crois qu'il est du XIII ou du XIV siécle.

V. *Artis Medicæ Principes.* V. *Bibl. Medica*, *Bibl. de Médecine.*

N°. 79. VIATICUM MEDICUM, 8°. *Vélin.*

Incipit Petavii Constantini Viaticum. L'Auteur se nomme *Constantinus Africanus Cassinensis Montis Monachus* ; il dit qu'il s'est proposé le but de faciliter l'étude de la Médecine à ceux qui s'y dévouoient, qu'il a divisé pour cela son ouvrage en deux parties : 1°. la Théorétique, où il donne l'histoire de la maladie : 2°. *la Théorétique & pratique*, où il indique les remedes convenables aux maladies qu'il a décrites ; enfin il explique la raison qui lui a fait donner le titre de *Viaticum medicum. Viaticum intitulavi, quod pro brevitate sui neque laboriosus neque tediosus itineranti.*

Tout ce Manuscrit est composé de sept Livres : le premier renferme la Théorie de la Médecine,

Digitized by Google

& les six autres sont destinés à la pratique. Il fait connoître toujours une cause de la maladie dont il traite, il en peint les symptômes & il en fournit les remedes.

Ce Manuscrit est relié dans un morceau de parchemin rélatif au Droit, il paroît qu'on vouloit en effacer tout ce qu'on y avoit écrit; l'Ecriture de ce Fragment peut être du XII ou XIII siécle.

On rencontre diverses notes écrites par diverses mains dans les marges; entr'elles, on en remarque une qui porte le nom d'un Etudiant de Philosophie & de Médecine avec la date du 20 Janvier 1382.

Cet auteur est absolument inconnu, je ne l'ai point trouvé dans les diverses Bibliothéques de Médecine, & il n'est peut-être pas sans mérite pour les maladies cutanées qu'il traite avec le plus grand soin.

N°. 80. USAGE *nouveau de l'Astrolabe, fol. Papier.*

Ce Manuscrit fait d'abord connoître l'instrument astronomique dont il parle; il en décrit la construction & les usages. Cet ouvrage me paroît fait avec exactitude, & il annonce des connoissances précieuses pour le temps où il fut composé.

On y a joint plusieurs autres piéces intéressantes.

Epistola Petri Peregrini de Marcourt ad Sigerum de Foucaucourt militem de Magnete. Voici la division de cet ouvrage en deux parties.

Digitized by Google

Premiere Partie.

Chapitre I. Occaſion de l'ouvrage.

Le II traite des qualités de celui qui veut écrire ſur ce ſujet.

Le III apprend la connoiſſance de cette pierre.

Le IV indique la maniere de la trouver.

Le V fait connoître le moyen de chercher ſes Poles.

Le VI fait obſerver qu'un aiman en *altere* un autre.

Le VII montre que le fer touché par l'aiman ſe tourne vers le Pole du Monde.

Le VIII découvre que l'aiman *altere* le fer.

Le IX prouve que la partie de l'aiman, qui ſe tourne vers le Nord, *altere* celle qui eſt tournée vers le Midi.

Le X recherche les cauſes des qualités de l'aiman. Il l'attribue à une influence perpétuelle du Ciel ſur les parties de l'aiman, & il repréſente cette influence comme celle que les Aſtrologues attribuoient aux Etoiles ſur les hommes.

Dans la *ſeconde Partie*, Chapitre I, il enſeigne le moyen d'employer l'aiman dans les obſervations aſtronomiques.

Dans le II, il fournit un inſtrument plus parfait que le précédent.

Enfin il apprend à ſe ſervir de l'aiman, comme Comus, pour faire une roue qui auroit un mouvement perpétuel.

II

Digitized by Google

Il paroît que ce Manuscrit a été composé dans un temps, où l'on n'employoit pas l'aiguille aimantée pour la navigation ; car quoiqu'il parle souvent de l'Etoile polaire, qu'il appelle *Stella nautica*, il ne parle jamais de l'usage qu'on peut faire de l'aiman pour se diriger dans les voyages de long cours ; j'observerai encore que l'on faisoit alors les expériences sur l'aiman, comme on les fait à la Chine, & qu'on posoit l'aiman sur l'eau dans du liége ou dans quelqu'autre corps léger, pour le voir prendre sa direction. Ce n'est pas sans raison qu'on peut remarquer ici que les découvertes se sont faites par tout de la même maniere ; que les Orientaux, qui avoient des yeux pour découvrir quelques faits, ont toujours manqué de tête pour en tirer parti ; aussi tandis que nous avons des Boussoles où l'aiguille aimantée est suspendue avec le plus grand art, les Chinois, qui ont peut-être connu l'aiman avant l'Europe, font toujours promener leur aiman sur l'eau pour s'amuser de ses mouvemens.

Ce Manuscrit curieux ne se trouve que dans la Bibliothéque de Turin.

V. *Bibliotheca Bibliothec. T. II*, *p.* 1400.

Tractatus Turheti editus a Francone de Polonia. Il présente la description d'un instrument propre à prendre la hauteur du Soleil ; il y a joint des tables faites à Paris. On lit à la fin *Deo gra-*

tias factum anno Domini 1280 *secunda die Julii in die dominica, Sole existente* 11 *Cancri, Luna* 20 *aquarii, Saturno* 20 *Capricorni, Jove* 21 *Sagittarii, Marte* 13 *Geminorum &c.* Je n'ai vu aucune trace de ce Manuscrit nulle part.

TRACTATUS CYLINDRI seu Horologium viatorum. L'Auteur décrit ici un instrument propre à trouver l'heure, & à prendre les hauteurs du Soleil; il donne les Tables de ces hauteurs prises à Paris pendant plusieurs mois, & pour diverses heures; il applique ensuite ces observations à la mesure de l'ombre pour son instrument. Je n'ai vu faire aucune mention de cet ouvrage.

FILONII liber de subtilibus ingeniis. Cet ouvrage adressé à un certain Antonianus, ami de l'Auteur, renferme quelques secrets & quelques idées choisis soigneusement entre ceux des plus beaux génies qu'il a pu connoître, & il s'en sert pour prouver que l'air est un corps composé, que le feu, la terre & l'eau sont aussi des composés de petits corps; il propose ensuite quelques expériences qu'il prétend avoir faites, & qu'on ne se décideroit pas aisément à tenter. Cet ouvrage est encore absolument inconnu.

EVAX Rex Arabum carmen de lapidibus preciosis; il passe en revue toutes les pierres précieuses dont il peint les qualités vraies ou prétendues;

Digitized by Google

il a été traduit en vers françois par Marbode dans le XI siécle.

MODUS faciendi Clavicordia. Les notes de Musique y sont désignées par les noms des sept premieres lettres de l'Alphabet; on y trouve les noms de *b mol* & de *dièses*: l'instrument, dont il parle, ressemble assez à notre Clavecin.

MANIERE de trouver l'heure, pendant la nuit, *par le moyen des Etoiles.* Ce petit ouvrage est en François.

PRACTICA extractionis radicum pro Geometris.

PRATIQUE de l'Astrolabe *translatée par la main de Jehan Fusoris, Clerc de Pierre de Navarra, dédié à son très-redoubté Seigneur Pierre de Navarra fils de Foy & Comte de Mortain.*

La premiere partie qui traite en général de l'Astrolabe & des piéces qui le composent, ne contient que deux Chapitres. La seconde partie, qui enseigne les utilités & usages de l'Astrolabe, contient vingt-deux Chapitres. La troisieme partie est des utilités & usages du Gnomo, & contient sept Chapitres.

On voit ce Manuscrit dans la Bibliothéque du Roi.

V. *Bibliothec. Biblioth. T. I.*

N°. 81. CARTES MARINES, *fol. Vêlin, collées sur des tablettes de bois.*

O 2

Digitized by Google

Il y a quatre Cartes marines, l'Asie, l'Europe, l'Afrique & l'Amérique. On y distingue les Princes auxquels appartiennent les Côtes par leurs Pavillons qui y sont peints.

Dans la Carte de l'Amérique, on trouve les Isles Fortunées qui furent découvertes en 1343 par un François nommé Bethencourt, & qui sont appellées, dans cette Carte, *Insulæ Fortunatæ Sti. Brandani*. Au-delà l'Auteur a écrit ces mots : *In hac Regione sunt plagæ arenosæ & desertæ valde magnæ, & ideo terra ista scilicet maritima est & pro majori parte inhabitata, nisi hominibus qui sunt nigri & semper vadunt nudi, qui semper dicunt quod quot miliaria tenditis in mare tot passus habetis in fundo.*

Tels sont les préjugés qu'on nourrissoit avant la découverte de l'Amérique par Christophle Colomb en 1492. Cette Carte étoit faite long-temps avant cette expédition, car on lit au bas de la Carte qui devoit représenter l'Amérique *Andreas Benincasa F. Gratiosi Anconitani composuit anno Domini* 1476.

N°. 82. COLLECTION *de pièces sur l'Alchymie, fol. Papier.*

Ce Volume est écrit dans le XVI siécle, mais la collection des Auteurs qu'il renferme ne me paroît pas commune.

Digitized by Google

SANCTI AQUINATIS de Transmutatione Metallorum artificiali Tractatus. St. Thomas dit dans ce Traité, qu'après avoir long-temps douté de la possibilité de la transmutation, il s'en étoit enfin convaincu, & il prescrit les formules qu'il croit les plus propres pour réussir dans cet ouvrage. Il est très-vraisemblable que sa Sainteté ne l'empêcha pas d'être un Chymiste absurde, & il paroît peu convenable que celui qui renonce au Monde, écrive pour enseigner l'art de faire l'or.

METHODUS Philosophiæ occultæ Petri de Zelento. Il exhorte chacun à écouter ses leçons; il dit avec la plus grande confiance, *hæc Scientia occultæ Philosophiæ gloriosa post scientiam fidei omnes antecellit*: il donne ces recettes avec une imposante certitude & une obscurité incroyable.

TRACTATUS Graciani sive Textus Mineralium. Cet ouvrage est beaucoup plus obscur encore que le précédent, c'est un grimoire impénétrable pour le maître & le disciple.

Rosarius abbreviatus Magistri Johannis de Dascia Anglici. Celui-ci fait des excuses aux Adeptes, parce qu'il révele leurs secrets, mais il s'excuse en leur apprenant qu'il a voulu prévenir les maux qu'ils pourroient s'attirer par des recherches mal dirigées.

Digitized by Google

COMPOSITIO perfecti lapidis quæ multis abscondita sub pallio ænigmatum Philosophorum antiquorum latuit. Il donne sa recette & ses espérances.

FRAGMENTA quædam ex Raymundo Lullio. Ce sont des recettes de ce fameux Alchymiste.

ANTONII de ABACCIA de transmutatione Metallorum. Celui-ci croit que la transmutation consiste dans l'augmentation de quelques Métaux d'un prix inférieur à celui de l'or. Il exhorte tous les Alchymistes à la piété ; il avoit raison, elle est seule la vraie pierre philosophale, le grand œuvre.

Les ŒUVRES d'un Anonyme ; elles renferment de même plusieurs recettes rélatives à la transmutation.

JOHANNIS Presbyteri de Teschin, opus singulare. On y lit plusieurs préparations mercurielles, divers travaux sur le soufre rélatifs au grand œuvre, avec un Poëme latin qui renferme un détail poétique sur ses travaux.

MARE LATUM, d'un Anonyme. Cet ouvrage est ainsi appellé, parce que, comme dit l'Auteur, on ne sauroit dans l'espace de deux ans exécuter les quatre premiers degrés, & il en prescrit douze.

CONSIDERATIO quintæ Essentiæ. Ce Manuscrit seroit bien précieux, s'il étoit raisonnable, il se-

Digitized by Google

roit la vraie fontaine de Jouvence, & en augmentant les richesses de celui qui le posséderoit, il lui conserveroit ses facultés pour en jouir. Le second livre de cet ouvrage est imprimé dans l'édition qu'on a faite des œuvres de Raymond Lulle, mais le premier, dont je viens de parler, ne s'y trouve pas.

De NATURA lapidis Johannes de RUPE SCISSA. Voy. *Manget, Biblioth. Chimica*, *T. II, fol.*

TOLETANI liber ex diversis Philosophorum libris extractus in arte secretæ philosophiæ Alchimiæ. Il renferme toutes les rêveries des Alchymistes qui avoient écrit.

CONVERSIO Lunæ in Solem Alchymiæ ars metrice. Ce Poëme est d'un Anonyme.

LIBER Rhasis Philosophi. Il traite des propriétés chymiques des Métaux & de leur origine prétendue; il parle ensuite des différents Sels, & de leurs rapports avec la transmutation.

TRACTATUS de aquis, ou plutôt Traité de diverses préparations liquides, & de différentes solutions métalliques rélatives à l'Alchymie.

RAYMUNDI GANFRIDI Tractatus Solis & Lunæ. Voy. *Manget, Bibliotheca Chimica.*

TOTUM OPUS, ou Traité de la pierre philosophale par un Anonyme.

Digitized by Google

OPUS particulare ex veris procedens principiis. Cet ouvrage doit renfermer les moyens les plus prompts pour faire l'or.

Ce Manuſcrit eſt précieux, parce qu'il contient les rêveries de divers Auteurs, qu'on ne trouve qu'ici, ou qui ſont enterrées dans l'antre inacceſſible de quelque Adepte.

PHILOSOPHIE RATIONNELLE.

GRAMMAIRE ET RHÉTORIQUE.

N°. 83. *CLAVIS SINICA*, *fol. Papier.*

Le but & le plan de cet ouvrage eſt indiqué dans le Titre *Clavis Sinica ad Sinenſium ſcripturam & pronunciationem Mandarinicam*, 124 *Tabulis accurate ſcriptis præſentata, quâ aperitur modus evolvendi eorum Lexica mere Characteriſtica, præſertim CU GACI dicta, fabre facta a Chriſtiano MENTZELIO.*

Cette Grammaire eſtimée, eſt dédiée à Frédric III, Electeur de Brandebourg, & elle a été imprimée à Berlin chez Salfeld.

Notre Manuſcrit a appartenu à Mentzel lui-même.

N°. 84. *NONIUS MARCELLUS ſur la différente ſignification des mots, fol. Vélin.*

Digitized by Google

L'ouvrage de ce Grammairien fut découvert & publié par Poggio; il parut pour la premiere fois en 1471. Denys Godefroy, dans la collection qu'il a faite des Auteurs qui ont écrit sur la Grammaire latine, fit imprimer de nouveau celui-ci. La meilleure édition qu'on ait de ce Grammairien, est celle qui a été donnée à Paris en 1614 par Jean le Mercier.

Le Manuscrit dont je parle, est différent de celui que Mr. Sinner décrit, *T. I*, *p.* 512 de son excellent Catalogue des Manuscrits de la Bibliothéque de Berne; au moins le nom de l'Auteur ne se trouve point dans le premier comme dans le second. Notre Manuscrit commence ainsi: *Incipit de varia significatione sermonum per litteras; per A litteram. Adversum contra significat, Terentius Adelphis, neque servulorum quisquam qui adversum ierant;* au lieu du mot *sermonum*, on lit dans le Manuscrit Bernois *verborum.*

Ce Manuscrit est remarquable par son antiquité; on y trouve des *A* majuscules sans barre au milieu, des *a* minuscules ouverts, & semblables à deux *c* accouplés; & pour *et* dans les mots comme dans pi&as; d'où il résulte qu'il doit être du VIII siécle, ou pour le plus tard du IX.

N°. 85. NOTES DE TIRON, 4°. *Vélin.*

Ce Manuscrit renferme un Dictionnaire des abréviations employées par les Anciens, pour

Digitized by Google

donner à leur écriture la rapidité que leur ôtoit la formation des lettres majuſcules, dont ils faiſoient uſage ; car il eſt très-probable qu'ils ne connoiſſoient pas notre écriture courante.

Ce Dictionnaire eſt fait de maniere, qu'un mot conſidéré comme radical, eſt accompagné de tous ceux qui ont quelque analogie avec lui ; ainſi après le mot *cadit*, on trouve les compoſés *abſcidit*, *excidit*, *incidit*, *occidit*, *&c.* De même après le nom de *Pater*, l'Auteur place tous ceux qui ſervent à déſigner quelque degré d'affinité, & l'on trouve à côté le ſigne propre à repréſenter chacun d'eux. A la fin, il y a une ſuite de divers noms d'hommes tirés ſur-tout de l'Hiſtoire romaine & en particulier de la Bible ; en général, il y a une ſuite de noms propres profanes & eccléſiaſtiques qu'on a le plus ſouvent occaſion d'employer.

Chaque page de ce Manuſcrit eſt diviſée en trois ou quatre colonnes, le mot radical eſt écrit en lettres majuſcules ou plutôt onciales ; l'on trouve à gauche les Notes Tironiennes avec les mots latins qu'elles doivent déſigner.

Ces Notes étoient en uſage parmi les Chrétiens ; on y lit les mots de *Monaſterium* de *Monaſteriolum*, ce qui annonceroit que cet uſage eſt poſtérieur à l'introduction des Moines dans la ſociété.

Les lettres onciales y ſont ſouvent mêlées avec les majuſcules, quelquefois on trouve pluſieurs

Digitized by Google

racines qui ne sont composées que de lettres onciales, tandis que quelques autres sont seulement écrites avec des lettres majuscules, mais pour l'ordinaire elles sont toutes faites avec soin & peintes en diverses couleurs.

On voit les *a* minuscules faits comme deux *c* accouplés, & l'abréviation & au milieu des mots.

Le Marquis Maffei vit ce Manuscrit en 1732, & il en fit un très-grand cas; il le croyoit du X siécle, mais j'ai lieu de le croire du IX. Il doit paroître que je ne me suis pas trompé, si l'on réunit, comme je l'ai fait, les divers caracteres d'antiquité qu'on trouve dans ce Manuscrit, & qui annoncent clairement qu'il a été écrit dans ce temps-là.

Les Notes de Tiron sont des signes ou des Figures particulieres qui expriment une syllabe ou un mot, elles ressemblent assez à l'Ecriture Chinoise. On en attribue l'invention à Ennius, & la perfection à Tiron affranchi de Ciceron. On dit que ce dernier écrivoit une harangue avec ces notes pendant qu'on la prononçoit; c'est ainsi qu'on transcrivoit les Plaidoyers & les discours publics. Cet art d'écrire aussi vîte qu'on parle, plut tellement à Auguste, qu'il chargea ses affranchis d'augmenter le nombre des signes employés à cet usage, & que leur nombre s'accrut tellement, qu'il montoit à cinq mille. L'on sait qu'un affranchi de Séneque en ajouta encore plusieurs, &

Digitized by Google

Dion dit que Séneque recueillit toutes ces notes & qu'il en fit un ouvrage particulier.

Il eſt cependant certain que les Romains ne ſont pas les premiers qui ſe ſont ſervis de ces notes. Xenophon en eſt regardé comme l'Auteur par Diogene Laerce, *προτος υποσημειωσαμενος τα λεγομενα εις ανθρωπυς ηγαγεν. Vita Xenoph.*; & Plutarque, dans la vie de Caton d'Utique, apprend en quoi ces notes conſiſtoient *σημεια εν μικροις καὶ βραχεσι τυποις πολλων γραματων εχοντα δυναμιν*; il les repréſente comme des ſignes qui avoient la force d'exprimer pluſieurs lettres, quoiqu'ils ne fuſſent que des caracteres très-petits.

Il paroît donc que les Grecs en ſont les inventeurs, & que Paul Diacre, qui veut faire leur hiſtoire, ſe trompe quand il croit que Ennius ſeul en a eu l'idée; il paroît au moins confondre l'art d'abréger les mots, en écrivant une ou pluſieurs des lettres qui le compoſent, avec l'art de les repréſenter par un ſigne particulier; *Paul. Diac. lib. I orig.* Mabillon a fait tort à Gruter, quand il a prétendu que Paul le Diacre avoit expliqué ces notes cinq cens ans avant lui. *Ars Diplomat.* V. *Charpentier, Prefat. in Notas Tironianas.*

Il paroît encore que St. Cyprien avoit auſſi augmenté le nombre des Notes Tironiennes; c'eſt ce que Tritheme apprend dans ſa *Polygr. lib. IV.* Dans l'hiſtoire littéraire de la France pour le ſiécle III, on parle d'un St. Ginés qui ſouffrit le

Digitized by Google

martyre à Arles, & qui se rendit célebre par l'usage qu'il savoit faire de ces Notes; enfin ces Notes furent ensuite si fort oubliées, que l'Abbé Tritheme raconte, dans sa Polygraphie, qu'on crut à Strasbourg qu'un Pseautier écrit avec elles, étoit Arménien; mais il prouva leur erreur en le déchiffrant, & il arracha aux Vers le Dictionnaire de ces Notes que les Bénédictins possedent.

Cependant il faut avouer que c'est improprement qu'on attribue ces Notes à Tiron & à Séneque, car elles sont remplies de signes faits pour désigner des idées qu'ils ignoroient absolument; telles sont celles qui tenoient à l'Histoire Ecclésiastique des Juifs & des Chrétiens, à la Hiérarchie; tels sont encore les noms des Empereurs Romains jusqu'à Antonin. Reinesius croyoit qu'on avoit fini de les composer dans le V siécle, & Casaubon dans le VI. Le mot de *Monasterium* qu'on y trouve, justifie cette opinion.

Ceux qui se servoient de ces Notes s'appelloient *Notarii*; & comme on les employa dans les Actes publics, on donna ce nom à ceux qui les dressoient de cette maniere; c'est sans doute l'origine du mot de Notaire que les redacteurs publics des conventions ont conservé, quoique Justinien eut proscrit avec raison l'usage de ces Notes dans les affaires publiques, parce qu'elles y introduisoient des équivoques & des chicanes interminables.

Cette maniere de peindre les idées, pourroit

Digitized by Google

remplir les vues que quelques Philoſophes avoient propoſées en parlant d'une langue univerſelle ; comme elle eſt abſolument ſymbolique, elle ſeroit tout-à-fait indépendante des changemens que les autres langues ſouffrent, mais il ſeroit à craindre qu'il ne fallut bientôt une longue vie pour l'apprendre, & qu'on ne la ſut pas même bien alors ; les lettres Chinoiſes le font préſumer par les difficultés éternelles qu'on éprouve dans l'étude de leur langue.

En collationnant ce Manuſcrit des Notes de Tiron avec celui qui eſt gravé à la fin du ſecond Volume des Inſcriptions de Gruter, on trouve bientôt qu'ils ſont preſqu'entiérement ſemblables ; les mêmes ſignes y ſont toujours employés pour déſigner les mêmes choſes, on y ſuit le même ordre ; mais le Manuſcrit de Gruter étoit plus complet que le nôtre, peut-être parce que le premier étoit plus moderne ; ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'on y trouve un plus grand nombre de ſignes pour peindre les noms rélatifs au Chriſtianiſme, & aux uſages plus récents introduits dans l'Égliſe & dans le Barreau. Il paroît auſſi qu'il y a pluſieurs fautes dans l'édition de Gruter qui ne ſont pas dans le Manuſcrit de Genève ; ſoit parce que Gruter a mal lu le Manuſcrit qu'il avoit ſous les yeux, ſoit parce que le Graveur a fait des fautes en le copiant ; mais le Manuſcrit de la Bibliothéque de Genève n'eſt pas lui-même

Digitized by Google

ſans fautes, comme je m'en ſuis aſſuré, en le comparant avec celui que Gruter a fait graver.

V. *Carpentarii præf. ad Alphabetum Tironianum; Trithemii Polygraph. lib. VI; Journ. de Trévoux* 1707 *p.* 623; *Juſti Lipſii Cent. I. Epiſt* 27; *Senecæ Epiſt.* 90; *Mongault Lettres de Cicéron, T. V; Bibl. Choiſie T. XIV. Breithaupt. Ars deciphrat. Bibl. Germ. T. XLVIII; Journ. des Sav. Fév.* 1738.

N°. 86. L'ART ÉPISTOLAIRE *de François Niger de Veniſe*, 4°. *Papier.*

Ce livre renferme des préceptes pour toutes les eſpeces poſſibles de Lettres, & il pouſſe ſi loin l'analyſe qu'il a faite de cet art, que dans les régles qu'il preſcrit pour les Lettres galantes, il ne craint pas de diſtinguer *Epiſtola amatoria honneſta ab Epiſtola amatoria turpi*, & d'indiquer la maniere particuliere de les écrire. Cet ouvrage a été imprimé à Veniſe en 1488.

On a joint à cet ouvrage :

Nicolai CRUCIGERI *Oratio Theologiæ commendatoria.*

Rhetorica M. T. CICERONIS *ſub Dialogo ad filium ſuum.*

Ars memoriæ.

PETRI FRANCISCI RAVENNATIS *Oratio de inſignibus Doctoralibus.*

Digitized by Google

Francisci Nigri in eadem oratio.

Lombardi a Serico ad Franciscum Patriarcham de dispositione vitæ suæ Dialogus.

Francisci Petrarchæ responsio hortatoria ad cæptæ vitæ perseverantiam.

Tous ces Manuscrits sont écrits en 1491, comme on l'apprend dans une Note qui leur est jointe.

N°. 87. INSTITUTIONS *Oratoires de Mathieu Bossulus*, 4°. *Papier.*

Cet ouvrage est divisé en trois parties, comme tous les ouvrages de ce genre; l'Invention, l'Elocution & la Prononciation.

PHILOSOPHIE MORALE.

N°. 88. *Les* OFFICES *de Cicéron*, *fol. Papier.*

Ce traité de Cicéron est complet, il est rempli d'une foule de notes marginales; il y en a même plusieurs interlinéaires, pour expliquer divers mots du Texte par des homonymes.

Il est relié dans un Acte de vélin qui lui sert de couverture, & qui est de l'année 1465.

Le Manuscrit me paroît du XV siécle.

N°. 89. *Quelques Ouvrages de* CICÉRON *& de* SENEQUE, *fol. Vélin.*

M. T. Ciceronis Tusculanarum, libri V.

. . . . De Officiis, libri III.

Annei

ANNÆI SENECÆ de irâ, libri III.

De Consolatione ad Marciam.

De Vitâ beatâ.

De Tranquillitate animæ.

De Brevitate vitæ.

Epistolæ ad Paulum & Pauli ad Senecam.

Epistola de liberalibus studiis.

Ce Manuscrit paroît être du XIV siécle. On y trouve un grand nombre de notes écrites par diverses mains, & on voit combien étoient petits les progrès qu'on avoit fait dans la Critique, par cette Epître qu'on fait écrire par St. Paul à Séneque, & par la réponse que ce dernier lui adresse.

N°. 9. *SOPHOLEGIUM*, 4°. *Papier.*

Ce Manuscrit est un Traité de Philosophie morale dédié à Michel, Evêque d'Auxerre, Confesseur de Charles VI, Roi de France.

Illustrissimi Principis Regis Francorum, devotissimo Confessori, Domino Confessori Michaeli divina Providentia Episcopo Autosiodorensi, humilis sui Patrocinii Capellanus, Frater Jacobus Magni Ordinis Heremitarum Fratrum Sancti Augustini, continuum famulandi affectum, lecta colligere & ad summulam redigere, quam utile sit experientia didici: Quamobrem presentem libellum ex dictis Poetarum precipue compegi. Quem Sopholegium inter-

Digitized by Google

pretor, eo quod principalis intentio est inducere legentes ad amorem sapientiæ.

Primus liber tractatur de quibusdam inducentibus ad amorem sapientiæ. On y trouve un Chapitre sur les dangers de la Magie; ce qui prouve combien cet Auteur avoit dévancé son siécle.

II. *Liber tractatur de amore virtutum.* Il peint chacune d'elles avec les vices qui leur sont opposés, & il fournit les motifs les plus propres à faire rechercher celles-là & fuir ceux-ci.

III. *Liber tractatur de variis circumstantiis in quibus versantur homines.*

Ce Livre est rempli d'érudition profane & sacrée; il est vraisemblable que ce Manuscrit a été fait dans l'année 1400. Il est dédié à Michel de Creney qui étoit Evêque d'Auxerre en 1390, & qui mourut en 1409. On sait qu'il étoit le Confesseur de Charles VI, Roi de France. V. *Gallia Christiana, T. II, p.* 324. On y apprend encore qu'un grand Augustin, nommé frere Jaques, lui dédia un Abrégé de Philosophie, intitulé : *Sopholegium.*

N°. 91. *Johannis Sarisberiensis* POLYCRATICUS, *fol. Vélin.*

Cet ouvrage roule sur l'institution politique & morale des Princes; il y a beaucoup d'érudition, des pensées fort vives & des expressions heureuses; il a intitulé son ouvrage, *de nugis Curialium*,

Digitized by Google

& vestigiis Philosophorum, parce qu'il tourne en ridicule les coutumes des Cours, & qu'il essaie de les corriger en proposant l'exemple des Philosophes. Les vérités de ce Réformateur ne déplurent pas; Henri II, Roi d'Angleterre, sut gré à Jean de Sarisberi de son courage, & il le récompensa en lui donnant de riches bénéfices. Jean de Sarisberi naquit en 1110, & il fut très-attaché à Thomas Becket.

Notre Manuscrit est du XIII siécle; il est remarquable par une belle Vignette, où l'Auteur est représenté écrivant son livre à la Cour même du Roi.

On voit dans la lettre initiale des Armoiries qui sont fond azur avec un chevron d'argent sur une tête de bœuf couleur de gueule. Cet ouvrage fut traduit en françois. On trouve que cette traduction étoit déja dans la Bibliothéque de Charles V: elle a été imprimée diverses fois; la meilleure édition qui en a été faite, est celle d'Amsterdam de 1639.

N°. 92. EGIDIUS ROMANUS, *fol. Papier.*

Cet ouvrage est un Cours d'éducation politique pour les Princes. Il commence ainsi:

Regia ac sapientissima prosapia oriundo suo domino speciali Domino Philippo & heredi præclarissimi viri Domini Philippi Dei gratia illustrissimi Regis Francorum, suus devotus frater Egidius Roma-

Digitized by Google

nus ordinis Fratrum Heremitarum Sti. Augustini, tum recommendatione se ipsum & ad omnia famulatum.

Il est évident par cette note que le Prince, auquel Egidius dédie son ouvrage, est Philippe-le-Bel, fils de Philippe-le-Hardi; car il n'y a point eu en France d'autre Philippe, qui ait succédé à un Prince de ce nom, & à qui on ait pu donner le nom de fils aîné d'un Philippe, Roi de France; parce que Louis, qui étoit véritablement l'aîné de Philippe-le Hardi, mourut très-jeune. Philippe-le-Bel nâquit en 1268, & il monta sur le Trône en 1285, de sorte qu'Egidius lui dédia son ouvrage peu de temps avant que Philippe fut sacré Roi, si l'on suppose qu'Egidius attendit que son disciple fût en état de comprendre son ouvrage.

Il y traite 1°. *De Regimine Principis.*

2°. *De Regimine domestico.*

3°. *De Regimine Civitatis.*

On apprend dans une note que ce Manuscrit avoit appartenu à François de Bonnivard, Prieur de St. Victor, & on y lit avec plaisir sa devise en politique écrite de sa main : *Finis politicæ est vivere secundum virtutem.*

Une main moderne a joint à ce Manuscrit, qui est du XIII siécle, une vie d'Esope avec la collection de ses Fables traduites en Latin.

Digitized by Google

POÉSIE.

N°. 93. *Les* COMÉDIES *de Térence*, 4°. *Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt entier & d'une belle conſervation ; on n'y voit aucune lettre hiſtoriée ; les titres des Comédies & les noms des Auteurs ſont écrits avec des lettres onciales, ce qui annonce que le Manuſcrit eſt antérieur au X ſiécle ; mais ce qui le confirme encore mieux, c'eſt qu'on trouve dans le Texte pluſieurs onciales, & qu'on n'y découvre aucune virgule ; on ſait qu'on ne commença de s'en ſervir qu'au IX ſiécle. D'ailleurs on rencontre par tout des *h* devant les voyelles, comme *habominans* pour *abominans*, ce qui caractériſe ſur-tout ce ſiécle.

Ce Manuſcrit ſe reſſent beaucoup de l'ignorance du ſiécle dans lequel il a été écrit, il eſt plein de fautes d'orthographe ; ainſi, par exemple, on lit *liberarius* pour *librarius*. A la fin de chaque Comédie, on lit le nom du Copiſte : *Ego Caliopus recenſui.*

N°. 94. *Les* MÉTAMORPHOSES *d'Ovide en XV Livres*, 8°. *Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt du XV ſiécle. Le Copiſte s'eſt fait connoître dans ces Vers :

Sum Scriptor talis demonſtrat littera qualis
Ille qui ſcripſit vocatur WITSGOIOUS.

Digitized by Google

N°. 95. *Les* SATYRES *de Juvénal*, 8°. *Vélin.*

On y découvre tous les caracteres du XI ou XII siécle.

N°. 96. PAPINII *Surſuli Stacii Thebaidos, libri XII, petit folio. Vélin.*

On y trouve beaucoup de notes hiſtoriques & critiques & pluſieurs explications interlinéaires. Ce Manuſcrit paroît du XV ſiécle.

N°. 97. POEME *ſur la victoire remportée par Louis XII ſur les Vénitiens, fol. Vélin.*

L'intitulation de ce Poëme indique tout ſon objet. *De victoria & triumpho Francorum Regis Ludovici hujuſce nominis duodecimi, Auguſti Patriſque regni, contra Venetos & de ipſorum expulſione a Crema, Cremona, Brixia, cæteriſque urbibus Ducatus Mediolanenſis. Anno Domini milleſimo quingenteſimo nono pridie Id. Maii. Ad laudem & gloriam optimi maximi Dei & ejuſdem Regis ac Francorum honorem Paſtorale Carmen ſub Dialogo.* Ce Manuſcrit eſt parfaitement bien écrit, il eſt orné de pluſieurs peintures qui repréſentent la plupart des choſes chantées par le Poëte, il paroît avoir été écrit & compoſé dans le temps même que Louis XII triomphoit en Italie; & ce Poëme, inconnu à Montfaucon, au Pere Le Long & à Mr. de Fontette ſon ſavant continuateur,

Digitized by Google

fut un de ceux qu'on fit alors à l'honneur de ce Prince, plus illustre par le titre de Pere des Peuples qu'il porta, que par ses victoires.

L'Auteur de ce Poëme se fait connoître dans la Préface qu'il a jointe à ses vers. Il s'appelle *Unus ex Vassallis Francorum Regis Ludovici hujus nominis duodecimi Augusti Patrisque Regni* RADULPHUS BOLLARTUS, *Civis Parisiensis Chantoliæ Dominus.*

Est prope Corbolium parvum sed nobile feudum,
Chantolia oppidulum; cujus dominus faciebat
Quantula cunque vides hæc carmina: perfice Lector.

Il rappelle dans le Poëme qui suit celui dont je viens de parler. Le Poëte commence à y peindre les charmes de la Poésie, & il dit :

Carmen amant omnes facientes carmine digna.

Mais il témoigne son indignation aux Poëtes, qui prostituent leurs plumes à de vils éloges, & il leur apprend le noble usage de la Poésie.

Carmine sunt laudes virtus & fama perennes.

Il blâme ensuite la fureur des conquêtes, & il montre la justice de la cause de Louis XII, les efforts inutiles qu'il fit pour conserver la paix & pour engager les Vénitiens à prévenir la guerre, en acceptant les conditions qu'il leur fit proposer. Il peint le caractere fier de ces Républicains par ces mots :

Fertur habent Veneti legem non reddere quicquam.

Digitized by Google

On y apprend la force de l'Armée Vénitienne & les noms de ſes Généraux.

Quinquaginta, ſcio, venerunt millia contra
Francorum Regem. Venetorum copia ſurum
Tanta fuit quorum primores Bartholomeus
Dalvianus, pedibus confidens Petilianus

Il peint la défaite des Vénitiens :

Occidit ex Venetis pars, pars perterrita fugit
Et fugiens noſtris caudas monſtravit equorum;
Petiliane Comes fugiſti.

Il dit que les drapeaux pris ſur les Vénitiens furent placés dans l'Egliſe de St. Denys, après avoir été dépoſés dans celle de Notre Dame à Paris.

Le Poëte aſſure qu'il y eut vingt mille Vénitiens tués.

Millia cæſorum ſunt qui videre viginti.

On a extrêmement varié ſur le nombre des morts à la bataille d'Aignadel. Guiciardin aſſure qu'il n'y eut que huit mille hommes de tués, mais les deux partis doivent être exagérés dans les nombres qu'ils déterminent.

Le Poëte parle enfin de la priſe de Breſce, de Crême & de Crémone, & il finit ſon Poëme en montrant que ſi Dieu avoit combattu pour Louis, Louis témoigna à Dieu ſa reconnoiſſance de la maniere la plus pieuſe & la plus vive.

Enfin il a mis une note à la fin de ce Poëme,

Digitized by Google

pour se défendre de l'accusation qu'on lui faisoit d'avoir exagéré la force de l'armée Vénitienne, & le nombre des morts. Il donne diverses raisons qui ne me paroissent pas bien fortes pour soutenir son opinion, & il finit par une mauvaise plaisanterie. *Improbe facit qui in alieno libro ingeniosus est.*

L'Auteur a joint à ce Poëme un Dialogue en Vers sur la nécessité de faire l'aumône. Il commence cette piéce de Poésie par un Dialogue entre lui & son ouvrage, & il discute si les Auteurs doivent mettre leurs noms à leurs livres.

Il finit ainsi :

AUTOR.

Quæque tenes demptis viciis, mi chare libelle,
Non mea, sed Domini cui laus & gloria soli ;
Non mihi, non equidem Domini mihi vendico
laudem.

LIBELLUS.

Hoc me Socratici & sancti docuere magistri ;
Quæ laudanda facis nolens laudaberis ; illam
Non tibi, sed Domino debes adscribere laudem.

Après cela, on trouve la piéce que j'ai annoncée.

Otium litterarium unumquemque divitem ad pietatem, misericordiam & bonorum largitionem exhortans. Le loisir du Savant destiné à plaider la cause des malheureux, est un temps bien plus important pour l'espece humaine, que celui qu'on

Digitized by Google

consacre à tous les autres travaux. La premiere occupation de l'homme qui sait faire le bien, c'est d'engager les autres à être bienfaisants.

Bollart introduit dans cette piéce un Ambassadeur de la Pauvreté, qui parle à un homme riche en faveur des Pauvres, & qui presse avec force les motifs les plus propres pour l'engager à être charitable. Le Riche lui oppose sa dureté & des sophismes tirés de la paresse & des vices des Pauvres. L'Orateur des Pauvres y répond, & il prouve d'une maniere intéressante, que les abus sont plutôt dans la conduite des Riches, que dans celle des Pauvres. Il dit fort bien :

Cum studio virtus divitias superat.

Il fait une Episode de la mort malheureuse de Charles, Duc de Bourgogne, & il finit par la peinture de la mort du Riche avare & du Riche bienfaisant. Les cœurs sensibles me sauront gré de leur avoir fait lire l'Epitaphe qu'il a faite pour le dernier.

Corpore non anima sum mortuus atque sepultus.
Corpus alit terram, spiritus astra tenet.
Dives ego vixi felix, felicior annos
Exigo. Sic voluit gratia summa Dei.
Non equidem merui; vitæ tamen accipe causam;
Non mea, sed Domini pauperibus tribui.
Quod bonus & Dominus & largus quodque benignus

Divitibus tribuens regna beata piis.
Vos quibus est tecum fluxarum multa suppellex,
Largiri miseris discite pauperibus.
Et versate diu quae munificentia Christi;
Pro fluxis rebus regna superna dare
Hac felix dives; cecinit sua cantica David.
Commoneant animos carmina nostra pios.

N°. 98. *Philippi* GUALTERI *Alexandreis, libri X,* 8°. *Vélin.*

Gualterus composa ce Poëme à l'honneur de Guillaume, Duc de Normandie, appellé communément Guillaume-le-Conquérant; il vivoit sous Henri II, & il s'appelloit *de Castiglione.*

Notre Manuscrit paroît du XIII siécle.

Voici le commencement du Poëme :

Gesta ducis Macedum totum vulgati per orbem
Quam late dispersit opes, quo milite Porum
Vicerit & Darium, quo principe Graecia victrix
Risit & a Persis rediere tributa Corinthum.

On jugera encore mieux la maniere de ce Poëte par cette comparaison, dans laquelle il représente le jeun e Alexandre comme un lion.

Qualiter Hyrcanis cum forte Leunculus arvis
Cornibus elatos videt ire ad pabula Cervos,
Cui nondum totos descendit robur in artus,
Nec bene firmus adhuc nec dentibus asper aduncis
Palpitat, & vacuum ferit improba lingua palatum
Effunditque prius animis quam dente cruorem.

Digitized by Google

Ce Poëme devint si commun parmi le peuple, que Henri de Gand, Archevêque de Tournay, se plaint de ce que l'on apprenoit les Vers de ce Poëme dans les Ecoles, au lieu d'étudier ceux de Lucain & de Virgile.

Charpentier dit qu'en 1328 l'Université de Toulouse ordonna qu'on liroit l'Alexandreïs aux Ecoliers : en 1420 Thomas Rodburn cite ce Poëme comme un ouvrage classique. Un Poëte Anonyme latin, qui écrivoit dans le XIII siécle un Poëme sur la vie de St. Osoal, parle de Homere, Gautier & Lucain comme étant des Auteurs classiques. Alanus de Insulis, qui mourut en 1202, attaque la réputation naissante de l'Alexandréïde dans son Poëme, intitulé : *Anti-Claudianus.*

Mævius in cœlis ardens os ponere mutum
Gesta Ducis Macedum tenebrosi carminis umbra
Dicere dum tentat.

V. *Warton History of English Poetry. Dissert. II.*

N°. 99. L'AMYRIS *de Marius Philelphe*, 8°. *Vélin.*

Marii Philelphi artium & utriusque juris Doctoris, Equitis aurati, Poetæ laureati ac Comitis, de vita rebusque gestis invictissimi Regis & Imperatoris Clarissimi Mahometi Turcarum Principis.

Ce Poëme étoit absolument inconnu, comme je m'en suis assuré, & comme le célebre Bibliothécaire du Duc de Modene, Mr. Tiraboschi, me l'a confirmé dans une lettre savante qu'il m'a

Digitized by Google

écrite ſur ce ſujet, & comme il l'a appris au public dans ſon excellente Hiſtoire d'Italie, *T. V, P. II, page* 296. Je croyois alors être le ſeul Auteur de cette découverte, lorſque j'appris que Mr. Ami LULLIN l'avoit faite avant moi, & qu'il avoit recité une harangue latine ſur ce Manuſcrit qui lui appartenoit, dans une fête académique deſtinée à diſtribuer les Prix remportés au Collége. Mr. DE SAUSSURE, célebre Profeſſeur de Philoſophie à Genève, m'a communiqué les papiers de ſon aïeul ſur cette matiere; j'y ai trouvé une partie des recherches que j'avois faites, & pluſieurs autres très-curieuſes ſur la vie de Marius Philelphe, qui ſont étrangeres à mon but. J'y ai vu les efforts inutiles que fit Mr. De Lubieres, dans ſon voyage d'Italie, pour découvrir quelques notices ſur ce Manuſcrit unique, dans les Bibliothéques de Turin, de Florence & de Rome; ſon *unicité* m'a engagé à le faire connoître avec plus de ſoin.

Le Prologue de ce Poëme eſt en proſe, il eſt adreſſé à Mahomet par Othman Lillus Anconitanus. L'Auteur y parle de l'attachement que la famille des Ferducci, ancêtres de Lillus, avoit toujours témoigné à la maiſon de Mahomet; il lui rappelle que Lillus Ferduccius avoit été en particulier le favori d'Amurat, pere de Mahomet, qu'il avoit exercé le Commerce à Callipoli, ville de Thrace, pendant vingt-quatre ans; qu'il n'obtint

Digitized by Google

la permiſſion de retourner à Ancone ſa patrie ; qu'à condition qu'il reviendroit à Conſtantinople avec toute ſa famille ; & que c'étoit en conſidération de cette faveur & de ſa promeſſe, qu'il avoit donné à ſon fils le nom d'Othman. Il ajoute que ſa famille l'empêcha de retourner en Turquie, qu'il écrivit à Amurat pour lui demander ſa grace ; qu'Amurat & Ferduccius étant morts, Mahomet II ſon fils n'oublia pas la famille des Ferducci, qu'il rendit la liberté à Ange Boldone, gendre de Ferducci, qui fut pris dans Conſtantinople, lorſque Mahomet s'en empara. Othman Lillus Ferducci prend cette occaſion pour témoigner ſa reconnoiſſance au Sultan, pour l'aſſurer que dès ce moment il s'eſt dévoué entiérement à lui ; & qu'après avoir cherché vainement mille moyens de lui en donner des preuves, il avoit pris la réſolution de faire chanter ſes exploits par un Poëte. Ici Lillus loue Mahomet & lui offre ce Poëme fait à ſon honneur par ſon ami Marius Philelphe.

Le Poëme eſt diviſé en quatre Chants. Dans le premier, le Poëte raconte l'hiſtoire de Mahomet depuis ſa naiſſance. Il introduit Vénus & Bellone qui ſe diſputent le cœur du jeune Sultan, & que l'exemple d'Amurat ſon Pere détermine.

Arma ſequor, mea Dea Bellona : tuiſque
Auſpiciis majora reor quandoque futura.

Digitized by Google

I procul, o Paphia, numen venerabile; in ora
Sim juvenis quamvis, non ſum ſine mente, nec alti
Expers conſilii, nec me de patre creatum
Credat Amoralti quiſquam quo perdita luxu
Vita ſit. At quoniam ſequar immortalia quæquam
Non ego ſum cujus leviter tractentur amores
A Venere inſulſi ſed qui virtute per omne
Diſcrimen ſtatuam vitæ componere laudes.

. . . .

Proh Deus humanas qui res conducis & armas
Juſtitiæ clypeo rectos ſine labe clientes,
Quæque domas ſcelus omne refer mihi juſſa ſecuta
Quæ tua ſunt nam juſta ſcio te cuncta probare.

Ce livre ſe termine par la réſolution que prend Mahomet d'anéantir l'Empire Grec.

Le ſecond Chant commence par le récit de la mort d'Amurat en 1451. Mahomet fait alors venir Halil Bacha, favori de ſon Pere, pour lui communiquer ſes deſſeins. Le Bacha timide cherche à le détourner de cette entrepriſe par la peinture de ſes difficultés. Mais Saganes qui eſt plus jeune, l'encourage par le tableau de ſes triomphes, il lui peint les Grecs comme des hommes efféminés & abandonnés par les Chrétiens occidentaux. Mahomet ne balance plus, il nomme Saganes ſon Général, il leve une armée de quarante mille hommes, & il ſe prépare à aſſiéger Conſtantinople : déja il ſurprend les Grecs avertis par Halil; mais comme le Poëte l'obſerve :

Digitized by Google

Jupiter aures ipsis abstulerat.

Les Grecs font des efforts pour se défendre. Le Poëte décrit ici ces bombardes terribles que Mahomet fit faire, & que Chalcondile, *lib. VIII*, dit avoir été si pesantes, qu'il falloit soixante & dix paires de bœufs & deux mille hommes pour les traîner. Enfin, après divers combats & la mort de Constantin, Mahomet se rend maître de Constantinople.

Dans le troisieme Chant, le Poëte peint l'envoi de la tête de Constantin au Sultan de Babylone, la soumission des Grecs, la punition du traître Halil, la récompense de Saganes & sa chûte. On trouve ensuite un tableau animé des divisions de Thomas & Démétrius freres de Constantin, qui s'étoient réfugiés dans le Péloponese. Mahomet, après avoir épousé la fille de Démétrius, pour autoriser sa conquête aux yeux des Grecs, s'empare de cette presqu'isle, à l'exception des forts de Methone, de Corone & de Cyconium qui résisterent à ces armes victorieuses.

Mahomet n'acheve une conquête que pour en commencer une autre, il soumet le Royaume de Colchos & la ville de Trebisonde, qui n'est pas une isle, quoiqu'en dise Marius Philelphe. Il parut d'abord traiter avec humanité le Roi qu'il fit prisonnier, mais il le sacrifia bientôt à sa vengeance : après cela, il s'empare de Lesbos, il conquit

Digitized by Google

conquit la Bosnie & la Sclavonie. Les Vénitiens allarmés ne se soutiennent que par leurs richesses, & réparent péniblement les pertes qu'ils ont faites : Enfin Mahomet équipe une flotte pour les attaquer chez eux.

Marius Philelphe fait dans le quatrieme Chant des réflexions sur la destinée des Empires, & il amene ainsi le tableau de la défaite des Vénitiens par Mahomet, il ouvre ici la perspective de toutes les victoires du Sultan ; il le peint battant les Perses, subjuguant les Valaques, harcelant Vénise ; mais forcé de lever le siége de Scutari, & lavant sa honte par la prise de Caffa, l'embrasement de Moncastro. On le voit menacer l'Italie effrayée, s'emparer des Isles de l'Archipel ; le Poëte frappé d'épouvante, déplore le triste état des Chrétiens déchirés par la discorde, & il frémit en pensant que leur division peut les soumettre à Mahomet. Il s'adresse à Galeas fils de François Marie Sforce, Duc de Milan en 1476, il le conjure de repousser l'orage qui menace l'Europe, il invite tous les Princes d'imiter le courage & la piété des Vénitiens qui soutiennent seuls les efforts des Turcs, & qui arrêtent leurs victoires : enfin il les conjure de sauver le Christianisme & les Chrétiens.

Ce Poëme apprend 1°. que Mahomet n'entendoit pas le Latin ni les Sciences du temps ; Oth-

Digitized by Google

man Lillus ne craint pas de l'insinuer dans sa Dédicace.

2°. Il attribue la prise de Constantinople aux divisions qui régnoient alors parmi les Grecs, à leur mauvaise défense & à leur fausse sécurité.

3°. Marius Philelphe dit précisément que Mahomet fit transporter ses galeres par terre dans le golphe de Ceratinum.

4°. On y trouve peinte la terrible frayeur que Mahomet causa à l'Italie.

5°. On apprend les circonstances de la prise de Moncastro ou Bialogorod dans la Bessarabie, qui fut abandonnée & brûlée par ses habitans à l'approche de Mahomet. Les historiens se taisent sur ce fait, & ils s'accordent fort bien pour tout le reste avec l'histoire versifiée de Philelphe. V. *Annales Turcici latine redditi a Leunclavio; Laonicus Chalcondyle, lib. V.*

On ne sauroit douter que le Poëte ne connut bien le plaisir que Mahomet éprouvoit lorsqu'on célebroit ses conquêtes, s'il faut croire ce que Paul Jove dit de ce Prince dans son livre, *de Vitis Imperatorum Turcarum. Mahomet impensissime curavit ut victoriæ quibus potitus fuerat a doctis atque judicio præditis viris conscriberentur. Antiquorum vero historias continuo legere consueverat; Johannem Marium Vincentinum Mustaphæ primogeniti sui servum, maximis excepit blanditiis, quod victoriam quam ipse de Ussun capano Persico Rege reportaverat carmine cecinisset.*

Digitized by Google

Mr. Ami LULLIN, qui avoit donné ce Manuscrit à la Bibliothéque de Genève avec tant d'autres, comme je l'ai déja dit, observe que le mot *Amyris* vient d'*Emir*, mot Arabe qui signifie *Seigneur*; on trouve dans les adages d'Erasme p. 494 *αμυρις μαινεται allegoria Proverbialis ubi quis subinsanare prætextu, rebus suis consulit ac sibi cavet.*

On ignore complétement qui étoit Ferduccius; on ne sait que ce que la Préface en apprend.

Marius Philelphe se fait connoître dans le second Chant du Poëme, lorsqu'il dit :

Mihi quondam
Urbs nativa fuit nova Roma, & Chrysolorina
Progenies matris domus antiquissima claræ,
Cui Chrysolora fuit Pater alta ex stirpe Johannes,
Cui Manuel Patricius Genuæ materna vetustæ
Aurea celsa domus, præclarus Hilarius illi
Factus avus cujus Græcis venerabile nomen.

On sait que Marius Philelphe naquit en 1426 à Constantinople, qu'il commença son Poëme avant l'âge de 45 ans & qu'il le finit en 1476, au moins avant le 26 Décembre, qui fut le jour de l'assassinat de Galeas, Duc de Milan, auquel il s'adresse pour venger les Chrétiens.

Marius Philelphe fait allusion à ce Poëme qu'il composoit dans une élégie qui n'est pas imprimée, & que Mr. Tiraboschi m'a fait la grace de m'envoyer; il s'exprimoit ainsi :

Romaque Turcorum capti furore nova.

Digitized by Google

& dans la note, il observe que son Poëme étoit divisé en trois Chants; mais Marius Philelphe n'avoit pas alors 45 ans, car il dit : *Nondum lustra novem senui*, c'étoit donc avant 1471; il n'y ajouta sans doute le quatrieme livre qu'après le siége de Scutari.

Ce qui augmente beaucoup le prix de ce Manuscrit, c'est qu'il me paroît écrit par l'Auteur lui-même. En effet, l'écriture n'est point le caractere maniéré des Copistes, mais elle offre des lettres cursives formées rapidement & à main levée. 2°. L'Epigramme qui termine le Poëme ne doit laisser aucun doute sur cette idée.

MARII PHILELPHI Epigramma ad legentes.

Auctoris quod scripta manu sint cuncta putentur
Fida magis : Lector quæ sine labe legat :
Quam si pulchra forent elementa : ipsæque figuræ
Quæ Neiostratæ forte fuere manu.
Nam melius tenuit quæ scriberet auctor, hocque
Majorem merito jure poema fidem.

Les Armoiries qu'on voit à la tête de ce Manuscrit, sont un Ecu d'azur à trois quinte-feuilles de gueules, deux & un au Chef cousu d'azur, à trois fleurs de Lys d'argent, brisées d'un lambel, à quatre pendants de gueules, surmonté d'un timbre fermé & de profil, couvert de lambrequins d'azur & de gueules, & pour cimier un griffon de sable, langueté de gueule, membré & armé d'une quinte-feuille de gueule.

Digitized by Google

Les Armoiries des Philelphes sont différentes de celles-ci ; on en voit sur un Manuscrit des ouvrages de François Philelphe, qui sont d'azur à une aîle d'aigle déployée d'or ; on les avoit ailleurs unies à celles des Médicis, mais elles varient encore dans d'autres Manuscrits. Au reste, on sait que François Philelphe les changeoit souvent : Peut-être en trouveroit-on de semblables à celles qui sont peintes sur notre Manuscrit dans la Cathédrale de Milan, ou dans la Bibliothéque de cette ville, à laquelle François Philelphe céda ses Manuscrits.

N°. 100. *Ludovici MASURII NERVII Borboniados sive de bello civili ob Religionis causam in Gallia gesto, libri XII, fol. Papier.*

Ce Poëme me paroît absolument inconnu de même que son Auteur ; je n'en trouve aucune notice ni dans les Catalogues des Manuscrits de la Bibliothéque du Roi, de celle de De Thou, le Tellier, Coislin ; ni dans les histoires ou mémoires de la Ligue, ni même dans l'histoire latine de la vie de Gaspard de Coligni imprimée en 1575, quoique Masurius dédie son ouvrage à ce héros : *Præstantissimo heroi Gaspari Collignæo Galliarum Thalassiarcho, Christiani exercitus Imperatori fortissimo.* Sa dédicace est datée du mois d'Août 1572 ; mais il apprend dans une note que l'Amiral fut lâchement assassiné, *crudelissima illa*

Digitized by Google

Parisiorum strage cecidisse; que lorsqu'il apprit cette fatale nouvelle, son ouvrage étoit fort avancé; qu'il avoit fait les cinq premiers livres de son Poëme, qu'il voulut le continuer; & que comme il l'avoit commencé sous les auspices de l'Amiral vivant, il vouloit le faire servir à célébrer sa gloire après sa mort.

Il apprend son but dans sa Préface: *Mihi hoc opus conficienti, qualecunque erit sit ratio bellorum istorum civilium, quæ hoc nostro sæculo gesta sunt, potissimam partem carmine scribens admixtis interim poeticis quibusdam allusionibus ac fictionibus, quibus opus ipsum illustrare etiam opportunum visum est.*

Mais il assure que quoiqu'il ne rapporte pas les pièces originales, il ne dit rien que de conforme à la vérité.

Pour faciliter l'intelligence de son ouvrage, l'Auteur donne un Dictionnaire latin & françois des noms d'hommes & de lieux dont il se sert, parce que sans cela il eût été inintelligible.

Il commence son Poëme en peignant les efforts de Paul III, pour rétablir la paix entre les Rois d'Angleterre & de France; il fait connoître la haine des maisons de Montmorency & des Guises, il dessine les portraits des hommes qu'il va faire agir, & il finit par la bataille de Jarnac. Cet ouvrage est une gazette versifiée; elle est sans chaleur ni vie; mais la vérité historique y paroît très-bien conservée.

Digitized by Google

Pour donner une idée de ſes Vers, je rapporte ici les premiers du premier livre.

Fortibus exhauſtos ob mundi vaſta labores
Regna viris, & bella manu violenta potenti
Orbis ob imperium & terræ pereuntes habenas
Geſta canant vano qui gaudent carmine vates;
Arma ego pro Chriſti regno pietatis in hoſtes,
Et populi certa pro libertate fidelis,
Sumpta, Deique pias meditabor carmine laudes.

ART ORATOIRE.

N°. 101. HARANGUES *de Cicéron*, 4°. *Vélin.*

On trouve ici la plupart des harangues de Cicéron. Ce Manuſcrit me paroît du XV ſiécle; on y obſerve au moins des lettres majuſcules ſemblables à celles qu'on voit ſur une pierre deſtinée à marquer la fondation de l'Egliſe de Ste. Claire à Genève en 1430.

ARTS.

N°. 102. CATALOGUE *des Médailles du Cabinet du Roi de France*, 4°. *Papier.*

Ce Catalogue a été fait ſur la fin du ſiécle dernier.

Digitized by Google

MISCELLANÉES.

Lettres.

N°. 103. LETTRES *de Cicéron à Publius Lentulus en XVI livres, fol. Papier.*

Ce Manuſcrit me paroît du XIV ſiécle. La derniere lettre de Cicéron eſt finie par ces mots : *Amen dicant omnia.*

N°. 104. LETTRES *de Quintus Aurelius Symmachus, fol. Papier.*

Ce Manuſcrit, auquel on a joint pluſieurs notes & beaucoup de variantes, paroît être l'original ſur lequel on a fait l'édition des lettres de Symmaque en 1617.

N°. 105. LETTRES *de Pétrarque, fol. Papier & Vélin.*

Ce Manuſcrit a été fait par pluſieurs Copiſtes, & il doit avoir ſervi pour une édition imprimée des lettres de ce Poëte ; on y a indiqué les rapports de ſes pages avec celles d'une autre copie ou plutôt d'un livre imprimé, comme il paroît par la grande égalité qu'on obſerve entre ces diviſions.

On y trouve enſuite *Franciſci Petrarchæ Poetæ laureati vitæ ſolitariæ, liber primus ad Philippum Cavallicenſem Epiſcopum.*

Digitized by Google

N°. 106, 107, 108. LETTRES *diverſes de Calvin. III Vol. fol. Papier.*

On y trouve des lettres autographes ou des brouillons de lettres écrites à diverſes perſonnes depuis 1528--1564.

Je déſignerai celles dont nous n'avons que des copies par un aſtériſque.

N°. 1. A Nicolas Cheminus, elle eſt datée de Noyon, Mai 1528. *

2. A François Daniel, de Paris, Juillet 1529.

3. Au même, Septembre 1529.

4. A Nicolas Cheminus, la veille de la fête de Simon 1529.

5. A Fr. Daniel, Février 1530.

6. Au même, en lui envoyant un exemplaire de ſa traduction du Traité de Séneque *de Clementia*, Paris 1532. *

7, 8, 9. Au même.

10. A Viret Miniſtre de Lauſane. * Cette lettre eſt ſans date, mais il eſt curieux de ſavoir quand elle a été écrite; & il paroît que c'eſt le 25 Avril 1537, 1°. parce que Calvin l'écrivoit avant ſon départ de Genève, & qu'il parle de Farel comme de ſon collégue : 2°. parce qu'il y parle d'un Synode qui devoit s'aſſembler inceſſamment pour traiter l'affaire de Caroly. 2°. Elle ne pouvoit être écrite que le 25 Avril de 1537, puiſqu'à cette date de l'année 1538 il n'étoit plus à Genève.

Digitized by Google

N°. 12. Au même ; elle eſt datée du mois de Mai, & j'augure l'année 1537, parce que Calvin parle dans cette lettre de ſon départ prochain pour la France.

13. Aux Miniſtres de Berne, & non à un certain Megander, auquel elle eſt communément adreſſée ; elle eſt rélative à la doctrine de Caroly, & elle a été écrite, à ce que je crois, au mois de Février ou de Mars 1537. *

14. A un Miniſtre de Berne ſur la doctrine de Caroly ; elle eſt datée de Baſle du mois de Février ou Mars 1537.

15. A Pierre Viret ; elle eſt datée de Baſle du mois de Juin 1538.

16. Au même, de Baſle du mois de Juin 1538.

17, 18, 19. A G. Farel, datées de Baſle du 4, du 8 & du 20 Août 1538.

20. A Pigneus, datée de Straſbourg du 1 Octobre 1538. Cette lettre eſt curieuſe, elle traite des ſorciers, & il ne paroît pas que Calvin y ſoit décidé ſur les prétendus miracles des ſorciers, cependant il croit qu'ils ſont ſans force contre les fidéles.

21. A Farel, Octobre 1538.

22. A Pigneus, de Straſbourg 5 Janvier 1539.

23. A Farel, Janvier 1539. Il lui apprend la mort d'Olivetan. *

24, 25. Au même, datée de Straſbourg du 27 Juillet 1539 & du mois de Septembre.

Digitized by Google

N°. 26. Au même, datée de Strasbourg du 8 Octobre 1539 : elle renferme la suite de l'histoire de ses démêlés avec Caroly.

27. A Pierre Viret, de Strasbourg du 8 Octobre 1539, à l'occasion de l'affaire de Caroly. Il peint son genre de vie habituel : *Ego more meo coactus sum sustinere totam invidiæ molem. Quin tamen res confecta est dabis ipse quoque operam ut omnes veteres offensæ aboleantur.*

28. A Farel, datée de Strasbourg du 27 Octobre 1539.

29, 30, 31. A Farel, du 12 Décembre 1539, du 6 Février & du mois de Mars 1540 : elles sont datées de Strasbourg.

32. A Bullinger, datée de Strasbourg du 12 Mars 1540.

33. A Viret, de Strasbourg du mois d'Avril 1540 ; il y paroît décidé de ne pas retourner à Genève.

34. A Farel, du mois de Mai 1540. Il s'y réjouit de ce que les Genevois se conduisent mieux à l'égard de leurs Pasteurs, & il voudroit l'engager à y aller. Il y parle des affaires de la Religion en Allemagne.

35. Au même, de Strasbourg du 21 Juin 1540. Il y continue la rélation des affaires d'Allemagne.

36. A Monsieur du Taillis, sur les affaires d'Allemagne : elle est datée de Strasbourg du 28 Juillet 1540.

Digitized by Google

37. A Farel, de Strasbourg du 21 Octobre 1540; *elle est imprimée.*

38. A Nicolas Parent, Diacre de l'Eglise Françoise de Strasbourg; il le loue de ce qu'il prêche d'une maniere édifiante; elle est datée de Worms du 26 Novembre 1540.

39. Au même, il lui parle de son indécision sur son retour à Genève; elle est datée de Worms du 14 Décembre 1540.

40. A Farel, du 21 Décembre 1540; elle est datée de Strasbourg.

41. Au même, je la crois du mois d'Octobre 1540, parce qu'il y parle de la maladie qu'il eut au mois de Septembre & de son mariage.

42. Deux lettres aux Syndics & Conseils de la République de Genève; elles sont datées de Strasbourg: la premiere du 23 Octobre 1540, la seconde du 12 Novembre, *elles sont imprimées.*

43. A Richard Sylvius de l'année 1540; c'est une lettre de controverse avec l'Eglise Romaine sur divers sujets.

44. A Farel, du 31 Décembre 1540; elle est datée de Strasbourg.

45. Au même, du 19 Février 1541; il s'y réjouit du bien que la présence de Viret fera dans Genève, & il y parle de son départ pour Ratisbone.

46—47. Au même, du 4 & du 29 Mars 1541; elles sont datées de Ratisbone.

Digitized by Google

N°. 48. A Viret, du mois d'Avril 1541; elle eſt datée de Ratisbone : il lui promet de partir bientôt pour Genève.

49. Au même, de Ratisbone du 23 Avril 1541. Il le charge de ſes intérêts auprès de l'Egliſe de Genève, & il lui parle de l'inaction dans laquelle on eſt à Ratisbone.

50. Lettre du Conſeil de Genève, aux Sénats de Baſle, de Strasbourg & de Zuric, pour engager l'Egliſe de Strasbourg de lui céder Calvin; elle eſt datée de Genève du mois de Mai 1541.

51. A Viret, elle eſt datée de Strasbourg, Juillet 1541.

52. A Claret & à Viret, pour les inſtruire de ce qui ſe paſſoit en Allemagne; elle eſt datée de Strasbourg du 25 Juillet 1541.

53. Aux Syndics & Conſeils de Genève, pour excuſer un délai inévitable; elle eſt datée du 7 Septembre 1541.

54, 55, 56, 57. A Farel, du mois de Mai 1541, du 11 du même mois, du 12 & du 9 Juin; elles ſont datées de Ratisbone.

58. Au même & à Viret, du 25 Juillet 1541; elle eſt datée de Ratisbone.

59. Au même, du 25 Juillet 1541; elle eſt écrite de Ratisbone.

60. A Viret, du 3 Août 1541; elle eſt datée de Strasbourg & du 3 Août 1541. Toutes ces lettres, depuis le N°. 55, renferment l'hiſtoire de ce qui ſe paſſa dans ce temps à Ratisbone.

Digitized by Google

N°. 61. Au même, du 10 Septembre 1541; elle est datée de Morat.

62. A Farel, du mois de Septembre 1541; elle est datée de Morat.

63, 64. Au même, du 11 & du 10 Novembre 1541; *elles sont imprimées.* †

65. Au même, du mois de Décembre 1541. Il y déplore la mort de Capiton.

66. A Viret; elle est datée du mois de Janvier 1542.

67, 68. A Farel du 5 Février & du 5 Mai 1542.

69. A Viret, du mois de Juin 1542; *elle est imprimée.*

70. A Farel, du 28 Juillet 1542.

71. Au même, du 6 Février 1542, pour le fortifier contre ses ennemis.

72. A Oswald Myconius; il lui témoigne sa reconnoissance pour les secours qu'il reçoit de Viret dans l'exercice de son Ministere, du 15 Mai 1542.*

73. A Farel, du 3 Août 1542.

74, 65. A Viret, du mois d'Août 1542.

76. Au même, du mois d'Août 1542. Il lui parle du sujet qui pourroit le remplacer à Genève.

(†) Je ne nommerai la Ville d'où Calvin écrit, que lorsqu'il n'écrira plus de Genève.

Digitized by Google

77. A Viret, du 25 Septembre 1542. Il y fait mention du traité d'alliance qu'on devoit faire à Genève avec les Bernois.

78, 79, 80. Au même, dans le mois de Septembre & au commencement d'Octobre.

81. Au même, Octobre 1542. La Peste étoit alors à Genève : *Pestis hic quoque vehementer esse incipit, & pauci quos attigerit salvi evadunt. Destinandus fuit unus ex nostro Collegio qui ægrotis adesset. Quia Petrus Blanchet se obtulit facile omnes passi sunt. Si quid ei acciderit vereor ne mihi post eum sit periclitandum. Nam ut dicis quia sumus singulis membris debitores, non possumus iis deesse qui præ aliis nostrum Ministerium desiderant. Neque tamen meum est consilium, ut dum volumus parti consulere, ipsum Ecclesiæ corpus deseramus : Sed quandiu sumus in hoc numero, non video quid nobis prætexere liceat, si periculi timore eos destituimus quibus maxime auxilio opus est.*

82. A Pelican, le 14 des Calendes de Mai 1543.

83. Aux Pasteurs de l'Eglise de Genève, elle est datée de Strasbourg Juillet 1543. C'est la lettre affectueuse d'un ami tendre à des amis chéris.

84. A Viret, Juillet 1543, sur les affaires des Protestans en Allemagne.

85. Au même, du mois de Septembre, de Berne.

86. Au Conseil de Genève, qu'il informe de son départ pour Metz, à l'occasion de Caroly. Strasbourg, 1 Juillet 1543, *en françois.*

Digitized by Google

N°. 87. Au Conseil de Genève, qu'il informe d'avoir intéressé la ligue de Smalcalde à l'affaire de Metz; il lui apprend que l'Archevêque de Cologne travailloit fortement à la Reforme de la Religion dans son Diocese. Strasbourg 24 Juillet.

88. Aux Ambassadeurs de Genève à Berne. Il leur apprend qu'il restoit à Strasbourg avec Farel, pour attendre le retour des Ambassadeurs envoyés à Metz; elle est datée de Strasbourg du 24 Juillet 1543.

89. Au Conseil de Genève, il lui annonce son retour; elle est datée de Strasbourg du 13 Août 1543.

90. A Viret, de Strasbourg & du mois de Juillet 1543, sur l'affaire de Metz rélativement à Caroly & aux Protestans de cette ville.

91. Au même, du mois de Septembre 1543.

92. Au même, du mois de Septembre 1543, sur des affaires consistoriales.

93. Au même, du mois d'Octobre 1543, sur des affaires consistoriales, où il rapporte le jugement de ses collégues.

94. Au même, du mois d'Octobre 1543, à l'égard des instructions qu'il avoit données pour les différents qu'il y avoit alors à Montbeillard entre les Reformés. Il s'exprime d'une maniere qui le peint avec un caractere un peu différent que celui qui lui est donné par ses adversaires. *In baptismo obstetricum jubebam fortiter reclamare, etiam si*

Digitized by Google

si capite dimicandum foret; Cœnam privato uno petente ne administrarent suadebam; in Ecclesia scilicet, nam de ægrotis qui convenire in cœtum nequeunt diversa est ratio. In festis ut aliquid concederent, aliquid peterent sibi remitti. Quantum ad sepeliendi ceremoniam non putabam recusandum quin Minister rogaretur ut funus ad sepulchrum deduceret, illicque in re præsenti oratiunculam haberet in solatium amicorum.

95. A Farel, du 23 Décembre 1543.

96. Aux Neufchâtelois; j'ignore dans quel mois cette lettre a été écrite, mais elle est sûrement de l'année 1544. Il leur marque que Capunculus lui avoit témoigné son étonnement, de ce qu'il n'avoit répondu que très-briévement aux observations faites par ce dernier sur ses écrits; mais il dit naïvement: *Multa illi in scriptis meis displicere, neque miror neque moleste fero...... Mihi si sum Christi servus unius conscientiæ meæ testimonium semper pluris erit, quam universi orbis applausus; cæterum si hominum spectem judicia, mihi tum quoque plus esse debet quod bonis omnibus ac piis grati sunt mei labores, quod docti omnes ac prudentes viri utiles Ecclesiæ ac fructuosos esse judicant.* Il examine ensuite ce que Capunculus trouve à reprendre dans ses ouvrages, & il y répond avec douceur & modération.

97. A Viret, du 11 Février 1544. Il lui recom-

Digitized by Google

mande Sebaſtien Caſtalion, quoiqu'il eut de juſtes ſujets de plaintes contre lui.

98. A Bullinger, du 17 Février 1544.

99, 100. A Viret, du mois de Mars 1544. Il lui parle de la facilité que le Conſeil de Genève apporte au retour des exilés, & de la conduite de Caſtalion à ſon égard.

101. A Viret, du mois de Mars 1544.

102. Au même, du 26 Mars 1544. Il lui parle de Caſtalion : *Tu ergo excogita num proſpicere illi poſſimus. Scio hoc illi eſſe perſuaſum, me cupere eminere, jure ne an injuria hoc de me ſentiat, Domini eſto judicium. Mihi certe ego non videor ullam occaſionem dediſſe, ſed mihi cauſam præbuit cur illum & ambitioſum & contentioſum judicare debeam, ſed doctrinam reſpicio & animum alioqui non malum.*

103. A Farel, du 3 Mai 1544. Il ſe plaint de la conduite violente de Caſtalion contre les Miniſtres de Genève.

104. Aux Neufchâtelois, du mois de Juin 1544. Il y répond aux difficultés de Capunculus.

105. Aux Paſteurs de Neufchâtel, du mois de Juin 1544. Il y défend Champereau, Paſteur de Genève, calomnié par le gendre de Capunculus.

106. A Oſwald Miconius, du 24 Juin 1544, ſur les affaires politiques de l'Allemagne.

107. A Viret, du 23 Septembre 1544.

108. A Farel, du 10 Octobre 1544, ſur les

moyens de calmer Luther irrité par les lettres ou les livres des Zuricois.

109. A Bullinger, du 5 Novembre 1544 : *elle est imprimée.*

110, 111. A Viret, du 15 & du 25 Décembre 1544.

112. Au même, du 25 Décembre 1544.

113. Au même, du mois de Décembre 1544, sur la dispute de Caroly avec les Chanoines tenue à Metz.

114. A Farel, de l'année 1544.

115. A Melanchton, du mois de Janvier 1545 ; *elle est imprimée avec la réponse.*

116. A Luther, du 12 Février 1545. Il lui peint l'état de l'Europe avant la Reforme & les avantages qu'elle en a retiré.

117. A Viret, du 12 Février 1545, sur les changemens annuels des Magistrats de Genève, qu'il croyoit alors quelquefois dangereux.

118, 119. Au même, du mois de Février & du 15 Mars 1545.

120. A Myconius, du 27 Mars 1545. Il lui peint l'atrocité de ces hommes qui répandoient la peste dans Genève.

121. A Farel, du 25 Avril 1545. Il lui parle 1°. de la conversion d'une de ces femmes qui répandoient la peste : 2°. de l'invitation qu'il a faite à Mathurin Cordier pour venir enseigner à Genève.

Digitized by Google

122. A Viret, du mois de Mai 1545, sur une assemblée ecclésiastique, tenue à Arau.

123. Aux Pasteurs de l'Eglise de Schaffouse, du 24 Juillet 1545. Il les loue de leur piété & de leur zele, il leur peint la persécution que les François Protestans essuient, & il leur parle de l'ambassade qu'il conviendroit d'envoyer pour les défendre.

124. A Bullinger, du 24 Juillet 1545, sur les mêmes sujets.

125, 126, 127. A Viret, du mois de Juillet 1545.

128. A Farel, du mois d'Août 1545.

129. A Viret, du 17 Août 1545. Il lui apprend qu'on a obtenu Farel pour exercer le St. Ministere à Genève.

130, 131. Au même, du 25 Août 1545 & du 29, pour lui recommander des Etrangers.

132. A Farel, du 17 Août 1545.

133. A Viret, du 24 Août 1545.

134. A Farel, du 24 Août 1545.

135. A Viret, du mois de Septembre 1545.

136. Aux Pasteurs & Docteurs de l'Eglise de Lausane, à l'occasion d'un Régent que leurs Excellences ne voulurent pas céder à l'Académie de Genève, après son élection. Elle est du mois de Septembre 1545.

137. A Viret, du mois d'Octobre 1545. Il lui demande un Régent pour Genève, & il lui parle des différents de Farel avec les Neufchâtelois.

Digitized by Google

138, 139. Au même, du 25 & 26 Octobre 1545, sur l'abdication de Champereau, Pasteur de l'Eglise de Genève.

140. Au même, du mois d'Octobre 1545. Il lui parle de la mort de Capunculus.

141. A Farel, le 6 des Nones d'Octobre 1545: *elle est imprimée.*

142, 143. A Viret, du 7 & 23 Novembre 1545, il lui donne diverses informations sur des Ecclésiastiques qu'ils veulent employer.

144. Au même, du 4 des Nones de Décembre 1545: *De litteris Buceri recte judicas, solus est, multis suspectus nostri ordinis statim acclamabitur. Scilicet cum rogaverint omnes, unus inventus est qui illis subscriberet. Deinde, nempe hoc est quod a multis prudentibus animadversum est. Bucerum novam hierarchiam moliri. Postremo quasi suum non agunt negotium Ministri cum de bonis Ecclesiasticis litigant.*

145, 146. Au même, du 18 & 25 Décembre 1545.

147, 148, 149. Au même, du mois de Janvier 1546.

150. A Farel, du 26 Janvier 1546. *Ex Germania frater meus nihil novi retulit, nisi Conventum Ratisponensem fingere; nostros Francofurti continuare suas consultationes; fœderis aut saltem amicæ conjunctionis inter vos & Regem rumorem esse firmum. Cæsarem podagris aut chiragris vinctum teneri. Qui illic est Regis Legatus apud me transiens cænavit,*

Digitized by Google

collocuti sumus familiariter, nam agnoscit se mihi aliquid debere...... Scis Papam per simulationem nunc satagere ut Tridenti habeatur Concilium.

151. A Viret, du 1 Février 1546. Il lui apprend les élections des Syndics de Genève.

152. A Farel, du 20 Février 1546. Il lui parle des événemens du temps, entre lesquels *Curia Parisiensis nunc incendiis cum Christo bellum gerit.*

153, 154, 155, 156. A Viret, du 22 Février & du mois de Mars 1546. Il lui parle d'affaires d'une petite conséquence.

157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165. Au même, depuis le 13 Juillet jusqu'au 24 Août, elles renferment des Anecdotes particulieres rélatives au Consistoire de Genève.

166. A Farel & Viret, du mois d'Avril 1546: *elle est imprimée.*

167. A Farel, le 6 des Nones d'Octobre 1546. *Ne vana expectatione vos lactem, me istuc ante hiemen venturum non puto; nam semel expertus navigationem mihi esse incommodam, non audebo me aquis posthac committere. Itaque bona pars itineris pedibus conficienda esset, nam equi non tantum jactatio mihi est noxia sed periculosus etiam attritus.* Il apprend qu'il travaille à son Commentaire sur l'Epître aux Galates & à son Traité *de scandalis.*

168. Au même, du 12 Octobre 1546.

169, 170. Au même, du 19 Octobre & du 3 des Calendes de Novembre 1546.

Digitized by Google

171, 172, 173, 174, 175. A Viret, du 14 Novembre 1546 au 17 Décembre 1546

176. A Monsieur Neguely l'Avoyer, du 12 Janvier 1547. Il lui recommande Philippe Buissonnier de Bresse, & le prie de faire attention aux scandales qui nous pressent par deça, par le mauvais gouvernement d'aulcuns qui sont Ministres de la parole de Dieu en vos Terres; & en toute leur vie ne donnent occasion de blasphemer le nom de Dieu.

177, 178, 179. A Farel, du 20 au 25 Février 1547.

180, 181. A Viret, du 9 Mars au 6 Avril. Ce sont des Anecdotes Consistoriales.

182. Au même, du 17 Mars 1547 : *elle est imprimée.*

183. A Myconius, du mois de Mai 1547. Il s'agit d'une affaire de Consistoire.

184. A Viret, du 28 Mai 1547; *elle est imprimée.*

185, 186. Au même, du 6 Juin 1547 & du mois d'Août 1547; elles contiennent des choses peu intéressantes pour aujourd'hui.

187, 188. Au même, du 24 Juin & du 2 Juillet 1547; *elles sont imprimées.*

189, 190. Au même, du 2 Juillet & du 3 des Nones d'Août. Elles roulent sur des objets consistoriaux & des recommandations.

191, 192, 193. Au même, du 11 au 25 Août 1547, sur les mêmes matieres.

194. A Bullinger, le 13 des Calendes d'Octobre, il lui reproche son silence; il lui dit en lui parlant des nouvelles politiques: *Quid Helveticæ civitates cogitent nescio; paululum quidem de bello iis inferendo conticuerunt rumores propter Italicos motus.*

195, 196. A Viret, du 21 Octobre 1547 & du 12 Novembre, deux billets.

197, 198, 199, 200. Au même, du 14 Novembre, du 17, du 24 & du 16 Décembre 1547. Les sujets en sont peu importans, hors la 199, dont la plus grande partie manque.

201. Au même, du 15 Janvier 1548. Il y parle d'un Envoyé du Roi de France, qui exhorte les Genevois à prendre courage & à être sur leur garde. Le Roi de France leur fait espérer son secours, & il les engage à vivre dans la concorde, & à conserver l'amitié des Suisses.

202. Au même, du 19 Janvier. Il lui apprend que Perrin a été réintegré dans le Conseil, & il parle à cette occasion des affaires politiques de Genève.

203. Au même, du 23 Janvier. Il approuve un ouvrage que Viret lui avoit envoyé, & il lui communique amicalement ses remarques. *Præter locum illum de quo te, cum hic esses, admonui, alterum quoque notatum reperies, & quid desiderem.*

Digitized by Google

204, 205. Au même, du 28 Janvier & du 27 Février.

206. A Bullinger, des Calendes de Mars. Il lui témoigne qu'il est bien fâché de ne pouvoir penser comme lui sur son ouvrage. *Quid enim attinet inter nos disceptare, notaveram in libro tuo quæ vel mihi non placerent, vel possent aliis displicere, vel quæ piis ac doctis viris probatum iri diffiderem. Feceram id tuo rogatu, functus sum amici officio, si tu aliter sentis per me tibi liberum est. Hoc quidem non postremum esset in votis meis ut penitus inter nos conveniret. Verum utcunque major Christi in Sacramentis communicatio mihi constet, quam verbis tuis exprimis, non tamen propterea desinemus eundem habere Christum & in ipso unum esse. Ego ingenuitatem semper amavi, argutus non delector & perspicuitatis laudem mihi tribuunt, qui alios obscuritatis insimulant.*

207, 208. A Viret, du 23 Avril & du 6 des Calendes de Mai; elles sont rélatives à des affaires particulieres.

209. A Farel, du 9 du mois de Mai. Il l'exhorte avec lui à résister aux persécutions qui les menacent.

210, 211. A Viret, du 9 Mai & du même mois. Il lui demande des nouvelles sur ce qui se passe.

212. A Farel, du 10 Juillet.

213. A Viret, du 18 Juillet.

Digitized by Google

214. A Bullinger, du mois de Juillet; il s'agit de leurs différens sur les Sacremens. *Quod ad libellum tuum attinet, cujus illic facis mentionem; utinam, mi Bullingere, cum isthic nuper essemus, tibi collegisque tuis grave non fuisset, nobiscum de tota illa causa placide verbis conferre, fuisset certe aliquid profectum. Neque enim ad theatricam actionem compositus veneram, quæ mihi non minus quam vobis displicet. Ut de Farello taceam cujus ingenium quantopere ab ostentatione abhorreat ipsi quoque nostis; sed cupiebamus familiariter procul amoto certandi studio vobiscum ea discutere, de quibus inter nos minus convenit. Et sane ea esset melior ratio inter Fratres quam fructuosam experti essemus nisi me valde fallit opinio.*

215. A Farel, du 10 Août.

216, 217. A Viret, du 20 & du 24 Août.

218. A Farel, du 27 Août 1548.

219. A Viret, aux Calendes de Septembre 1548. Il parle ici de Servet pour la premiere fois : *Puto aliquando te legisse quæ Serveto responderam. Tandem nolui cum desperata hominis hæretici pertinacia diutius certare & sane Pauli monitioni obtemperandum erat; nunc te aggreditur: Videbis quo usque refellendis ejus deliriis insistere debeas, a me nihil post hac extorquebit. Merlino nostro electissimam uxorem cuperem, &c.*

220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227. Au même, du 3 des Calendes de Septembre, du 20

Digitized by Google

Septembre 1548, du 27 Octobre, du 18, du 25, du 27 Novembre & du 18 Décembre. Elles sont toutes rélatives à la politique interne de Genève, à son Consistoire & aux affaires particulieres de Calvin.

228. A Viret, du 21 Janvier 1549.

229. A Bullinger, du 21 Janvier. Il y parle toujours de son amour pour la vérité & la paix. *Si tibi placet simplicitas, ego certe nec fucis nec ambagibus delector, si liberam veritatis professionem amas, nunquam mihi in animo fuit quae scripsi ad hominum gratiam inflectere. Si qui Luthero vel aliis blanditi sunt, non sum ex eorum numero. Novit optimus Musculus, cum etiam cordati metuerint, me semper fuisse liberum.*

230, 231, 232, 233, 234. A Viret, du 16 & 27 Janvier, 22 Février & 11 Mars, sur des affaires consistoriales & politiques.

235. Aux Pasteurs assemblés à Berne, du 3 des Ides de Mars. Ce Synode fut assemblé le 19 Mars; il étoit composé de Pasteurs Allemands, & de Pasteurs parlant la langue françoise. Après avoir montré les liens qui unissoient l'Eglise de Berne à celle de Genève comme Chrétiens, il ajoute : *Nam cum idem sit Christus quem utrimque prædicamus, idem quod profitemur Evangelium, idem Ecclesiæ corpus cujus sumus membra, idem Ministerium, non debet ditionum quibus sumus subjecti varietas, aut fidei nostræ unitatem scindere aut*

impedire, quominus tot sanctæ conjunctionis jura, Christi auspiciis consecrata inter nos vigeant. Ipsa quoque vicinitas quæ inter filios hujus seculi necessitudinem conciliat, non minus saltem apud nos vigere debet: Quin etiam ita sumus permixti ut ipsi locorum situs nos teneant quasi mutuo colligatos. Huc accedit fœderum societas inter duas urbes, imo quidem ex nostro Collegio Bernensis agri Ecclesiis ministrant, quemadmodum vicissim nonnulli vestrum ditionis Genevensis Ecclesias sub sua cura habent. Il y joint XX propositions sur les Sacremens.

236, 237. A Viret, du mois de Mars & de Mai. Il peint Hottoman dans cette derniere: *Pollet enim ingenio, doctrina instructus est & habet alias dotes non pœnitendas. Quanquam ita eum abs te amari scio commendatione nulla opus habeat.*

238. A Bullinger, des Nones de Mars; il lui apprend la mort de sa femme. A l'occasion du Traité des Suisses avec François I, il lui prouve qu'il a tort de le comparer à celui de Josaphat avec le Roi d'Israël. *Ego tamen non ideo tantum pœnas dedisse interpretor quod fœdus cum Rege Israel percusserit, sed potius quod malam & improbam causam susceperit, ut ejus cupiditati morem gereret*; & il prouve cette These judicieuse par les exemples d'Abraham & de David. Il balance les maux que François I fait aux Reformés avec les avantages que les Suisses peuvent retirer de cette alliance dans le moment actuel, & il conclut à la légitimité & à la nécessité de ce Traité.

Digitized by Google

239. Des Nones de Mai, à Farel, sur la conduite de Perrin avec lui.

240. A Viret, du 8 Juin.

241. *Nobilissimæ ac summæ indolis puellæ Dominæ* HANNÆ *illustris Angliæ proregis filiæ primogenitæ imprimis honorandæ.* 15 *Calendas Julii. Quod mihi nuper illustrissima Princeps mater tua annulum dono miserit suæ erga me benevolentiæ symbolum idque fecerit nullo meo merito provocata: nullum gratitudinis signum, meam saltem observantiam testando valde absurdum foret. At rursum cum mihi lingua desit quæ debito hoc officii genere apud eam defungar: mihi nihil aptius visum est quam si te mihi in subsidium advocarem nobilissima Domina, & virtute tua non minus quam genere illustris. Nam cum præ aliis omnibus idonea apud matrem interpres futura sis, hoc quoque obsequium, pro eximia tua pietate, libenter deferes.*

242. A Bullinger, du 6 Juillet. Elle renferme des explications sur les Sacremens.

243. A Viret, du 6 Juillet, sur diverses petites choses.

244. A Farel, du 9 Juillet. Il l'informe de mille petits détails, il lui apprend qu'il a reçu une lettre *à* PROREGE: *Uxor ejus annulum mihi dono misit non magni pretii neque enim pluris quatuor coronatis æstimatur. Domestici venturum brevi ab illo donum satis liberale promittunt quod neque expeto, nec expecto.*

Digitized by Google

245. A Farel, du 19 Juillet, sur la persécution faite par l'Empereur & le Roi de France.

246. Du 20 Juillet, à Viret.

247, 248. A Viret, du 5 Août & du 21, sur la mauvaise conduite de quelques jeunes gens.

249. A Farel, du 1 Septembre. Il lui parle d'un de ses ouvrages dont il a remis l'examen à Viret, & il lui dit : *De libro tuo nihil scripsi, quia totum onus in Viretum rejeceram. Dixi initio quod verum est mihi in vestris scriptis suspectum esse meum judicium, quia tam diversa nobis scribendi ratio. Scis quam reverenter de Augustino sentiam. Quin tamen ejus prolixitas mihi displiceat non dissimulo. Interea forte brevitas mea nimis concisa est, sed ego in præsentia non disputo quod sit optimum. Nam ideo fidem ipse mihi non habeo, quod dum naturam meam sequor mihi veniam dari malo quam alios improbare.* Ensuite il lui dit ouvertement : *Tantum vereor ne & stylus aliquantum perplexus & longior tractatio obscurent ea lumina quæ illic conspicio. Abs te nil nisi egregium expectari scio & scio non invitus.*

250, 251, 252. Dans le mois de Septembre, sur la formule du Consensus envoyée au Synode tenu à Berne.

253—250. A Viret, dans le mois d'Octobre.

254. A Farel, du 18 Novembre.

255. A Myconius, au mois de Novembre, à l'occasion des différens qui régnoient en Suisse sur les Sacremens.

Digitized by Google

256. A Sulzer, du mois de Novembre, sur le même objet.

257. A Viret, au mois du Novembre, du 15 & 20 Décembre. Dans la premiere, il envoie des complimens à Beze, Professeur de Lausane.

258. A Bullinger, sur divers objets, mais surtout sur la formule du Consensus.

259—261. A Farel & à Viret, des mois de Mars & Avril 1550.

260. A Farel, du mois de Juillet. Il lui apprend qu'il a commencé son commentaire sur la Genése. *Interea Jesaïas ad prælum vocatur, Typographi nunc in Paulo festinant, sed vereor ne serius expirent quam opportuerat, nisi proximis nundinis exierit, habebit alios comites, nam hac hyeme ut spero liber de scandalis & Epistolæ Catholicæ imprimentur.*

261. Au même, du 10 Novembre; en lui parlant de ses ouvrages, il dit qu'il a pris le parti de faire traduire les œuvres de David, de Salomon & de Job par Louis Budé, & les Apocryphes par Beze : on manquoit de Bibles, il falloit en faire une promptement. Il y parle de Robert Etienne, *Robertus Stephanus nunc totus est noster, brevi audiemus quanta Lutetiæ tonitrua excitaverit ejus discessus.*

262, 263. A Viret, dans le mois de Janvier 1551.

264. A Farel, du 3 Février. Il se propose d'envoyer ses Commentaires au Roi d'Angleterre.

Digitized by Google

265. A Viret, du 23 Juin. Il y déplore les maux de Beze. *Nunc me valde anxium habet Collegæ tui periculum, Bezæ vero nostri periculum quantum excruciet adeo verbis exprimere non laboro ut magis dissimulare cupiam. Erumpet tamen dolor, non ille quidem immodicus si de ejus vita jam actum est, sed intempestivus quia mihi temperare nequeo quin tanquam mortuum lugeam.*

266. A Bullinger, du mois de Janvier 1552. Il lui témoigne son étonnement de ce que les Pasteurs de Zuric ont trouvé mauvais, que les Pasteurs de Genève leur demandassent ce qu'ils pensoient sur la conduite de Jérôme Bolsée; il ajoute, & ceci est remarquable : *Hieronymus ipse publico judicio in perpetuum exilium ejectus est; atrociorem pœnam nos expetere falso quidem maledici sparserunt & stulte creditum est.*

267. Au même, du 15 Mars à Basle, sur ce qu'il y avoit à faire auprès des Princes d'Allemagne, pour les engager à s'intéresser en faveur des François Reformés qui étoient persécutés.

268. A Dryander, du mois de Novembre. Il lui parle des imputations qu'on lui avoit faites de faire Dieu l'auteur du péché, & du chagrin qu'elles lui avoient causé; il ajoute : *Primus ille qui me atrociter prosciderat Doctrinamque meam & totum Ministerium impie traduxerat, impune evasit, cum in manu mea esset eum prorsus evertere, satis enim habui, si persona hominis præterita tantum de re pronunciaret*

Digitized by Google

minciares Senatûs. Il s'agit ici de Troilliet blâmé par le Conseil, quant à sa doctrine & à ses accusations contre Calvin, elle est du 9 Novembre 1552.

269. A Viret, du 7 des Cal. de Novembre. Il le prie de détourner Beze de traduire ses Sermons, il lui apprend qu'il a chargé Baduel de cette tâche.

270. A Bullinger, du mois de Septembre 1553. *De Reginaldo Polo idem hic quoque viget rumor; cæterum quia semper audivi superbissimam esse bestiam quæ nunc regno potitur, & perinde crudelem: Interdum mihi obrepit hæc divinatio fieri posse ut sua illum audacia præcipitem agat.* Il lui parle de Servet, *Prope diem Senatus noster Dogmata Serveti istuc mittet ut judicium de illis vestrum intelligat, nobis quidem reclamantibus facessunt hanc molestiam, sed eo venerunt amentiæ & furoris ut illis suspectum sit quod loquimur.* Il n'ajoute rien sur ce sujet, & il ne cherche pas à prévenir Bullinger.

271. A Farel, du 14 Octobre. Il lui dit: *Omninò huc intenti sunt hostes ut tumultuose aliquid circa Idus Novembris in majore Senatu decernatur, eo tempore adesse Viretum sperabam, te vero citius properare optabam, quo tempore finio agetur de Serveto. Quod futurum spero ante finem hebdomadis.* Il ajoute cependant que Viret ne peut pas venir. *Nollem tamen nisi quoad tuo commodo licebit pedem moveat quando nulla urget necessitas.*

272. A Farel, du 5 Novembre. Il n'y a rien du tout sur Servet.

Digitized by Google

273. A Viret, du 20 Novembre. Il n'y a rien du tout sur Servet.

274. A Bullinger, des Cal. de Janv. 1554. Il lui apprend que, *Contra Servetum prodibit libellus his nundinis Francfordianis, in quo argumentum illud quod a me tractari optabas breviter complexus sum.*

275—281. Lettres à Viret & à Farel, sur des petits détails de Consistoire, du mois de Février au mois d'Août.

282. A Christophle Trecius, sur les différens qu'il y avoit en Pologne & les dangers qu'on y couroit.

283. A Du Moulin, Jurisconsulte, du 4 des Cal. d'Août, c'est une lettre d'amitié.

284. A Marpach de Strasbourg, au mois de Septembre; *elle est imprimée.*

285. A Bullinger, du 7 Août. Il lui promet de composer un ouvrage *de refellenda eorum intemperie qui bellum Sacramentarium renovant.... Quia tamen ab eo tempore mero fui districtus, & nunc adhuc quædam scriptiones aliæ me occupant, non ante mensem incipere vacabit libellum; qualis erit mature curabo vobis reddendum, ut si placuerit exeat in publicum, sin minus intereat.*

286, 287. A Bullinger, sur leurs différens rélatifs aux Sacremens.

288. A Farel, du 1 Novembre. Il lui parle de sa défense du Consensus qu'il avoit donnée, il lui

apprend que la Duchesse de Ferrare a abandonné la Reforme. *De Ducissa Ferrariensi tristis nuncius, ac certior quam vellem minis & probris victam cecidisse. Quid dicam nisi rarum in proceribus esse constantiæ exemplum.*

289. A Jean Gray, du 13 Novembre; c'est une lettre d'exhortation & de consolation.

290. Aux Pasteurs Bernois, sur un Edit sage de leurs Excellences de Berne, qui proscrivoit les disputes, & ordonnoit le silence sur des matieres controversées; cependant, comme Calvin croyoit que l'Eglise de Genève étoit inculpée, il demande aux Pasteurs de Berne: *Primo, ut doctrinæ nostræ testimonium reddatis, contra quam improbi homines sine ratione latrant, deinde ut doceatis quam sit necessarium petulantiam hanc compesci.*

291, 292. A Farel, du 27 Novembre & du 26 Décembre; sur les disputes qu'il a en Allemagne rélativement aux matieres controversées de l'éternelle élection de Dieu, &c.

293. A Bullinger, sur la sédition élevée dans Genève, par Perrin & Vandel, au commencement de 1555.

294. A Melchior Volmar, du mois de Mai; il lui raconte les persécutions de ses ennemis.

295. A Garnier, du mois d'Août; il lui montre la route qu'il doit suivre dans les persécutions qu'il éprouve.

296, 297. A Adolphe Clauburger & à Jean

Clauburger. Ce ſont des complimens & des marques d'eſtime; il promet au premier un exemplaire de ſon Harmonie des trois Evangiles.

298. A Bullinger, du mois de Juin, ſur la ſédition élevée dans Genève, & dont il avoit parlé dans la lettre qu'il lui écrivit précédemment.

299. A chaque Paſteur Helvétique, du 24 des Ides de Juin, en leur envoyant la défenſe de ſa Doctrine ſur les Sacremens.

300. A Pierre Toſſanus, qu'il exhorte à remplir tous ſes devoirs, elle eſt du 15 des Calendes de Février.

301. Aux Paſteurs de Strasbourg, pour leur reprocher leur ſilence; du 15 des Calendes de Février.

302. A Pierre Martyr; du 18 Janvier, ſur les diſputes du temps.

303. A Wolphius, du 7 des Calendes de Juin; il ne ceſſe de ſe plaindre de ſes adverſaires. *Crede mihi, minus negocii mihi exhibitum eſt a Serveto & nunc a Weſtphallo & ſimilibus ingeritur, quam ab hoſtibus domeſticis quorum ſunt innumerabiles copiæ & implacabilis furor, ſi daretur optio præſtaret ſemel a Papiſtis exuri quam a vicinis ſine fide & modo lacerari.*

304. A Farel, du 15 Mars; c'eſt une lettre d'amitié.

305. Aux Paſteurs Bernois, c'eſt une lettre apologétique datée du mois de Mai.

Digitized by Google

306. A Burkard, Chancelier du Duc de Saxe, elle eſt datée du 3 des Calendes de Mars ; il lui témoigne combien il eſt fâché du refus que les Princes d'Allemagne avoient fait d'un ouvrage ſur les Sacremens, qu'il leur avoit adreſſé.

307. A Paceus, du 3 des Nones de Mars, il le conſole de ſes perſécutions, en lui racontant celles qu'il éprouve.

308. A Friſcher, du 10 des Calendes d'Avril ; c'eſt une affaire conſiſtoriale.

309, 310, 311, 312. A Farel, du 15 Mai, 24 Juillet, 8 Août & 29 Septembre, ſur les affaires politiques de Genève.

313. A Martyr, du 8 Août : *elle eſt imprimée.*

314. A Farel, du 7 Décembre. Il lui apprend que les Princes d'Allemagne défendent avec chaleur la confeſſion d'Augsbourg.

315. Au même, du 24 Octobre. Il lui rapporte ce que Martyr lui écrivoit. *Ex litteris optimi Martyris intelligo, Saxonicos inter ſe agitare conſilia de me excommunicando, ſi erumpant in hunc furorem nil magis ridiculum, meque tacente ſuus ipſos impetus evertet.*

316. A Farel, ſur diverſes choſes, du 23 Novembre.

317. A Zerchuntes, du 21 Février 1556 ; il lui expoſe les raiſons qui l'ont engagé à ſe mêler des affaires politiques de Genève. *Ego ut hæc politica parce attingo & invitus ad ea pertrahor, ita ad ea*

interdum adduci me patior, ubi ita flagitat necessitas : certe hactenus eam moderationem tenui cujus me non pœnitet : scio quid garriant improbi, sed ego a gubernatione quam illi me cupide rapere clamitant, ita abstineo ut sum peregrinus in hac urbe, nam quoslibet a plebe de rebus mihi incognitis quotidie differentes audio. Senatus vero nunquam me nisi ubi consilii inopia in rebus magnis laborat vocare solet, vel quia non dicere intelligit, vel quia non libenter aliena subsidia implorat, vel quia me refugere videt; utinam mihi liberum fuisset exemptionem petere, sed ex quo ab annis quindecim huc reversus sum, quum mihi Deus manum porrigeret : homines vero importune accerserent, nec ullus esset honnestus recusandi color, ad turbas pacificandas operam impendere malui quam otiosus esse earum spectator.

318. A Farel, du 17 Mars; il lui parle de la mort d'Abel Poupin, & de la difficulté de trouver un homme de mérite pour le remplacer dans sa qualité de Pasteur.

319. A Viret, du mois d'Avril; il lui parle de l'élection qui fut faite.

320. A Jean Clauburger, du mois de Mars, il lui écrit pour le tranquillifer, & il l'assure que son Eglise l'avoit fait Pasteur en le choisissant pour remplir cette place.

321. A Valerand Polanus, qui disputoit mal à propos avec Jean Clauburger.

322—325. A Farel, du 18 Mai, du 4 Juin, du 8 & du 1 Juillet sur divers sujets.

Digitized by Google

326. A Zerchuntes, du 4 Juillet; il s'y plaint de ce que Zerchuntes le maltraite & lui donne le titre d'inhumain & de barbare; il lui déclare, *merito gloriabor utcunque me inexorabilem vocent improbi, neminem esse mortalium cui ob privatas injurias unquam fuerim inimicus. Irritabilem me esse fateor & quum mihi displiceat hoc vitium, in eo corrigendo non proficio quantum optarem; sed cum multi me innoxium adeoque bene meritum inique oppugnaverint, perfidiose fuerint omnia machinati, crudeliter vexaverint, nemo repertus est cui paria rependere statuerim, quamvis in manu esset occasio & facultas.* Il en donne pour exemple sa conduite à l'égard de George Blandrata, qui fut blâmée par ses Collégues & par l'Eglise Italienne à cause de sa modération.

327—328. A Viret, des mois de Juillet & d'Août, sur des matieres consistoriales.

329. A Henri Bullinger, du mois de Juillet, sur la matiere des Sacremens.

330. A Clauburger, du 24 Juin, *elle est imprimée*.

331. A Melanchthon, du 17 Septembre 1556 de Francfort. Il lui parle de la nécessité d'avoir une conférence pour traiter les matieres controversées entre les Reformés.

232. A Juste Jonas Jurisconsulte, du 17 Septembre & de Francfort. Il le remercie de ce qu'il traduit un de ses ouvrages. Il paroît qu'il avoit été demandé à Francfort pour appaiser les troubles qui s'y étoient élevés.

Digitized by Google

333. A Clauburger; du 1 Décembre; à Holbrac du 21 & à François Peruccellus, sur les troubles d'Allemagne.

334. A Viret, du 13 Janvier 1557. Il y parle pour la premiere fois du célebre Lambert Daneau.

335. A Pierre Martyr, Prid Cal. Februarii; il le loue sur l'Académie qu'il avoit formée pour enseigner les étudians. *Video quam nunc Provinciam sustineas, quam longe pateat laboris tui utilitas, quanti intersit ex insigni schola prodire verbi Divini Ministros probe institutos, quam multa loca irrigent qui ex Tigurino fonte defluunt rivi.*

336. A Farel, du 3 des Nones de Février; il y renouvelle ses plaintes sur les désagremens qu'il éprouve.

337. A Bullinger, du 3 des Cal. de Juin. Il y parle de Brentius, & il le peint *homo præfractus & nimium addictus crassis suis deliriis*; il lui prouve la nécessité des conférences entre tous les Reformés. *Nihil magis causam nostram juvabit, quam si pro confesso sumamus eamdem nobis esse doctrinam, & uno duntaxat capite excepto inter nos sancte convenire, Confessio autem de re certa & liquida controversiam moveret.* Il ajoute qu'il ne dit rien à Jean de Lasco, *ne rigidius premendo Waldenses fratres a nostro grege excutiat; nihil tamen agam nisi te conscio; huic tantum dixi optimum virum D. a Lasco interdum solere austerum esse, sed quia causa hæc mihi adhuc nondum est comperta non pronun-*

clare, Waldenses ante annos 16 cum adhuc essem Argentorati misisse confessionem, quae optimo Bucero & mihi tunc comprobata fuit, sed mihi postea ostensum fuisse exemplar quoddam, in quo nonnulla mihi displicent & quod nollem admittere.

338. A Jacob André, des Cal. d'Août; *elle est imprimée.*

339. A Antoine Quadrat, Conseiller du Prince George de Wirtemberg, du 24 Juin; il se plaint de Toussan.

340. A Farel, des Calendes d'Août; il s'y plaint de Westphal & de ceux qui plaidoient la même cause que lui.

341. A Farel, du 14 Septembre, sur la conférence entre les Réformés.

342. A Bullinger, du 8 des Ides d'Août; il y peint la conduite des Bernois à l'égard de Genève.

343. Aux Pasteurs de Zuric, pour leur demander Martyr, afin de succéder à Martinenguo dans les fonctions de Pasteur pour l'Eglise Italienne.

344. A Farel, du 24 Septembre, sur l'état des François réformés, & la nécessité d'intercéder pour eux auprès des Princes d'Allemagne.

345. A Jean Wolf, du 13 Décembre; c'est une lettre de recommandation.

346. A Farel, du 26 Décembre, sur les affaires ecclésiastiques d'Allemagne.

347, 348. A Farel, du 13 & 24 Février 1558;

Digitized by Google

il lui parle du départ de Beze & de Budé envoyés auprès des Princes d'Allemagne, & il lui peint l'état des Protestans de France.

348. A Mercerus, du 16 Mars; c'est une lettre de complimens.

349. A Viret, du 16 Mars; elle est datée de Sacconnay, village près de Genève, où Calvin habitoit souvent.

350, 351. A Farel, du 22 Avril & du 5 Mai, sur les affaires de Genève avec Berne, & sur les différens ecclésiastiques de l'Allemagne réformée.

352. A Pierre Alexandre, du 20 Juin. Il le censure à l'occasion des troubles qu'il avoit occasionné par son imprudence dans l'exercice de son ministere.

353. Au Docteur Eustache Quercetanus, sur les disputes relatives aux Sacremens, du 21 Juin.

354. A Bullinger, du 25 Janvier 1559, sur les affaires politiques de Genève.

355. A Zancus, qu'il invite à être Pasteur de l'Eglise Italienne, elle est datée du 14 Mars.

356. A Boisnormand, du 27 Mars; il l'exhorte à remplir sa place avec courage, & il lui apprend la raison pour laquelle il n'a pas été élu professeur des langues orientales.

357. Aux Pasteurs de l'Eglise de Flandres, du mois de Mai 1560; *elle est imprimée.*

358. A Pierre Marbusius, du 8 des Calendes de Septembre. Il lui parle de ses ennemis, & il

Digitized by Google

lui décrit l'état de l'Académie de Genève, pour dégoûter quelqu'un qui lui offroit ses services. *Ut de exiguis stipendiis taceam, tres sunt duntaxat publici Professores, in schola nostra Classium Magistri septem quos necesse est linguam nostram tenere; nullus autem nunc vacuus est locus, ærarii tenuitas forte tibi non est incognita quia mediocrem proventum facile exhauriunt multiplices proventus, & urbs ære alieno quod pridem contraxit non parum gravatur; nec meliores privatæ copiæ, quando nec quisquam admodum est locuples, & multis profugis quotidie subveniendum.*

359. A Bullinger, du 6 Septembre 1560, sur les affaires de France. Il lui apprend qu'on prêche publiquement la parole de Dieu dans ce Royaume.

360. A Simon Sulzerus, du 11 Sept. 1560; il lui marque que ses occupations l'empêchent d'écrire des lettres : il ajoute, *in Gallia duæ sunt tumultuandi causæ quia nec regnum Guisianum tolerabile est, nec multi ferre amplius possunt religionem tanta & tam violenta barbarie opprimi. Guisiani quia suam potentiam omnibus exosam vident, nuper fatua & puerili pompa simularunt se paratos esse ad rationenm reddendam.* Il peint les efforts qu'ils firent pour rendre inutile l'assemblée des Etats qu'ils ne pouvoient rompre. En parlant du Clergé, il dit : *Viennensis Archiepiscopus cordate admodum de sanandis Ecclesiæ morbis disseruit, sed paulo post domum recedere coactus est. Rex Na-*

Digitized by Google

varræ adhuc silet, nisi quod Ecclesiæ Aquitaniæ pace aliqua fruuntur. Beza noster apud eum est, quid in posterum statuerit nescio.

361. A Des Gallars, du 3 Octobre; il lui parle de diverses choses, & il lui apprend qu'il est très-fatigué par l'occupation que lui donnent les leçons de Beze qu'il s'est engagé de faire avec les siennes, pendant que le premier étoit à Poissy.

362. A Bullinger, du 14 Octobre, sur les affaires de France.

363. Au même, des Calendes d'Octobre, elle est en partie imprimée.

364. A Acanthe ou de Spina, de l'année 1561: *elle est imprimée.*

265. A Pierre Martyr, du 17 Août. Il lui apprend le retour de Beze, il lui dit qu'il est fortement demandé au Conseil de Zuric par le Roi de Navarre, & il le sollicite à partir.

366. A Salignac, du 3 des Calendes de Septembre; *elle est imprimée.*

367. A Beze, des Calendes d'Octobre, sur diverses choses. Calvin l'a seulement signée CAROLUS PASSELIUS.

368. A Beze, du 19 Novembre. Après avoir parlé de tout ce qui s'étoit passé à Poissy, il ajoute: *Pergendum nihilominus quando nos Deus voluit stultis esse debitores. Ex quo litteris tuis factus sum certior de indictione novi conventus, de tuo reditu consilium mutasse jam ante intellexisti: Ma-*

Digitized by Google

nendum omnino nisi velimus causam prodere & perdere, quæ nunc in summo cardine vertitur. Præcipue gaudeo Reginam ita cupere, quia hinc certo colligere videor eam nil dolose agere. Si qua tamen venerit moræ excusatio opportune metum & dubitationem levabit; elle est écrite & signée comme la précédente.

369. Au même, du 5 des Calendes de Février 1562, sur la maladie de Beze.

370. Au même, du 11 Février. Il lui parle des projets redoutables que pouvoit avoir Philippe second qui faisoit passer des troupes d'Espagne en Italie.

371. Au même, du 18 Février, sur diverses choses peu importantes.

372. A Bullinger, du 12 Mars; il lui raconte ce qui regarde les affaires de France.

373. A Tanner, du 12 Mars; il lui expose un cas de Jurisprudence.

374. A Bullinger, du 9 Septembre, pour engager les Cantons Protestans à s'intéresser pour le sort d'un Bourguignon, habitant de Genève & négociant, qui avoit été incarceré à Milan comme Reformé.

375. A Gaspar Olevianus, Pasteur d'Heidelberg, du 27 Octobre. Il lui parle de Scrimger attaché à Uldrich Fugger, qu'il voudroit attirer à Genève; il répond ensuite à une question qu'on lui avoit faite sur la maniere d'établir un Consistoire pour les mœurs.

Digitized by Google

Quod de constituendæ disciplinæ ratione consilium meum postulas, vix occurrit quod respondeam, nisi optandum esse ut duos Princeps de Consilii sic sententia nominet, duos Universitas, quatuor autem commune urbis, qui una cum Pastoribus Ecclesiæ præsint ac sint morum Censores. Modis quidem omnibus instandum est ut mediocrem saltem disciplinam obtineat. Difficilis labor & molestus, fateor, addo etiam odiosus; sed ubi Christum habes ducem, non est quod unquam fatigeris.

376. A Tremellius, du 27 Octobre; il lui apprend qu'il a remis ses Commentaires sur Hosée pour les faire imprimer, & il l'encourage à travailler sur les autres Prophêtes.

377. A Sulzerus, du mois de Décembre; il lui raconte ce qui s'est passé en France.

378. A Bullinger, du 16 Janvier 1563; il lui recite la bataille de Dreux & la prise du Prince de Condé.

379—387. A Bullinger, du 8 Avril, du 2 Juillet, du 12 Août, du 9, du 12 & 30 Septembre, du 20 Octobre, du 2 & du 27 Décembre. Il continue à lui raconter les affaires de France.

388—389. A Viret, du 2 & du 13 Septembre 1563. Dans la premiere, il lui rappelle, *nondum adhuc oblitus sum quam diligenter me ante complures annos admonueris, cum meas literas apud te furatus esset famulus tuus ut prudentior essem scribendo.*

390. A Farel, du 8 Septembre; *elle est imprimée.*

Lettres de Calvin sans dates.

391. A Myconius, sur les affaires de France.

392. A Lismarinus allant en Pologne.

393. Aux Ministres Bernois, sur les différens qui régnoient entr'eux, *primum, quis sit finis & quæ efficacia Ministri; secundum, quid nobis conferant Sacramenta? tertium, an & quomodo nobis exhibeatur corpus Christi?*

Cette lettre de Calvin n'a pas été finie; on voit au bas des notes qui renferment les idées dont elle devoit être remplie, & les passages de l'Ecriture Sainte dont il vouloit les appuyer. Ainsi, par exemple, on lit: *De Ministris & eorum functione bifariam loqui; scripturam aliquando Spiritus Sancti gratiam includere sub eorum Ministerio, cum seorsum statuitur Minister, prorsus in nihilum redigi cum sua virtute, cum contra ubi sub Ministerio Dei gratia includatur, plurimum ei tribuatur.*

394. A Lælius Socin. J'extrais quelques morceaux de cette lettre, pour faire juger la tolérance de Calvin. *Ego certe si quis alius semper a Paradoxis abhorrui & argutiis minime delector; sed nihil me unquam impediet quin profitear ingenue, quod ex verbo Dei didici; nihil enim in ejus Magistri schola nisi utile traditur: illa mihi unica est perpetuoque futura est sapiendi regula, in simplici ejus doctrina acquiescere. Utinam tu quoque, mi Læli, tuum ingenium eadem moderatione servare dis-*

Digitized by Google

cas. Quare non est quod expectes dum ad illa quae objicis questionum portenta respondeam, si tibi per illas aerëas speculationes volitare libet, sine me quaeso humilem Christi discipulum ea meditari, quae ad fidei meae aedificationem faciunt, ac ego quidem silentio meo ad quod cupio consequar, ne tu mihi post hac sis molestus; liberale vero ingenium quod tibi Dominus contulit non modo in rebus nihili frustra occupari, sed exitialibus figmentis corrumpi vehementer dolet.

N°. 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116.

LETTRES *latines écrites à Calvin, fol. papier.*

Les VIII Volumes renferment les lettres écrites à Calvin par tous les grands hommes de son siécle, en particulier par les Théologiens, & surtout par ceux de la Suisse. On en trouve un grand nombre qui lui étoient adressées pour le consulter sur divers sujets; mais quoique le nombre de ces lettres soit prodigieux, il est très - vraisemblable qu'il en manque encore un grand nombre.

Je ne ferai qu'une seule remarque; c'est que la lettre du Conseil de Genève, écrite au nom du Petit, Grand & Général Conseil, pour rappeller Calvin dans Genève d'où il avoit été proscrit, & l'inviter à y venir exercer de nouveau son Ministere, a un sceau qui détruit une opinion généralement reçue sur la devise actuelle des Armoiries de la République, *POST TENEBRAS LUX*. On croit

Digitized by Google

croit communément qu'avant la Reforme de la Religion, les Armoiries de la République portoient pour devise, *POST TENEBRAS SPERO LUCEM*; & qu'aprés la Reforme, on prit la devise que nous avons à présent; cependant, le 22 Octobre 1540, la lettre écrite à CALVIN fut scellée avec un SCEAU qui portoit pour devise *POST TENEBRAS SPERO LUCEM*. Mr. Jallabert a un Acte, expédié dans la Chancellerie le 7 Janvier 1552, qui porte la même devise. On trouve encore des piéces de monnoie frappées en 1561, où la devise des Armoiries est *POST TENEBRAS LUCEM*, comme on la voit de même dans toutes les monnoies frappées immédiatement après la Reforme qui s'acheva en 1535.

N°. 117. LETTRES *de Beze à Calvin*, *fol. Papier.*

N°. 118. LETTRES *de Beze à Bullinger*, *fol. Papier.*

N°. 119. LETTRES *de Beze à divers*, *fol. Papier.*

N°. 120. LETTRES *de Bullinger à Théodore de Beze* de 1561-1574.

Ces lettres sont très-curieuses, & apprennent bien des choses intéressantes sur les affaires politiques & ecclésiastiques de France & d'Allemagne. Il ne seroit pas facile d'en donner des fragmens intéressans, parce qu'il faudroit à chaque instant les accompagner d'un commentaire historique pour les rendre intelligibles.

J'obſerverai ici, à l'égard des lettres de Calvin, qu'elles ſeroient autant d'énigmes pour ceux qui ne ſauroient pas l'hiſtoire du temps; car afin d'être plus court, ou peut-être plus ſecret, Calvin n'emploie jamais que les noms de batême de ceux dont il parle, & la plupart des dates ſont tirées des choſes mêmes dont il eſt fait mention dans la lettre. Je dois encore dire que le plus grand nombre des lettres de ce grand homme avoient été tranſcrites par Mr. Samuel Turretini, que j'ai profité de ces copies qui ſont très-fideles; & que je n'aurois jamais entrepris de les parcourir toutes, s'il m'avoit fallu les lire dans la mauvaiſe écriture de notre célebre Théologien.

N°. 121. LETTRES *diverſes de divers hommes célebres, fol. Papier.*

Elles ſont écrites de 1557–1561.

N°. 122. LETTRES *du Synode de Cracovie à Bullinger & à Calvin, fol. Papier.*

N°. 123. LETTRE *de Junius à Theodore de Beze, fol. Papier.*

Elle roule ſur le λογος.

N°. 124. LETTRE *de Guillaume Budé, Secrétaire du Roi, au Pape Jules II, 4°. Papier.*

Cette lettre a été faite pour expliquer le livre de Plutarque ſur *la Tranquillité de l'ame*, qui avoit

Digitized by Google

été traduit du Grec en Latin, cet ouvrage fut composé en 1505, & le Manuscrit a été copié pendant la même année.

125. LETTRES *diverses de Cyrille Lucar, fol. Papier.*

La premiere est adressée à Antoine Leger, Professeur de Genève ; il lui parle 1°. de l'impression du nouveau Testament faite à Genève en Grec vulgaire.

2°. Des différences qu'on observe dans la Religion Catholique Romaine & la Religion Grecque.

3°. De ses propres affaires.

4°. Des heureux changemens que Leger avoit fait dans ses idées sur la Religion.

La seconde est écrite au Mag. Conseil de Genève & à la Vénérable Compagnie des Pasteurs ; il les entretient de son état, & il leur témoigne l'estime qu'il a conçue pour Antoine Leger avec lequel il avoit vécu à Constantinople.

La troisieme est écrite d'Egypte à l'Archevêque de Dominis, elle est datée de 1618.

On y trouve ensuite trois lettres d'Antoine Leger, qui servent de réponses à celles du Patriarche Cyrille.

On y voit encore une lettre de Corydallus à Leger.

Deux lettres de Conopius au même.

Digitized by Google

Loci collecta Doctore Legero de Deo & Scriptura.

Une copie de la léttre de Cyrille à Uttembogaert, Miniſtre à la Haye, où il lui décrit les diverſes ſectes de la Religion Grecque, & où il nomme tous les lieux où cette Religion a été reçue.

Toutes ces piéces grecques & latines ont été données à la Bibliothéque publique par Antoine Leger.

Digitized by Google

TROISIEME PARTIE.

MANUSCRITS FRANÇOIS.

THÉOLOGIE.

N°. 1. LA SAINTE BIBLE, *II Vol. fol. Vélin.*

LE vrai titre de ce Manuſcrit eſt celui-ci : *La* BIBLE YSTORIAUS *ou les* YSTOIRES ESCOLATRES.

Ce livre porte les Armoiries de la famille Petau ſur la couverture. Il eſt écrit ſur deux colonnes ; les gloſes, quand il y en a, ſont placées dans la marge ou dans le bas des pages. Les grandes lettres ſont hiſtoriées, & tout l'ouvrage eſt enrichi d'une foule de miniatures qui repréſentent l'événement rapporté dans l'endroit où elles ſont placées. Ainſi, par exemple, dans le haut de la premiere page, il y a une de ces peintures qui montre le Traducteur de la Bible aſſis devant un pupitre chargé de livres, entre leſquels on voit la Bible ouverte. On y lit diſtinctement ces paroles du Prologue *chacun jour* &c. & au-deſſus dans une eſpece de ruban qui s'élance hors de la main de l'Auteur, on découvre le commencement du Prologue, *Pour ce que le Deable*, &c. A quelque diſtance, on apperçoit des Clercs tenant leur

Digitized by Google

Missel sous le bras, & on voit parmi eux des enfans tonsurés. Les premieres pages de chaque livre ont de riches bordures ornées de fraises, ce qui annonce le XV siécle.

Ce Manuscrit est un de ceux sur lesquels Jallabert a le plus écrit; je me fais un plaisir de reconnoître ici que j'ai beaucoup profité de son travail pour l'intelligence de ce Manuscrit.

Le Prologue de cette Bible est remarquable, en voici quelques lambeaux: *Pour ce que le deable que chacun jour empesche destourbe & enordit les cuers des hommes par oiseuse & par mil las qu'il a tendus pour nous prendre, entre en nos cuers comme celui qui oncques ne cesse de guetter comment il nous puisse mener a pechie pour nos ames traire en son puant enfer avecques lui. Est il mestier a nous clercs & prebstres de saincte eglise qui devons être lumiere du monde, que nous apres nos heures & nos oraisons entendues a aucune bonne oeuvre faire...... Sy je qui suis prebstre & chanoine de sainct pierre daire de leuesche de terouenne & guiars des moulins suis appellé premierement a la louenge de dieu de la vierge marie & de tous saincts & apres au prouffit de tous ceulx qui ceste oeuvre verront & a la requeste de ung mien especial amy qui moult desire le prouffit de mon ame, Translate les livres historiaux de la bible de latin en romans, en la maniere que le maistre en traicte en histoires. les escolastres en lisent des histoires ce dont il nest pas mestier de translater & en*

Digitized by Google

faisant plainement le texte des livres historiaux de la bible. Si prie a tous ceulx qui ces translations lirront que sil na aucune chose a reprendre en lordonnance du romans quils me ayent pour excusé, car sur lame de moi je ny ai rien mis ni adjousté fors pure verite si comme je lai trouve ou latin de la bible & des histoires aux escolatres, & qui les voudroit regarder lon y pourroit trouver certainement la pure verite de toutes ces translations ...... si rens grace a dieu de lespace de vie de la sainté & de tant de sens quil ma presté.......

Le Prologue finit ainsi :

. *An lan de grace mil* CC *& quatre vins &* VI *ou mois de Juing ouquel je fus né & es quarante ans accomplis commençai je ces translations & les eus parfaites an lan de grace mil* CC XXIIII. & VIIII. *ou mois de fevrier & en lan de grace mil* CC XXIIII. XVII. *le jour de saint remy fus je esleu & fait doyen de saint pierre daire dont je estois chanoine sy comme devant est dit.*

Premierement est en ce livre translate

Le livre de genesis & puis exodes.

Levitiques.

Le livre des nombres.

De deuteronomes.

Le livre Josué.

Le livre des Juges.

Les quatre livres des roys.

Le livre Job & le Psaultier david.

Digitized by Google

Les pareboles salemon.

Le livre de la sapience salemon.

Le livre ecclesiastique.

Le livre des cantiques.

Le livre baruth.

Le livre Ysaie Jheremie & les lamentations ezechiel daniel & les autres prophetes.

Le livre thobie.

Le livre susanne & les histoires qui viennent apres sy comme vous les trouveres.

Le livre judith & les histoires qui apres viennent si comme vous les trouveres.

Les deux livres des machabees.

Lhistoire evangeliste que lon dit le nouvel testament.

Les evangilles toutes.

Toutes les epistres sainct pol.

Les faicts des apostres.

Et lapocalipse saint Jehan.

En celle maniere sont ces livres ordonnés lun apres lautre en lhistoire aux escolastres, car je en suis du tout & en suivre dois le maistre en histoires & en toute son ordonnance, saulve ce que les paraboles salemon le livre job ne sont pas contenus en histoires mais je les ai mis en ce livre pour la bonté de eulx.

On trouve dans la troisieme page, après celle-ci, une lettre du Maître en histoires, par laquelle il envoie son ouvrage à l'Archevêque de Sens, *pour le corriger se mestier en est.*

A honnourable Père & son chier Seigneur Guillaume par la grace de Dieu archeuesque de Sens, Pierre es serf Jesuchrist prebtre doyen de tric treves bonne vie & bonne fin.

Mais que signifie ces mots de trictreves ? Si l'on en croit l'Abbé le Bœuf, qui a vu quelques Bibles de Guyars des Moulins, il soupçonnoit que Pierre Comestor, qui est l'Auteur des histoires escolastres, & non des histoires scholastiques, comme dit Morery dans son Dictionnaire, étoit Doyen de Tric, alors le mot de *Treves* signifioit *Trouves* & l'on lisoit alors le souhait, *trouvés bonne vie & bonne fin* ; mais comme on lui disoit que dans d'autres Bibles manuscrites de Guyars des Moulins, & sur-tout dans deux exemplaires qui sont dans la Bibliothéque de Genève, on lisoit Pierre Doyen de Treves, il répondoit alors que le Copiste avoit sauté le mot de Tric. V. *Mém. de l'Acad. des Inscript. T. XVII, p. 731.*

Mais il paroît qu'il se trompe ; car 1°. il n'explique point ce que signifie ce mot de Doyen de Tric. 2°. L'original latin de Pierre Comestor détruit entiérement cette idée, puisque dans l'Epître dédicatoire que Guyars a traduite, on lit *Petrus servus Christi presbyter Trecensis vitam bonam & exitum beatum.* 3°. On sait que Pierre Comestor fut Doyen dans l'Eglise de Troyes en Champagne, & qu'il en avoit été Chanoine. 4°. Enfin, il est évident que le mot *Treve* a été un

des noms latins de la ville de Troyes, comme on peut le voir dans le Dictionnaire de Baudrand, T. II, mais sur-tout dans la *notitia Gallarum de Valesius*. Que résulte-t-il de tout cela ? Si-non que Guyars a pu se servir du vieux mot de *Trece*, & qu'il a lu Doyen de Trece, en ajoutant ensuite *trevés bonne vie & bonne fin*. Des Copistes ignorans ayant sauté le mot de *Trec*, on écrit que Comestor étoit Doyen de Treves, ce qui est absolument contraire à l'histoire.

Il faut remarquer qu'on ne trouve pas les livres de la Bible copiés dans l'ordre indiqué par la Table que j'ai rapportée. Ainsi, après le livre de Job, intitulé, je ne sais pourquoi, *Job le petit*, on a placé Thobie qui est suivi de Jhérémie, Ezéchiel, Daniel, Susanne, &c. *puis du livre Judie & des hystoires qui après en suivent.*

Après l'histoire de Judith, on lit ces paroles en lettres rouges, *vueil je ci mettre aulcunes choses que je treuve en hystoires qui sont contenues en l'hystoire de Judie ; si comme des sept enchanteurs & de daires le fils ystapes de la consummation du temple & de ageun & de zacharie du roy xerces du roy artaxerces de esdra nehemie de la reedification de jerusalem de l'invencion des tabernacles de la dedicace du mur & de la mort esdra & neemie & tout ce est es histoires jusques au livre hester la royne.* Ces histoires occupent cinq pages & demi.

Au commencement du livre d'Esther on lit :

Ce livre Hester n'a nuls titres. Mais après la fin du livre Hester a de diverses hystoires qui sont contenues sur le livre hester, si comme du roi ochun; on treuve en ce livre diverses choses qui ne gisent mie en la bible car St Jherome dit que il les trouva es tresoreries des juifs & communes escriptures de divers traictes escriptes de langue & de lettres gregoises si en semblera a la gent laye histoire mieulx ordonnée.

Après le livre d'Esther, on trouve plusieurs chapitres, intitulés :

Du roy ochun.

Du roy arsame & de dara.

Du roy alexandre le grant.

Comment les dix lignées des juifs furent encloses.

Du roy tholomée sother.

Du roy tholomée philadelphe.

Du roy evergentin.

Des roys philopator & antiochun le grant.

De seleucun le roy.

De antiochun epiphanem.

Les Agiographes suivent ceux-ci :

Les parebolles de salmon.

Les ecclesiastes.

Le cantica canticorum.

De la sapience.

Ecclesiasticus.

Le second volume de cette Bible commence par les prophetes, celui *de ysaie jheremie les lamentations baruth ezechiel daniel osee joel amos abdie*

joas pour jonas michie nahum abacuch syphonias aggeus zacharie malachie les deux livres de machabeus.

Le Nouveau Testament n'est pas séparé du Vieux, mais il suit immédiatement dans cet ordre :

Les quatre Evangiles, les Epîtres de monseigneur St. Pol: leur ordre est le même que dans les Bibles ordinaires; on voit après elles les Actes des Apôtres, ensuite les Epîtres de St. Jaques & de St. Pierre; il n'y en a que deux de St. Jean, puis l'Apocalypse, enfin le Pseautier.

Voici comment le premier verset des Pseaumes est traduit : *Beneure est lomme qui nala pas ou conseil des felons & qui ne estoit pas en la voye des pechieurs & qui ne sest pas enchaure de pestilence.*

Ce Manuscrit peut être du XIV siécle.

V. *Acad. des Inscript. Vol. XVII; Valesii Notitia Galliarum; Baudrand Dict. Geograph.; Morery.*

N°. 2. BIBLE FRANÇOISE, *fol. Vélin.*

Cette Bible est la même que la précédente, quoiqu'elle me paroisse beaucoup plus ancienne.

Elle est écrite sur trois colonnes; on y trouve au premier feuillet, en lettres grises, le nom de Philippe de Châlons, & dessous celui de Jean Duvillard, Citoyen de Genève, qui fut plusieurs fois Syndic de la République, & qui donna ce Manuscrit à la Bibliothéque publique en 1591.

Cette Bible est enrichie de vignettes rélatives

Digitized by Google

aux traits d'histoire racontés près des endroits où elles sont placées ; on a joint au Texte plusieurs gloses tirées des Peres & soulignées avec de l'encre rouge.

Ce Manuscrit differe du précédent par le style & par l'ordre des livres du Vieux & du Nouveau Testament.

On y lit ainsi le premier verset du premier Pseaume :

Beneois est le omme qui nala mie au conseil des felons & ne stta mie en la voye des pecheours.

On trouve encore dans cet exemplaire la préface de St. Jérôme pour les Pseaumes, traduite par Pierre Arrenchel.

Le Pere Simon parle dans son histoire critique de ce Manuscrit françois du Vieux & du Nouveau Testament. V. *p.* 331 & 531.

Après le Pseautier, on trouve une très-longue Litanie qui commence ainsi :

Kyrie eleison doux dieux
Soyes nous loues & pieux
Kyrie eleison doux syre
Ne nous moultés mie con ire
Pere des aeux aies pitie
De nous par ta sainte amitie
Fils dieu ramembres de la gent
Jette nous hors de tous tourmens, &c.

Il finit ainsi, après s'être adressé à tous les Saints & les Saintes,

Sur dierrées mon oraison
Viegne a toi mon cri & mon ton
Pour vous adieu notre Seignour
Jesucrist notre Sauveour.

N°. 3. BIBLE FRANÇOISE, *fol. Vélin, II. Vol.*

Cette Bible est encore la même que les deux précédentes, mais elle est beaucoup plus moderne; le caractère de l'écriture est courant.

Après le livre d'Esther on lit : *L'an de grâce 1474 le 29 jour du mois de Janvier fut commencé à écrire ce livre aut dépens de honourable Homme du Pont marchand & citoyen de la cité de Genève, il a été accompli l'an dessus écrit le 8 jour de May par la main de Jehan Bagnel de Polygny lès Luxeuil en Bourgogne diocese de Besançon.*

Cet exemplaire differe des deux autres par la disposition des livres de la Bible & par le style; ainsi, par exemple, le second volume commence par le Pseautier qui est appellé *le livre des Cantiques & la sainte parolle de david le prophète parlant de Crist & c'est le premier nocturne.*

Voici le premier verset du premier Pseaume : *Bienheure est lomme qui pas nala au conseil des felons & qui nesta en la voye des pecheurs & qui en la chaire de pestilence ne sassit.*

On s'accorde à observer que la plupart des Manuscrits de cette Bible different pour le langage, & qu'on suit presque les progrès de la langue françoise, en suivant les divers exemplaires qui

en ont été fait en différens temps. Cet ouvrage fut si estimé dès qu'il parut, qu'on le traduisit en plusieurs langues ; & on le crut si utile, que diverses personnes en renouvellerent la langue en divers temps.

Ces différences s'étendent encore aux livres qui composent cette traduction. Il y a plusieurs exemplaires, dans lesquelles on ne trouve qu'un abrégé des Evangiles & des Actes ; tels sont ceux au moins qui sont une traduction fidelle de l'ouvrage de Comestor, tandis que plusieurs contiennent non-seulement les Evangiles & les Actes, mais encore les Epîtres & l'Apocalypse, d'où l'on peut conclure que ces livres ont été ajoutés à la traduction de Guiars.

Cette Bible a été donnée à la Bibliothéque de Genève en 1603 par Jean Ternaut, Citoyen de Genève.

Jallabert qui avoit fait, comme je l'ai dit, d'excellentes remarques sur le Manuscrit N°. 1 de la Bible françoise de Guiars dont je me suis beaucoup servi, en a ajouté de très-curieuses sur cette Bible elle-même, que je ne veux pas passer sous silence. Il observe qu'on trouve dans plusieurs Bibliothéques de France des Manuscrits de la Bible traduite en françois par Guiars, qui ont appartenu aux Rois de France, aux Ducs de Berry & de Bourgogne ; ainsi, par exemple, on lit cette note écrite de la main de Charles V ; *Cette Bible est à*

Digitized by Google

nous Charles V de notre nom Roy de France & est en II Vol. On sait qu'il avoit fait présent de plusieurs exemplaires de la version de la Bible en françois à divers Seigneurs & Dames de sa cour.

Les Registres de la Chambre des comptes de Dijon portent que Philippe-le-Hardi, Duc de Bourgogne, paya six cens écus d'une Bible écrite en françois. On trouve cinq exemplaires de la Bible en françois dans le Catalogue des livres de Jehan, Duc de Berry. Il y en a un qui est estimé L. 250; un autre L. 300, & un autre L. 400. Charles VIII fit imprimer à Paris la Bible de Guiars en II Vol. fol. chez Verard en 1488; on lit dans le Prologue: *& a été cette Bible en françois la premiere fois imprimée à la requeste du très Chrestien Roy de France Charles VIII de ce nom.*

Les Rois Jean, Charles V & Charles VI se plaisoient à lire l'Ecriture Sainte, & ils chargerent diverses personnes, comme Nicolas Oresme & Raoul de Presle, de la traduire en langue vulgaire, ou plutôt de perfectionner la traduction de Guiars; c'est au moins ce qui me paroît le plus vraisemblable; l'ouvrage de Raoul de Presle fut fini en 1377, & Oresme y fit quelques changemens.

Philippe de Maisieres dit à Charles VI par la Royne vérité dans le songe du vieil Pelerin, p. III, ch. LII; *& si te conseilles beau fils que communement tu te tiegnes à la Bible en suivant la doctrine de*

de son bon pere Charles V qui chacun an la lisoit toute en personne.

V. *Hist. crit. du V. T. p.* 318, *du N. p.* 18, 320 & 413; *Hist. des ouvr. des Sav. Août* 1689; *Journ. de Trévoux* 1746 *Août; Ac. des Inscript. T. VII; Mém. de Comin. T. III; additions à l'hist. de Louis XI; Hist. litter. de Lyon T. II; Dissert. de le Bœuf T. III; Défense de la traduction de Genève.*

N°. 4. EXAMERON, ou l'Histoire royale & les plus belles & les plus curieuses questions sur l'Exameron en forme de lettres, dédié au Roi par le Sr. Nicolas de Hauteville, Prêtre & Docteur de Paris, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de St. Pierre de Genève, du 16 Juillet 1667, *fol. Papier.*

Voici un commentaire du commentaire de St. Basile sur les six jours de la Création : L'Auteur y débite tout ce qu'il sait des anciens romans qu'on a fait sur l'histoire naturelle, & des rêveries de l'ancienne philosophie. Il cite, sans discernement, les passages des Peres, pour appuyer ses absurdités, & il joint à tout cela les réflexions les plus extraordinaires; ainsi, par exemple, après avoir fait un très-long éloge de la nuit, il dit que Dieu l'avoit choisie pour accomplir ses plus grands mysteres.

N°. 5. TRAITÉ DES ANGES, *fol. Papier.*

Ce livre est dédié à la Trinité & à la Vierge.

Digitized by Google

J'en rapporte la Dédicace, parce qu'on y trouve tout ce qui peut intéresser sur cet ouvrage.

A l'honneur & louenge de la saincte trinité de la benoiste vierge marie de la tres excellent angelique nature & de tous les saincts & sainctes du paradis. Cy commence le traicté que frere françois d'Eximines docteur en theologie de l'ordre de monseigneur st françois de la province d'arragon a fait & compile sur le livre de st denys c'est assavoir angelique ecclesiastique hierarchie & mystique theologie, recitants les expositions de plusieurs excellents docteurs & aultres saints peres approuves par saincte mere eglise, ou se traicte principalement des bons anges & mauvais & de plusieurs prouffitables & merveilleuses matieres lequel traicté contient en soi cinq livres.

Le premier fait mention de l'excellente haultesse & dignité d'angelique nature.

Au second livre parle qu'est ordre & hierarchie.

Au tiers livre parle du diligent service que font les saincts anges aux hommes.

Au quart livre parle quelle fut la creation des anges en leur commencement & aussi des mauvais.

Au quint livre & dernier parle de la haultesse de monseigneur St Michel & pourquoi il est plus hault dans les ordres des autres.

On apprend à la fin du dernier chapitre, quel est celui qui engagea l'Auteur à traiter ce sujet. *Ne reste sinon de faire graces à dieu tout puissant & à vous tres honnorable Chevalier Messire Pierre d'Ar-*

Digitized by Google

tis maistre d'hostel & Chambellan de tres hault Prince & Seigneur Jehan par la grace de Dieu Roy d'Arragon regnant l'an 1387. Du Verdier confirme tout cela dans sa Bibliothéque françoise.

Cet ouvrage fut imprimé à Genève aussi-tôt qu'il put l'être, car la date de l'édition est de 1478 ; il fut imprimé ensuite à Paris en 1518.

V. *Bibl. Hispana Vetus T. II ; Bibl. françoise de Du Verdier T. I.*

N°. 6. L'HORLOGE *de Sapience, fol. Vélin.*

Cet ouvrage est divisé en deux livres.

Le premier contient XVI Chapitres, dans lesquels l'Auteur traite de la sagesse ; du desir qu'on doit en avoir ; comment on la trouve dans la passion de Jésus-Christ ; combien on doit aimer son Sauveur ; combien la passion de Jésus nous est utile, & quels sont les dangers de la négliger.

Le second instruit ses lecteurs de divers escoliers qui sont au monde, de la science de bien mourir ; du Saint Sacrement de l'Autel ; comment on doit louer & servir en tout temps divine sapience ; comment les bons Chrétiens doivent épouser dame sapience & renouveller leur amour pour les bonnes œuvres, & des fruits qui viennent de la divine sapience.

On attribue cet ouvrage à Henri Suson, d'autres à Jean de Sonsaube.

Digitized by Google

Ce Manuscrit fut fini d'écrire le 17 Avril 1417, & on l'imprima à Genève en 1478.

On lit sur la couverture une note intéressante pour Genève, elle renferme la description d'un terrible incendie arrivé dans cette ville le 21 Avril 1430 ; elle apprend que vers le lac il n'y eut que la Tour qui étoit près du Pont du lac qui résista ; que le feu fut si ardent, que dans la Tour d'une Eglise, *duo Cymbala grossa fusa fuerunt, idem evenit campanulæ horologii*, le clocher de la Madelaine fut consumé avec plusieurs maisons du voisinage, & même du Bourg-de-four. On ajoute que le feu commença dans une grange aux rives du lac, vers la maison de Pierre Curtillet & de Pecolat, & qu'il souffloit une très-forte bise.

THÉOLOGIE POLÉMIQUE.

N°. 7. *Le* CHEMIN *du Temple de la Vérité, fol. Papier.*

Cet ouvrage est divisé en sept Chapitres, & il contient, comme dit l'Auteur, le triomphe & victoire de la vérité contre les mensongiers, parjures, idolâtres, hérétiques, athéistes, hypocrites, perturbateurs de l'Eglise Chrétienne & aultres siens adversaires, compilé & réduit par écrit en forme de dialogues par noble homme Jaques de la Motte Sieur de Huppigny. Il dédia son ou-

Digitized by Google

vrage à Claude de Lorraine, Duc d'Aumale, Pair de France, Lieutenant général de Bourgogne.

Il cherche à faire voir quelle est la force & l'empire de la vertu & de la vérité sur l'esprit des hommes; l'Auteur plein de ses idées, prend le chemin du temple de la vérité, en discourant avec la vérité qu'il croit avoir pris pour guide; il rapporte à cette occasion tout ce qu'il imagine qu'elle lui a dit contre le mensonge, le faux témoignage, l'idolâtrie, le malheur des idolâtres; mais surtout contre l'hérésie & les hérétiques qu'il épargne beaucoup moins que les autres. Je ne crois pas que cet ouvrage soit imprimé, je ne l'ai vu indiqué nulle part. Du Verdier attribue à ce Jaques la Motte Sieur de Huppigny LE BLASON DES CÉLESTES ET TRÈS CHRÉTIENNES ARMES DE FRANCE contenant le devis des trois fleurs de sapience, justice & bon conseil assises au Champ de vertu, in-16°, à Rouen 1549.

V. *Du Verdier*, *T. II*, *p.* 291.

N°. 8. PIÈCES *rélatives à la dispute avec le Pere Cherubin*, *fol. Papier.*

Le Magnifique Conseil de Genève & la Vénérable Compagnie de ses Pasteurs resolurent en 1598 d'accepter un défi, qu'avoit fait le P. Cherubin Capucin, pour disputer publiquement sur les matieres controversées dans la Religion; mais

Digitized by Google

ces deux corps, qui sentoient bien qu'ils n'auroient pas dû écouter les cris du Capucin, céderent aux sollicitations des habitans reformés du Chablais qui étoient devenus une seconde fois les sujets du Duc de Savoye; ils ne se rendirent cependant, qu'après avoir communiqué à Berne & à Zuric ce qui se passoit.

On trouve dans ce volume plusieurs piéces rélatives à la négociation de cette dispute, à la détermination des temps, des lieux, des matiéres, à la présidence & à la sûreté de ceux qui s'y rendroient; on arrêta qu'elle se tiendroit à Thonon. Ce Manuscrit renferme encore les lettres reçues des Eglises de Suisse à ce sujet, avec la correspondance de ceux qui furent chargés d'arranger cette conférence.

N°. 9. DISPUTES *entre le Ministre Bereaud de Montauban & le Jésuite Sapeti, fol. Papier.*

Ces disputes eurent lieu à Montauban en 1598; elles roulent presque sur tous les sujets de controverses religieuses qui se sont élevés entre les Catholiques Romains & les Protestans.

N°. 10. QUESTIONS *faites à Mr. le Ministre Gausson, par le Prêtre Piard avec les réponses, fol. Papier.*

N°. 11. TRAITÉ *de controverse sur la Ste. Cene, fol. Papier.*

Cet ouvrage paroît composé dans le commencement du XVII siécle; j'en ignore l'Auteur, mais on y attaque les principes de la doctrine des Catholiques Romains sur l'Eucharistie.

N°. 12. OPINION *du Ministre Maignier sur la sanctification de la chair de Christ; fol. Papier.*

Cet ouvrage fut déposé à la Rochelle en 1576.

On y a joint, RÉPONSE à Mr. Maignier touchant l'écrit qu'il a fait sur la sanctification de la Chair de Christ.

N°. 13. CERTIFICAT *signé* de deux Docteurs de Sorbonne, J. de Salignac & Viboult, qui approuvent la version en vers françois de nos Pseaumes, depuis le 48e. jusqu'au dernier, comme étant conforme au Texte hébreu & à la foi catholique. Peut-être refusérent-ils d'approuver les 48 premiers Pseaumes, parce qu'ils avoient été composés par Clément Marot. Ce Certificat est daté du 16 Octobre 1561.

THÉOLOGIE PARÉNÉTIQUE.

N°. 14. CONCEPTIONS *plaintives sur la dégénération de l'Eglise du présent & la cause d'icelle, 4°. Papier.*

Cet ouvrage est dédié aux Magnifiques & très-redoutables Seigneurs de l'illustre & très-renommée République de Berne; la dédicace est signée *Pastor.*

Digitized by Google

On trouve ensuite un avis au Lecteur, & enfin l'ouvrage lui-même. L'Auteur assigne, comme les causes de la dégénération du présent, l'ignorance & l'aveuglement d'esprit; à cette occasion, il trace les devoirs des Pasteurs, & il entre dans des détails peu honorables pour ceux qu'il croyoit nécessaire d'instruire. Enfin il s'emporte souvent d'une maniere indécente contre l'Eglise Romaine.

N°. 15. SERMONS *divers, fol. Papier.*

Ces Sermons appellés à Genève *Congrégations*, sont des discours que chaque Pasteur est obligé de faire à son tour chaque Vendredi matin, sur un sujet donné, mais qui est toujours tiré des livres historiques du Vieux & du Nouveau Testament, qu'on explique par ce moyen d'un bout à l'autre. Il importe de remarquer que ce Sermon est soumis à la censure du Corps des Pasteurs qui prononce toujours ce qu'il en pense.

Ces discours recueillis dans ce volume, ont été prononcés par Michel Cop, par Calvin & Beze.

N°. 16–40. SERMONS *de Jehan Calvin en* 44 *Vol. fol. Papier.*

123 Sermons sur la Genèse, II Vol.
200 ——— sur le Deutéronome, IV. Vol.
159 ——— sur Job, III Vol.
72 ——— sur les Pseaumes, II Vol.
43 ——— sur Esaïe, VII. Vol.

Digitized by Google

91 Sermons ſur Jéremie, II Vol.
25 ——— ſur les Lamentations, I Vol.
174 ——— ſur Ezechiel, IV Vol.
47 ——— ſur Daniel, I Vol.
65 ——— ſur Oſée, I Vol.
17 ——— ſur Joël, I Vol.
43 ——— ſur Amos, I Vol.
5 ——— ſur Abdias, I Vol.
6 ——— ſur Jonas, I Vol.
28 ——— ſur Michée, I Vol.
17 ——— ſur Sophonie, I Vol.
189 ——— ſur les Actes des Apôtres, III Vol.
110 ——— ſur la premiere Epître aux Corinthiens, II Vol.
66 ——— ſur la ſeconde, I Vol.
43 ——— ſur l'Epître aux Galates, I Vol.
46 ——— ſur les Epîtres aux Theſſaloniciens, I Vol.
55 ——— ſur la premiere Epître à Timothée, I Vol.
31 ——— ſur la ſeconde, I Vol.
48 ——— ſur l'Epître à Tite, I Vol.

2023 Sermons. 44 Vol.

On pourroit croire cette notice des Sermons de Calvin ſingulierement exagérée, ſi les 44 Volumes de Sermons n'étoient pas exiſtants, ſi cette notice elle-même n'étoit pas tirée du Regiſtre de

Digitized by Google

la Vénérable Compagnie des Pasteurs, & si l'on ne savoit pas surement qu'elle a été faite en 1564 par David Raguenier, & copiée par Nicolas Colladon, Secrétaire de la V. Compagnie des Pasteurs; mais ce qui étonnera bien plus, c'est que tous ces Sermons ne sont pas encore la collection complete de tous les Sermons prononcés par cet infatigable Prédicateur, car l'on sait certainement que cette notice n'indique que les Sermons qu'il prêcha depuis le 29 Septembre 1549 jusqu'au 15 Février 1560. Cependant, on sait aussi qu'il vint à Genève au mois d'Août en 1536, qu'il fut à la vérité souvent absent, mais toutes ces absences n'occuperoient pas l'espace de 4 ans dans le reste de sa vie. On sait encore qu'il ne mourut qu'au mois d'Août 1564, & qu'il prêcha presque jusqu'à sa mort. Au reste, il ne faut pas croire que Calvin écrivit ses Sermons; il prêchoit de méditation, & l'on écrivoit ses discours à mesure qu'il les prononçoit; on en a cependant imprimé quelques-uns, & l'on y admire la finesse de sa critique, la profondeur de son jugement, la solidité de son instruction & la chaleur de son éloquence.

Les Sermons sur l'Epître aux Romains, qui sont dans la Bibliothèque de Berne, furent écrits par André Spifame.

V. *Catal. Manuscript. Cod. Bibl. Bern. T. I.*

CONCILES.

N°. 41. RECUEIL *des Synodes nationaux de France*, 4°. *Papier.*

Il renferme tous les Synodes nationaux tenus en France, depuis le premier qui fut assemblé à Paris le 25 Mai 1559, jusqu'au vingt-neuvieme assemblé à Loudun le 16 Novembre 1659.

Il paroît, par une note jointe à ce Volume, qu'il a appartenu à l'Eglise réformée de Grenoble.

N°. 42. RECUEIL *des Synodes nationaux de France*, *fol. Papier*, *II Vol.*

Cette collection est une copie semblable à celle qui est indiquée dans le numéro précédent.

N°. 43. RECUEIL *des Synodes nationaux de France*, *fol. Papier*, *III Vol.*

On ne trouve ici que les vingt-sept premiers Synodes nationaux; savoir, depuis celui qui fut assemblé à Paris le 25 Mai 1559, jusqu'à celui d'Alençon tenu le 27 Mai 1637.

N°. 44. RECUEIL *de quelques Synodes tenus en France*, *fol. Papier.*

Ce sont les copies de quelques Synodes, faites pour le célebre Daillé.

On y trouve encore le Synode Provincial des

Digitized by Google

des Eglises de Xaintonges, Angoumois & Aunis, assemblés en 1654 dans la ville de la Rochefoucault.

N°. 45. ACTES *des Synodes de Castres en Albigeois, de Charenton & de Loudun, fol. Papier.*

Aymon a donné, en deux Volumes *in*-4°. imprimés à la Haye en 1710, le Recueil complet des Synodes dont je viens de parler dans les numéros précédens.

N°. 46. SYNODE, *tenu à Nismes, fol. Papier.*

Ce sont les Actes du Synode provincial tenu à Nismes en 1561, avec la procédure faite à Nismes le 20 Mars 1561, contre Mutonis & sa déposition du St. Ministère.

N°. 47. ACTES *du Synode Provincial, tenu à Ulyns près de Lyon, 4°. Papier.*

Ce Synode fut assemblé le 5 Juin 1603.

N°. 48. ACTES *du Synode Provincial, tenu à Bussy en Bourgogne, 4°. Papier.*

Ce Synode fut assemblé le 10 Mai 1604.

N°. 49. ACTES *du Synode Provincial, tenu à Bussy en Bourgogne, fol. Papier.*

Ce Synode fut assemblé le 8 Mai 1610.

N°. 50. ACTES *du Synode Provincial, tenu à Bussy en Bourgogne, fol. Papier.*

Digitized by Google

Ce Synode s'assembla le 15 Juin 1571.

N°. 51. ACTES *du Colloque des Eglises reformées du bailliage de Gex, fol. Papier.*

Ce Colloque fut assemblé au mois de Mars 1647.

On y a joint les Actes du Colloque de la même Eglise, tenu pendant la même année au mois de Juillet.

N°. 52. INVENTAIRE *pour le Colloque du Diois, 8°. Papier.*

Cet Inventaire fut fait en 1649, & il contient, comme on le voit, l'estat des Villes, Bourgs & autres lieux de ceste province de Dauphiné, où l'exercice de la Religion reformée a été establi par Mrs. les Commissaires députés par Sa Majesté pour l'exécution de l'Edit de Nantes, ensemble des ordonmnces faites par les dits Seigneurs Commissaires en chacun lieu pour le dit establissement &c.

N°. 53. ACTES *du Synode de la Province de Bourgoigne & jointes, fol. Papier.*

Ce Synode fut assemblé au lieu de Sergier Pays de Gex, le 19 Août 1665.

N°. 54. ACTES *du Synode de la Province de Bourgougne, fol. Papier.*

Digitized by Google

Ce Synode fut assemblé au Bourg de Cours le 15 Août 1676.

N°. 55. ACTES *du Synode des Eglises reformées de Bourgogne, fol. Papier.*

Ce Synode fut assemblé à Yssurtilie le 30 Avril 1678.

N°. 56. EXTRAIT *des Actes du Synode des Eglises réformées de Bourgogne, fol. Papier.*

Ce Synode fut assemblé à Yssurtille le 1 de Juillet 1682.

LITURGIES.

CONFESSIONS DE FOI. DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE.

N°. 57. LÉGENDE *dorée, fol. Vélin.*

Ce Manuscrit est enrichi de plusieurs vignettes, & il porte les armoiries de la famille Petau.

On a suivi, pour faire l'histoire des Saints, l'ordre indiqué par le Calendrier, & l'on en trouve outre cela une table très-exacte.

On voit à la fin de cette table une note curieuse qui fait connoître l'Auteur de cette traduction & le temps où elle a été faite. *Cy après sont les intitulations des fêtes nouvelles translattées de latin en françois par tres excellent Docteur en theologie*

maistre Jehan Golain de l'ordre de notre Dame du Carme.

Entre ces fêtes nouvelles, on compte celle de St. Thomas d'Aquin : on sait qu'il fut canonisé en 1323 ; d'où il résulte que ce Manuscrit doit être du XIV siécle ; car on n'auroit pas fait remarquer la nouveauté de cette fête, de celle du St. Sacrement & de diverses autres, si elles avoient été fort anciennes ; le Traducteur lui-même, en les plaçant à leur date, ne les auroient pas représentées comme étant tout à fait récentes. Il paroît encore que Jean Golain n'a traduit que les histoires des nouveaux Saints. *Cy commence la Table des festes nouvelles, on en compte quarante-six.*

Jean Goulain ou Golain étoit Normand, Prieur du Couvent de Notre Dame du Carme de Rouen, Docteur en Théologie de l'Université de Paris en 1373 ; il traduisit par l'ordre de Charles V, Roi de France de latin en françois *Rationale divinorum officiorum Durandi*, comme on le voit dans le Manuscrit qui est à la Bibliothéque du Roi de France ; & c'est peut-être par les mêmes ordres qu'il completa la Légende dorée. Il est singulier que le P. Labbe l'appelle souvent Gobein, après lui avoir donné le nom de Golein : tous les Manuscrits s'accordent à l'appeller Goulain ou Golain. L'Abbé le Bœuf apprend que Frere Jean de Vignay, qui vivoit en 1330, fit la premiere traduction de la Légende dorée, com-

posée par Jaques de Voragine, à la priere de Jeanne de Bourgogne.

V. *Du Verdier, Bibl. Fr. T. II; La Croix du Maine T. 1er; Additons à l'histoire de Louis XI; Bibl. Biblioth. T. II; Catal. des Man. de la Bibl. du Roi de France; Mém. de l'Acad. des Inscript. T. XVII.*

N°. 58. RECUEIL *sur la discipline des Eglises réformées de France, fol. Papier.*

C'est une compilation *des observations, réglemens & décisions les plus importantes & notables, tirées des Actes des Synodes nationaux, pour servir à l'esclaircissement de la discipline des Eglises reformées de France, avec une remarque en marge, pour savoir en quel Synode national chaque article de la discipline ecclésiastique a esté conceu.*

Cet ouvrage est dédié à Frédric, Comte de Dohna, & il fut approuvé par le Synode national de Charenton en 1644.

Voici l'ordre des matieres:

1°. Des Ministres.
2°. Des Escoles.
3°. Des Anciens & des Diacres.
4°. Du Diaconat.
5°. Du Consistoire.
6°. De l'union des Eglises.
7°. Des Colloques.
8°. Des Synodes Provinciaux.

9°.

Digitized by Google

9°. Des Synodes nationaux.

10°. Des exercices sacrés de la Congrégation des fideles.

11°. Des Batêmes.

12. Des Mariages.

13. Des réglemens ou avertissemens particuliers.

Dans le même temps, Mr. Gautier, Pasteur d'Archiac, présenta au Synode un ouvrage semblable.

V. *Aymon, histoire des Synodes nationaux T. II, p. 698.*

N°. 59. CAS *de conscience & matieres décidées par les Synodes nationaux, qui ne se peuvent aisément digérer sans aucun article de la discipline, fol. Papier.*

On y a joint :

DÉNOMBREMENT des Députés généraux aux Synodes depuis 1601--1643.

INSTRUCTIONS touchant aucuns Titres des Eglises reformées de France.

Des CHAMBRES de l'Edit.

De l'ETABLISSEMENT des Commissaires pour assister, de la part du Roi, ès assemblées ecclésiastiques des Colloques & Synodes.

COMMISSAIRES du Roi qui ont assisté aux Synodes nationaux, depuis l'Edit de Montpellier en 1622.

Digitized by Google

INSTRUCTION touchant l'exemption des tailles en faveur des Miniſtres.

CATALOGUE de certains livres faits par l'autorité des Synodes nationaux, ou qu'ils ont recommandé.

CATALOGUE de certains livres cenſurés par les Synodes nationaux. Dans le Catalogue des premiers, on trouve :

La réponſe de L. Daneau à la premiere partie des écrits de Bellarmin.

Les Sermons de Beze ſur la Paſſion & ſa paraphraſe des Cantiques.

Le Sr. Renaud chargé de répondre aux écrits du Cardinal Du Perron, & le Sr. de Montigny à ceux de Cayer.

L'harmonie des confeſſions faite par le Sr. Sutuard; le Synode de Vitré ordonna de la traduire en françois & de la faire imprimer avec les notes de Goulart ſur l'édition latine, ſi la traduction étoit imprimée.

Le Sr. Chamier chargé par le Synode de la Rochelle de répondre à tous les écrits du Cardinal Bellarmin : ſon ouvrage eſt approuvé & imprimé par ordre du Synode de Vitré.

Le Sr. Vignier chargé de traiter la matiere de l'Antechriſt : ſon ouvrage eſt approuvé & imprimé par ordre du Synode de Privas.

Le Sr. Perrin chargé de continuer l'hiſtoire des Albigeois dont il avoit donné le plan.

Digitized by Google

Le Sr. Tomçon aidé d'argent, pour faire imprimer son livre intitulé, *la Chasse de la Bête Romaine*.

Le Traité de l'Antechrist par le Sr. Barre, Docteur & Avocat, fut approuvé par le Synode de Castres.

Les œuvres du Sr. Camilon recommandées à la Province d'Anjou.

Le livre de l'Eucharistie du Sr. le Faucheur, loué & recommandé par le Synode de Charenton.

Le sommaire des écrits du Sr. Cottiére, approuvé.

La premiere partie de la Métaphysique du Sr. de la Fitte, Pasteur de Bayonne, approuvée.

Dans le second Catalogue des livres défendus, on trouve :

Un Traité de la discipline & police chrétienne, par Jean Morelly en 1562.

La déclaration du mystere & secret de Dieu démontré par deux figures.

Le miroir de l'Antechrist en Manuscrit 1560.

Le livre de Charles du Moulin, *Unum quatuor Evangelistarum*, parce qu'il contenoit des erreurs sur le franc-arbitre &c. & spécialement sur la vocation des Ministres.

L'histoire de France imprimée à la Rochelle, 8°. 1581, parce qu'elle parloit avec irrévérence des choses saintes & absurdement des profanes.

Digitized by Google

Le livre de Jaques Brocard sur la Genése, 8°. 1581, comme impie.

Traité contre la discipline par Belle-Fleur, 8°. 1581.

Apparatus ad fidem Catholicam. } 8°. 1598.
Pour la paix du Royaume de France, }

Elenchus doctrinæ, supprimé.

Le moyen de la paix chrétienne en la Religion Catholique & Evangélique, par le Sr. de la Milletiere, censuré.

J'ai donné ces deux Catalogues, parce qu'ils servent à faire connoître l'esprit du temps, & surtout divers ouvrages qui sont absolument inconnus. V. *Aymon*, *Hist. des Syn. Nation. T. I & II.*

N°. 59. LOIX *de leurs Excellences de Berne, du* 13 *Novembre* 1530, *sur les mariages & punitions des crimes scandaleux*, *fol. Papier.*

On y trouve encore ce qui regarde l'établissement du Consistoire.

N°. 60. ARTICLES *du Synode tenu à Neufchâtel en Suisse*, *rélatifs au Consistoire*, *fol. Papier.*

Il s'agit ici du Consistoire établi à Neufchâtel en 1551 le 24 Mars, & on en donne les réglemens.

On y a joint : Constitutions & ordonnances faites & passées pour l'ordre des cérémonies, &c. publiées le 1 Février 1542.

On y trouve la défense de porter des Paternostres, avec des menaces contre les Devins, De-

Digitized by Google

vinereſſes, Sorciers & Sorcieres ; il y a un article particulier contre les Egyptiens, qui ſont repréſentés comme gens grandement dommageaibles, vivant contre Dieu, car ils ne vivent que de larcins & de pilleries ſans pluſieurs autres maulx qu'ils combattent.

Ordonnance paſſée par Conſeil & Communaulté pour l'aboliſſement des danſes, extraicte du livre du Conſeil.

Aboliſſement des étraines nuptiales.

Articles qui ſe doivent inſérer ès ordonnances évangéliques, 30 Avril 1546.

Articles qui ont été traictés au Synode tenu à Neufchâtel le 4 Mars 1551.

Il y a un réglement ſur les Lépreux, & pluſieurs contre les Sorciers.

N°. 61. ARTICLES *de la diſcipline eccléſiaſtique des Egliſes du Royaume de France, fol. Papier.*

Ce ſont ceux qui furent arrêtés le 22 Juillet 1551.

On y a joint un Recueil des articles généraux du Synode national de France, tenu en la ville de Figeat au haut Quercy, le 2 Août 1597.

Mandemens & ordonnances chrétiennes du très-illuſtre Conſeil de la ville de Berne, touchant la fréquentation & audience de la parole de Dieu & l'adminiſtration des Saints Sacremens, adreſſés à l'Académie de Lauſane le 29 Mai 1597.

Digitized by Google

On y trouve encore l'examen de diverses questions ; ainsi, par exemple, si les promesses de mariage se peuvent dissoudre par le consentement mutuel des parties. On y répond négativement.

Exhortation de M. Calvin faite au Conseil Général, touchant l'élection des Seigneurs Syndics & Trésorier de Genève, l'an 1560. Il y exhorte le Conseil Général à choisir ceux qui ont non-seulement le savoir nécessaire pour gouverner la ville, mais encore ceux qui voudront se consacrer sérieusement à remplir leurs devoirs.

Résolution par M. Calvin & l'Eglise de Genève sur cette question, s'il est licite à un homme de prendre en mariage la sœur de sa femme trépassée ; il est pour la négative.

Lettre des Eglises de Lausane touchant la prédestination envoyée aux Seigneurs de Berne, l'an 1558.

N°. 62. ARTICLES *de la discipline des Eglises reformées de France, revus & dressés au Synode de Gergeau, au mois de Mai* 1601, *fol. Papier.*

On y trouve les signatures de ceux qui assisterent au Synode avec la confession de foi qui est munie des mêmes signatures.

N°. 63. *Les* PSEAUMES *de David traduits en vers par Mr. Conrart revus & retouchés par Q. R. ci-devant Q. O. D. R. D. F. présentement refugié en Hollande, fol. Papier.*

Il y fait voir les fautes d'expreſſion, de conſtruction contre les régles de la Poéſie, les mots impropres, les mauvaiſes rimes, les fautes capitales du ſens qui ſont dans notre traduction.

HISTOIRE.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Nº. 64. LA FLEUR *des hiſtoires, fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt écrit ſur deux colonnes; on y voit un très-grand nombre de belles mignatures.

En liſant l'intitulation de cet ouvrage, on apprend à en connoître l'Auteur : *Cy commence le livre intitulé la fleur de toutes hiſtoires compilé par honnorable homme Jehan manſel de heſdin au commandement de tres hault & tres puiſſant prince Philippe Duc de Bourgoigne, &c.*

Ce recueil de traits d'hiſtoires ſacrées eſt diviſé en trois parties, comme l'Auteur l'apprend.

Au premier livre je parle des ſaincts & des ſainctes du vieil teſtament qui ont eſté depuis la creacion du monde juſques a l'advénement de noſtre Seigneur Jeſucriſt & j'ai adjouté aulcunes notables hyſtoires qui advinrent dans ce temps comme pour entremets.

Au ſecond livre je parle du roy des ſaincts & de la royne ſa mere, comment il vint en ce monde, de ſes mœurs, de ſes œuvres & miracles de la vierge

Digitized by Google

marie sa mere qui est royne du ciel & de la terre, des miracles d'icelle, des faits des apostres apres sa passion, du mystere des angles & d'aulcuns incidents par entremets.

Au tierce livre je parle des chevaliers de l'arriere garde ce sont les saincts & sainctes du nouveau testament non pas de tous mais des plus principaulx & de celui dont j'ai recouvré les hystoires & si j'ai ajouté aulcuns bons exemples moraux comme pour entremets lesquels sont bons & prouffitables pour esmouvoir sens a devoucion.

Il n'y a dans notre Volume que les deux premiers livres annoncés dans la division de Mansel de Hesdin; & à la fin du second, il y annonce le troisieme, qu'on voit dans plusieurs copies de cet ouvrage qui sont dans la Bibliothéque du Roi de France, & qui s'étendent jusqu'au regne de Charles VI. Le dernier événement qui termine notre copie, c'est le siége de Jérusalem par Titus. Il est peut-être vraisemblable, que l'Auteur n'avoit pas fini la composition de son ouvrage, lorsqu'il publia ces deux livres, & qu'il fit espérer le troisieme; ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que la fin de cet ouvrage n'est pas celle du Manuscrit; on y a joint encore une espece de Dictionnaire géographique, indiqué de cette maniere sur le feuillet même où finit le second livre de la Fleur des histoires.

Cy après s'ensuit la mappemonde où est traictée de

Digitized by Google

toutes les terres, regions, isles & provinces de ce monde habitable selon les lettres de l'Alphabet A B C.

Voici ce qu'il dit de l'Arabie : *est une isle de mer & est toute une cite assise en mer. La sont tres bons mariniers & tres excellens en bataille.*

Romme est une partie ditalie qui jadis fust appellée romulée pour romulus & paravant avoit esté appellée saturnée pour ung roi ainsi nommé qui les aprint a labourer terre, apres le pays fut appellé latin pour le roy latin qui y regna & puis furent appellés romains pour romulus qui fonda rome surnomme quirite : pour ce quil usoit toujours de lances en bataille & quiris en langue sabine est a dire lance. de ce royalme & de ceulx qui y ont regne sera dit aulcune chose a leur loenge en la fin de ce livre ou traicté de ces provinces pour ce que par leurs sens & vaillances ils ont eu la seignourie & dominacion de toutes les parties du monde fors seulement de paradis terrestre ou puissance d'homme par armes ne peut avoir force.

Le Costume est si peu observé dans les mignatures qui accompagnent ce Manuscrit, que les Anges, qui y sont représentés combattants pour Judas Machabée, sont peints avec l'habillement des Chevaliers de Malthe, & à la page 131 du second livre, on voit des canons au siége de Jérusalem.

V. *Bibl. Bibl. T. II.*

Digitized by Google

N°. 65. PIÉCES *rélatives à l'état des François Protestans, fol. Papier.*

Elles contiennent les plaintes & les requêtes sur l'exécution du premier Edit, avec les réponses de la Cour depuis 1593-1598.

N°. 66. PIÉCES *rélatives à l'Edit de Nantes, fol. Papier.*

Cette collection renferme non-seulement quelques lettres de Henri IV & le projet de l'Edit de Nantes fait par Mr. de Calignon, mais on y voit encore plusieurs piéces rélatives à l'exécution de l'Edit & aux contradictions qu'il essuia.

N°. 67. ACTES *rélatifs à l'exécution de l'Edit de Nantes, fol. Papier.*

On trouve ici les querelles & les plaintes réciproques des François Protestans & Catholiques, pour défendre ou anéantir un Edit qui sembloit devoir rétablir l'harmonie entr'eux. On est étonné que les mêmes passions agitent le cœur des François dans presque toutes les parties de la France, & séparent des hommes faits pour être freres, & des Chrétiens appellés par leur Religion à se chérir.

N°. 68. RECUEIL de l'histoire véritable de Jean Labadie Pasteur, humble serviteur de Dieu & fidele Ministre de J. C. continué en trois livres ou parties, conformément aux trois estats dans lesquels il a vescu, *fol. Papier.*

Digitized by Google

N°. 69. MOYENS *de détruire l'hérésie en France, sans force, sans artifice, sans peine, sans allarmes*, 4°. *Papier.*

Cet ouvrage fut dédié au Roi de France le 1 Janvier 1678, par le R. P. Athanase de St. Charles Religieux Carme reformé de Touraine.

Je croirois manquer à tout ce qu'on doit à l'humanité, si je cachois ces moyens. Ils consistent :

1°. A défendre aux Catholiques de changer de Religion.

2°. A permettre aux savants Controversistes de visiter les malades de la Religion prétendues reformée.

3°. A recevoir les abjurations avant quatorze ans.

4°. A donner de l'argent à ceux qui abjurent.

5°. A défendre l'impression des livres protestans sans permission.

L'Auteur a cru devoir montrer l'excellence de ses moyens, en y joignant la liste de trois cens trente Religionnaires qui ont abjuré entre ses mains; mais il n'étoit pas nécessaire de prouver le pouvoir de l'or, la foiblesse de l'enfance & l'incapacité des agonisants, pour l'examen serieux d'une affaire importante.

Digitized by Google

HISTOIRE PROFANE.

Histoire universelle.

N°. 70. CHRONIQUES *de Jean de Coercy, fol. Vélin II Vol.*

Ce Manuscrit est enrichi de cadres & de jolies vignettes.

Le commencement de cet ouvrage fait connoître l'Auteur, qui ne me paroît avoir été cité que par l'Abbé Le Bœuf, dans le T. XVII des Mémoires de l'Académie des Inscriptions, où il dit que Jean de Courcy, Chevalier Normand, traduisit en 1416 une histoire des Grecs & des Romains. Cet Auteur porte le même nom dans la *Bibliotheca Bibliothecarum*, où on lui donne aussi celui de Goerci.

Au nom du pere du glorieux fils & benoist sainct esprit trois personnes en une substance. Moi Jehan de Coercy chevalier normant plain de jours vuide de jeunesse desirant l'estat de paix & de repos content de dieu des biens de sa grace de ceulx de nature & des biens de fortune. enfin rendant graces louenges & mercis et pour eschever a la vie oiseuse et occuper en aucun labeur me suis remembre des faicts anciens en estudiant les vieilles hystoires ai commencées compillations prinses sur les historiens des contrées de

Digitized by Google

Grece en lan de la benoiste incarnacion de Jesucrist 1416. . . . . Ces compillations de quoi je vueil parler ont substance des faits de haulte memoire coulourées de couleur ystorial & odeur de moralité compillées de plusieurs volumes tendant a une fin en l'assemblement de une concordance ainsi que plusieurs membres en ung corps humain tous assembles ne sont que ung propre corps.

Il divise ensuite son ouvrage en six livres.

I. sera mencion comme apres le deluge qui fut au temps de Noe fut la terre de grece premier restauree.

II. fera mencion de lancienne creation de troye & comment elle fut par les gregeois destruicte.

III. mencion fera du peuple de troye qui eschappa de la destruction & comme plusieurs regnes peuplerent & remplirent de leurs lignees.

IIII. traictera des assyriens & de leur grande dominacion.

V. desclarera des macedonois & des grans fais du roy alexandre.

VI. de mathatias & des macabeus comme ils combatirent pour la loi de dieu : aura a chacun de ces VI livres plusieurs hystoires de plusieurs manieres & chacune partie par chapitres.

Jean de Coercy raconte dans chaque chapitre un trait d'histoire particulier, & il le termine toujours par des réflexions morales & pieuses. Ainsi, après avoir raconté comment *alexandre fut enseigné & ap-*

Digitized by Google

prins en science, il ajoute plusieurs réflexions sur la nécessité d'une bonne éducation & sur-tout pour les Princes : *A cellui doivent prendre tous princes exemplaires & de leurs enfans aux escoles tenir tant que clercs soyent raisonablement pour ce qu'il n'est chose qui plus face a louer a tous princes que de aquerir science pour ce quelle les fait en haulte gloire vivre & sans elle ne peuvent en bien perseverer.* Il cite l'exemple de Salomon, *de ce parle un historien qui aussi racompte comme chacun prince doit estre lettre puisque commandement lui est ordonné de estudier la loi de notre Seigneur et avec ce dit entre les aultres choses que roy ou prince quant il nest lettre ressemble entre les aultres ung ane corone.*

N°. 71. RECUEIL *historique par François de Bonnivard, fol. Papier.*

François de Bonnivard, Prieur de St. Victor, aimoit l'histoire, il l'étudia de bonne heure & avec soin. Il se préparoit ainsi à servir Genève qu'il adopta pour sa Patrie, & à écrire son histoire dans laquelle il joue un rôle distingué.

Cet ouvrage, fait sans doute pour son instruction, renferme une description & une histoire de l'ancienne Gaule ; il y a joint l'histoire romaine, celle de toutes les nations qui eurent des guerres à soutenir contre les Romains ; après avoir suivi la république dans son enfance & ses progrès, il raconte ce qui se passa sous les Empereurs d'Oc-

Digitized by Google

cident & d'Orient & les Rois de France qui regnerent jusqu'en 986 après J. C.

Il paroît qu'il finit d'écrire ce Recueil en 1550.

N°. 72. EXTRAITS *ou abrégés des anciennes histoires depuis la Tour de Babel jusqu'à la prise de Jérusalem par Pompée, fol. Vélin.*

Ce Manuscrit, qui me paroît du XIV ou du XV siécle, est enrichi de mignatures peintes en noir; je n'ai pu découvrir son Auteur.

Il renferme une foule d'histoires singulierement mêlées, qu'il rapporte cependant à quinze chapitres particuliers.

I. Comment le Roy Ninus conquist la tour de Babel.

II. De Thebes.

III. D'Athenes & de l'Isle Creste.

IV. De Troye & de ceulx de Grece.

V. D'Eneas.

VI. Des Roys qui regnerent en Lombardie après la mort Eneas.

VII. Comment Romme fut fondee & commencee.

VIII. De ceulx d'assirie & de nabuchodonosor.

IX. Des fais du roy alexandre & comment il fu ne.

X. De la partie des compaignons au roy alexandre.

XI. De ceulx de Romme & des grans batailles.

Digitized by Google

XII. De ceulx de Carthage & de ceulx de Romme.

XIII. De la grant desconfiture qui fu entre ceulx de Romme & de Carthage.

XIV. Comment le grand roy Hanibal de carthage assembla de grands osts.

XV. D'un grand conseil que les Romains firent.

Ce Manuscrit est peu curieux, la narration en est seche, les faits mal choisis & les détails peu exacts.

N°. 73. VALERE MAXIME, *fol. Papier.*

On voit à la fin de ce Manuscrit une note qui fait connoître les Auteurs de cette traduction.

Pour l'aide divine sans laquelle nulle chose n'est droitement ni prouffitablement faicte a fin est la translation de Valere le grand renommee laquelle commença maistre Simon de Hesdin maistre en theologie religieuse des hospitaliers de sainct Jehan de Jerusalem qui a poursuivi jusques au XII *livre au chapitre des stratagemes & le laissa tout & des la en avant jusques à la fin du livre. Je Nicole de Gonnesses Maistre es arts en theologie ai poursuivi la ditte translation au moins mal que j'ai pu.*

L'Auteur fait ici des complimens modestes au Lecteur, & il ajoute qu'il acheva son ouvrage l'an 1401, la veille de St. Michel l'Archange. C. Naudé, dans son addition à l'histoire de Louis XI, qui est au volume troisième des Mémoires de

de Philippe de Comines, p. 100, apprend que Charles V avoit choisi Simon de Hesdin, Docteur en Théologie, pour lui traduire Valere le Grand.

On trouve un Manuscrit de cette traduction dans l'Abbaye de Rhinau en Suisse, qui est terminé comme le nôtre; on y apprend que les mêmes Auteurs y ont travaillé, qu'ils ont fait la même portion de l'ouvrage, & qu'ils l'ont achevé dans le même temps; il y en a un autre exemplaire à Louvain, qui diffère de ceux-ci seulement parce qu'il est dédié à un Roi de France nommé Charles, qui est sûrement Charles V, par l'ordre duquel cette traduction fut faite. Enfin il y en a plusieurs autres exemplaires dans la Bibliothéque du Roi de France.

Voy. *Bibl. Biblioth.*; *Acad. des Inscript. T. VII & XXXVI*; *Additions à l'hist. de Louis XI, Tome III.*

HISTOIRE ANCIENNE PARTICULIERE.

N°. 74. *De la* DESTRUCTION *de Troye*, *fol. Papier.*

L'Auteur commence son histoire par l'ambassade inutile d'Antenor auprès des Grecs, pour obtenir Hesione, & il y annonce le projet de vengeance des Troyens, qui veulent enlever une Princesse Grecque; il passe ensuite en revue tous les événe-

Digitized by Google

mens de la guerre de Troye rapportés par Dyctis de Crete, Homere, Sophocle, Euripide, Virgile, Ovide, Hérodote, Diodore de Sicile & Boccace, & il les combine de maniere qu'il en forme une histoire suivie. Dans le XXV Chapitre, on trouve la confutation & explanation du livre de Dion de Pruse qui le intitule de Troye emprinse, & que François Philelphe a traduit de grec en latin.

L'Auteur annonce un troisieme livre, par lequel il montrera *la vraye origine des françois des bretons des turcs & de tout ce qui est possible d'alleguer en ceste matiere laquelle a proprement dire n'est synon une elucidation & clarification de plusieurs acteurs renommes dont de ceulx qui sont allegués en ce second livre les noms sont çy apres mis & les euvres.*

Il dit qu'il a fini cet ouvrage le 1 Mai 1512.

A la fin du second livre, on a joint les vingt-quatre couplets que fit Jean le Maire, auteur de cette histoire, à l'occasion de la maladie dangereuse dont fut attaquée Anne de Bretagne en 1511.

Il introduit la France & la Bretagne, qui déplorent tour à tour le sort d'Anne & le leur. La France dit :

Royne des Cieulx pleine de toutes graces
Regarde nous en ces regions basses
Et ton chier fils supplie
Que le fier dart de la mort rompe ou plie
A tout le moins retarde aucuns espaces

Et si retiegne en vie
Notre Royne Anne a mortelles menasses
Durement asseruie.

L'Auteur, après avoir fait prier les François, les Bretons, les Moines & les Nones pour le rétablissement de Anne, s'adresse aux femmes par la bouche de la Bretagne :

Feminin sexe aussi doulx que rousée
Helas par vous soit la terre arrousée
De maintes larmes en amour embrasée
Pour vous getter du peril ou vous éstes
Car se la mort ja preste & disposée
Ruoit son dart ou il prend sa visée
En dueil seroit la vostre vie usée
Et neussies oncq tant de maulx ne molestes.

Il nous dit que cette piéce fut faite à Blois le second jour d'Avril, l'an de grace 1511 avant Pâques.

On trouve enfin un double Virelay de nouvelle taille, de l'invention de Jean le Maire.

Je ne saurois douter que Jean le Maire ne soit l'Auteur de cet ouvrage, parce qu'on y reconnoît sa maniere, qu'il finit cet ouvrage par sa devise, *de peu assez*, qu'il a véritablement fait l'ouvrage annoncé pour être le troisieme livre de ce Manuscrit, *les Illustrations des Gaules*, qu'il l'a publié à Paris avec quelques singularités de Troye, & qu'il a été réimprimé en 1549. Enfin, parce que tout l'ouvrage est signé Jan le Maire.

Digitized by Google

On sait qu'il forma en 1500 le projet de ses illustrations des Gaules, dont les deux livres sur la destruction de Troye sont une partie; le premier parut seul en 1509, les deux suivants furent publiés en 1512.

V. le Catalogue de ses œuvres dans la Croix Du Maine, T. I p. 532; dans la Bibl. franc. de l'Abbé Goujet, T. X. Sa vie dans l'Acad. des Inscript. T. XIII.

N°. 75. LA CYROPÉDIE, *fol. Vélin.*

Ce Manuscrit, enrichi de belles mignatures, porte, dans la bordure de la première page, des armoiries qui sont entourées du Collier de la Toison d'or; on y voit dans la Vignette le Duc de Bourgogne, recevant la Cyropédie des mains du Traducteur qui la lui avoit dédiée: il y est environné de Courtisans.

On lit à la tête du Manuscrit: *Cy commence la table des rubrices de l'hystoire du roy cyrus lequel contient en soi six livres particuliers & premier commence le prologue du translateur.*

Tres hault tres puissant & tres excellent prince Charles par la grace de dieu duc de bourgoingne de lothering de brabant de lembourg & de luxembourg conte de flandres d'artois de bourgoingne Palatin de haynaut de hollande de zeelande, & de namur &c. Vasque de lucene portugalois humble service & prompte obeissance mon tres redoubté seigneur quand aul-

cuns oront lue ceste hystoire du premier cirus translatée de latin en françois & quant ils regarderont la tres grant similitude de sa vie meurs & conditions aux vostres je me doute quils ne pensent que je ne laye point translatée mais faicte & composée pour deux causes. La premiere adfin de vous complaire en approuvant tous vos fais & vos affections.... La seconde adfin de faire apparoir que les statuts & ordonnances du dit cyrus estoient de plus grant rigueur & austerité que ne sont les vostres.

Il apprend qu'il avoit traduit ce livre de latin en françois par le commandement du Duc, *& ce encore par votre commandement, ils trouveront ce livre translaté de grec en latin par ung Orateur nommé Pogge.* Il finit sa dédicace par l'éloge de *Zenaphon* & de son ouvrage.

On trouve ensuite la Cyropédie divisée en VI livres & en cent & cinquante-six chapitres.

L'Auteur ne fixe point l'année où il fit cette traduction, mais on sait qu'il dédia celle de Quinte-Curce au même Prince, comme nous le verrons dans le numéro suivant. Au reste, je n'ai vu nulle part aucune notice de cette traduction: notre Manuscrit porte les armoiries de la famille Petau.

N°. 76. QUINTE-CURCE, *fol. Papier.*

On voit, comme dans le Numéro précédent, l'Auteur Vasque de Lucena peint dans une minia-

Digitized by Google

ture, présentant son ouvrage au Duc de Bourgogne qui est environné de sa Cour & assis sur un trône, au-dessus duquel sont des armoiries que Palliot attribue à Philippe-le-Bon & à Charles son fils. V. *la vraie science des arm.* Mais ce qui est remarquable, c'est que l'ouvrage présenté au Duc ressemble, par son velours cramoisi, à la couverture de celui que nous avons, de même que par les ornemens qui la décoroient, comme on peut en juger par les traces qui en restent; au reste, ce Manuscrit n'avoit point appartenu à la maison de Bourgogne, car on trouve dans la bordure d'autres armoiries.

Ce Manuscrit est enrichi de belles miniatures, on voit dans une d'elles des canons & des boulets; on trouve aussi les armoiries de la famille Petau.

Dans la dédicace rapportée à la page précédente, on apprend que Vasque de Lucene donne au Duc les mêmes titres que dans celle-ci; mais on y découvre de plus, que tandis que Vasque translatoit les gestes d'Alexandre, *Charles étoit occupé es guerres de France de Liege en la destruction de Dignant.*

A la fin de la Préface, Vasque rapporte que *Jehan Duc de Calabre lui dit que cestoit dommaige quil y failloit le premier livre la fin du quart le commencement du quint & aultres lieux je me suis peine di ceux fournir & remplir au moins mal que*

Digitized by Google

j'ai pu assemblant ce qui defailloit de demosthenes de Plutarcus de Josephus & d'aultres acteurs authentiques principalement de Justin qui tient le train & la voye du dit Quinte curce & ne differe de lui que au style.

Il ajoute qu'à l'égard du premier livre, *il la resarci & recouvré.* L'Abbé le Bœuf dit, que sous Louis XI, Vasqués de Lucene Portugais dédia au Duc Charles la traduction de la vie d'Alexandre par Quinte-Curce, & l'on trouve dans les Manuscrits de la Bibliothéque du Roi de France que cette dédicace fut faite en 1468. Montfaucon le confirme dans sa *Bibliotheca Biblioth.*

V. *Palliot la vraie Science des Armoiries; Mém. de l'Acad. des Inscript. T. XVII; Bibl. Biblioth. T. II.*

N°. 77. TITE-LIVE, *fol. Vélin.*

Ce Manuscrit est très-beau par les soins & la propreté que le Copiste paroît avoir apportés en l'écrivant, comme par les belles miniatures & les lettres ornées qu'on y voit. Dans la premiere miniature, on a représenté le Traducteur offrant son ouvrage au Roi Jean qui lui avoit donné la commission de le faire.

Cette traduction renferme trois Décades de Tite-Live, elle finit au neuvieme livre *de la tierce decade.*

La Préface nous fait connoître clairement l'Au-

Digitized by Google

teur de cet ouvrage. *A prince de tres souvrainne excellence. Jéhan roy de france par grace divine. frere pierre berceure son petit serviteur prieur a present de saint eloy de paris toute humble reverence & subjection. c'est tout certain tres souverain seigneur que tous excellens princes de tant comme il a lengiu plus clervoiant & de plus noble & vive qualité de tant veut il plus exercier les vertueux fais & savoir les notables œuvres des princes anciens & les sens d'armes raisons & industries par lesquels ils conquisrent jadis les pais & les terres &c.* Il lui dit donc que les Romains l'ont emporté sur tous les autres peuples par l'étendue de leur empire & la grandeur de leur valeur. *Ainsi doncques tres excellent seigneur me commandates vous que les trois decades de titus livius esquelles sont contenues les hystoires rommaines je translatasse de latin en françois.* Il ajoute que personne n'avoit entrepris ce travail, & que ce sera *le quint de ses labeurs esquels de ma joenesse je me suis occupé pour plaire a Dieu & prouffiter au monde & pour exerciter mon engin.* Il appelle les livres qu'il avoit composé :

I. *reductoire moral.*

II. *repertoire moral.*

III. *breviaire moral.*

IV. *mappemonde & rescription.*

Après cette préface, on lit un chapitre qu'il intitule, *c'est le chapitre de la descleration des mos qui n'ont point de propre françois ou qui ont autre-*

ment mestier de descleration. Tels sont les mots de guerre, de police, de dignités, usités parmi les Romains, & dont il est forcé de se servir.

L'Abbé le Bœuf parle de cette traduction dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, T. XVII, & il confirme ce qui est dit dans la préface dont j'ai rapporté une partie.

On voit les armoiries de la famille Petau sur la couverture.

N°. 78. TITE-LIVE, *fol. Papier.*

Cet ouvrage est précisément le même que celui qui est indiqué dans le numéro 77, mais il a été écrit dans le XVI siécle, & il est beaucoup moins orné.

Voici comment le Copiste l'annonce : *Cy commence le livre que titus livius compila premierement en latin des faits des romains & premierement le proeme ou prologue de frere pierre qui le translata en françois.*

Ce Frere est Pierre Bercevre, comme on vient de le voir. On sait que les Moines ne conservent souvent que leur nom de batême, & que c'est sous ce nom qu'ils sont désignés dans le monde.

N°. 79. PLUSIEURS TRAITÉS M. S. *fol. Vélin.*

Telle est l'intitulation de ce volume qui porte les armoiries de la famille Petau sur la couverture & qui est magnifique par les vignettes & les bordures dont il est orné.

Digitized by Google

PREMIER OUVRAGE.

Le Manuſcrit ſe fera connoître lui-même par les premiers mots qui ſont au commencement : *Cy commence l'abregie & effet des trois decades de titus livius, avec auſſi l'abregie de la premiere bataille punique meue & faicte entre les rommains & les carthageniens.*

L'Abbé le Bœuf obſerve dans le même Mémoire de l'Académie des Inſcriptions, que j'ai déja cité ſi ſouvent, qu'au commencement du XV ſiécle on fit un abrégé des trois premieres Décades de Tite-Live mis en françois par Henri Rommain, Licencié ès droits canon & civil & Chanoine de Tournay. Jallabert a cru avec raiſon, que ce dernier étoit l'Auteur de l'abrégé que je fais connoître ; car l'on a placé dans ce volume, immédiatement après cet ouvrage, un autre livre de ce Henri Rommain, ſans-doute afin de réunir tout ce qui avoit été compoſé par ce Savant.

SECOND OUVRAGE.

COMPENDION HISTORIAL *ainſi compilé par honnorable homme & ſage maiſtre henri rommain licencié ès droits canon & civil Chanoine de tournay & de terouenne.*

L'Auteur apprend dans ſa préface que ſon ouvrage eſt diviſé en deux parties.

Digitized by Google

La premiere traite des faits gestes & mœurs des Romains, mais notre historien déclare dans son prologue qu'il *recite en bref l'effet & la substance des hystoires rommaines empires & aultres royaulmes tant du vieil & du nouveau testament recitées tant par monseigneur St. Augustin en son livre de la cité de Dieu que par Raoul de praesles translateur di celui livre avecque ce que plusieurs acteurs poetes & hystoriographes en ont dit.*

Il ajoute que Raoul de Praesles ne fit cette traduction qu'à la requeste de tres excellent & tres Chretien Prince Charles le quint Roy de France.

La seconde partie contient plusieurs hystoires *du vieil & du nouveau testament jusqu'à l'avenement de Jesus Christ & commence par la creation & chute d'Adam.*

TROISIEME OUVRAGE.

LE LIVRE DE TULLES *de la Vieillesse.*

Cette traduction est dédiée *a tres excellent glorieux & noble Loys oncle du roy de france duc de bourbon conte de clermont & de foretz seigneur de beaujeu grand chamberier & per de France &c.* Le Traducteur apprend qu'il a travaillé à cet ouvrage par l'ordre du Prince auquel il le présente. On lit à la fin de cette traduction : *Cy fine tulles de vieillesse translaté pour le duc loys de bourbon par Laurens de pr'mier fait l'an mil* CCCC *& V.*

L'Abbé le Bœuf fait encore connoître ce Lau-

rent de Premier fait comme étant le Traducteur du Traité de l'amitié & de la vieillesse de Cicéron. V. *Acad. des Inscript. T. XVII.*

QUATRIEME OUVRAGE.

LE LIVRE DE SENEQUE, *des quatre vertus cardinales.*

On voit au commencement de cette traduction que Maître Jehan Courte-cuisse, Docteur de Théologie, en est l'Auteur. Il le dédie *à Jehan fils du Roy de France duc de Berry & d'Auvergne, Comte de Poitou d'Estampes & de Boulogne*; & on lit à la fin de ce livre, *qu'il fut fini en mil cccc & trois.*

L'Abbé le Bœuf, qui a recueilli tous les anciens Traducteurs françois, parle encore de cette traduction de la même maniere que notre Manuscrit.

Jean de Courte-cuisse fut d'abord Evêque de Paris & ensuite de Genève en 1422.

Tout ce Manuscrit est enrichi de belles miniatures, & un grand nombre de pages sont ornées de beaux cadres.

N°. 80 HISTOIRE ROMAINE, *fol. Vélin.*

On voit dans ce volume plusieurs miniatures & de riches bordures : il porte les armoiries de la famille Petau sur la couverture.

L'Auteur indique son plan au commencement

Digitized by Google

de la premiere page ; où il dit : *cy commence les fais des rommains ensemble de sallufte suetones & lucan & c'est ce premier livre de Julles cesar.* A la fin du prologue, on apprend ce qu'il se propose d'abord de faire : *Commencerons notre compte principalement à julles cesar & le terminerons à domitien & raconterons de plusieurs qui eurent diverses dignités à romme au temps des douze empereurs.*

Mais notre Manuscrit ne remplit pas ce plan, il finit à la mort de Jules César, & on lit à la fin : *cy termine suetones la vie & la geste de cesar.*

Ceci a fait soupçonner à Jallabert que nous n'avions que la premiere partie de cet ouvrage, & il rend ce soupçon très - probable en citant le numéro 6723 de la *Bibl. Biblioth.*, où Montfaucon parle d'un second livre des histoires de Julles César & des rommains *selon Suetoines Sallufte & Lucan* : il observe, avec beaucoup de pénétration, que l'Abbé le Bœuf parle de cet ouvrage, quand il décrit une espece de traduction de Sallufte, Lucain & César, qu'il croit du XIV siécle ; mais il semble qu'il ne reste aucun doute si l'on compare ce Manuscrit conservé à St. Corneille de Compiegne avec le nôtre. On lit, par exemple, dans le premier *comment cesar eschappa de la ville de sens où il fust enclos, or fu la dolors & le pleurs grans par l'ost as rommains de lor chef qu'ils avoient perdu ils le orent cherchie à mont & à val jusques vers mie nuit.* On lit dans notre

Manuscrit *comment cesar eschappa de la ville de Sens or fut la douleur & le pleurs grant par tout l'ost aux rommains de leur chief qu'ils avoient perdu ils le cercerent & quisirent jusques vers mie-nuit.*

On voit aisément que ces deux endroits ne different que parce que le style du dernier est un peu rajeuni.

HISTOIRE DE FRANCE.

N°. 81. HISTOIRE *ou Chronique de France, fol. Vélin.*

Ce Manuscrit est un abrégé de l'histoire de France jusqu'en 1204. Il paroît écrit dans le temps où il doit avoir été composé; il fut fait & traduit en françois par l'ordre d'Alphonse, Comte de Poitiers & de Toulouse, frere de Louis IX, qui vivoit en 1271. Il sembleroit que ce Manuscrit est le même que celui qui est indiqué dans le N°. 16742 de la Bibliothéque historique de la France augmentée par Mr. de Fontette. Il le fait au moins connoître de cette maniere : » Abrégé de » l'histoire de France jusqu'en 1202 ou plutôt » 1207, composé en latin sous Philippe Auguste, » & traduit en françois, avant l'an 1271, par » l'ordre d'Alphonse, comte de Poitou; frere » du Roi St. Louis, *in*-4°. Ce Manuscrit est » à présent dans la Bibliothéque de Mr. De Be-

Digitized by Google

» ringhen. Ce Chroniqueur dit à la page 71 que
» Childeric III, dernier Roi des Mérovingiens,
» renonça volontairement à la couronne, & qu'il
» se fit Moine.

Mais pour faire mieux connoître cet ouvrage, il faut entendre parler l'Auteur. Voici quelques morceaux de sa préface. *A son tres chier seigneur le tres bon cristiens le tres vaillant persone il Conte de poitiers & de tellouse. Cil qui est sergient & ses menestreurs & ses obeisans qu'il oit ceste ovre translatée de latin en françois encore soit il plus digne de lui salluer sallue en Jesuchrist.*

Sir sachiez vos & trestuit cil qui cest escrit veiront & oiront que cil qui le latin complia lequel latin je en françois translatée parlla en tiel maniere & dit.

Il rapporte ensuite la préface de l'Auteur latin qui instruit son Lecteur des sources où il a puisé son histoire, pour rassurer ceux qui doutoient de sa véracité. *Cist livres est estrais des gestes de ces saints saint remy saint lou saint vindicol & de la vie saint lambert qui aussint ce commence* gloriosus vir &c. *Et es croniques hue deflorente e es robert dauceure & ou livre ysidoire qi est nomes ethimologie & es croniques saint pierre le vif de sant & estoires des lombars & ou livre guerin qil dit qil norit. Karlle maine & en une estoire qe len appelle chuppin e et en i livre qe len appelle les gestes des rois de france qe est à saint germain des prés e ou livre nitart qe parolle della desfoorte de fiuç lois le pi. et es chronique de la

charite & en lestoire de jerlin & ung livre qui parolt des ouures looys le pie & de soin fuis phelippe qui a son tens regnoit & ja soit ce qe je sache encore nommer danciens aucteurs qui de ceste chouse ont vraiment parlle.

Il annonce ensuite qu'il divisera son ouvrage en trois livres.

Ou primiere parolle de la genealogie meroue.

En l'autre de la genealogie pepin.

Ou tiers de la genealogie huon chapet.

On jugera mieux le temps dans lequel cet ouvrage a été composé, quand on saura quels sont les derniers événemens qui y sont rapportés. *Tantost comme li rois Richart fu mors Jean ses freres fu Rois apres lui. Icil roys Jean tantost come il fu roys fist pes a pres lui au roi phellippe & li otroya en heritage sans nulle cousse metier au dehors gant que le rois phelippe avoit tenue autans richart de la duchee de normandie & dona a looys le fius le rois phellippe quencore navoit que XIIII ans sa niece fille au roy de spaingne tres bone tres belle & tres franche polcelle & sage durement blanche par nom.* L'Auteur dit que *Phelippe rompit la paix qu'il prist chastel gaulart qui outregeusement estoit fors & bien garni de gent & roan la cite que bien estoit garnie & le noble chastel de vernon.* Il remarque ensuite *Quant le rois fu seisis de toute normandie si comme de VII cites & de toutes les chasteaux qil ajousta au cors du reaulme lors avoit il en tor CCC ans & VII que Karlle le semples

ſemples qi anciennement avoit eſté rois de france avoit donee gilles la fille a rollones le roi de normandie & toute une partie de la tere de france laqueille partie fu des lors appellée & nomée par les romains meiſmes normandie & en eſt encore aujordui. On voit clairement par-là qu'il s'agit de la conquête de la Normandie faite ſur les Anglois par Philippe Auguſte, qui fut effectivement finie en 1204.

Ce Manuſcrit eſt certainement du XIII ſiécle; on ne peut en douter par la ſeule inſpection de l'écriture, où il y a encore quelques onciales, & où l'on ne trouve ſeulement que quelques accens ſur les *i*. Enfin, c'eſt évidemment la traduction de l'ouvrage, dont parle Mr. de Fontette dans ſa continuation de la Bibliothéque hiſtorique de la France au N°. 16742, qui eſt le N°. 7062 de l'ouvrage du P. Le Long, intitulé *de geſtis Francorum uſque ad annum* 1204 *libri tres*; on y lit cette particularité qui diſtingue le Manuſcrit de Fontette & qui prouve ſa reſſemblance parfaite avec le nôtre; c'eſt le trait qui regarde Childeric III; il eſt à la fin du premier chapitre du ſecond livre: *& ſacés qil* (Childeric) *leiſſa le reaulme par ſa vollente & par la vollenté des baron de france & fu ordene a moine & rendu en une habace & ci fault la lignie Clovis & commence la lignie Pepin.*

On a joint à ce Manuſcrit une eſpece de traduction en vers de la Pharſale de Lucain; je n'ai pu en découvrir l'Auteur, ni en trouver aucune

Digitized by Google

notice, mais la langue qu'il parle fait assez connoître qu'il ne sauroit être beaucoup postérieur au XII siécle.

Saves par quoy vous ai mis en none de france
Ceste fere bataille e la dure acontance
De la zantes de cuer qand vont por strange stance
Maintefois por aprendre ardimant escience

. . . .

. . . .

. . . .

Vos aves bien oy qi fu la discordance
Da Cesar a Pompiu ou fu si grand puisance
Mes si aim dit Lucan je veuil fer rementance
De lestor de Thesaille & de la grand mescance
Jusqement que Pompiu fu mort a delivrance
Pour le faus sedutor ou avoit sa fiance
E si deu me mantient en bonne paciance
Je rimerai lestorie jusques la desinance.

On comprend aisément qu'il ne s'agit pas ici d'une traduction fidelle de Lucain; le Poëte se contente de prendre le sujet de la Pharsale, & il le couvre de ses sales lambeaux.

Il est singulier que le Poëte s'astreigne à se servir continuellement de la même rime pour cinquante ou soixante vers; sans doute il ne craignoit pas de fatiguer l'oreille par cette redoutable monotonie.

Digitized by Google

N°. 82. CHRONIQUES *de St. Denys en France, fol. Papier.*

Ce Manuſcrit eſt mal déſigné par cette intitulation, & l'Auteur lui-même l'a corrigée dans le commencement de ſon ouvrage.

Cy commence l'effet & la ſubſtance du fait des Roys de France ſelon les Chroniques de St. Denys en France.

L'Auteur fait remonter l'origine des François juſqu'aux Troyens, comme l'Auteur qu'il abrege, & il termine ſon ouvrage par la vie de St. Louis; à la fin du Manuſcrit, on lit: *cy après commencent les Croniques du Roy Philippe fils de monſeigneur St. Loys.*

Cette derniere remarque n'eſt pas inutile, elle apprend que cet abrégé a été fait ſur la traduction françoiſe des Chroniques de St. Denys, que Mr. la Curne de Ste. Palaye fixe à l'an 1274: alors l'Auteur de notre extrait, qui me paroît plein de diſcernement, n'auroit connu que cette partie des grandes Chroniques de St. Denys, & il auroit ignoré tout ce qui leur a été enſuite ajouté.

Je n'ai vu aucune notice de l'abrégé dont je parle, cependant le nom de grandes Chroniques de St. Denys, qu'on a donné à la collection de divers Auteurs qui ont écrit l'hiſtoire de France juſqu'en 1513, ſuppoſe ſans doute qu'il y en avoit

Digitized by Google

de petites ou d'abrégées. Je croirois assez que ce sont celles dont le Long parle dans sa Bibliothéque historique au N°. 7132 : *Chronique de France jusqu'à Philipe le hardi en 1270.*

V. *Mém. de l'Ac. des Inscript. T. XV & XX ; Bibl. hist. de la Fr. du Pere le Long ; Recueil des hist. de France, T. III.*

N°.83. CHRONIQUE *de Noël de Fribois, fol. Vélin.*

Ce Manuscrit est remarquable par le nombre & la beauté de ses miniatures, où l'on cherche à représenter les faits rapportés dans le Texte : on trouve dans le cadre du premier feuillet les armoiries de la famille Petau peintes avec leurs couleurs.

Noël de Fribois apprend, dans sa Préface, ce qui l'a engagé à faire son ouvrage & comment il l'a fait. Il dit qu'*à la recommandacion des roys Princes qui à ce monde sont passés & à l'instruction de vivans : sera cy faitte abbreviacion & translacion de latin en françois des Croniques & hystores de france a commencer depuis la destruction de la tres noble cite de troye jadis fondée en frige en la partye de l'Asie qui est la principale du monde & a finir au temps du roy Charles VII de ce nom renommé le victorieux que dieu absoulle pere du roy notre seigneur a present regnant que notre seigneur par sa grace veuille prosperer en toutes ses affaires en accroissant son honneur de bien en mieulx.*

Digitized by Google

Cette Chronique finit à l'année 1483, pendant laquelle Louis XI mourut & Charles VIII commença de régner; il paroît que Fribois fut le témoin de la mort de Louis XI, & qu'il finit à-peu-près alors son ouvrage; car il fait des vœux pour le regne de Charles VIII, ce qu'il n'auroit pas vraisemblablement osé faire, si Charles VIII avoit régné depuis quelque temps: au reste, il faut observer que Noël de Fribois est presqu'inconnu, sa chronique ne se trouve au moins presque nulle part. Montfaucon, dans sa *Bibl. Bibl. T. I*, parle d'une chronique de Noël de Fribois, qui est dans la Bibliothéque du Vatican; mais cet exemplaire seroit bien incomplet, puisque la Chronique finit à l'année 1327: le Pere le Long, dans sa *Bibl. histor. de la France*, au N°. 7431, parle d'une Chronique de France qu'on voit à la Bibliothéque de Ste. Geneviéve, & qui conduit son histoire jusqu'en 1483, comme celle de Fribois, mais il ne nomme pas son Auteur, de sorte qu'on ne sauroit assurer que ce soit la même que la nôtre, quoiqu'il y ait dans cette date une forte probabilité pour le croire.

On a joint à cet ouvrage:

NOTICE *des Rois de Sicile, issus de la maison de France.*

Comme ces jours passés en chevauchant je eusse parolle du royaulme de Sicille avecque Messire guil-

leaulme de Rochefort chancelier de vostre celsitude & haultesse il estimast comme il me semble le dit royaulme de sicille par tres brefstemps & a grant peine avoir esté retenu en la famille & maison d'Anjou & par ordre enseignasse icelluy royaulme par eulx avoir esté composé & edifié & par plus de cinq ans continuels & par ceulx qui sont yssus du sang des roys de france jusqu'au temps du roy René avoir esté possedé & me requist que brievement je redigeasse tous ceulx qui ont esté roys du royaulme, &c.

Il ajoute que quand l'ouvage fut fini, le Chancelier ne voulut pas que l'Auteur le lui dédia, mais qu'il lui conseilla de l'offrir au Roi, lequel après qu'il eust receu le TRAITÉ, dit que *non pas à soi mais à vostre majesté à laquelle principallement ceste matiere appartient debvoit estre offert & adressé.*

Il paroît que ce Guillaume de Rochefort étoit un homme d'un grand mérite; car l'Auteur, après avoir fait son éloge, ajoute que *combien que Louis XI & Charles Duc de Bourgogne deux tres grands Princes du monde eussent eus entre eux grandes guerres & dissensions toutes fois de chacuns d'eux avoit esté grandement prié & requis d'adresser leur principal conseil & conduire les grandes affaires & encore de present par semblables representacions & vertus avec le tres noble adolescent Charles roy de divine inclination & faire esperance estes chef & directeur de ses grandes affaires en ceste turbacion.* Il parle ici des grands troubles qu'il y eut pendant la minorité de ce Prince.

Digitized by Google

Ce Traité me paroît encore fait par Noël de Fribois; on y reconnoît au moins le même style, & il fut composé sans doute pour flatter le goût de Charles VIII, qui pensoit alors à rentrer en Italie. Il trace non-seulement la généalogie de ce Prince, mais il fait encore l'histoire de ses prédécesseurs dans cette partie de l'Europe; il discute leurs droits, & il finit en disant qu'*il croyoit pour certain que le dit royaulme & tout aultre de droit estre deu à la maison de laquelle il porte les armes*. Il avoit fait observer que *les armes des fleurs de lys estoient alors attachées aux églises & aux portaulx des édifices*.

Enfin cet ouvrage est terminé par des extraits de quelques Auteurs anciens, qui sont écrits d'une autre main que le reste du Manuscrit.

N°. 84. CHRONIQUE *de Du Tillet*, *fol. Papier*.

Cet ouvrage est dédié à Charles IX, il fut imprimé à Rouen en 1578 : on y voit les portraits en pied des Rois de France peints en miniature.

N°. 85. VOYAGES *d'Outre-mer*, *fol. Vélin*.

Ce Manuscrit, qui est très-beau par les miniatures dont il est orné, porte les armoiries de la famille Petau sur la couverture.

Cet ouvrage n'est point un voyage, comme son intitulation l'indique; c'est l'histoire des Croisades, elle remonte jusqu'aux regnes d'Héraclius

Digitized by Google

& de Cosroës qui prit Jérusalem ; il continue l'histoire de cette ancienne capitale de la Judée jusqu'en 1095. On trouve ici une foule de détails sur ces guerres injustes & barbares ; on y peint l'hermite Pierre prêchant la premiere Croisade, & les avantures de Godefroy ; on y raconte tout ce qui arriva aux Latins en Orient jusqu'à ce qu'ils prissent Constantinople. On leur voit fonder en passant un nouvel empire, & élire en 1204 Empereur des Grecs Baudouin, Comte de Flandres. L'Auteur s'arrête ici, ou plutôt le Copiste, car l'ouvrage ne paroît pas fini.

On lit au commencement du Manuscrit cette peinture naïve des Turcs : *Les turcs & les turquemans vindrent tous dune rachine & issirent d'une terre gur est vers bise quant on est en scirie, ils furent gens moult rudes & sans quelque magnificence ne navoient nul pais ne nul certain siege Ainchois aloient par tout de terre en terre & queroient les pastures pour leur bestail ne oncques navoient cite ni chastel quant ils vouloient aler de lieu en autre ung lignaige aloient tout a par soi & avoient fait en chacune parente un prinche qui estoit leur justicier. Par cellui estoient amendes tous les tors fais & faisoient ce que il commandoit. Ils menoient avecques eulx toutes leurs choses leurs serfs leurs baasses leurs rueries buefs vaches & brebis. En telles choses estoient toutes leurs richesses ils ne gaignoient nulle terre ni ne savoient achetter ni vendre car ils navoient point de mon-*

Digitized by Google

noyé mais leurs bestes leur lait & leur fourmaige changeoient à ce dont ils avoient mestier. Quant ils avoient esté en ung lieu & il estoit mestier que ils allissent ailleurs pour les pastures ils envoyoient des plus saiges de leur poeuple aux princhés des terres lesquels leur promettoient qu'ils demoirroient paisibles une espace de temps en leurs bois & en leurs pastures moyennant ung certain treu qu'ils en rendoient ainsi qu'ils estoient d'accord.

Il y a des marques certaines que ce Manuscrit existoit en 1388, mais il n'y a rien qui puisse en faire connoître l'Auteur.

N°. 86. RELATION *du siége d'Orléans par les Anglois en 1428, fol. Papier.*

L'Auteur fait connoître ce qu'on trouve dans ce volume : *Ce traicte par maniere de voir contenant en brief le siege mis par les Anglois devant la ville d'orleans & les saillies assaults & escarmouches qui durant le siege ils furent faictes de jour en jour aussi & par le moyen de la vaillante pucelle nommée Jehanne comment elle en fist partir les anglois & lever le siege par grace divine & force d'armes.*

On trouve ensuite le procès de la Pucelle. Il commence ainsi : *In nomine Domini Amen. Incipit processus in causâ fidei propter quondam quamdam mulierem Johannam vulgariter dictam la Pucelle.*

Après cela, suit la revision du procès par les Commissaires du Pape.

Digitized by Google

Ce Manuscrit renferme toutes les piéces de ce procès, & les réponses personnelles de Jeanne d'Arc. Le Journal du siége est très-rare, il pourroit bien être la copie de ce vieux Manuscrit dont il est parlé dans le N°. 7563 de la Bibliothéque des Historiens de France du P. le Long, & sur lequel Leon Trippaut a publié sa mauvaise histoire à Orléans en 1576 : à l'égard du procès, c'est manifestement celui qui est indiqué dans le N°. 17208, art. 2 & 3 de la nouvelle édition de la Bibliothéque du P. le Long, T. II. Ce Manuscrit est un présent de J. Jaques Rousseau.

N°. 87. DROITS *de Charles VIII au Royaume de Sicile*, *fol. Vélin.*

Cy est le cas contenant la genealogie & les moyens cy après declarés par lesquels appert du bon droit que tres Chretien Roy de France Charles VIII de ce nom a au Royaume de Secile.

L'Auteur de cet ouvrage est Mr. Eyenard Baronnet, Conseiller du Roi & Maître de ses comptes, il a daté la fin de son livre du 27 Janvier au chatel & portal d'Angiers.

Cet Ecrivain, très-versé dans cette partie de l'histoire sur laquelle il écrivoit, renferme dans son livre tous les titres, bulles des Papes, documens & enseignemens nécessaires pour vérifier le fait ci-dessus, & il le termine par cette conclusion : *cy finit le cas posé tel qu'il est du droit qui*

Digitized by Google

le roy peut justement quereller & demander sur le royaulme de Sicile.

Cy après s'ensuivent les conclusions de droit en latin prises sur le cas dessus & sur les Titres cy dessus inventoriés.

Voici comme l'Auteur parle : *Frederique tenoit le Royaume de Cecile de l'eglise romaine en fust privé par Innocent IV au Concile de Lyon & Urbain IV l'offrit à Charles Comte d'Anjou & de Provence & son successeur Clement IV ajoute que si Charles n'avoit point d'hoirs males ou femelles le royaulme de Cecile passeroit a ung des enfans du roy de france sous le cens annuel de 8000 onces d'or.*

N°. 88. MÉMOIRES *concernant les affaires du Piémont rélativement à la France, fol. Papier.*

On lit à la premiere page le nom de l'Auteur. *Les Memoires du Sieur François de Boyvin Chevalier Baron du Villars Conseiller & maitre d'hostel ordinaire de la Royne contenant le discours des guerres que le Roy Henri II fit dans le Piemont depuis l'an 1550 jusques en l'an 1559 sous la conduite de Messire Charles de Cossé Conte de Brissac Marechal de France gouverneur & Lieutenant general pour Sa Majesté en Italie.*

Cet ouvrage est dédié au Maréchal de Brissac lui-même, & il renferme l'histoire des événemens qui se sont passés en Piémont depuis 1551 à 1561.

N°. 89. DÉPÊCHES D'ETAT, *faites par Monseigneur le Maréchal de Brissac, Gouverneur & Lieutenant-Général pour le Roi en Piémont, fol. Papier, III Vol.*

Le premier volume renferme les dépêches depuis le 15 Septembre 1554 jusqu'au 26 Décembre 1555.

Dans le second, on trouve les dépêches depuis le 5 Septembre 1556 jusqu'au 6 Décembre 1557.

Le troisieme présente les dépêches du 6 Mai 1558 au 1 Mai 1560.

On trouve dans ces Volumes les lettres écrites à l'occasion des affaires de Piémont, avec tous les Mémoires qui leur sont rélatifs.

Le Long, dans *sa Bibliothéque des Historiens de France*; parle de cette collection avec éloge, au N°. 12835; il paroît même qu'on ne trouve ces dépêches que dans la Bibliothéque du Roi. Mr. De Fontette confirme ceci dans la nouvelle édition qu'il a donnée *de la Bibliothéque historique fol. II Vol.* N°. 30030. Ces lettres sont citées dans *la Bibliothéque de Mr. De Thou, page 505*

N°. 90. REGISTRE *de dépêches faites en la charge d'Agent, fol. Papier.*

Ce sont les dépêches faites par l'Agent de la France en Piémont, depuis le 20 Avril 1566 jusqu'au mois de Décembre 1574; elles renferment

Digitized by Google

diverſes lettres de différentes perſonnes à la Reine de France, au Roi de Sardaigne, à divers Seigneurs François & Italiens & au Roi de France, depuis le 20 Juillet 1572; mais il y en a toujours qui ſont adreſſées à la Reine, apparemment les Rois n'étoient alors majeurs en France qu'à 21 ans, au moins Charles IX étoit né le 27 Juin 1550.

N°. 91. NOUVELLES AFFAIRES *extraordinaires des guerres, fol. Papier.*

On y trouve un détail circonſtancié des dépenſes immenſes faites par la France depuis 1697 à 1703.

N°. 92. AFFAIRES *qui ont été faites pendant les dernieres guerres, fol. Papier.*

L'Auteur traite ici des grandes & petites opérations de finance, qui furent faites en France pendant la guerre juſqu'en 1702.

N°. 93. ETAT *de la France ; de la diminution de ſes biens & de la facilité de les rétablir, fol. Papier.*

Cet ouvrage a été fait en 1704. L'Auteur attribue le dérangement des finances à la taille arbitraire, aux douannes exceſſives, & à l'avidité des Traitans.

Digitized by Google

N°. 94 — 128. MÉMOIRES *des Intendans sur les Provinces de France*, 4°. *Papier*, *LIV Vol.*

On sait que ces Mémoires furent faits pour l'instruction de Mr. le Duc de Bourgogne, & que Mr. de Boulainvillers a publié un court extrait d'un très-grand nombre dans les deux premiers Volumes de son ouvrage, intitulé : *Etat de la France.* Je marquerai d'un astérisque ceux dont il ne parle pas.

Année 1697.

Mémoires sur la Généralité de Tours, par de Miromenil.

—— Sur la Province du Maine, par le même.

—— Sur la Généralité de Rouen, par la Bourdonnaye.

Année 1698.

—— Sur la Champagne, par l'Archer.

—— Sur la Bretagne, par de Nointel.

—— Sur la Généralité de Soissons.

—— Sur la Généralité de Limoges, par de Bernages.

—— Sur la Généralité d'Orléans, par Bouville, II Vol.

—— * Sur le gouvernement d'Auvergne.

—— Sur la Picardie, par Bignon.

Année 1699.

—— Sur la Flandres Flamingante, par Desmadris.

Digitized by Google

Mémoires sur la Généralité de Bourges.

—— Sur le Dauphiné, par Bouchu.

—— Sur la Provence, par Le Bret, IV Vol.

—— Sur la Généralité de Paris, par Phelippeaux, II Vol.

—— Sur la Généralité de la Rochelle, par Begon, II Vol.

—— * Sur la Généralité de Bourg.

—— Sur le Languedoc, par Lamoignon de Basville.

—— Sur la Généralité de Moulins, par de Maupeau.

—— Sur la Généralité de Montauban, par Le Gendre.

Année 1700.

—— * Sur l'Anjou.

—— * Sur la Picardie.

—— Sur la Généralité d'Alençon & le Perche, par Pommereuil, II Vol.

—— Sur la Flandre Gallicane, par la Houssaye.

—— Sur la Généralité de Lyon, par Lambert d'Herbigny.

—— Sur la Généralité de Caen, par Foucaut, IV Vol.

—— Sur la Lorraine & les trois Evêchés, par Turgot, II Vol.

—— * Sur le Hainaut.

—— Sur la Généralité de Bordeaux, par De Bezons.

Digitized by Google

* Mémoires sur le Bearn & la Basse-Navarre.

Année 1701.

— Sur la Bourgogne, par Ferrand, VII Vol.

— Sur l'Artois, II Vol.

— Sur l'Alsace, par la Houssaye.

Mais il nous manque la Franche-Comté, la Généralité de Riom & le Roussillon.

N°. 129. HISTOIRE *généalogique de la maison de Montmorency*, *fol. Papier.*

On y voit, comme dit l'Auteur, *la descendance de cette famille illustre dans toutes ses branches depuis Messirre Erard Sirre & Baron de Montmorency Signeur de Maſſlice vivoit du temps de Hue Capet usurpateur de la Couronne de France lequel le servit & accompagna en ses guerres & conquetes.* La Généalogie finit en 1566.

On voit à côté de chaque nom les armoiries de celui qui les portoit; elles sont peintes avec leurs couleurs.

N°. 130. RECUEIL *des armes de tous les anciens Chevaliers de Lorraine*, *fol. Papier II Vol.*

On lit dans une Table les noms de 402 Chevaliers placés par ordre alphabétique; ce sont ceux qui se sont trouvés aux assises du Duché en différens temps: leurs armoiries y sont peintes avec leurs couleurs.

N°.

Digitized by Google

N°. 131. GÉNÉALOGIE *des anciens Rois, Ducs & Princes qui ont gouverné la royale Principauté de Bretagne*, 4°. *Vélin.*

Cet ouvrage singulier, qui unit la vérité historique de la plupart des faits avec les traditions les plus absurdes, est dédié *à tres-haulte tres puissante tres excellente princesse ma souvraine dame Marguerite par la grace de Dieu Duchesse de Bretagne Comtesse de Montford de Richemont d'Etampes de Vertus voutre tres humble & tres obeissant subjet serviteur & orateur Pierre Le Baud toute tres humble obeissance service subjection deue comme à ma souveraine dame.*

Mr. de Fontette, N°. 35386 de sa *Bibliothéque historique de la France*, semble parler de cet ouvrage comme s'il étoit imprimé, & il le représente comme étant dédié à Anne alors Reine de France; il est possible que Le Baud ait fait de nouveau la généalogie particuliere de cette Princesse, pour la lui offrir sous un autre titre, tandis que dans notre exemplaire il s'étoit contenté de donner la généalogie de la Maison de Bretagne.

Au reste, il commence sa généalogie comme les anciens Historiens anglois par *Eneas qui engendra Ascanius, qui engendra Sylvius, qui engendra Brutus lequel conquist la grant bretaigne aupatavant appellée Albion environ l'an après la creation du Monde 4060 & l'an de grace 386 après 83 Roys cy*

Digitized by Google

nommés. Maxime accompagné de Conan Meriadech & de grant exercites de Bretons conquist sur le Roy Hymbaltus & ses hommes Gaulois appellés armouriques ceste Bretaigne, pour la peupler fist venir de l'Isle 30000 chevaliers 100000 populaires 60000 pucelles non nobles pour marier aux dits populaires 11000 aultres pucelles se mirent en Mer sur esperance d'y venir pour estre femmes de Chevaliers, mais elles furent jettées par les vents en Germanie & en retournants souffrirent le martyre & furent les 11000 vierges.

Le Baud prouve que la succession au Duché est aussi bien en ligne féminine que masculine.

Pierre Le Baud, qui composa cet ouvrage en 1488, étoit Chantre & Chanoine de l'Eglise de Laval, Conseiller & Aumonier de la Reine Anne. Il composa, par l'ordre de cette Princesse, une histoire de Bretagne qui a été imprimée.

HISTOIRE D'ESPAGNE.

N°. 132. CHAPITRES *de l'Ordre de la Toison d'or*, 4°. *Papier.*

Ce Manuscrit renferme l'histoire de tous les Chapitres de l'Ordre de la Toison d'or, tenus juqu'à celui que Philippe II, Roi d'Espagne, tint à Gand en 1559.

Il renferme :

Digitized by Google

I°. L'Histoire de l'institution de l'Ordre.

II. Ses Statuts.

III. La description de l'habillement des Chevaliers.

IV. Les Armoiries de tous les Chevaliers.

V. Les Portraits en miniature de quelques Chevaliers distingués.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

N°. 133. CAYERS *de peintures en miniatures*, *fol. Papier.*

Ces Peintures sont :

I°. Les Portraits de quelques Empereurs & Impératrices qui ont régné dès le commencement de l'Empire d'Allemagne, & de quelques Seigneurs Allemands de ces temps-là.

II. La représentation de l'armure complete des Chevaliers & de leurs chevaux.

III. On y voit ensuite les Chevaliers armés & montés sur leurs chevaux.

IV. On y donne une idée de leurs différens combats, soit sérieux, soit d'exercice.

V. Enfin on y trouve les peintures de trois Princesses assises dans une niche.

Entre les portraits des Seigneurs Allemands, il faut distinguer celui de Guelphe I *Comes Altorfiensis*; on a écrit au bas, *fuit temporibus Karoli*

Digitized by Google

magni DCCCIIII Trojanus & sanguis Franciæ. Son écu est à ses pieds, il est d'azur à trois fleurs de lys. On doit observer que c'est une maladie universelle de tous les peuples d'Europe de vouloir descendre des Troyens, il semble que leur infortune soit devenue un titre de noblesse; ou qu'on a cru qu'il étoit plus honorable de sortir des opprimés célebres, que des oppresseurs fameux, ou de ses ancêtres ignorés, comme si la qualité d'homme n'étoit pas également relevée dans tous les lieux de la Terre.

HISTOIRE DES PROVINCES-UNIES.

N°. 134. MÉMOIRES *sur le Commerce des Provinces-Unies, fol. Papier.*

Ils traitent du Commerce que les Provinces-unies des Pays-bas faisoient en 1694 dans les divers endroits du Monde, & ils en donnent une haute idée.

N°. 135. MÉMOIRES *sur le Commerce des Hollandois, fol. Papier.*

On trouve particuliérement dans ceux-ci ce qui regarde le Commerce maritime des Hollandois, leur navigation, leurs établissemens dans les Indes. Il paroît que ces Mémoires ont été dressés à Amsterdam au mois de Juin 1699.

Digitized by Google

HISTOIRE DE SAVOYE.

N°. 136. CHRONIQUES *des Comtes de Savoye, fol. Papier.*

Ces Chroniques remontent jusqu'à l'origine de l'illustre Maison de Savoye en 998, *par Berod fils de Hugues Duc de Sauxonie qui estoit frere de l'Empereur Othon III jusques en la mort d'Amé VI & puis dit Chronique d'Amé VII Comte XVI & premier Duc de Savoye. Or en l'age de VIII ans estoit Messire Amé à la mort de son Pere & la Chronique finit par une dispute qui s'Eleva à l'occasion de sa tutelle.*

Guichenon, dans sa Préface généalogique de la Maison de Savoye, fait le catalogue & la critique de ses Historiens : En parlant de la Chronique des Comtes de Savoye, il dit qu'elle est le plus ancien Manuscrit historique qu'on ait sur l'histoire de Savoye, qu'elle a été composée en vieux gaulois, & en forme de Roman, par un Auteur incertain qui vivoit du temps du Comte Verd. Jean De Tournes, dans son supplément à l'histoire de Paradin, la nomme la Chronique de Mr. De Langes, parce que le Président De Langes possédoit le Manuscrit qu'il avoit connu : on la trouve dans les Archives de Turin.

Cette Chronique est écrite avec beaucoup de

Digitized by Google

ſimplicité ; elle renferme toutes les anciennes traditions qu'une imagination exaltée peut avoir forgé, & que l'ignorance la plus enracinée ait pu adopter ; on s'en fera une idée, ſi l'on compare ces Chroniques à celles de Geoffroy de Viterbe, de Turpin, &c. L'Auteur y a mis un très-petit nombre de dates, qui ſont les guides de l'hiſtoire, & qui forcent la confiance ; malgré cela, Paradin en a fait un très-grand uſage.

HISTOIRE DE GENEVE.

N°. 137. Chroniques *de Genève par François de Bonnivard, fol. Papier.*

Ce Manuſcrit autographe eſt dédié au Conſeil de Genève : *Très fideles & pour ce très heureux Princes les Syndiques & Conſeil de Geneve François de Bonnivard très humblement ſe recommande &c.* Cette hiſtoire eſt diviſée en IV livres.

Le I livre, compoſé de XXXIX Chapitres, rapporte les diverſes opinions qu'on a eues ſur la fondation de Genève, & il conduit l'hiſtoire juſqu'à l'Epiſcopat de Brieve-Cuiſſe & de François Miez.

Le II livre renferme XXXIV Chapitres, & il raconte les événemens qui ſe ſont paſſés *depuis Aimé de Savoye juſqu'à la punition de Jehan Batard de Savoye.*

Digitized by Google

Le III livre contient XXXIII Chapitres, & il traite *de la possession de la ville au nom de l'Evêque Jehan jusqu'à la venue du Batard de Savoye Grand Maitre de France.*

Le IV livre a XLII Chapitres, dans lesquels il peint *l'entrée de Pierre de la Beaume & ce qui advint jusques en* 1530.

Le MAGNIFIQUE CONSEIL de Genève donna en 1542 à Bonnivard la commission d'écrire l'histoire de Genève; il lui fournit les Mémoires nécessaires pour cet ouvrage, & il lui communiqua ses Regiftres; c'est ce qui paroît par une feuille de papier écrite de la main de Bonnivard qui est insérée dans les Regiftres du MAGNIFIQUE CONSEIL pour l'année 1547.

Il y a un autre Manuscrit autographe des Chroniques de Bonnivard dans les Archives; mais elles finissent avec l'année 1527; d'où il résulte que notre Manuscrit est plus complet à cet égard; mais aussi on n'y trouve pas la copie de la traduction des Actes originaux qu'on avoit remis à notre Historien.

Ce Manuscrit précieux fut donné à la Bibliothéque publique par Mrs. Jaques & Antoine Lullin.

N°. 138. CHRONIQUES *de Genève par Bonnivard*, *fol. Papier.*

Cet ouvrage, très-différent du précédent, ren-

Digitized by Google

ferme des recherches historiques sur l'histoire ancienne de Genève & des pays voisins ; elle s'étend jusqu'à l'Episcopat d'Aimé Du Quart en 1304 ou environ.

Ce Manuscrit autographe de Bonnivard a été attribué à Jean Stumpff, Auteur de la Chronique des Ligues ; mais alors ce ne pourroit être qu'une traduction fort libre du livre de Jean Stumpff qui traite des anciens Etats, auquel Bonnivard auroit fait plusieurs additions ; car il n'est pas vraisemblable que Stumpff se fût arrêté si long-temps à traiter de l'histoire de Genève, & qu'il fût entré dans de si grands détails sur son antiquité. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on y reconnoît l'écriture du Prieur de St. Victor, & qu'on y distingue sur-tout son style naïf & original.

Bonnivard finit cet ouvrage en 1550, & il dit à la fin du Chapitre III qu'il parlera plus amplement de ce Pays aux Chroniques de Genève ; ce qui prouve que les vraies Chroniques de Bonnivard sont postérieures à ce Manuscrit. Il a été donné à la Bibliothéque par Mr. De La Corbiere.

N°. 139. RECUEIL *historique sur Genève, fol. Papier.*

Cette collection renferme diverses piéces curieuses sur notre histoire.

I. HISTOIRE de Genève, depuis sa fondation jusqu'à l'an 1527, par François de Bonnivard.

Digitized by Google

C'eſt la copie du Manuſcrit de cette hiſtoire, qui eſt dans les Archives de la République.

II. HISTOIRE de Genève, depuis ſa fondation jusqu'à l'an 1562, par Michel Roſet.

III. EXTRAIT d'une hiſtoire manuſcrite de Genève qui eſt dans les Archives, & qui s'étend jusqu'en 1632; c'eſt la continuation de l'hiſtoire de Michel Roſet, elle commence en 1563 qui eſt l'époque où l'hiſtoire de ce dernier finit.

IV. PREMIER SERMON fait à Genève par Antoine Froment, en la place du Moulard en 1533, corrigé ſur l'original qui eſt aux Archives, avec quelques morceaux de l'hiſtoire de la Réformation tirés d'un Manuſcrit d'Eſaïe Colladon. Il expliqua dans ce Sermon les verſets 15 & 16 du Chapitre VII de l'Evangile ſelon St. Mathieu.

V. MÉMOIRE pour ſervir d'éclairciſſement à ce qui s'eſt paſſé en 1553 & 1554 ſur l'excommunication.

VI. COPIE d'un Manuſcrit d'Antoine Froment, intitulé : *les Actes & Geſtes merveilleux de la Cité de Genève nouvellement convertie à l'Evangile fait du temps de leur Reformation & comme ils l'ont reçue redigé par eſcrit en fourme de Chroniques Annales ou hyſtoires commencé en 1532.*

VII. ROLE des Syndics dès l'année 1447-1679.

Digitized by Google

N°. 140. HISTOIRE *de la République de Genève, fol. Papier.*

Cette histoire a été extraite des meilleurs Auteurs & des meilleurs Manuscrits, comme la Préface l'apprend.

On croit que c'est l'histoire qui passe pour avoir été composée par Jean Savion.

Elle remonte jusques dans les temps fabuleux, & elle offre alors l'extrait des Chroniques du pays de Vaud jusqu'en 1560. On y trouve les Franchises d'Ademarus Fabry, mais elles y sont placées dans l'année 1357, quoiqu'elles n'aient été composées & publiées qu'en 1387. Cette histoire finit en 1603.

On trouve à la fin le TRAITÉ de St. Julien.

Un MÉMOIRE, intitulé : *Démonstration du peu de fondement des prétentions de S. A. sur Genève.*

Les CONFÉRENCES d'Hermence.

HISTOIRE de la conspiration de Du Terrail, & son procès criminel avec celui de Bastide son complice.

RÔLE des Syndics & des Lieutenants de Police dès l'an 1600--1700.

Ruchat, qui avoit eu ce Manuscrit entre les mains, y a ajouté quelques notes importantes.

N°. 141. RECUEIL *sur l'histoire de Genève, par Du Pan, fol. Papier.*

Digitized by Google

L'Auteur appelle ce Manuscrit un Recueil de divers livres & papiers publics & secrets dont il a eu connoissance. Il cite les Histoires de Genève composées par Roset, Savion, Peaget, Perrin, Godefroy, Maillet, &c.

Il y a une table assez commode pour tout l'ouvrage.

N°. 142. JOURNAL *de* BALLARD, *fol. Papier.*

La partie de notre Histoire, qui est traitée dans ce Journal, est non-seulement intéressante, mais peu connue : ce Journal même qui est excellent, est presque ignoré. On y trouve un détail circonstancié de tout ce qui s'est passé depuis le mois d'Octobre 1525 jusqu'au 12 Octobre 1531. Ballard y rapporte fidellement & jour par jour tout ce qui est arrivé dans cet espace de temps, & son récit doit mériter la plus grande confiance, puisqu'il étoit alors à la tête du Gouvernement; cet ouvrage est d'autant plus digne d'attention pour les Genevois, qu'il peint des temps agités par des crises violentes, & dont les secousses servirent à établir la Réformation dans nos murs, & à y fixer la liberté.

Ce Journal, qui est écrit avec une naïve simplicité, renferme tous les discours & toutes les lettres relatives aux affaires du moment, il en donne au moins les extraits, il rapporte même les conversations & les débats politiques qui s'é-

leverent entre les Conſeils du Duc de Savoye ou de l'Evêque & le Conſeil de la Ville.

Il commence 1°. à faire connoître la reddition des comptes de Boulet.

2°. Il peint la conduite violente du Duc de Savoye envers les Genevois.

3°. Il raconte ce qui ſe paſſa relativement à l'alliance de Genève avec Fribourg & Berne.

4°. Il indique les divers démêlés qu'il y eut entre le Duc de Savoye & la Ville de Genève, avec les ſoins officieux des Cantons de Fribourg & de Berne pour les faire finir.

Jean Ballard fut un des quatre premiers Auditeurs établis en 1529. Il fut Syndic en 1525 & en 1530, comme on l'apprend dans le Journal : il dit *qu'il a rédigé en mémoire & eſcript les affaires ſurvenues à la Cité de Genève depuis quinze ou ſeize ans en ça*; d'où il réſulte qu'il nous manque un volume de ſes Mémoires, puiſqu'il fait cette remarque le 28 Novembre 1530, & que notre volume commence ſeulement en 1525.

M. Preſtreau, Régent de la quatrieme claſſe, qui m'a quelquefois aidé de ſes connoiſſances dans la Diplomatique, a tranſcrit tout ce Journal, de même que les lettres de Bullinger à Théodore de Beze qui ſont preſque indéchiffrables.

N°. 143. TRAITÉ *de l'ancienne & de la nouvelle Police, par François de Bonnivard, fol. Papier.*

Digitized by Google

Ce Manuſcrit eſt autographe. Bonnivard compoſa l'ouvrage qu'il renferme par ordre du MAGNIFIQUE CONSEIL, & ſur les piéces qu'il lui communiqua; on y trouve l'hiſtoire de la ſédition élevée dans Genève par Ami Perrin : Bonnivard le préſenta au MAGNIFIQUE CONSEIL dans le Mois de Juin 1556 ; mais quoiqu'il eût été fait pour inſtruire les Etrangers ſur ce qui s'étoit paſſé dans Genève, on ne voulut pas alors le faire imprimer.

N°. 144. MÉMOIRES *ſur l'hiſtoire ancienne de ce pays, avec quelques remarques ſur la nouvelle, par François de Bonnivard, fol. Papier.*

Ce ſont les notes curieuſes de notre illuſtre Citoyen pour l'hiſtoire de Genève qu'il préparoit.

N°. 145. *Deux* MÉMOIRES *ſur Caroly & Troillet, fol. Papier.*

Le premier renferme une hiſtoire abrégée de Caroly, qui a été ou le plus léger, ou le plus inconſtant, ou peut-être même le plus faux des hommes. On y trouve le détail d'une conférence amicale qu'il eut avec Calvin à Strasbourg en 1543.

Le ſecond Mémoire eſt une conférence de Troillet avec Calvin, tenue à Genève le 29 Août 1552 ſur la prédeſtination, avec une Sentence du MAGNIFIQUE CONSEIL, qui déclara bon le livre de l'Inſtitution Chrétienne de Calvin, & qui défendit de ſoutenir des idées qui lui fuſſent contraires.

Digitized by Google

N°. 146. LE LIVRE *des Parlemens généraux pour les Monnoyes, fol. Vélin.*

Ce Manuscrit singulier est l'original ou plutôt le registre des Assemblées qui se tenoient pour l'entretien de la monnoye entre les sujets de quelques Princes qui s'étoient entendus pour cela. Il me paroît même que notre Manuscrit est aussi ancien que la fondation des Assemblées tenues à ce sujet dans le district où Genève entroit.

On y trouve un Acte qui établit la forme de ces Assemblées, & il est accompagné des signatures originales & de son sceau. *C'est la fourme & maniere comment l'on doit proceder & commencer à tenir Parlement général.* Il y parle d'abord du lieu de l'Assemblée, de la Messe qu'on doit entendre, de l'élection qu'on doit faire des Officiers du Parlement, de la Police qu'on doit y exercer. Ces Réglemens sont en sept feuillets. On lit ensuite : *lesquelles ordonnances statuts & institutions cy dessus escrites selon la fourme maniere & teneur dicelles...... Nous François de Porte-aiguieres Prevost general de sa voulanté & consentement ordonnons qu'elles soyent observées en leur entier...... Donné en notre grand Parlement tenu à Valence le x jour du mois de May teize cent quatre vingt & XII.*

Il y a ensuite quatre morceaux des Evangiles sur lesquels on prêtoit le serment ; mais afin d'en

Digitized by Google

imposer davantage, on y avoit joint la peinture en miniature d'un Christ crucifié dont on voit les plaies sanglantes; après cela suit *la fourme & maniere du serment comment il se doit faire quant le Prevost general reçoit aulcuns compaignons ou a monnoyes du Regent de l'Empire lequel a dicté & ordonné Maistre Adam De la Saulx Secretaire du Parlement general.*

Suit un Acte fait *l'an de la Nativité de Notre Seigneur l'an 1469 & le 23 jour de May de l'authorité & puissance de notre St. Pere le Pape de Rome & de tres excellents haults souvrains & puissants Princes & redoutés seigneurs l'Empereur, le Roy Daulphin de France, du Roy de Cecile, Jerusalem & Arragon, du Duc de Bourgogne, du Duc de Savoye, du Duc de Bretagne & tous aultres seigneurs ayant puissance de faire monnoye lesquels nous ont donné libertés privileges franchises exemptions de fere assemblées pour condamner & absouldre aux ouvriers & monnoyes du St. Sacrement de l'Empire, & eslire Prevost juges ordonner & fere constitutions ordonnances & jugements comme appert par les dits privileges des seigneurs données & octroyées pour qui seront tenus les dits ouvriers & monnoyeurs du dit Sacrement de l'Empire de ordonner ung Parlement de temps certain pour faire convenir tous ceulx qui desobeiront es ordonnances des dits parlements & lesquels parlements auront puissance de creer constituer ouvriers & monnoyeurs &c. & afin qu'ils ne se puis-*

sent excuser lesquelles ordonnances & constitutions sont cy après ceste intitulation inserées & escrites afin qu'en tout temps en soit memoire en ce livre nouvellement encommencé pour ce que le vieil livre est pesant à pourter, il est compli d'ecriture lequel demeure dans la garde des ouvriers monnoyeurs de Romans.

Cet Acte fait à Bourg contient les Réglemens pour les ouvriers monnoyeurs, la détermination du temps & du lieu où doit se tenir le Parlement général prochain, avec la signature des Procureurs & Maîtres envoyés des différentes villes. Il paroît par cet Acte & par tous les autres, que le nombre de ceux qui alloient tenir ces Parlemens n'étoit pas fixé. Mais ce qui étonne beaucoup, c'est qu'en 1469 Genève y eut 29 ouvriers Maîtres dans cet Art.

Il paroît que ces Parlemens se tenoient tous les quatre ans; que de 1485 à 1499, il se tint quatre Parlemens où Genève n'envoya personne; que ces Parlemens se tinrent à Genève en 1506. Enfin l'on y apprend que le Parlement ou les Monnoyeurs de Bourg vinrent à Genève en 1527, mais que le Parlement ne put s'y tenir à cause de la grande fermentation qui régnoit dans la ville : c'est peut-être pour cela que le livre y est resté, pendant qu'un des Membres emporta le sceau en Provence, où Mr. De Peiresc l'a trouvé. Il contient les armoiries de diverses villes & de divers Princes. Secousse & le P. Menetrier l'ont mal expliqué; Le Blanc ne l'a pas

Digitized by Google

connu; mais Baulacré me paroît s'en être fait une idée très-juste dans la *N. Bibl. Germ. T. XVI.*

On trouve dans Du Cange qu'il y avoit une distinction entre les Monetaires qui tenoient leurs droits de l'Empereur, comme ceux dont il s'agit dans cet Acte, & ceux qui les avoient reçus du Roi de France; & c'est la raison pour laquelle ils se nomment ici Monnoyeurs du St. Sacrement de l'Empire.

N°. 147. VIE *de Feu heureuse mémoire Mons Guillaume Farel, Pasteur de l'Eglise de Neufchâtel en Suisse, 4°. Papier.*

On trouve ici, comme dit l'Auteur, *un raccoucy de l'histoire de la Reformation de Genève & aultres Eglises.*

Cet ouvrage est d'autant plus curieux, qu'il est uniquement composé des lettres même de Farel à ses amis; elles sont rapprochées de maniere qu'on y entend toujours parler Farel lui-même.

V. *Le Long. Bibl. hist. de la France.*

N°. 148. RÉGLEMENT *sur la maladiere de Chênes, fol. Vélin.*

Ce sont les Réglemens faits pour l'administration d'un hôpital destiné à soulager ceux qui étoient attaqués de la lepre & des maladies de ce genre. C'est ainsi que commence le Réglement: *Bartholomeus Dei gracia Cornetanus & Montefalcone*

Digitized by Google

Episcopus nec non omnium & singulorum Hospitalium ac leprosoriarum Civitatis Gebennensis ac rectorum pauperum & leprosorum visitator & reformator a sede apostolica & specialiter deputatus universis & singulis præsentes has litteras inspecturis & ad quos præsentes pervenerunt ut illi & illis ad quem seu quos præsens tangit negotium seu tangere possit aut poterit quomodo libet in futurum & qui putaverunt quomodo libet sua interesse salutem. Il rappelle ici une Bulle adressée *Magnificis Syndicis Civitatis Gebennensis totius populi & hominum istius Civitatis*; il rapporte ensuite la Bulle qui le charge de sa commission. Enfin il donne les Réglemens qu'il juge nécessaires pour le choix des Directeurs, leurs devoirs, la police qu'on doit exercer dans l'hôpital à l'égard des malades, leur maniere de vivre, l'administration des revenus, la collecte des aumônes dans la ville & hors de la ville, enfin pour les réparations à faire à l'hôpital.

Ce Légat étoit Cardinal de St. Marc; & l'Acte fut passé *in ambitu Conventus Sancti Francisci loco habitationis nostræ mense Decembris* 1447 *Indictione* x^e^ *Veneris proxima Felicis V Papæ anno VIII.*

La Bulle qui charge l'Evêque de la commission rélative aux hôpitaux est faite au nom de Felix V. *Felix Episcopus servus servorum Bartholomeo Episcopo Cornetano in Romana curia residente salutem.* On y apprend que ceux qui étoient chargés du soin des hôpitaux les négligoient, *quare pro*

parte Syndicorum nomine civium Civitatis hujus modi nobis fuit humiliter supplicatum de oportuno remedio providere & de benignitate applicare dignaremur; le Pape lui donne les pouvoirs nécessaires pour faire les changemens convenables, & il lui enjoint de visiter les hôpitaux & les maladreries avec les Syndics qu'il doit appeller, & de faire tout ce qu'il croiroit nécessaire pour l'amélioration de ces établissemens. Il déplore ensuite le triste état des pauvres & des lépreux, parce qu'il sait *lites & discordias inter Rectores ipsos ac pauperes leprosos predictos viguisse & de præsenti vigere bonaque & helemosinas ac jura ipsorum leprosorum pauperum per ipsos rectores injuste & indebite subtracta fuisse & esse ipsosque pauperes & leprosos ab aliquibus rectoribus proh dolor inhumaniter nimium tractatos fuisse & esse.*

Dans l'information faite par le Légat, on découvre que les lépreux tenoient une conduite répréhensible. *Nonnulli utriusque sexus leprosi qui hujus modi eorum lepre infirmitate non obstante cum aliis Christi fidelibus sanis conversari non verentur unde gravia scandalla & pericula oriri possunt*: il ordonne aux Syndics & à des Ecclésiastiques préposés pour cela de veiller sur ces hôpitaux, & de prévenir la contagion, en resserrant dans ces lieux tous ceux qui sont infectés de la lepre. Enfin il pourvoit à leur administration spirituelle.

On voit clairement dans la Bulle du Légat,

Digitized by Google

qu'il s'agit non-ſeulement de la maladiere *de Quercu* ou de Chênes, mais encore d'une autre *de Quarrogio* établie à Quarrouge, où l'on devoit conduire, même par force, tous ceux de la ville & des environs qui étoient attaqués de cette terrible maladie, en faiſant payer ceux qui le pouvoient, & en y recevant gratis les autres, mais ſeulement après s'être judiciellement aſſuré qu'ils étoient attaqué de la lepre, à moins de 100 florins d'amende pour la maladiere où ils devoient aller, s'ils refuſoient alors d'y entrer.

Il ordonne enſuite qu'on faſſe un inventaire des biens des lépreux avant de les faire entrer dans l'hôpital qu'on les eſtime en florins de Savoye, & qu'on remette l'inventaire à l'Official pour en tenir compte au lépreux ou à ſes enfants s'il en a, ou s'il n'en a point, *ſi ſit mediocris potencie ſolvat decem florenos ſi potentior viginti ad exiſtimationem prediſtorum duorum proborum pro reparatione camere ipſius*. Mais il exige auſſi qu'il ſoit ſervi proportionnellement à ſes facultés; il ordonne de conduire chaque jour de fête ceux qui ſont tout-à-fait pauvres *ad omnes Caleſias hujus civitatis & per carrerias illum mercatoribus commendando & amicis & conſanguineis*. Mais il preſcrit toujours d'en avoir ſoin, lors même qu'il n'auroit rien reçu en aumônes.

On trouve enſuite la maniere dont les lépreux doivent vivre enſemble, *quilibet deferat veſtes non*

Digitized by Google

coloratas videlicet non rubeas aut virides neque nimis breves & de lana non preciosa nec ullus deferat arma sed quilibet loco armorum deferat suspensa in sua corrigia filza ad nimium de viginti quinque. Il veut que chacun ait sa chambre avec l'image d'un crucifix ou de la Vierge Marie ; qu'il dise sept *pater noster* & sept *ave* le matin, le soir cinq & trois à toutes les heures, de sorte qu'ils en devoient réciter vingt-six dans la journée sous peine d'un gros pour chaque oubli ; il leur enjoint de communier, s'ils le peuvent, aux grandes fêtes. Les lépreux de Quarrouge devoient aller entendre la Messe *in Sto Leodegario* à la Chapelle de St. Leger ; ceux de Chênes avoient une Chapelle particuliere. Si un lépreux étoit prêtre, il pouvoit dire la Messe avec des vases & des vêtemens destinés pour lui. Il étoit défendu à tous de voir aucune femme, & s'ils tomboient dans la paillardise, ils étoient mis au pain & à l'eau pendant un jour. Ils ne pouvoient même s'absenter plus de trois heures sans permission.

On ne peut pas estimer le nombre de ces lépreux, mais il falloit qu'il y en eût constamment plusieurs dans l'hôpital, puisqu'il y avoit deux hôpitaux pour les recevoir dans deux villages qui ne sont éloignés de Genève que d'un quart de lieue ; & les ravages contagieux de cette maladie devoient être bien considérables, puisqu'on forçoit les hommes de toutes les conditions, qui en

Digitized by Google

étoient attaqués, à sortir de la société, & à se réfugier dans ces asyles de l'infortune, pour s'en guérir.

N°. 149. RÉGISTRE *mortuaire des Chanoines de St. Pierre, fol. Vélin.*

Ce Manuscrit latin renferme un Calendrier, où l'on a indiqué le jour de la mort de chaque Chanoine avec le service qu'on devoit faire pour lui; on y trouve encore les noms de ceux qui avoient eu le droit d'être enterrés canonicalement avec le service anniversaire qu'on devoit faire pour eux & la donation qu'ils avoient faite au Chapitre pour cela. Cet ouvrage est cité dans quelques piéces du temps sous le nom de *Anniversarium Divi Petri*, comme, par exemple, dans le N°. 67 des Manuscrits latins.

La plus ancienne fondation qu'on y trouve est de 1332, du 7 des Cal. d'Août. Elle est de Aymon, Comte de Savoye, qui donne dix livres de rente, afin qu'on dise dans ce jour une Messe pour lui.

En 1399 Pierre De Nam donne une Bible qui doit être enchaînée dans le Chœur.

On y apprend qu'en 1451, le 7 des Ides de Janvier, Amédée de Savoye, Evêque de Ste. Sabine, étant mort, son fils Louis, Duc de Savoye, compta aux Chanoines de Genève 300 florins d'or monnoie de Savoye, & outre cela 50 florins même monnoie pour des Messes & Processions.

Digitized by Google

Aux Ides de Février 1500, Dominique de Viry, Chanoine prébendé, fonde un anniversaire pour lui & les siens; mais il ordonne que les Chanoines absents, dormants & babillants pendant l'office dudit anniversaire, n'aient aucune part à la rente qu'il leur assigne, & dont la portion devoit augmenter celle des autres. Le même fit peindre les vitres d'une fenêtre de l'Eglise de St. Pierre, il l'appelle *artificiosam vitram*; on y avoit représenté ses armoiries avec l'Archange Michel.

Le 3 des Nones de Mars 1428, Jean de Courtecuisse, Parisien, Professeur en Théologie, Aumônier du Roi de France, Evêque de Genève, legue au Chapitre de Genève 500 livres, dont les deux tiers devoient être pour les Chanoines, & un tiers pour les Prêtres & les enfans de chœur, afin qu'ils célébrassent son anniversaire.

On y apprend que 132 liv. valoient 61 écus d'or au soleil & quinze sols de bonne monnoie; que l'on faisoit un office pour les vivants, auquel on changeoit quelque chose après leur mort; que les Chanoines empruntoient à cinq pour cent.

On y trouve, parmi les Chanoines, les noms des Maisons les plus illustres de Savoye: on n'en sera pas étonné quand on saura que les Chanoines déciderent en 1425, qu'ils ne recevroient parmi eux que des Gentilshommes, ou des Docteurs gradués dans quelque Université. Le Pape Martin V confirma cet arrêt, & le Pape Eugene IV ac-

Digitized by Google

corda en 1434 une diſpenſe à Bernard Mazet, Favori du Duc de Savoye, pour entrer dans le Chapitre.

N°. 150. OBITUAIRE *de Bonmont, fol. Vélin.*

C'eſt un Calendrier où l'on a placé les anniverſaires fondés par quelques bienfaiteurs de l'Abbaye.

On y trouve le nom & les armoiries d'Amé de Gingins, élu Evêque de Genève en 1513, par les Chanoines & les habitans du Diocèſe, mais dont le Pape Leon X ne confirma pas l'élection, parce qu'il avoit donné l'Evêché à Jean de Savoye, après avoir été ſollicité par le Duc de Savoye, qui avoit promis, ſous cette condition, ſa ſœur en mariage à Julien de Medicis.

Pour dédommager Amé de Gingins, Leon X annexa au Couvent de l'Abbaye de Bonmont, l'Egliſe paroiſſiale de Craſſier; cette augmentation de revenus le mettoit en état d'entretenir les Moines néceſſaires pour dire les Meſſes léguées. On apprend que Amé de Gingins paya avec plaiſir 100 ducats pour l'expédition de cette Bulle; les Religieux de l'Abbaye furent ſi reconnoiſſants, qu'ils lui promirent, à cette occaſion, un double anniverſaire après ſa mort pour le repos de ſon ame & de celles de ſes parents.

La plus ancienne date de cet Obituaire eſt de 1307; il y avoit cependant des Abbés de Bonmont avant cette époque. Humbert de Gingins

Digitized by Google

en étoit un en 1260. Il fut, le 16 Décembre 1262, un témoin du mariage d'Agnés de Faucigny, femme de Pierre de Savoye. Voy. *Guichenon, Hist. Générale de Savoye; Baulacre, Journ. Helv. Mars* 1750.

J'y trouve cette note : *Assignata est nobis quædam carrata vini meri annuatim in refectorio integre bibenda a Cellario in principio quadragesime incipienda.* J'en vois une autre qui montre qu'un autre donateur avoit fait présent aux Moines d'un char de vin, pour le boire seulement au mois de Juin, tandis qu'un autre exige que personne ne boive du vin qu'il legue, que les Moines dans le réfectoire, ou les malades dans leurs lits.

N°. 151. ROLE *des Spectables Pasteurs, Professeurs, Recteurs & Ministres des Eglises étrangeres qui sont dans Genève, avec diverses notes, fol. Papier.*

Cet ouvrage, fait par Jean de la Corbiere, est précieux par les dates qu'on y trouve; il y fixe le temps auquel chaque Pasteur, ou Professeur, ou Recteur est entré en son office, depuis la Réformation jusqu'en 1752. De la Corbiere a eu pendant long-temps l'entrée des Archives, & il y a fait des extraits de tous les Registres du MAGNIFIQUE CONSEIL; ce qui donne une grande confiance en son travail.

Il y a joint des notes curieuses:

I°. Sur les Couvents de Genève.

II. Sur la Chapelle des Machabées.

Digitized by Google

III. Sur François de Bonnivard & sur sa famille.

N°. 152. RECUEIL *de quelques faits rélatifs à l'histoire ancienne du pays, fol. Papier.*

Ce Volume renferme mille fables sur l'histoire de Genève, du pays de Vaud & de la Savoye; on croiroit lire le Roman le plus incroyable : il finit en 1198, & on en ignore l'Auteur.

N°. 153. EXTRAITS *sur l'histoire de Genève, par Abauzit, fol. Papier.*

Ce Recueil est composé de feuillets épars remplis d'excellents extraits de tout ce qu'on a peut-être écrit sur l'histoire ancienne de Genève; on y reconnoît le génie vaste, la critique judicieuse, les vues étendues du Socrate Genevois. Il est fâcheux que le désordre de ces papiers & leur mauvais état en diminuent le prix, mais une mine est toujours précieuse quoiqu'elle coûte quelque peine à exploiter.

On comprend aisément que notre histoire étant liée à celle des Gaules, de la Savoye, des Suisses & des Rois de Bourgogne, il a ajouté une foule de remarques importantes sur l'histoire ancienne de ces pays & de leurs Princes.

Digitized by Google

HISTOIRE DES LIEUX.

N°. 154. VOYAGES *de Marc Paul de Vénise, fol. Papier.*

Ce voyage curieux fut fait en 1307, & notre Manuſcrit a été copié vers la fin du XV ſiécle.

JURISPRUDENCE.

DROIT NATUREL.

N°. 155. ABRÉGÉ *du Droit de la Nature & des Gens, par Jean Jaques Burlamaqui, Profeſſeur en Droit Civil à Genève, fol. II Vol.*

On trouve ici les leçons que ce ſavant Profeſſeur donnoit ſur le Droit naturel & le Droit politique ; elles renferment un Commentaire des deux excellents ouvrages qu'il á publié ſur ces maticres.

DROIT CANON.

N°. 156. LOIX *de leurs Excellences de Berne, ſur les mariages & punitions des crimes ſcandaleux, fol. Papier.*

Ce ſont les Loix qui furent publiées à Berne le 13 Novembre 1550.

Digitized by Google

DROIT CIVIL.

N°. 157. LIBERTÉS, *Franchises & Coutumes du pays de Vaud, fol. Papier.*

Ce sont, comme dit le Compilateur, *les libertés, franchises & coutumes perpétuelles & infringibles du Pays de Vaud, revues, concedées, augmentées & approuvées par nos très redoubtés & puissants Seigneurs l'Advoyer Petit & Grand Conseil de la Ville & Canton de Berne.*

Cet ouvrage est connu sous le nom de vieux Coutumier de Moudon, il fut approuvé par leurs Excellences de Berne, à la requisition des quatre bonnes villes MOUDON, YVERDON, MORGES & NION, auxquelles se joignirent les Baronies de GRAND-COURT & de COSSONNAY, de même que les Communes d'ESCLÉES & de CUDEFIN.

N°. 158. COUTUMIER *de Grandson, fol. Papier.*

Il a été copié à Berne en 1702 par René de Lavarenne, Avocat & Interprete aux langues, habitant à Berne.

DROIT FÉODAL.

N°. 159. TRAITÉ *de la Noblesse, par François de Bonnivard, fol. Papier.*

Ce Manuscrit autographe renferme un *Traité de la noblesse & de ses offices ou degrés & des trois*

Digitized by Google

états Monarchiques, Ariſtocratiques & Démocratiques des dixmes & des ſervitudes taillables.

Cet ouvrage eſt intéreſſant & curieux par le fond & par la forme ; on y trouve diverſes choſes utiles pour l'intelligence du Droit féodal du temps où il écrivoit, & ſur-tout de ce pays. Cet ouvrage fut imprimé en 1549; mais il eſt devenu ſi rare, que je n'en connois qu'un ſeul exemplaire.

Notre Montaigne Genevois, car les ouvrages de Bonnivard ſont pleins de ſel, de naïveté & de juſteſſe, d'érudition & de jugement, comme les écrits de Michel de Montaigne, a joint divers Traités à celui que je viens d'indiquer.

I°. *L'Amartigenée ou ſource du péché.*

II. *De la ſource de la tyranie Papale.*

III. *Des vrais & faux miracles.*

IV. *Du Menſonge.*

V. *De l'état eccléſiaſtique & des mutations d'icelui.*

VI. *Des Langues.*

VII. *Poëmes ſur divers ſujets.*

La maniere de Bonnivard eſt toujours neuve, ſes couleurs fraîches, ſa méthode ſimple, ſes expreſſions vives & ſes figures frappantes; on le lit avec plaiſir, & on aime à le relire; il déplut quelquefois dans ſon ſiécle, parce que, comme il le diſoit, *la vérité lui plaiſoit trop.*

Digitized by Google

PHILOSOPHIE.

PHILOSOPHIE GÉNÉRALE.

N°. 160. LE TRÉSOR *de Brunet*, *fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt ſur deux colonnes ; les grandes lettres en ſont très-ornées ; il y a de belles vignettes au commencement de chaque livre. On trouve les armoiries de la famille Petau ſur la couverture.

Cy commence la table du Treſor composé en langue françoiſe par maiſtre Brunet latin de Florence & eſt diviſé en quatre livres. L'Auteur dit pourquoi il a écrit en françois. *Et ſe aucuns demandoient pour quoy ce livre eſt eſcript en langue françoiſe ſelon le langaige de France puiſque nous ſommes Ytaliens. Je dirois que c'eſt pour deux raiſons, l'une que nous ſommes en France, l'autre pour ce que la parleure eſt plus delectable & plus commune à tous langaiges.*

Cet ouvrage, qui pourroit être regardé comme l'Encyclopédie des ſciences du ſiécle de Brunet, eſt diviſé en IV Livres.

Le I Livre traite de la naiſſance de toutes choſes, de la Nature, de Dieu, des Anges, des hommes ; il parcourt l'hiſtoire ſainte & profane ; il parle des quatre élémens ; il donne un abrégé de Géographie & d'Aſtronomie ; enfin il fait mention de tous les animaux connus, & il a eu ſoin de faire peindre leurs figures à côté de la deſcription qu'il en donne.

Digitized by Google

Le II Livre est un abrégé de la Morale d'Aristote.

Le III Livre parle des vices & des vertus.

Le IV Livre donne rapidement les idées principales sur la Rhétorique, la Logique & la Politique, telles qu'on les trouve dans Aristote.

Il y a dans ce Livre plusieurs idées vaies, diverses observations fines & justes, souvent la collection des préjugés de son siécle sur les matieres qu'il a traitées, & un abrégé assez bon de la Philosophie péripatéticienne.

Dans le Chapitre VII & VIII du livre premier, il nous apprend comme Dieu fit toutes choses au commencement. *Nostre Sire Dieu qui est commencement de toutes choses fist & créa le Monde & toutes aultres choses en IIII manieres. Car tout avant ot il en sa pensée l'ymaige & la figure. comme il feroit le monde & les aultres choses & ce ot il tous jours eternellement si que celle pense ne ot onques commencement & ceste ymaginacion est appellée monde arquetipos c'est à dire monde en semblance ou en figure. Apres ce fist il de neant une grosse matiere qui n'estoit de nulle figure ni d'aulcune semblance mais elle estoit tellement composée qu'il en povoit forger & retraire ce qu'il vouloit, & ceste matiere est appelée ylem & puis qu'il ot ce fait si comme a lui il eust mist il en euvre & en faict son proposement & fist le monde & les autres creatures selon sa pourveance & ja soit ce qu'il le peust faire tost & isnelement il ne volt onques le*

faire ainchois il mist VI jours & au VII se reposa....
Mais comme qui fust il y a deux manieres car aulcune chose furent faictes de neant ce sont Angles & le monde & la clarté, ytem aussi qui fu faict au commencement l'ame aussi crea il de neant & toujours cree il novelles ames. La quarte maniere fuist que quant il ot tout faict il ordonna la nature de chacune chose par soy & leur estably certain cours comme ils doivent naistre & commencer & finir & mourir & la force & la proprieté de chacune & sur ceste quarte matiere est l'office de nature qui est vicaire du souverain pere il est createur elle est creature. . . . .

Au Chapitre LXI du premier livre, Brunet, en parlant de St. Jehan l'Evangéliste, dit : *ses miracles sont tels qu'il mua les verges de boys en fin or & il fist des pierres qui estoient dans une Riviere devenir precieuses.* Jallabert observe que dans ce temps les Alchymistes cherchoient le secret de la pierre philosophale dans les livres de St. Jean. Falconet, qui cite aussi ce morceau, dit qu'il est tiré du Chapitre LXIV. *Mém. de l'Acad. des Inscr. T. VII, p. 98.*

Au Chapitre CXIII du premier livre, Brunet dit encore que *les deux signals appellés tramontaines dont l'un est en Midi & l'autre en Septentrion ne se remuent point & sont ainsi que les esseux d'une charrete. Pour ce nagent les mariners a l'enseigne de ces deux estoiles que l'on appelle tramontaines, car le gent qui sont en Europe & en ces parties nagent a celles de septentrion & les aultres a celles de midi &*

que

Digitized by Google

que cela soit la verité prenes une pierre d'aymant vous trouveres qu'elle a deux faces une qui gist vers l'une tramontaine & l'autre gist vers l'autre & chacune des deux faces alse la pointe de l'aiguille a celle de tramontaine a que ceste face gist & pour ce seroient les mariners deceus se ils ne s'en prenoient garde & pour ce que ces deux estoiles qui sont en tour ont plus petit cercle & les autres greignes.

Il paroît, par ce passage cité par Falconnet, que dans le temps de Brunet, l'usage de l'aiguille aimantée étoit universel dans la marine, ce qui prouve qu'on s'en servoit communément au moins 40 ans avant le XIV siécle, ou l'époque assignée à son invention : Si l'on compare le passage que j'ai rapporté avec celui des Mémoires de l'Académie des Inscriptions, *Vol. VII, p.* 398, on trouvera que le style de ce Manuscrit est un peu différent de celui que j'ai transcrit, soit parce qu'il aura été corrigé, soit parce qu'il aura été arrangé pour la Province dans laquelle il aura été copié.

Brunet rapporte, comme une opinion reçue parmi les Savants, que la lune élevoit les eaux de la mer, *mais les astronomiens que ce n'est si non pour la lune a ce que l'on voit croistre les flos & appeticer selon la croissance & descroissance de sept jours en sept jours que la lune fait ses quatre notes de XXVIII jours pour les quatre parties de son cercle.*

Brunet naquit à Florence un peu après le commencement du XIII siécle ; il eut part à l'admi-

Digitized by Google

niſtration des affaires de ſa Patrie juſques en 1260, qu'il en fut chaſſé avec les Guelphes ; il ſe retira dès lors en France, où il compoſa ce Tréſor & pluſieurs autres ouvrages : Brunet retourna à Florence après la mort de Mainfroi tué dans la bataille gagnée par Charles d'Anjou en 1266, & il y mourut en 1295.

L'ouvrage, contenu dans le Manuſcrit que je viens de faire connoître, n'a point été imprimé ; il eſt même ſi peu connu, que Falconnet apprend que ceux qui en ont parlé, ſe ſont trompés ſur les matieres dont il traite & ſur la langue dans laquelle il écrit. Le Duni, Auteur Florentin, l'appelle *Teſoro della lingua* : Salviati dit qu'il fut compoſé en langue provençale : La Croix Du Maine aſſure qu'il parle des louanges de la langue françoiſe ; mais en l'étudiant avec ſoin, on y reconnoîtra bientôt la langue françoiſe du temps de St. Louis. *Acad. des Inſcript T. VII, p.* 287.

N°. 161. L*es* ŒUVRES *de Chirurgie d'Abulcaſis, fol. Vélin.*

Cet ouvrage eſt traduit dans notre Manuſcrit de l'Arabe en Languedocien ou Provençal ; il eſt précieux par la peinture en miniature qu'on y trouve de tous les inſtrumens néceſſaires pour faire les opérations de Chirurgie qu'il décrit.

L'ouvrage eſt diviſé en trois livres.

Le I traite des cauteres & des inſtrumens pour les faire.

Digitized by Google

Le II, des sections, perforations, ventouses, playes, extractions de fleches.

Le III, des dislocations, ruptures, écorchures, & de leur guérison.

Yssi comensan les paraulas de Abulcasin.

O fil pus veulx avos complit a quest libre, lequal es le derrier de la saencia de medicin per le compliment de lu so consequent la fe en lu, et per las exposicios de lu et per las declaracios de lu, &c.

On voit, par cet exemple, que l'idiome de ce Manuscrit est celui du haut Languedoc.

Moreri fait vivre Abulcasis l'an 1080, mais cet Arabe parle dans son ouvrage des fleches des Turcs qui n'existoient pas encore. Abulcasis a vécu dans le XII siécle, & il a été le restaurateur de la Chirurgie. Il employoit fréquemment le cautere actuel, il a même prévenu Mr. Brognard qui s'en sert pour la guérison des hernies; mais ce qui est bien singulier, c'est que Abulcasis, dans le 57 chapitre, traite de la circoncision, comme d'une opération nouvelle qui lui appartenoit, & dont on n'avoit jamais parlé.

Cet ouvrage fut imprimé à Venise en 1496.

N°. 162. PHILOSOPHIE *morale, fol. Papier.*

Ce Traité de Philosophie, composé par Pierre Philucci Siennois, fut traduit d'italien en françois par Catherine Tricot d'Orléans.

Digitized by Google

Cet ouvrage est divisé en dix parties, son Auteur y examine en général diverses matieres.

- I°. De la science, de ses avantages & de sa division.
- II. De la volonté, cupidité & intention.
- III. Des habitudes.
- IV. Des plaisirs.
- V. De la tempérance.
- VI. De la libéralité.
- VII. De la magnanimité & de la flatterie.
- VIII. Du luxe.
- IX. De la justice, injustice & vengeance.
- X. Des vices & vertus.

N°. 163. LE LIVRE *des vices & des vertus, fol. Vélin.*

Ce Manuscrit est richement orné de miniatures & de bordures.

Il commence ainsi : *Cy commence le tres prouffitable livre des vices & vertus en françois que composa & fist ung frere de l'ordre des freres prescheurs nommé St. Thomas d'Aquin en l'an de l'incarnacion de notre Seigneur mil deux cent soixante dix neuf a la requeste de Philippes Roy de France.*

Cet ouvrage paroît divisé en cinq parties, il traite :

I°. *Des dix Commandemens de la loi* dont il donne un Commentaire ; le second Commandement y est absolument retranché, on y trouve le troisieme à sa place.

Digitized by Google

II. *Des doze articles de la foy crestienne*, c'est une explication du symbole des Apôtres. Il explique cet article, il est descendu aux enfers *pour traire & delivrer les ames des Saincts Peres & de tous ceulx qui des le commencement du monde moururent en vraye foi & en esperance qu'ils seroient sauvé par lui.*

III. *Des sept pechés mortels en figure d'une beste que Monseigneur St. Jehan vit yssir de la mer.*

IV. *Des sept arbres & des sept fontaines qui en descendent & a chascun des sept arbres doibt avoir une pucelle qui en arouse le pied, prant a ung bacin en une fontaine pour arouser le pied de l'arbre du jardin de l'ame qui a l'arbre de vie au milieu la est une explication de la saincte Patenostre.*

V. *Des sept dons du sainct esperit des vertus prudence temperance force & justice.*

I. *don de pasier & de la vertu humilité.*

II. *don de pitie & de la vertu humilité.*

III. *don de science & de la vertu d'equité.*

IV. *don de force & de la vertu de prouesse.*

V. *don de conseil & de la vertu de misericorde.*

VI. *don d'entendement & de la vertu de chasteté.*

VII. *don de sapience & de sobrieté.*

Ce Manuscrit me paroît copié dans le XV siécle.

N°. 164. LE LIVRE *des bonnes meurs*, *fol. Vélin.*

Ce livre est orné de miniatures & de lettres peintes, on y trouve au commencement une analyse de tout l'ouvrage.

Digitized by Google

Cy commence le livre des bonnes meurs composé par frere jaques le grant religieux de l'ordre de St. Augustin lequel livre est divise en cinq parties principales.

La I. *parle des sept pechés mortels & des vertus a ce oppositès.*

II. *De l'estat des gens d'Eglise.*

III. *des Seigneurs & Princes temporels.*

IV. *de l'estat du commun peuple.*

V. *de la mort & du jour du jugement.*

Il prêche la chasteté aux Ecclésiastiques de son temps, il s'appuie par tout des passages des Peres, & il leur dit : *Il appert que gens d'eglise doivent fuir conversacion de femmes nonne tant seulement pour peche eschiver mais aussi pour eschivier tout mauvais souspeçon & n'est le prelat ordonné nommé pour delices avoir mais pour le peuple gouverner enseigner & doit estre de tant plus humble qu'il est plus eslevé.*

Ce livre est plein de traits traduits des Peres & des anciens Auteurs, mais ces traductions mêmes sont intéressantes : en voici une du quatrieme livre. *Oultre plus en mariage gist quant a Dieus nommé tant seulement a y entrer mais se maintenir & conduire en icelui & ce propos parle Theophrastus le disciple de Aristote en son livre qu'il fist des neuces ouquel il fist que homme doit plus regarder la bonté de la femme que la beauté & se tu demandes lequel vault mieux prendre bele femme ou laide il respond*

que c'est fort de garder la bele femme laquelle plusieurs desirent & si est fort de amer la laide laquele plusieurs desprisent. Toute fois si elle est bonne la bonté gardera la beauté & si elle n'est bele si nest ce une force de amer celle qui est bonne & de tres bon vouloir car naturellement plus doit priser bonté que beauté oultre plus en mariage il y a moult a souffrir singulierement se toutes les deux parties ne sont bien sages.

On trouve dans la Bibliothéque du Roi de France neuf Manuscrits du livre des bonnes mœurs ; l'un d'eux est dédié à Jean, Duc de Berry ; & comme l'Auteur & le Prince y sont représentés dans leur jeunesse, on peut croire que cet ouvrage est du XIV siécle, puisque le Duc de Berry naquit en 1340 ; ce qu'il y a de certain, c'est que Jaques Le Grant avoit en 1400 la réputation d'un Philosophe, d'un Théologien, & d'un Interprete de l'Ecriture Sainte du premier mérite, & qu'en 1412 il fut envoyé en Angleterre par les Princes, pour faire une alliance avec les Anglois. V. *Ac. des Inscript T. XV ; Le Laboureur, T. II.*

N°. 165. TRAITÉS *de Pierre Salemon, fol. Vélin.*

Ce Manuscrit, que je crois unique, est une suite de Dialogues entre le Roi de France Charles VI & l'Auteur sur divers sujets.

Le premier Traité est rélatif, comme il le dit,

Digitized by Google

à la politique générale, aux mœurs & à la conduite des Princes. Il y parle :

1°. De l'amour de Dieu.

2°. De la foi.

3°. De la justice dans l'administration.

4°. De la droiture.

5°. Des bons exemples.

Il fait connoître, dans le second Traité, quels doivent être les conseillers & serviteurs du Roi.

Ensuite, pour répondre au Roi qui l'interroge, il disserte dans le troisieme Traité :

De la Trinité.

De la création de l'homme & des choses corporelles.

De la nativité d'icelui même notre Redempteur & Sauveur.

De la benoiste passion.

De sa glorieuse resurrection.

Comment & quantes fois il s'apparut à ses Apostres depuis qu'il fut ressuscité.

De la benoiste & glorieuse ascension.

De la descension & apparition du benoist Sainct Esperit aux Apostres le jour de la Penthecouste.

Du St. Sacrement d'Eucaristie.

Des peines du purgatoire & des tourments d'enfer & aucunement aussi en partie de la gloire & des grants biens que les bons & sauvés auront au royaulme du paradis.

De la venue de l'Antecrist de la resurrecion & du jugement.

Digitized by Google

De la joye du Paradis & de la gloire perdurable qui y est à durer sans fin.

On trouve ensuite des lettres que Salemon adresse de divers endroits, au Roi de France, sur divers sujets.

L'Auteur dédie son ouvrage à Charles VI, & il instruit son Lecteur de tout ce qui est rélatif à sa composition.

Celui par qui tous Roys regnent vous donne salut de ame & de corps victoire honneur & loenge en ce present siecle & gloire pardurable en l'autre en toute vostre noble generacion & a tous aultres de vostre noble sang Amen. Tres excellent & tres puissant prince je pierre Salemon vostre petit subeget & le mendre de vos familers & serviteurs, de vostre ordonnance & commandement ay compilé & mis ensamble en ce present traictié & livre certaines demandes qu'il vous pleu moy avoir faictes ou temps passés sur aucunes choses touchans & regardans la loenge de dieu le salut de vostre ame & corps & le bien commun de vostre royaulme avec les responses par moy sur ce faictes ja soit ce que indigne pou clerc & personne de petite auctorité selon mon petit entendement & gros engin. Il les offre ensuite au Roi de France, comme la pite de la Veuve qui donne tout ce qu'elle eut; mais qui n'offre pas tout ce qu'elle voudroit.

Cy après s'ensuit la premiere partie de ce present livre contenant en soy les demandes que le Roy a fait à l'acteur du dit livre regardans & touchans l'estat

Digitized by Google

de sa personne avecques ses responses par le dit acteur sur ce faictes lesquelles demandes le roy fait par ceste maniere c'est a savoir quelles meurs & condicions doibt avoir un roy pour estre beneure a Dieu & au monde & de quelles gens il doibt estre accompagné & servy parlant à y cellui acteur ainsy qu'il s'ensuit.

Dans le discours que Charles VI adresse à Salemon, il lui dit que *proprement & parfaictement regner est Dieu servir* : il ajoute que puisqu'il est Roi très crestien, *il s'ensuit que l'eglise & la foy crestienne nous devons garder & deffendre.* Enfin il lui demande les qualités d'un bon Roi.

Salemon lui répond avec une singuliere modestie, & il lui donne le plan de l'ouvrage qui doit servir de réponse à la question. *Un Roy qui vuelt estre beneure à Dieu & au monde & vivre & regner comme bon & saige roy doibt estre aornes de bonnes meurs & condicions entre lesquelles doibt avoir trois vertus principales en lui. C'est assavoir premierement Dieu doubter & amer parfaitement secondement cognoistre & honnourer l'estat de sa dignité royal. Tiercement faire equite & bien garder justice en son Royaulme.*

Rélativement au troisieme article, il fait observer au Roi qu'il doit considérer, *que les rentes & revenus qu'il prent & lieve sur son peuple lui sont attribuées & ordonnées pour garder & deffendre son dit peuple de violence griefs tors & oppressions. . . . Item un bon & saige roy ne doit tenir ne soufrir en*

Digitized by Google

sa compaignie nuls adulteurs & flatteurs qu'ils ne le facent decliner & departir de la voye de la verité.... Item le Roy doit toujours estre prest & enclin à oyr benignement & recevoir humblement les requetes & supplicacions de son peuple & faire lire & oyr de mot à mot ce qui est contenu dedans afin que à un chascun face raison & equité.

Il y a une foule de conseils semblables, dictés par la sagesse, l'humanité & la piété; s'ils étoient écoutés par les Princes, ils seroient sûrement le bonheur des Peuples & la gloire des Rois. Salemon recommande à Charles VI de prendre soin de son peuple, d'éviter les extorsions, de consulter les gens sages, de fuir la guerre, de se confier en Dieu.

Pour le choix de ses Conseillers, il l'exhorte à faire plus d'attention au mérite qu'à la naissance, parce que *aulcuns descendus & venus de noble & hault lignage ne ensuivent pas toujours les bonnes meurs & condicions de leurs nobles parents & predecesseurs encore souvent varient & changent les bontés & bonnes disciplines de l'estat & du lieu dont ils sont estrais & venus ainsy comme une terre qui par laps de temps se change bien & est corrompue.*

Il lui recommande sur-tout ceux qui ont de bonnes mœurs, & qui gouvernent sagement leur famille. Il dit que *le Confesseur du Roy son Conseiller & son physicien qui congnoissent & sceivent la voulente du roy & la disposition & enfirmité de son*

Digitized by Google

ame & de son corps ne se doibvent point encliner au plaisir du Roi s'il n'est honnete ou autrement le Roy pourroit avoir dommaige de ame & de corps.

Salemon parle au Roi de la Trinité dans un de ses dialogues ; & comme le Roi le prioit de lui expliquer ce mystere, il lui répond : *Sire par figure asses entendible & consonnante a vostre demande le poues entendre, Regardes le soleil ouquel trois choses sont en une substance c'est puissance clairté & chaleur lesquelles ces trois choses qui sont ainsy ou soleil sont si conjointes ensamble que nullement on ne les pourroit separer l'une d'avecques l'autre car qui en osteroit seulement la clairté on lui osteroit l'une de ses vertus & ainsi seroit defectif en son essence & ne seroit pas parfait & de ces trois choses qui sont ainsy en lui on y puet aucunement ainsy figurer la Trinité premierement la puissance qu'il a en soy signifie la premiere personne de la benoiste trinité c'est assavoir la personne du pere à qui puissance est attribuée la clairté la personne du fils qui est souveraine sapience & la chaleur la personne du benoist sainct esperit qui eschauffe & esmuet toute creature en toute charité & tout bien.*

Après ces Dialogues, on trouve quelques Epîtres que Salemon écrivoit au Roi Charles VI. La premiere est datée d'Avignon du 1 Novembre 1408. Il l'exhorte, par l'exemple de divers Princes, à être attentif à ses affaires, & à veiller sur les mœurs de ses sujets. On aime le voir s'intéresser

fortement au ſort du peuple. *Que voſtre peuple ne ſoit point greve par vous ne en voſtre nom chargie ne oppreſſe de milles exactions illicites ne d'autres oppreſſions violentes tant de gens d'armes comme d'autres.* Il le prie de ſe fortifier par de bonnes alliances, & de diſſiper toutes ces troupes de ſoldats qui dévaſtoient le Royaume. Il l'invite à envoyer ſept ou huit Conſeillers, Citoyens de ſes meilleures villes, à Avignon pour traiter de ce Comté avec le Comte de Valentinois.

La ſeconde lettre eſt datée du 16 Février, elle roule ſur les mêmes ſujets.

Réponſe du Roi, elle eſt datée de Tours le 4 ..... *A noſtre amé & feal ſecretaire P. S.*, il lui dit : *& pource que nous avons toute noſtre confiance en noſtre tres chier & tres amé Couſin le Duc de Bourgongne nous vous mandons & commandons eſtroitement & ſur peine d'eſtre reputé deloyal à nous & à noſtre couronne que vous ces preſentes lires vous veuillies dire monſtrer & declairier à noſtre dit Couſin ce que vous nous pourries & ſcauries dire à nous meme perſonnelement &c.*

Troiſieme lettre de Salemon au Roi, dans laquelle il lui peint les efforts du Pape Alexandre pour opérer ſon ſalut & celui de ſes ſujets, en lui envoyant des antiennes & des oraiſons, & il lui fait connoître l'intérêt qu'il prend à ſa ſanté en lui annonçant un Médecin qui eſpéroit de le guérir.

Digitized by Google

Quatrieme lettre de Salemon au Roi. Il lui parle des divisions élevées en 1410 entre les Princes, & il le sollicite à rétablir la paix dans son Royaume.

Cinquieme lettre de Salemon au Roi. Il y prend congé du Roi, après avoir déploré le triste état du Royaume.

Tout ce Manuscrit est terminé par un dialogue avec la Reine, où cette derniere traite en détail divers sujets de morale.

Il faut observer que tous les passages de l'Ecriture Sainte sont cités. Jallabert avoit fait diverses recherches pour découvrir quelques notices sur ce Manuscrit, mais il n'en a point trouvé : J'en ai fait de même de nouvelles qui ont été aussi inutiles. Tout ce qu'on sait de Salemon, c'est qu'il est parlé de lui dans l'addition au regne de Louis XI, & dans l'inventaire des livres de Jehan, Duc de Berry ; on y apprend que la Cité de Dieu fut donnée à ce Prince par Salemon, Secrétaire du Roi. V. *Extrait de l'Histoire de Charles V, par Le Laboureur, T. I.*

N°. 166. DIVERS TRAITÉS *moraux, fol. Vélin.*

Ce Volume, qui est orné de cadres, de bordures, de lettres peintes & de miniatures, est très-précieux par l'ouvrage suivant dont je n'ai trouvé aucune notice. Il est allégorique, & il enseigne aux Princes & aux Chevaliers, par le moyen d'une fiction, ce qu'ils doivent être pour remplir les devoirs de leur état.

Digitized by Google

L'Auteur raconte l'occasion de son ouvrage, il dit qu'ayant *esté en pelerinage de Lille à Notre Dame de Hal en Flandres en 1440 Dame Ymagination lui dit qu'elle estoit deplaisante des grands outrages mescheifs abus & inconvenients qui journellement devenoient en la Crestienté.... & par especial es parties de France Angleterre & Marches d'environ, si horribles & crueux que à peine nature le peut endurer, comme aussi de St. Pere le Pape en l'Eglise militante en sasme divisée & desordonnée en maintes manieres & la foy Crestienne trop grandement grevée par heresies & faultes de foi les Sarasins de Surie Turcs Tartres Russes & Mores ont grandement conquesté sur la Crestienté & le noble Royaulme de Cypre par puissance d'armes à la deshonneur de toute Crestienté soubmis tributaire au Soudan de Babilone....* Elle charge celui à qui elle parle, *d'infourmer Princes & Chevalerie de la Crestienté & remontrer quelle chose est vraye noblesse a en parler selon la foi Crestienne.* Tel est l'abrégé de la premiere partie de cet ouvrage.

Dans la seconde, il apprend en quoi consiste la vraie noblesse, 1°. *avoir ferme foi en Jesucrist.* 2°. *aimer justice & la faire aussi bien sur lui que sur aultres & pour ces deux coses maintenir, exposer son corps :* 3°. *que tout ce que la Creature dit & fait en ce monde ce fasse par si bonne raisonnable & gracieuse maniere que en ce faisant on en puest acquerir grace & bonne renommée.*

Digitized by Google

La troisieme monstre comment seignourie temporelle est venue en avant, ce que Empereurs Roys & Princes sont tenus de faire selon la droiture de raison & justice.

Dans la quatrieme, il apprend *le commencement & promotion de Chevalerie.*

Dans la cinquieme, *Ymagination par exemple monstre ce que doivent avoir Prinches & Chevaliers pour executer ce que raison & justice leur ont chargie & ordonné.*

Dans la sixieme, il expose & déclare *la tierce partie de la vraye noblesse.*

Enfin, il peint *le bon & joyeux temps qui regneroit si les Prinches & Chevaliers avoient en eulx vraye noblesse & s'en aquitassent.*

Cet ouvrage est dicté par l'amour des hommes; au commencement de la cinquieme partie, l'Auteur recommande aux Princes *qu'ils ne se defaillissent point en trois coses principales la premiere qu'ils gardaissent franchement que justice sans fainde fixion ne corruption eut plainement cours dans leur Royaulmes & Seignouries & que la conduite dicelle justice fust mise en bonne main. La seconde qu'ils n'entreprendent guerre sans grande deliberation car c'est la principale destruction du poeuple quant prinches ligierement & sans grande deliberation du Conseil les entreprendent. La troisieme qu'ils se contiegnent de leurs anciennes rentes & revenues & selon ce conduisent leur estat & despence sans à l'occasion d'oultraige & de plaisances*

Digitized by Google

plaisances volontaires, exactioner ne prendre la chevance du peuple. Il dit encore plus bas : *Prince saige & discret doit conduire sa despense par telle & si bonne maniere qu'il puist assambler tresor d'or ou d'argent pour s'en aydier quant une affaire lui survient car ce n'est pas bon gouvernement chose lohable ne soure decherquier ne assambler finances our artilleries en temps de guerre mais on s'en doibt pourvoir en temps de paix.* L'Auteur conclut que *ce veu la malice du Deable du Monde & de la chair forte cose est de longuement entretenir les joines hommes en paix sans les employer en l'exercice d'armes.*

On lit à la fin que cette allégorie morale a été écrite en 1464 le 4 de Septembre; l'Auteur indique encore le temps où il écrivoit, quand il dit qu'on parloit *de la guerre qui de present est entre le Roy Regner Duc d'Anjou d'une part & le Roy d'Arragon d'aultre a cause de la coronne du Royaulme de Naples.* Le Roy René d'Anjou y est appellé *le bon Roy René.*

On trouve ensuite une HISTOIRE de l'Ecosse, depuis son origine jusqu'en 1463; elle est aussi bizarre & aussi absurde qu'elle est courte : l'Auteur suppose que pendant le séjour des enfants d'Israël en Egypte, Galyel, Prince Grec, épousa Scota, fille du Roi d'Egypte, qu'il vint en Afrique avec plusieurs Grecs & Egyptiens, qu'il passa en Portugal, où il eut un fils nommé Yberscota, que ce Prince vint en la derniere Isle de l'Océan,

qu'il défit les Géants qui l'habitoient, qu'il appella l'Isle du nom de sa mere Escossa, mais que les Latins l'appellerent Hybernea à cause de son fils.

Le pays se peupla beaucoup ; Rottan traversa la mer avec plusieurs soldats, & donna le nom de petite Ecosse au lieu où il aborda. Le Prince Egyptien, Agenor, se retira de même en Irlande, mais les habitans lui conseillerent d'aller s'établir en la petite Ecosse, & ils lui octroyerent des pucelles & des veuves qui lui manquoient, pour faire épouser à ses compagnons.

On trouve ensuite un troisieme ouvrage qui n'occupe qu'une page, il renferme une exposition des droits de Charles VIII au Royaume de Naples.

Dans une quatrieme piéce jointe aux autres, on lit une histoire de Hélene, femme de Constantin, & fille du Roi des Bretons.

N°. 167. INTRODUCTION *à la Cabale, fol. Vélin.*

Ce Manuscrit est orné de miniatures, l'ouvrage qu'il renferme est dédié à François premier, *Renovateur de l'aage dorée.*

Après cela, l'Auteur donne la cabalisation de l'image que fist Rabanus sous l'image de Loys Auguste Empereur, & celle des noms du Roy, de la Royne, de Madame, de la Royne de Navarre & de Monsieur le Grand Maistre de France, & il accompagne cette opération magique de rondeaux. J'ai parlé de ces vers cabalistiques dans ce

Digitized by Google

Catalogue, au N°. 22 des Manuſcrits latins, p. 79.

Tout cet ouvrage eſt diviſé en ſept parties, & tout y eſt auſſi inintelligible que l'intitulation des Chapitres, quoiqu'on y ait joint une foule de peintures qui, malgré leurs vives couleurs, ſont couvertes des ténébres les plus épaiſſes quand on veut en approfondir le ſens.

I. *De la miſere & nullité de ceſtui monde auquel nous viuons & mourons desplut tant & tellement au pellerin de ceſte vie humaine qu'il voulut ſavoir s'ils eſtoient aultres mondes & lors comme il penſoit en ce curioſité le prent & le met entre les mains d'un Hébreu cabaliſte.*

II. *Des trois mondes unis & diſtincts c'eſt aſſavoir du monde elementaire du celeſte & du ſpirituel enſemble du quatrieme Monde qui eſt l'homme lequel eſt l'union, le lien & la conjonction des aultres trois mondes.*

III. *De l'homme nommé Microcoſme c'eſt à dire le petit & quatrieme monde.*

IV. *Des Hierarchies & ordres des benoiſts Anges. Des quatre Cantons qui ſont de gloire, de triumphe, de victoire & de combat. Des trois lignes leſquelles eſt imaginée la diviſion des Cantons & aultres choſes.*

V. *Comment le monde angelique gouverne regit & influe au monde celeſte.*

VI. *De la pratique de la Cabale.*

VII. *Des divers ſemhamaphoras c'eſt à dire inter-*

Digitized by Google

pretations revolutions & deschiffrements du nom de Dieu.

On voit dans une note que ce Manuscrit a été copié par Reverend Pere en Dieu F. J. Tenaud, Abbé de Mellynays, le 16 Mai 1536.

Voici comment l'Auteur définit la Cabale au Chapitre XXIV du Livre VI : *Cabale est science & congnoissance de Dieu ensemble des substances separées du monde spirituel & des secrets dy cellui laquelle ne peut estre conquise ny sceue par sens exterieur ny par experience raison demonstration silogisme estude ou par aultre voye humaine & raisonable mais par seule foy illumination & revelation celeste laquelle emouve le liberal arbitre à croire ce qui est inspiré & à congnoistre les dessus dits secrets par la loi de Dieu saincte & escripte aussy par les figures noms nombres simbolles & aultres voyes d'evenement & sur celestement baillées & revelées aux peres patriarches prophetes & docteurs des Hebreux sur la ditte loy.*

N°. 168. DÉDUITS *du Roi Modus, fol. Vélin.*

C'est un Traité de chasse complet, on y trouve non-seulement des préceptes, mais les miniatures qui les accompagnent en très-grand nombre, servent à les rendre clairs en montrant la maniere de les remplir.

L'Auteur y traite très en détail de tout ce qui concerne la chasse, rélativement aux animaux qui en sont l'objet, à la maniere de les reconnoître

Digitized by Google

par leurs traces, de diſtinguer leur âge, de les lancer, de les ſuivre, de prévenir leurs ruſes. Il parle pour cela fort au long :

1°. De la vénerie des Cerfs.

2°. Des Chiens, de leur éducation & leurs remedes.

3°. Des Lievres.

4°. Des Sangliers.

5°. Des Loups.

6°. Des Renards.

7°. Des Loutres.

8°. Des Chevreuils.

9°. Des Conils ou Lapins.

10°. Des Eſcurieux.

11°. Des Taiſſons.

12°. De la ſcience de la Fauconnerie.

13°. De la maniere de prendre tous les oiſeaux au lacet.

Tandis que le Roi Modus enſeigne à ſes diſciples l'art de la chaſſe, la Royne Racio débite des moralités allégoriques. On trouve cet ouvrage dans diverſes Bibliothéques. V. *Bibl. Bibl. T. II.*

L'ouvrage commence ainſi : *Au temps que le Roy Modus donnoit doctrine à tous deduits il diſoit à ſes apprentifs ſeigneurs vous aves veu intitulés les betes auxquelles pour les prendre on a de bons deduits leſquelles ſont moult prouffitables à ceux qui en veulent uſer ſelon raiſon car je vous dis que les puiſſants en evitent un mauvais vice qu'on appelle oiſiveté.*

Digitized by Google

On trouve ensuite une allégorie morale mise dans la bouche de la Reine Racio ; elle est tirée de toutes les especes d'animaux dont le Roi Modus a parlé, & elle est appliquée aux hommes. Cette Reine compare *les Clercs Nobles & gens de labeur aux oiseaux de proye, oiseaux marins & oiseaux champetres.* Elle observe encore *qu'il en est des hommes comme des oiseaux que les uns sont pris aux lacs les autres aux roys les autres aux gluos si vous dirai des hommes qui sont prins au las comme le faulcon ce sont une maniere de gens qui ne vivent que de proye ainsi comme fait le faulcon qui ne vit sinon de mangier les autres oiseaux qui sont moindres d'eux & les destruisent & fault qu'ils s'ensuyent du pays ou le faulcon aura prins sa perche mais quant le las est tendu & il se treuve prins au las ad oncques il est bien esbahi. Ainsi est il des hommes qui vivent des aultres mauuaisement qui les hostent & ravissent leurs biens.... & les gens s'ensuyent.... & l'ennemi d'enfer qui survient si les prend au las car ils sont pendus & ont le las au col & le Dyable en a l'ame &c.*

Cet ouvrage finit de cette maniere : *Explicit livre des deduits des Chiens & des Oiseaux que le Roy Modus ordonna &* au-dessous *cy divise le songe de l'Auteur de pestilence & comment les vertus en furent chassées.*

Cet ouvrage est une autre allégorie morale dans laquelle on cherche à faire voir le danger des passions.

Digitized by Google

L'an de grace 1338 *apres ce que j'ai eu coppie le livre des deduits si comme ils sont escrits en ce livre & comme je l'avois vu & treuvé en ung livre bien ancien, si comme le Roy Modus les avoit ordonné en celui an le quart jour de Avril que je estois en grant pensée de trouver matiere plaisante de laquelle je puisse emplir mon livre m'estant endormi dans une forest je vis le Roy Modus la Royne Racio sa femme lesquels parloient & grant foison de gents de divers estats car les ungs estoient clercs & les aultres nobles & les aultres gents de grant labeur & leur disoit le Roy Modus sur la maniere de se gouverner & introduit Dieu Iesuoris Sathan le Monde Sapience Prudence Providence le Roy des Vices Dame gloire orgueil envie faulx amour ambition devisant disputant jouxtant guerroyant le Roy Modus se partit de bonne foi pour combattre les Vices ayant avec lui vertus.*

L'ouvrage est divisé en douze Chapitres.

I. *Cy apres la tierce vision qui avint à l'auteur à estre ravi ez cieux.*

II. *Les peines qui furent données à Sathan au monde & à la chair.*

III. *Des biens que Dieu le fils fit pour hommes.*

IV. *Comment ses peines furent exprimées du St. Esperit & premier au Monde.*

V. *Puis à la Chair.*

VI. *Puis è Sathan.*

VII. *Comment le Clerc prognostiqua le songe de l'Acteur.*

Digitized by Google

VIII. *Comment le Clerc parle de la vision de la bataille des Vices.*

IX. *Comment l'Acteur divise l'Astronomie.*

X. *Ce sont des influences & benefices qui viennent des Planetes.*

XI. *Cy devise de la pestilence & pour quoi elle advendra.*

XII. *Des causes des maulx qui a venir au Royaulme de France plus qu'ailleurs.*

Voici comme il parle au Chapitre X : *Les benefices qui yssent des challeurs & des influences des VII Planettes par la vertu du saint esperit envoyé au monde qui par l'eschauffement du soleil quant il nous regarde de pres c'est la terre & le boys & toutes aultres choses naturelles esmues pour fructifier se aulcun regard ne les regarde. Aulcunes aultres de ces planettes ont vertu sur toutes les generacions de toutes les creatures mouvables sensibles vegetatives & intellectives.* On ne peut lire ces galimathias inintelligibles sans sentir le bonheur dont on jouit dans ce siécle, où une vraie science a proscrit ces mots absurdes qui troublerent le bonheur de la société par les craintes qu'ils inspiroient.

Dans le XII Chapitre, l'Auteur s'exprime ainsi : *La premiere cause est probative & la seconde suppositive, c'est à entendre que par les influences des planettes & par aultres figures que nous veons de quoi nous avons congnoissance par l'art d'astrologie par quoi nous pouvons dire qu'elle est probative. La se-*

Digitized by Google

conde cause qui est suppositive nous pouvons assez presupposer grant maulx en ycellui royaulme pour la grant bonté & fertilité des biens qui y viennent lesquels biens sont mues en maulx car les françois sont de telle nature car tant plus ont biens & plus sont enclins es vices.

N°. 169. GASTON *Phæbus de la Chasse*, *fol. Vélin.*

Ce Manuscrit est orné de vignettes rélatives aux choses qu'il enseigne. L'Auteur se fait connoître ainsi dans la préface : *Je Gaston par la grace de Dieu surnommé Febus Conte de Foix Seigneur de Bearne qui tout mon temps me suis deletté par especial en trois choses c'est à savoir l'une sy est en armes l'aultre en amours & l'autre sy est en chasses & pour ce que des deux aultres offices il y a eu de trop de meilleurs maistres que je ne suis car trop de meilleurs Chevaliers ont esté que je ne suis & aussi de meilleurs chanteurs d'amours ont eu trop plus de gout que je n'ai . . . . . mais du tiers office de qui je ne doute pas que je n'aye mie maistres, combien qui que ce soit vantance dy cellui voudrai je parler c'est de chasse.*

Il divise son ouvrage en trois parties.

I. Du Fauve dans lequel il comprend le cerf, le bouc du cerf rangier, le daim, le bouc chevreuil, le lievre, l'ours, le sanglier, le loup, le renard, le chat, le blaireau, le loire ou loutre.

II. Des chiens allants, levriers, pour la perdrix, chiens mâles.

III. *De la maniere & nature que bon veneur doit sy avoir*, & il traite à cette occasion de toutes les manieres de chasser ; il n'oublie pas les lacets, amorces & gluos, ni l'art de prendre les loups dans les fosses.

Il apprend qu'il commença cet ouvrage le 1 Mai 1387 ; & dans le dernier Chapitre, où il parle modestement de son travail dont il peint les défauts, il prie, supplie *Messire Philippe de France pour la grace de Dieu de Bourguingne Conte de Flandres. Duc d'artois de bourgoingné &c. auquel je envoye mon present livre car je ne le puis mieulx ce me semble employer.*

La plus ancienne édition imprimée de cet ouvrage est de 1515 ; on n'y voit pas le nom du lieu où il a été imprimé.

N°. 170. L'ART *de la chasse des Oiseaux*, *fol. Vélin.*

Cet ouvrage renferme une foule de miniatures qui enseignent la maniere d'élever & de prendre les Oiseaux de proye.

On apprend dans la Préface que cet ouvrage *a été translaté de latin en françois à la requeste & à la petition de tres noble baron mon doux Seigneur Jehan Chevalier descendu de tres noble ligne né de Ste.rachina Seigneur de Dampierre & de St. Dizier & à la reverence de sa douche Dame Ysabel Dame de ce même lieu descendue de tres haulte saincte ligne de*

Digitized by Google

Roys & a lonneur de tres noble Guillaume son fils & de Jehanne &c. Il donne l'intitulation françoise de l'ouvrage de l'Empereur Fredric II qui a traduit le *livre de Syre auguste Fredric second Empereur de Rome Roy de Iherusalem & de Secille de l'art de la Chasse des Oyseaux.* On sait que cet Empereur savant composa un livre *de re accipitraria*, & qu'il le dédia à son fils Mainfroi.

Ce Manuscrit est du XIV siécle.

Au milieu des peintures qu'on voit dans ce livre, on distingue quelques desseins de Sacres, de Faucons & de Chevaux de chasse, faits par Mr. Huber, qui prépare un ouvrage bien curieux sur les oiseaux de proye, qui entend mieux peut-être qu'aucun peintre l'art de les dessiner & de les faire vivre sur la toile.

N°. 172. STRATAGÊMES, *c'est-à-dire, livres des subtilités & cauteles servant aux faits d'armes, fol. Vélin.*

Cet ouvrage est traduit du latin de Frontin, par Jean de Rouroy, Doyen de la faculté de Théologie en l'Université de Paris, & Chanoine de l'Église de Bourges : il dédie son ouvrage à Charles VII, Roi de France.

On voit à la fin de l'ouvrage un *Credo* fort long, où chaque article est très-détaillé ; l'Oraison dominicale y est commentée de la même maniere. Toutes ces Paraphrases sont en latin.

Digitized by Google

N°. 172. LE MARS *de la militie & discipline de la guerre*, *fol. Papier.*

Cet ouvrage fut composé *par le Sieur Duplessis Sohier nagueres gentilhomme de feu Monsieur d'Alençon fils & frere du Roy & à present Conseiller & Maitre d'Otel ordinaire de Sa Majesté.* Il le dédia à Henri IV le 16 Mai 1591.

L'Auteur y décrit le devoir des Officiers de tous les grades, les campemens, les batailles. Plusieurs figures, dessinées à la plume, représentent des trophées, des camps, des machines de guerre; on y a même joint une caricature de Henri IV qui me paroît très-bonne.

N°. 173. CAYERS *d'Architecture*, *fol. Papier.*

On voit dans ces feuilles divers dessins de colonnes avec leurs proportions, & la maniere d'accoupler les différens ordres; ces dessins sont faits avec autant d'exactitude que de propreté.

POÉSIE.

N°. 174. L'ENEÏDE *de Virgile Maron en vers héroïques françois*, 8°. *Papier.*

Pierre Tredehan Angevin acheva cette traduction de l'Enéïde le 12 Avril 1571; on avoit déja imprimé à Lyon en 1559 les six premiers livres. Toute l'Enéïde fut imprimée à Genève en 1574.

Digitized by Google

Nous avons encore en Manuſcrit les Bucoliques de Virgile traduites, dirai-je, défigurées par les mauvais Vers du même Auteur.

N°. 176. LES MÉTAMORPHOSES *d'Ovide en françois, fol. Vélin.*

On voit dans ce Manuſcrit pluſieurs miniatures avec les armoiries de la famille Petau ſur la couverture.

Voici comme l'ouvrage s'annonce : *Cy commencent les rubriches d'Ovide le grant dit metamorphoſeos tranſlaté de latin en françois, par Cretien de Gouays de Saincte More vers Troye.*

L'Auteur débute de cette maniere :

Se l'eſcripture ne nuſ ment
Tout eſt pour noſtre enſeignement
Quant quil a es livres eſcript
Soyent bien ou mal le eſcript.
Qui bien y veult prendre regart
Le mal y eſt que len ſen gart
Le bien pour ce que len ce faſſe
Et aux Dieux donne cuer & grace.
De conquerir ſens & ſavoir
Il ne doit pas ſa bouche avoir
Trop chiere au bien dire & eſpondre
Car nul ne doit ſon ſens reſcondre.
Car ne vault ſens que on enſerre
Ne plus quavore nuiciés en terre
Pour ce me plait que je commans

Digitized by Google

Traire de latin ou en roumans
Les fables de lancien temps.

Il commence ainsi sa traduction :

Quant la mer avant la terre
Et le Ciel qui tout cuevre & serre
Estoit un seul voult de nature
En tout le mont si com il dure
Tous yert envolepes en tasse
Le monde en une obscure masse
Chaos avoit nom le monciel
Donc fu fait la terre & le Ciel
Ce n'est fors un monciel de fourme
Sans art sans devise & sans fourme
Ou tout estoit en discordance
Jointe des choses la semence
Nuls solaus ne luisoit encores
Ne la lune ne croissoit lores
Ne la Terre en l'air ne pendoit
Ne la Mer ses bras n'estendoit.
En tour la Terre &c.

Les Métamorphoses d'Ovide moralisées furent traduites au commencement du XIV siécle par Guillaume de Nangis : Jeanne de Bourbon, femme de Charles V, les fit mettre en vers par Philippe de Vittry, Evêque de Meaux, qui siégea dans ce Diocèse depuis 1351 jusqu'en 1361, comme on l'apprend dans *les Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, *T. XVII*, & dans *Le Laboureur*, *p.* 80.

L'on trouve cet ouvrage cité dans le Catalogue de la Bibliothéque du Duc de Berry, qui fut fait en 1416.

N°. 177. HISTOIRE *de Troye, fol. Vélin.*

Le commencement du Prologue fait connoître l'Auteur de cet ouvrage : *Ensuit le prologue de l'histoire de la grant Troye composée par Maistre Jaques Milet natif de Paris estudiant à Orleans en quel est contenu le principe de la lignée de France.*

En passant par une lande.
Plaine de roses & de flours
De Rosmarin & de Lavendes
D'aubespins de toutes coulours
Pour entroublier mes doulours
Ainsi que cueur qui se soucye
Transi en larmes & en pleurs
Par force de melencolie, &c.

A la fin du Prologue, il apprend qu'il a commencé ce Poëme le 10 Septembre 1450.

Cette histoire dramatique est racontée par divers personnages ou interlocuteurs, & elle est divisée en quatre parties ou en quatre actes.

Priam s'adresse à ses enfants en soupirant :

Ha beaulx enfants Ha beaulx enfants
Qui estes dieu mercy tous grans
Vous voyes le pleur de mes yeux
La desplaisance que je prens
Quant dedens mon cueur je comprends.

Digitized by Google

Que je suis ja aage & vieulx
Si crois je que dessoubs les Cieulx
Il est nul Prince qui puisse mieulx
Faire son bon que je feroye.

On ne sait rien sur Jaques Milet que ce qu'il en apprend lui-même. St. Gelais ajoute seulement qu'il mourut à Paris, & qu'il y fut enterré.

V. *Goujet, Bibl. franc. T. X; Montfaucon, Bibl. Bibl. p.* 763.

N°. 178. LE ROMAN *de la Rose, fol. Vélin.*

Ce Manuscrit me paroît écrit du temps de son Auteur Jean de Meung dit Clopinel, qui le composa dans le XIV siécle. Cet ouvrage est trop connu pour en donner quelques détails.

N°. 179. EPISTRE *faicte & composée aux Champs Elysiens par le pieux Hector de Troye le grant transmise au tres Crestien Roy de France Louis douzieme de ce nom, 4°. Vélin.*

Ce Poëme fut composé par Jean Le Maire, dix ans après que Louis eut commencé de régner: il lui parle des hauts faits.

Que tu as fait puis le temps de dix ans
Si hault labeurs & excessives armes.

Après avoir raconté ses victoires, il lui dit qu'il les a apprises de ses ennemis vaincus.

Desquelles sont le Roy Domp Frédric
Roy de Naples le Seigneur Ludovic

Duc

Duc de Milan lesquels en tes pays
Moururent lors prisonniers ebbahis
Si me dirent tost apres leur trespas
Tes grans efforts que je n'oubliois pas
Et la façon comment tu les soubmis
Par force & prins comme tes ennemis.

Il lui rappelle la victoire d'Aignadel & l'Italie soumise. C'est un Panégyrique continuel de la bravoure & des talens militaires de Louis XII.

N°. 179. RECUEIL *de Vers, petit fol. Papier.*

Tous les morceaux qui le composent me paroissent très-anciens par le langage & l'écriture, car on ne peut les juger autrement; on n'y trouve aucune date ni aucun nom d'Auteur, il n'y a même qu'un très-petit nombre de ces piéces qui soient entieres.

I°. MORCEAUX d'une description romanesque d'un Royaume converti à la foi chrétienne, par St. Thomas.

II. ROMANCE fort libre d'un Pêcheur du Pont sur Seyne.

III. PARAPHRASE en quatrains du Pater; elle offre une complainte sur les malheurs du temps, qui pourroit peut-être bien convenir au regne de Charles VI.

IV. DESCRIPTION de la descente d'Orphée aux Enfers, lorsqu'il alla pour y chercher sa femme Euridice.

Digitized by Google

V. HISTOIRE en vers de la Comteſſe Du Vergier niece du Duc de Bourgogne, & du Chevalier de Coucy : cette hiſtoire a été renouvellée dans la Bibliothéque de Campagne & dans les Mémoires de la Maiſon de Bourgogne.

VI. TRAITÉ en proſe de la phyſionomie des gens ; l'Auteur prétend que l'inventeur de cette ſcience s'appelloit Phyſionomius.

VII. POEME ſur l'incertitude d'un homme qui eſſaie pluſieurs états & qui ne ſe fixe jamais.

VIII. QUESTIONS & réponſes ſur l'amour, la bravoure & la fidélité des Chevaliers pour leurs Dames.

IX. DIALOGUE entre l'Hiver & l'Eté ſur leurs avantages particuliers.

X. VERS ſur le goût des femmes pour la parure.

XI. COMPLAINTE amoureuſe.

XII. COMPARAISON des douze mois de l'année avec la vie de l'homme.

XIII. DISCOURS entre Marcoux & Salmon, ſur le caractere des femmes de mauvaiſes vies & les dangers de leur fréquentation.

XIV. STANCES adreſſées aux Princes, pour les exhorter à bien choiſir ceux qu'ils emploient ; l'Auteur leur parle de Bertrand Du Gueſclin dont les ſervices furent ſi utiles à la France.

Digitized by Google

XV. QUATRAINS moraux tirés de divers Auteurs.

XVI. LES PROVERBES des bons Gaigneurs; ils sont rangés par ordre alphabétique; on peut regarder ces phrases consacrées comme le fond de la sagesse des Nations, aussi je veux en rappeller quelques-unes qui n'ont point vieilli, & qui sont, comme la vérité, de tous les temps & de tous les lieux.

A tel char tel coutel.

A vieille rosse frein doré.

A chacun oysel son nid est bel.

Bon marché trait argent de bourse.

De bon plan plante la vigne, de bonne mere prends la fille.

En main de fol n'appends chandelle.

Faite brebis le loup te mangera.

Femme qui parle latin ne fera ja bonne fin.

Il n'est si mal sourd que celui qui ne veut ouïr.

Il n'est mal que bien n'en vienne.

Il n'est pas or quant qui reluit.

Le menu gain emplit la bourse.

L'habit ne fait pas le Moine.

La nuit a conseil.

XVII. PRÉCEPTES sur le vrai courage des Chevaliers.

XVIII. STANCES ou histoire de la vie d'une femme calomniée.

Digitized by Google

XIX. LES DIX SOUHAITS formés par dix personnes d'état différent.

XX. LES MENUS SOUHAITS, dans lesquels on voit que chacun souhaite ce qui lui convient, sans s'embarrasser des autres.

XXI. AVIS en prose sur le choix d'une femme.

XXII. LEÇONS aux pauvres parvenus, pour leur apprendre à être doux & humains.

XXIII. DISCOURS snr le mépris de la vie.

XXIV. TRAITÉ de Morale en prose, sur la maniere dont les Seigneurs temporels & les Chevaliers doivent se conduire.

XXV. VERS sur les rapines des Juges & leur manege pour prolonger les procès.

ALLÉGORIES MORALES.

N°. 180. LA CITÉ DES DAMES, *fol. Vélin.*

Ce Manuscrit est enrichi de belles miniatures. Catherine de Pisan, qui en est l'Auteur, nous apprend à quelle occasion elle le composa : Elle dit qu'en méditant dans son cabinet, elle ouvrit un livre *qui se clamoit Matheolus .... que la veue dy cellui livre fit mettre en son courage grant admiration pensant quelle peut estre la cause ne dont ce peult venir que tant de divers hommes Clercs & aultres ont esté & sont si enclins à dire de bouche & en leurs traictiés & escripts tant de diableries & vitupe-*

Digitized by Google

res de femmes de leurs condicions non mie seulement ung ou deux ne cestui Matheolus qui entre les livres n'a aucune reputation & qui traicte en maniere de trufferie &c.... & que comme elle estoit en ceste doleante pensée la teste baissée comme personne honteuse les yeulx plains de larmes tenant ma main soubs ma joue accoustée soubs le pommel de ma main souldainement sur mon giron vus cy descendre un ray de lumiere .... & drecsant la teste pour regarder dont ceste lumiere venoit vey devant moi trois Dames couronnées.

Ces Dames se nommoient Raison, Droicture, Justice; elles déclairent à Cristine qu'elle a esté choisie pour edifier une Cité à l'aide *di celles trois Dames.*

Cet ouvrage allégorique est divisé en trois parties.

La I. *parle comme & par qui la muraille & la clouesson de la Cité fust edifiée & faicte.*

La II. *comme & par qui la maison fust par dedans maisonnée & edifiée.*

La III. *comme & par qui les haulz combles des Tours furent parfaictes & que les nobles Dames furent establies pour demourer es haulz palais & haulz doucous.*

Cristine discute les reproches & les blâmes élevés par Matheolus, elle lui oppose les traits de courage & de vertus qui illustrent les femmes dans l'histoire.

Digitized by Google

Cristine étoit fille de Thomas de Pisan, Conseiller de la République de Vénise, appellé par Charles V en 1368 pour être son Conseiller & Astrologue; Thomas perdit son crédit à la mort du Roi, & il ne laissa à sa fille en mourant que la bonne éducation qu'il lui avoit donnée. Christine se maria à Etienne Castel, qui la laissa veuve à 25 ans avec sa mere & trois enfants. Ses ouvrages la rendirent bientôt célebre, & lui attirerent les présens des Seigneurs & des Princes, auxquels elle témoignoit sa reconnoissance en leur donnant ses livres pour étrennes, comme il paroît par ceux qu'elle donna à Jean, Duc de Berry. Voy. *Le Laboureur sur l'hist. de France, T. I & II; Mém. de l'Ac. des Inscr. T. XVII; Dissertation de l'Abbé Le Bœuf sur l'Histoire Ecclésiastique & Civile de France.*

N°. 181. LE PÉLERIN *en Prose, fol. Vélin.*

Ce Manuscrit est enrichi de très-belles miniatures. Suivant l'usage de ces temps-là, on trouve le nom de l'Auteur, l'occasion de l'ouvrage & souvent son but dans la dédicace; nous l'avons déja observé diverses fois, & nous l'observerons encore; ainsi, par exemple, on lit dans celui-ci:

A l'honneur & gloire de Dieu tout puissant & pour obeir à la requeste de tres haulte & excellente Princesse & Maistresse redoubtée Jehanne de Laval

Digitized by Google

par la grace de Dieu Royne de Jerusalem & de Cecile Duchesse d'Anjou & de Bar & Comtesse de Provence. Je tres humble clerc serviteur & subgect dicelle dame demourant à Angiers indigne de moi nommer pour evader gloire vaine reputant sa ditte requeste pour especial commandement me suis mis à convertir de rime en prose françoise le livre du Pelerinage de la vie humaine & j'y commençai au mois de Fevrier l'an qu'on disoit 1364 *sous la noble correction & benigne interpretacion de la dicte dame de tous aultres qui mieux le sauront s'il leur plait dispouser & amander en le poursuivant à mon pouvoir principalement la sentence & l'entendement dy cellui livre qui fut notable Clerc & Religieux nommé Guille de Guilleville en l'Abbaye de Chalit près la cité de Senlis.*

Le Pélerinage en vers paroît avoir été composé en 1330; on lit dans ce Manuscrit : *adonques print icelle (grace de Dieu) par la main & me mena vers une maison qui estoit sienne & qu'elle estoit fondée* 1330 *y avoit, c'est à dire depuis la venue de Notre Seigneur Jesus christ.* Il fut donc traduit peu de temps après qu'il fut publié, car Jeanne de Laval, qui le fit traduire, mourut en 1382.

L'Auteur de cette traduction en prose est Jean Gallopes. V. *Bibl. Cisterc de Visch.; Bibl. des Romans; Du Verdier; Marchand, état de l'Imprimerie, Sect. XII.*

Au reste, j'ai placé ce Manuscrit avant le numéro suivant, parce qu'il me paroît plus ancien,

Digitized by Google

& je n'en donne pas l'extrait, parce qu'il est moins complet que celui dont je vais parler.

On y trouve encore une Oraison à la Vierge, qui est divisée en Chapitres numérotés par les lettres de l'alphabet.

N°. 182. LE PÉLERINAGE *de la vie humaine, fol. Vélin.*

Ce Manuscrit est le même que le précédent, cependant, comme je l'ai déja observé, il est plus moderne & plus complet : il est enrichi de belles miniatures.

Un songe fait naître au Pélerin l'idée d'aller à Jérusalem, il reçoit pour guide Grace de Dieu qui l'instruit sur la création de l'homme, sa chûte, l'ancienne & la nouvelle alliance; il reçoit la Confirmation, & le Batême: Dame Nature contredit alors Grace de Dieu; mais Dames Pénitence & Charité fortifient le Pélerin; Grace de Dieu arme le Pélerin & lui donne la signification des piéces de son armure, il n'en garde cependant que l'écharpe & le bourdon : alors Dames Avarice, Paresse, Héréfie avec Satan font leurs efforts pour le vaincre, mais Raison & Grace de Dieu le soutiennent. Enfin Miséricorde le conduit dans une Infirmerie dont crainte de Dieu est la portiere : celle-ci n'écarte pas la mort de lui, elle n'éloigne pas même le coup dont elle le menace; déja il est frappé, il se reveille, & le songe finit.

Digitized by Google

Voy. *Bibl. des Romans ; Montfaucon, Bibl. Bibl. T. II.*

On a fini le Volume dans lequel on trouve ce Manuſcrit, en y joignant :

LA DANSE des Aveugles, ouvrage allégorique & moral orné de miniatures.

L'Auteur cherche à y prouver que l'Univers eſt ſoumis au Dieu d'Amour, à Dame Fortune & à Atropos ; il fait voir que ſi l'on ſe ſouſtrait à l'empire des deux premiers, il n'y a rien qui ne ſoit forcé de céder à la derniere.

Cet ouvrage eſt un Dialogue entre l'entendement & l'acteur, il ſe tient en ſonge. Voici les Vers mis au commencement :

Eſtant au cueur par un courroux treſtre
Du point ſecret d'une nuict nette & clere
Penſoye ſeul que tout convient terre eſtre
Ce que a eu ou aura en terre eſtre
Et rediger en ſa prime matiere
Si fuſt longtemps en ce penſe auſtere
Mais à la fin tant le ſomeil me preſſa
Que mon penſer en dormir ſe dreſſa
Dormant ainſi & de corps alité
Comme il avient ſouvent apres grande veille
Se repoſoit la ſenſualité
Car le corps fuſt las & debilité
Par trop veiller qui maints hommes travaillent
Senti l'eſprit qui jamais ne ſommeille
Eſtre attentif à faire veille & gueit
Et ſe tenir pour le corps en agueit.

Digitized by Google

L'Auteur de cet ouvrage est Pierre Michault, sujet du Duc de Bourgogne Philippe-le-Bon, & Secretaire de son fils Charles, Comte de Charolois. Si l'on ignore le temps de la composition de cet ouvrage, on sait au moins que le même Auteur dédia son *Doctrinal de Cour* au Duc en 1466. V. *Goujet*, *Bibl. franc*. *T. IX & X*.

Nº. 183. LE SONGE *du vieil Pèlerin*, *fol. Papier*, *II Vol.*

Ce Manuscrit est un exemple de la liberté respectueuse avec laquelle un homme droit peut & doit dire la vérité aux Princes. Il est surprenant que le Cardinal Du Perron pût se plaire à lire un ouvrage, dont les préceptes sont la censure de la politique des Cours modernes; on sait cependant qu'il alloit toutes les années le lire aux Célestins de Paris qui en conservent le Manuscrit original.

L'Auteur commence par une Table de divers noms propres, de plusieurs sentences, des noms de quelques animaux, & de certains vices & vertus dont il fait la description, afin que le livre & les figures soient mieux entendues.

Il instruit ses Lecteurs de son but, lorsqu'il dit au commencement de son ouvrage: *Ardent desir & sa sœur bonne esperance sont prins en figure pour le vieil pelerin acteur de cestui livre appellé songe ou vision representans les personnes de tous ceulx qui desirent la reffourmation de tout le monde & de toute Crestienté & par especial du Royaume de Gaule.*

Digitized by Google

Il s'adresse *au blanc faulcon pelerin au bec & pies dorés*, qui est Charles VI. Le grand maître *de la nave françoise Pere du jeune Cerf volant & du blanc faulcon à bec & pies dorés*, est Charles V. Les Patrons de la *nave gracieuse* sont les oncles de Charles VI. *La nave malvoisine* est l'Angleterre.

Le I. Livre sert d'introduction aux autres. L'Auteur y fait parler Dames Providence & Vérité sur les affaires du temps.

Le II. Livre roule sur les abus dont l'Auteur desire la réformation, tels sont ceux qui s'étoient introduits dans l'administration de la justice, & dans la confiance aveugle qu'on avoit aux Astronomes.

Le III. Livre fait parler la Royne Vérité qui instruit Charles VI, le prémunit contre la flatterie, lui montre les dangers de la prodigalité, lui peint les devoirs des Rois, comme ceux des Peres de là patrie & des malheureux; elle appuie ses exhortations par des exemples, & elle l'engage à étudier l'histoire; elle ajoute alors : *En la Bible tu treuveras souveraine prouesse & vaillance veritable & approuvée, c'est à savoir les livres des Juges, des Roix des Macchabées.* Enfin il lui recommande la lecture du *Policraticon*, dont j'ai parlé dans le N°. 91 des Manuscrits latins, *p.* 226.

Philippe de Maisieres est l'Auteur de cet ouvrage; on sait qu'il avoit été Chancelier du Royaume de Chypre, que Charles V l'appella à son ser-

Digitized by Google

vice, & qu'il finit ses jours au Couvent des Célestins de Paris, où le Roi alloit souvent le voir. On apprend encore au *liv. III, chap.* 139 le temps de la publication du songe du vieil Pélerin. *Encores il me souvient qu'en cestui royaulme de Gaule le Souvrain & le Roy Charles VI de son nom appellé par lequel en esperit j'ai tant alé & volé & que à present nous sommes au neuvieme an de son regne qui est de l'incarnacion du benoist fils de Dieu la quatre vingt & neuvieme avec mille & trois cent. Encores il me souvient qu'en ceste meme année treves ont esté accordées pour leurs cas entre nostre jeune Roy Charles & son adversaire Richart le jeune Roy d'Angleterre.*

On croit que Philippe de Maisieres est l'Auteur du songe du Vergier, mais il me paroît qu'il doit être plutôt attribué à Raoul de Presle.

V. *Du Verdier; Bibl. des Romans; Mém. de l'Ac. des Inscript. T. XVII; Le Bœuf, Dissertation sur l'hist. Ecclés. & Civile de Paris, T. III.*

N°. 184. LE SONGE *du Vergier, fol. Vélin.*

On voit un grand nombre de miniatures dans ce Manuscrit, la première représente l'Auteur qui offre son ouvrage au Roi de France.

L'Auteur feint un sommeil & un songe dans un verger, *où la puissance esperituelle & temporelle lui apparurent & plourant & s'inclinant vers Charles V,* elles lui dirent : *A toy Roy de France nous fuyons*

Digitized by Google

& recourons comme au plus tres crestien & tres souverain Prince des crestiens ..... pour que les cuers de nos officiers & ministres qui sont ensemble a discors & encordes des tentations de l'ennemi d'Enfer tu veuilles parfaictement enluminer repaisser & accorder....

Il fait ensuite l'éloge de Charles V & du Régent, il les loue sur-tout d'avoir mis hors de la Bretagne Jean de Montfort, reconquis toute la Guyenne & une partie de la Picardie & de la Normandie: Il expose enfin le but de son ouvrage, c'est *assavoir se la puissance esperituelle & la puissance seculiere sont divisées & toutes separées en divers suppots ou se les deux puissances sont sans estre separées ne aulcunement divisées & en ung mesme suppost en la personne du St. Pere de Rome.*

Le Roi répond comme Vicaire de Dieu en la temporalité, je ne puis estre juge, par raison de vos Ministres, mais il les exhorte à plaider leurs causes. *Les deux Roynes eslisent donc pour Avocats l'une ung Clerc l'autre ung Chevalier*, lesquels racontent les griefs que les Officiers de l'une partie ont fait à l'autre, & ils résolvent mutuellement leurs doutes. Il est certain qu'on employoit déja les grands argumens qu'on emploie à présent de part & d'autre dans cette matiere; mais on est étonné d'entendre dire dans ce siécle, que les Canons ne sont pas *raisonnables d'approuver plusieurs abstinences de boire & de manger, de aller nuds pieds & en langes de haire comme les freres men-*

diants, dont il blâme le nombre & la façon de mendier.

L'Auteur y parle de la conquête de la Guyenne qui fut faite en 1377, de même que de l'expulsion du Duc de Montfort qui fut sanctionnée par une sentence du 4 Septembre 1378 : il est clair que cet ouvrage dut être fait en 1379, avant la mort de Charles V, qui arriva au mois de Septembre 1380, & par conséquent pendant le schisme qu'il y eut entre Urbain VI & Clément VIII. Les citations latines y sont fréquentes, mais elles sont remplies d'un grand nombre de fautes. Le Prologue commence ainsi : *Audite somnium meum quod vidi*, ces paroles sont écrites *Genesis XXXVII capitulo.*

Un bon ouvrage, sans nom d'Auteur, est une pomme qui s'offre toujours d'elle-même à l'Auteur de son siécle qui en est le plus digne. Le Cardinal Du Perron attribuoit le songe du Vergier à Philippe de Maisières, mais le style & la façon de penser du dernier ne permettent pas de le croire ; d'autres l'ont donné, sans aucune raison, à Nicolas Oresme, à Guillaume de Dormans, à Charles de Louviers, à Alain Chartier ; d'autres à Philoteas Achillinus, parce qu'ils confondent *il Viridario*, Poëme Italien, avec le *somnium Viridarii.*

L'opinion la plus probable, suivant Jallabert, qui a fait plusieurs recherches curieuses sur ce li-

vre dont j'ai profité, est que Raoul de Presle, Avocat général & Maître des Requêtes, en est l'Auteur, il mourut en 1382; il étoit fort considéré de Charles V pour son savoir, il en avoit reçu l'ordre de traduire l'ouvrage de St. Augustin *de Civitate Dei*; enfin il ne paroît pas que ce Jurisconsulte savant ait voulu laisser sans réponse l'ouvrage de Jean Terano, Secretaire d'Urbain VI, qui avoit défendu avec chaleur la puissance des Papes sur le temporel des Rois; d'ailleurs, Raoul de Presle prend ici, comme dans ses autres ouvrages, le titre du plus petit des Officiers domestiques du Roi Charles V; on y trouve le même goût d'érudition, la même maniere de citer la Bible, le Droit Civil & Canonique, les Peres; on y observe les mêmes digressions sur l'Astrologie, le pouvoir & la connoissance des Démons, l'art de découvrir l'avenir. On sait, outre cela, que Raoul de Presle fit, par l'ordre de Charles V, la traduction d'un ouvrage, où *est traitée la question qui ensuit à savoir se la dignité pontifical & imperial ou royal sont deux puissances distinctes & separées sans ce que l'une despende de l'autre.*

On voit déja le titre de ce livre parmi ceux qui sont dans le Catalogue de la Bibliothéque de Charles VI. *Le songe du vergier. Item un autre livre qui est le latin du françois du dit livre*; ce qui a fait croire à Lancelot que Raoul de Presle est seulement l'Auteur de la traduction, qu'il en retran-

cha les citations latines par l'ordre de Charles V, avec l'invitation faite au Pape de rester en France.

Le *Somnium Viridarii* est imprimé en 1516, par Galyot Du Pré; mais on a dans la Bibliothéque de Genève *le Songe du vergier* en françois, qui parle *de la disputation du Clerc & du Chevalier*, *fol.* par Jaques Maillet 1491; cette édition ressemble beaucoup à notre Manuscrit.

V. *Ac. des Inscript. T. XIII; Traité des libertés de l'Eglise Gallicane, T. II; Ecrits pour & contre les Immunités, T. V.*

N°. 185. LE SONGE *de l'Acteur de pestilence, fol. Vélin.*

Ce Manuscrit est le même pour le fond que celui qui est indiqué dans le N°. 169 des Manuscrits françois: on y apprend, comme dans celui qui étoit joint aux déduits du Roi Modus, qu'il avoit été composé en 1378 pour remplir le Volume, où le premier étoit écrit; mais l'ouvrage n'est pas tout-à-fait le même, pour la forme, que celui du N°. 169, quoiqu'il soit le même pour le fond.

L'Auteur se plaint dans ce Dialogue qu'on y oublie la raison, que les clercs mangent les nobles, qui détruisent les gens de labeur; Dieu explique cela à sa fille Ratio, qui a un long entretien avec Sathan sur les vices & les vertus. Le Monde parle ensuite à Dieu & à J. C.; la sapience

&

Digitized by Google

& la prudence s'informent des défauts des divers ordres & les reprennent. Le Dialogue recommence ensuite entre Sathan & Racio sur tous ces sujets ; sapience & prudence lui répondent ; Racio condamne Sathan, le Monde & la Chair qui se plaignent à gloire & à orgueil. Le Roi assemble alors son conseil, les vices & les vertus se combattent ; la Royne triomphe & sa victoire est chantée en Vers ; la guerre recommence, les vices sont battus de nouveau, & Dieu les condamne pour jamais.

Je ne saurois attribuer cet ouvrage qu'à l'Auteur des déduits du Roi Modus ; on voit manifestement qu'il avoit été composé par son Auteur pour compléter le volume, où ses déduits étoient copiés ; on y trouve les mêmes Interlocuteurs, la même division des hommes en clercs, nobles & hommes de labeur, les mêmes idées & le même style.

N°. 186. LES AMOURS *de Leriano*, *fol. Vélin.*

Ce Roman allégorique renferme les amours de Leriano, fils du Duc Guercio & de la Duchesse Colleria, avec Laureolie fille de Gaulo, Roi de Macedoine.

L'Auteur feint que dans une vallée ténébreuse de la montagne de Macedoine, nommée Sierra de Maurienne, il apperçut Leriano conduit sur un cheval blanc, par un Chevalier qui portoit une

Digitized by Google

ſtatue d'où partoient des rayons qui embraſoient le corps de Leriano ; c'étoit Deſir, officier du Dieu d'amour, qui menoit Leriano en priſon ; il vit bientôt ce jeune Prince aſſis en une chaire de feu, & entouré de triſteſſe, déſeſpérance, peine & paſſion qui le gardoient & le tourmentoient. Leriano conte ſes maux à l'Auteur, & le charge d'une lettre pour Laureolle. Ce courier revient avec une réponſe, & ſon eſcorte contenteſſe, ſpérance, allégreſſe & confort délivrent Leriano qui vole à la Cour de Gaulo, où il eſt accuſé, par un Seigneur jaloux, d'avoir vu Laureolle à heure indue. Le Roi, perſuadé par trois témoins, fait enfermer ſa fille. Leriano la délivre & la remet entre les mains de ſes Oncles. Il ſe retire à Suze où le Roi l'aſſiége, mais un faux témoin, fait priſonnier, dévoile ſon menſonge. Le Roi pardonne Laureolle qui prie Leriano de l'oublier ; mais Leriano meurt de douleur.

L'Auteur prouve enſuite par quinze points, *comme grandement errent ceux qui en ce ſexe mettent leur langue*, & puis il prouve par vingt raiſons que *les hommes ſont moult tenus & obligés aux femmes.*

N°. 187. LE JOUVENCEL, *fol. Vélin.*

Cet ouvrage eſt dans le goût des allégories employées par les Auteurs du temps dans lequel il a été fait. On en apprend auſſi bientôt le but dans la Préface.

Digitized by Google

Cy commence le Jouvencel nouvellement faict & compillé par un discret & honnourable Chevalier pour introduire & donner courage & hardiment à tous jeunes hommes qui ont desir & voulonté de suivre le noble style & exercice des années esquelles on peut lui faire & acquerir son sauvement qui sy fust bien conduit & gouverné en loix & justice lequel livre est divisé en III parties ainsi qu'il y a trois manieres de vivre par morale philosophie c'est à dire monastique economique & politique.

La premiere parle du gouvernement d'un homme seul.

La seconde du gouvernement de soi & d'autres.

La troisieme du gouvernement des Princes & Capitaines, lesquels ont la charge des gouvernemens & du peuple.

Le fameux Du Beuil avoit formé le plan du Jouvencel sur celui de sa vie, & Jean Tibergeau, Seigneur de la Motte, Martin, Morin & Maistre Nicole Riolai, qui avoient servi sous lui, l'achevèrent. Mr. De La Curne de Ste. Palaye explique les noms imaginaires, sous lesquels sont voilés les personnes & les lieux dont l'Auteur parle, & il change, par ce moyen, le Roman en histoire. Ainsi *le Jouvencel* est Du Beuil; *le Comte de Parvencheres* est le Comte du Maine; *le siége de Suze* est celui d'Orléans, &c. Ces détails se trouvent dans un Manuscrit du Jouvencel, auquel Guillaume Tringant avoit ajouté une quatrieme partie.

Digitized by Google

Cette histoire allégorisée renferme les événemens qui se sont passés depuis la bataille de Verneuil en 1423, jusqu'à celle de Castillon en 1453. Jean Du Beuil eut le titre d'Amiral : on l'appelloit *Fléau des Anglois.*

V. *Mém. de l'Ac. des Inscript. T. XXVI.*

ROMANS.

Nº. 188. HISTOIRE *de Charlemagne, fol. Papier.*

Cet ouvrage ne ressemble à aucun des Romans qu'on a fait pour célébrer Charlemagne ; ce n'est point celui de l'Archevêque Turpin, qui raconte son expédition en Espagne, ni celui d'un Moine du XI siécle, qui le fait voyager dans la Terre Sainte, ni une histoire d'une expédition en Espagne du XII siécle, ni Philomena, ou la description des siéges de Carcassonne & de Narbonne. Mais notre Manuscrit a été composé sur un livre, intitulé : *Miroir hystorial, sur les Chroniques & aulcuns aultres livres qui font mencion de Charlemagne.* L'Auteur ajoute qu'il a beaucoup tiré d'un Rouman en langue estrange, c'est peut être celui de Turpin. On y trouve toute l'histoire de Charlemagne, ou plutôt le Roman de sa vie prétendue.

L'Auteur du Manuscrit nous apprend qu'il est né *en Savoye en Vaux*, peut-être veut-il dire dans le Pays de Vaud qui a appartenu aux Ducs de Savoye jusqu'en 1564 ; il ajoute qu'il a escrit sans

avoir appris la langue françoise originale, & il s'excuse sur ce que *son langaige est gros & rude.* Enfin il dit qu'il *a esté souvent excité de la part de Venerable homme Messire Henri Bolomier Chanoine de Lausane pour reduire à son plaisir aulcune hystoire tant en Latin qu'en Rouman & en aultres façons.* V. *Mém. de l'Ac. des Inscr. T. XXI.*

N°. 189. LE ROMAN *de Tristan*, *fol. Vélin.*

Voici un Roman fameux par sa réputation & par l'empressement qu'on eut à se le procurer; le Manuscrit de la Bibliothéque de Genève est orné d'une foule de miniatures. Il commence ainsi: *Cy commence le livre de Tristan auquel sont contenues moult de nobles faits & diverses avantures tant de lui comme de plusieurs Rois Ducs Chevaliers & escuyers Dames & Demoiselles comme vous oirés.*

Apres ce que j'ai leu & releu par plusieurs fois ce grant livre de latin y cellui meme qui divise apertement l'histoire de St. Graal & moult merveilles qu'aulcun preudhomme ne vient avant qui entreprengne a translater de latin en françois, car ce seroit une chose que volontiers orroient poures & riches, mais qu'ils eussent voulente d'escouter & d'entendre belles adventures & plaisants qui advinrent en la grant Bretaigne au temps du Roy Artus & devant Tout ainsy comme l'ystoire de St. Graal le nous temoigne mais quant je vois que ne l'ose entreprendre pour ce que trop y a à faire. Je Luce Chevalier & Seigneur de Chastel Du

Digitized by Google

Gast voisin prochain de Salesbierre comme Chevalier amoureux & joyeux entreprends à translater de latin en françois une partie de cette hystoire. Ja soit que je ne sais guaires de françois car plus appartient ma langue & ma parleure à la maniere d'Engleterre que à celle de France comme celui qui fust en Engleterre ne mais tel est mon propos & ma voulente que je l'extraie en françois au mieulx que je porrei car je ni ajousterai mensonges ne truffes selon mon poor mais la verité toute aperte demonstrerai & ferai savoir ce que le latin divise & l'hystoire de Tristan qui fust le plus souverain Chevalier qui oncques fust au Royaulme de la grande Bretaigne & devant le Roy Artus & après fois seulement Galaad le tres bon Chevalier & Lancelot Dulac & le latin meme de St. Graal devyse que au tems du Roy Artus ne fussent que trois Chevaliers qui tres bien fussent apprins de Chevalerie. Ce furent Galaad Lancelot & Tristan & de ces trois fait mention le livre par dessus les aultres & plus les loue & plus en dit bien & pour ce que je sais bien que ce fust verité voudrai je commencier en cestui point de lystoire de Messire Tristan de tout en tout en telle maniere.

Le premier Chapitre traite de la venue de Joseph d'Arimathie en Angleterre avec le SAN GRAAL, où le Vaisseau sacré qui renferme le sang de J. C.; Joseph peint le combat de Tristan avec le Roi Artus, *pour ce qu'il ne voult dire son nom & comme il le tira par terre devant Messire Priam & plusieurs aultres.*

Le Roman de Triſtan a été compoſé en latin dans le XII ſiécle, & il a ſubi divers changemens, ſoit pour le fond, ſoit pour les mots; ſes Traducteurs lui imprimerent toujours le goût de leur ſiécle; on ſait au moins que pluſieurs traductions du XII ſiécle furent refaites & miſes dans le langage du XV. Ce Roman parut d'abord ſous le nom de COURT MANTEL. Le Chevalier de Chaſtel du Gaſt entreprit de le traduire en françois, & Elie ou Robert Boiron l'acheva: ils écrivirent dans le XV ſiécle.

On trouve dans ce Roman le conte de la coupe enchantée, dont la Fontaine a fait une jolie comédie.

V. *Mém. de l'Ac. des Inſcr. T. XVII & XXIII; Bibl. Biblioth. T. II; Bibl. des Romans de l'Englet.*

N°. 190. LES CAS *des nobles hommes & femmes translatés de latin en françois, fol. Vélin II Vol.*

Ce Manuſcrit eſt orné de miniatures, de bordures & de lettres peintes. Il eſt dédié *à Puiſſant noble & excellent Prince Jehan fils du Roy de France Duc de Berry & Dauphiné Conte de Poitou de Boulogne & d'Auvergne Laurent du Premier fait Clerc & voſtre moins digne Secrétaire & ſerf de bonne foi toute obeiſſance & ſubjection deue combien que par voſtre eſpecial mandement je aye receu confiance de voſtre naturelle benignité & en eſpoir de voſtre gracieux aide & confort entreprins le dangereux & long*

Digitized by Google

travail de la translation d'un tres exquis & singulier volume des cas des nobles hommes & femmes escript & compilé par Jehan Bocaçe de Certaldo jadis moult excellent.

Cet ouvrage est divisé en huit Livres, c'est un monument de la fragilité des choses humaines, & un des ouvrages les plus propres à faire supporter la pauvreté & la roture; on y voit la multitude des malheurs, auxquels ont été exposés, dans tous les temps, les Rois, Princes, nobles & riches.

N°. 191. LES CAS *des nobles hommes & femmes, fol. Vélin I Vol.*

Ce Manuscrit est absolument semblable au précédent, c'est la même traduction; on y voit les mêmes miniatures, quoiqu'elles soient moins nombreuses; la dédicace au Duc de Berry n'y est pas, mais on lit à fin: *Cy finit le livre de Jehan Bocace des cas des nobles hommes & femmes translaté de latin en françois par moy Laurens de premier faict clerc du Diocese de Troyes & fust composée ceste translation le 20 jour d'Avril 1409 c'est assavoir le lundi apres Pasques.*

V. *Mém. de l'Acad. des Inscrip. T. XVII.*

N°. 192. HISTOIRE *du Comte de Soissons, fol. Papier, II Vol.*

Ce Roman renferme l'histoire des amours du

Comte de Soissons, avec la Duchesse d'Elbœuf, on sait qu'il fut le Rival du Cardinal de Richelieu.

MISCELLANÉES.

N°. 193. MÉMOIRES & LETTRES *sur les affaires ecclésiastiques de France en* 1565, *fol. Papier.*

Ces Papiers sont faits en partie par Nicolas Des-Gallars, qui écrivoit l'histoire des Eglises de France, attribuée à Théodore de Beze, quoiqu'il soit prouvé que Théodore de Beze l'ait seulement dirigée, ou qu'il ait seulement travaillé au premier Volume.

N°. 194. LETTRES *de Calvin à Mr. de Falais, fol. Papier.*

Elles ont été imprimées en Hollande, 8°. *Amst.* 1744.

N°. 195. LETTRES *de Beze à Calvin & à divers autres, fol. Papier.*

Elles roulent uniquement sur les affaires ecclésiastiques de France.

N°. 196. LETTRES *adressées à Calvin, fol, Papier.*

1°. Par diverses Eglises.

2°. Par divers Rois, Princes, Seigneurs & Dames, pour le consulter sur des cas de conscience épineux, ou pour le remercier de ses ouvrages.

3°. On y a joint quelques lettres latines de

Calvin sans date, adressées à Viret, Bucer & Melanchton.

N°. 197. LETTRES *de divers à divers, fol. Papier, II Vol.*

Ce sont des Lettres originales de plusieurs hommes célebres, qui sont sans suite.

MANUSCRITS ESPAGNOLS.

HISTOIRE.

N°. 197. HISTORIA CHRONICA *del Rey don Henriquez IV de Castilla y de Leon Hi jo esclarecido Rey don Juan il secundo compuesto per Diego Henriquez del Castillo Segnor Capellano, fol. Papier.*

L'Auteur de cette histoire, Didacus Henriques, fut Chapelain & Conseiller de Henri IV, Roi de Castille, il mérita la confiance dont il fut honoré par son zèle & ses talens; ayant été chargé d'écrire l'histoire orageuse de son temps, il le fit d'une maniere qui plut à tous les partis; il censure la conduite du Roi avec franchise, & il avoue que s'il ne raconte pas tous les succès du Roi, c'est parce qu'ayant été fait prisonnier par ses ennemis, il ne put en être le témoin. Les citations que Colmenares & Antoine font de cet Historien, ne ressemblent point aux morceaux

Digitized by Google

indiqués dans notre Manuscrit. Peut-être avons-nous un Manuscrit authentique qui n'a point été corrigé.

V. *Bibl. Vetus Hispana*, *lib. X*, *ch. XVI*.

Nº. 198. CHRONICA *del Rey don Henriquez quarto per Antonio Alonso di Palentia*, *fol.* Papier.

L'Auteur de cet ouvrage paroît avoir vécu en 1433 ; j'ignore s'il fut guidé par l'esprit de parti, mais son histoire est contraire à celle de Henriques de Castillo. L'Auteur de la Bibl. Vet. Hispana dit que cet ouvrage n'est pas imprimé.

Nº. 199. HISTORIA *del Re don Alonzo il onceno de este nombre*, *fol.* Papier.

Cette histoire fut composée par Jean Nonnius de Villazan, comme on le voit dans la troisieme page. Il fut *Justitia y Alguazil mayor de la Caza del Rey Henri II*, & il écrivit cette histoire par l'ordre de ce Prince.

Dans les éditions imprimées de cet ouvrage, faites en 1563 & 1595, on a omis tout ce qui est contenu dans notre Manuscrit depuis l'année 1344-1350. Notre Manuscrit paroît complet, on y raconte les obséques d'Alphonse.

V. *Bibl. Vetus Hispana*, *T. II*, *lib. II*, *ch. VII*.

Nº. 200. SUMMA *della Chronica de los Reyes Serenissimos de Portogal trasladada y fielmente Sacada de Lengnazes Portuguezes en Vomansi Castillano*, *fol.* Papier.

Alonzo de Villegas faisoit cas de cette histoire, qui commence avec la Monarchie, & qui finit au Roi Don Juan.

N°. 201. LINAXES *y Oxmas de le Pena, fol. Papier.*

Cet ouvrage renferme les généalogies & armoiries des Gentilshommes Espagnols.

Il paroît écrit avant 1471 par le silence qui y régne sur les conquêtes faites alors en Afrique.

Roderic de la Pena, qui en est l'Auteur, fut Secretaire de Jean II.

N°. 202. CHRONICA *del Invitissimo Imperadore de los Romanos de Hispanna y de Allemania de los Sigilia y de los Indias Don Carlo V deste nombre, fol. Papier.*

Petrus de Mexia, Secretaire de Charles-Quint, a publié plusieurs ouvrages, mais cette histoire n'a pas été imprimée; il est vrai qu'il ne l'avoit pas finie, car elle se termine au départ de Charles V pour le couronnement de Clément VII.

V. *Bibl. Hispana Vetus, T. II.*

N°. SUCCESSION *de los Reyes de Navarra & Arragon, fol. Papier.*

On peut l'attribuer à Pierre de Herrera.

V. *Bibl. Hisp. nova, T. II.*

N°. 104. DON FERNANDO *il primiero ystoria, fol. Papier.*

Cette histoire me paroît très-ancienne, elle me

Digitized by Google

sembleroit du XI ou XII siécle. C'est l'histoire de Ferdinand I qui mourut en 1065. Je n'ai trouvé aucun indice de ce Manuscrit.

N°. 305. HISTORIA *de Valladolid*, *fol. Papier.*

Cette histoire, écrite par Jean Antoine de Burgos, s'étend jusqu'en 1619.

N°. 206. LIVRE *de dévotion en langue Catalane*, 8°. *Vélin.*

Il me paroît du XIV siécle.

MANUSCRITS ITALIENS.

THÉOLOGIE.

N°. 107. LA NOBLA LEIÇON, 8°. *Vélin.*

On donne ce nom à ce volume, parce qu'il renferme l'ouvrage qui porte ce titre; on y trouve :

L'exposition du Cantique des Cantiques de Salomon.

Les Poëmes intitulés : *La Barca.*

Le Novel Sermon.

La Nobla Leiçon.

Lo Paire Eternel.

Lo novel Confort.

Le dispresi del Mondo & della morte & de li quatre semens de Penitenza.

Abrégé de l'histoire de l'Eglise jusqu'à la venue de J. C.

Un Antidote contre les sentimens de l'Eglise Romaine.

Digitized by Google

Toutes ces pièces me semblent écrites dans la même langue ; ce n'est ni du françois, ni de l'italien, ni du latin, mais une langue qui est composée de tous les trois, c'est l'ancien langage des anciens Troubadours. Voici les premiers Vers du Poëme de la Barca :

La sancta trinita nos dou parlar
Cosa que sia donor & de gloria
Et que al profect de tuit poysa tornar
E ali avidor done a talantament
Quelly metan la volunta ello cor
A entendre bon le nostre parlament.

* * *

A qui playre dauuir y o volle racontar
De la humana condicion la vileiza
Per que in superbia non se debra levar
Mas tegna humilita la via segura
De aimar al cel que tost habandonne
Lo prumier aquel qui ly mes cura.

* * *

O Frayres bravissimes o bona gent
Cum lagrymas eplor egemoment.
Regarde un chascun son naysament
Quel fay ayezay elo seo yssement
Et calissement qui lies apparelha
O bon o mal qu'il aya laurara.

On sait que Pierre de Valdo fit faire, dans le XII siécle, une version de la Bible par Etienne

Digitized by Google

d'Acuſa, elle eſt entiérement perdue; peut-être fit-on dans le même temps l'expoſition ſur le Cantique des Cantiques.

Ce Commentaire eſt très-long, & il me paroît toujours appliqué à J. C.

Je crois ce Manuſcrit du XII ſiécle; l'écriture & le langage confirment cette opinion. V. *Hiſt. de l'Egliſe & de l'Empire; Journ. des Sav.* 1709; *Le Long, Bibl. Sacra.*

N°. 208. CONTROVERSES VAUDOISES, 8°. *Papier.*

Ce Manuſcrit eſt en patois Vaudois, on y agite les controverſes que les Vaudois ont toujours eues avec l'Egliſe Romaine :

Sur les articles de Foi.
les ſept Sacremens.
les Commandemens.
le Purgatoire.
l'invocation des Saints.
la fauſſe pénitence.
l'Apoſtaſie.

Ce Manuſcrit eſt du XIV ſiécle.

N°. 209. LES CONSEILS *des Barbets*, 8°. *Vélin.*

Ce Manuſcrit incomplet renferme divers morceaux de Théologie & de Morale en patois Vaudois; il me paroît être du XV ſiécle.

Mr. Court de Gebelin donne, dans ſon Dictionnaire étymologique de la langue françoiſe, l'étymologie de ce mot de *Barbets*, qu'on a pris

Digitized by Google

en mauvaise part, sans trop savoir pourquoi. Il dit que les Vaudois portoient ce nom, parce que leurs Pasteurs s'appelloient Barbe du mot vénitien *Barba*, un Ancien, un Chef à barbe.

N°. 210. COMPENDIO *della Divina proportione de Mathematici discipline composto da M. Luca del Borgo san Sepolchro, fol. Vélin.*

Ce Manuscrit est singuliérement bien écrit, & les figures de Mathématique qu'on y voit sont peintes avec toute l'exactitude & l'élégance possible.

L'Auteur y fait un grand éloge des Mathématiques; de même que de l'usage qu'on en peut tirer pour la perfection des Sciences & des Arts. Il y parle ensuite du calcul des proportions, il l'applique aux solides, dont il enseigne les inscriptions & circonscriptions réciproques, enfin il apprend à mesurer les colonnes.

Cet ouvrage a été fait par M. Luca del Borgo San Sepolcro, de l'Ordre des freres Mineurs, qui vivoit en 1498; il l'a dédié à Ludovic Sforce, Duc de Milan, dont les armoiries sont très-bien peintes. Mr. Tiraboschi, à qui j'envoyois cette notice, paroît croire que cet exemplaire même fut présenté au Duc de Milan, & que les figures doivent avoir été peintes par Leonard de Vincy.

FIN.

TABLE

Digitized by Google

TABLE

Des Auteurs qui ont composé les Manuscrits dont il est parlé dans ce *Catalogue*.

On a marqué d'un Astérisque tous ceux qui ont été donnés à la Bibliothéque publique par M. AMI LULLIN, *Pasteur & Professeur de l'Histoire ecclésiastique.*

A

ABACCIA (*Antoine de*) de la transmutation des Métaux, page 214.
ABAUZIT (*Firmin*) Extraits sur l'Histoire de Genève, 394.
ABEN RESCHID, Logique, 25.
ABUBECRE, Traité de Médecine, 205.
* ABULCASIS, Œuvres de Chirurgie, 402.
Abrégé de l'Histoire sainte, 123.
Acte sur du papier d'Egypte, 204.
APÔTRES (les Actes & les Epîtres des) 31.
* ADALBERT (Pensées morales de *Grégoire*) 74.
Affaires extraordinaires des guerres, 365.
ALBOIN, Morale Chrétienne, 121.
Alcoran (quelques Chapitres de l') 26.
ALI-ABULCASIM, Institutions du Droit Sarasin, 26.
Alphabet Arabe très-ancien, 26.
* ST. AMBROISE, ses Epîtres, 68.
AMÉDÉE, Evêque de Lausane, Acte passé par lui, 199.
* Amours de Leriano, 449.
Annales de la Chine, 50.
ARISTOTE, plusieurs de ses ouvrages, 204.

ST. ATHANASE ; ſes œuvres, pag. 37. On lui attribue les Dialogues ſur la Trinité, 40.

ST. AUGUSTIN ; quelques uns de ſes Traités, 68; * ſes Sermons, 69; quelques homélies, 121.

AUGUSTIN, Archevêque de Cantorbéri, Commentaire ſur les V Livres de Moïſe, 66.

B

* BAIF ſur la Loi qui regarde les habits, 203.

BALLARD (Jean) Journal des affaires de Genève, 379.

BARCA, 461.

ST. BASILE, Liturgie, 36; penſées, 41.

* BAUD (Pierre le) Généalogie de la Maiſon de Bretagne, 169.

BAULACRE (Léonard) a publié la notice de quelques Manuſcrits, 12.

BEDE, Commentaires ſur les Actes, les Epîtres catholiques & l'Apocalipſe, 74; maniere de calculer les temps, 126.

ST. BENOÎT, l'ancienne regle des Bénédictins, 123.

* BERCEVRE (Pierre) traduction de Tite-Live, 343; 346.

BEREAUD, ſes diſputes avec le Jéſuite Sapet, 310.

ST. BERNARD, Lettre au Pape Eugene, 71.

BEZE (Théodore de) Lettres à Calvin, 188; 457. à Bullinger, ibid. à divers, ibid.

Bible hébraïque, 18; 20. Vulgate, 51; 60; 61. * Françoiſe ou les Hiſtoires ſcolaſtres, 129; 300; 302.

* BOLLART, Poëme ſur les victoires de Louis XII, 230; ſur la néceſſité de faire l'aumône, 233.

BONAVENTURE, Cours de Théologie, 81.

BONET (Frédric) Catalogue des Manuſcrits les plus curieux qui ſont dans les Bibliothéques les plus céle-

b 189.

Digitized by Google

BONNIVARD (*François de*) Fondateur de la Bibliothéque de Genève, page 14; Recueil historique, 334. Chronique de Genève, 374, 375; Traité de l'ancienne & de la nouvelle police, 380; Mémoires sur l'Histoire ancienne du pays, 381; Traité de la Noblesse, 396.

BOSSULUS (*Mathieu*) Institutions oratoires, 224.

BOYVIN (*François de*) Mémoires sur les affaires du Piémont, 363.

BRISSAC (*de*) Maréchal de France; Dépêches d'Etat, 364.

* BRUNET (le Trésor de) 398.

* BUDÉ (*Guillaume*) Lettre au Pape Jules II, 290.

Bulles d'indulgences, 199, 201.

BULLINGER, ses Lettres à Beze, 288.

* BURGO (*M. Luca San Sepolcro*) Abrégé des Mathématiques, 464.

BURGOS (*Jean-Antoine de*) Histoire de Valladolid, 461.

BURHANADIN, Explication des Loix du Commerce, 27.

BURLAMAQUI (*Jean-Jaques*) Abrégé du Droit de la Nature & des Gens, 395.

C

Cadrans nocturnes, maniere de les faire, 211.

Calculs astrologiques, 23.

Calendrier grec, 31; Chinois, 50; Latin, 61; du x siecle, 105; du VIII, 139.

CALVIN (*Jean*) ses Lettres, 249; ses Sermons, 312; Lettres à Mr. de Falais, 457.

Canons de l'Eglise Grecque, 35.

Cartes marines, 211.

* CASTILLO (*Diégo Henriques del*) Histoire de Henri IV, Roi de Castille, 458.

Catalogue des Médailles du Cabinet du Roi de France, 247.

Certificat de la Sorbonne en faveur de la version françoise des Pseaumes, page 311.
Cesarius (*Hieromonachus*) ses questions, 43.
* Chapitres de l'Ordre de la Toison d'or, 370.
Chérubin (le Pere) disputes Théologiques, 308.
Chronique du regne de Charlemagne, 128, 133; de l'Abbaye de Massai, 134; des Comtes de Savoye, 373; des Rois de Portugal, 460.
St. Chrisostôme, Liturgie, 36; Homélies sur les Actes, 44.
Cicéron, Rhétorique, 223; les Offices, les Tusculanes, 224; les Harangues, 247; les Lettres à Lentulus, 248.
Clavecin, maniere de les faire, 211.
* Coercy (*Jean de*) Chronique universelle, 332.
Columna (*Dom. Laudolphe de*) Abrégé de l'Histoire universelle, 142.
Commentaire sur les prieres des Juifs, 23; sur les Pseaumes, 67.
Commission de l'Official de Grenoble pour quelques absolutions, 200.
Composition de la pierre parfaite, 214.
Conceptions plaintives sur la dégénération de l'Eglise, 311.
Concile écuménique. *V.* ses Actes, 35; de Constantinople VIII, 37; VI, 42; de Constance, 81; de Basle, ses décrets, 82; diverses Bulles non-publiées, 82; ses concessions, 191.
Concordances latines, 64.
Conférences d'Hermance, 378.
Conopius, Lettre à Antoine Leger, 391.
Considérations sur la cinquieme Essence, 214.
Constantin, *Viaticum medicum*, 296.
Controverses Vaudoises, 463.
Corbiere (*Jean de la*) Rôle des Pasteurs & Professeurs de l'Eglise & Académie de Genève, 393.
Digitized by Google

CORIDALUS, Lettre à Leger, page 291.
* COURTE CUISSE (*Jean de*) Traduction du livre des quatre Vertus Cardinales de Séneque, 348.
Coutumier du Pays de Vaud, 396.

D

DASCIA (*Jean de*) le Rosaire abrégé, 213.
Decans Egyptiens, 24, 31.
Décrétales (les) 190, 191.
DE LYRA (Postilles) 65.
* DENIS, Traité sur les noms de Dieu, 37.
ST. DENYS (les Chroniques de) 355.
Description du Purgatoire de St. Patrice, 123.
Dictionnaire étymologique, 126.
DIODORE (*de Sicile*) Bibliothéque historique, 45.
* DUPLESSIS (*Sohier*) le Mars de la militie & discipline de la guerre, 428.

E

EGIDIUS le Romain, 227.
Eglises réformées de France, leur discipline, 320, 321, 324, 325.
* D'ELBENE, Histoire généalogique de la Maison de Savoye, 188.
ESOPE, sa Vie & ses Fables, 227.
D'ESTER (le Livre) 21.
Etat de la France, 365.
EUSEBE, Histoire ecclésiastique, 73; * sa Chronique, 124.
Evangiles (les quatre) en Syriaque, 25; en Grec, 27.
* EVAX, Roi d'Arabie, sur les pierres précieuses, 123, 210.
EXIMINES (*François d'*) le Livre des Anges, 305.

Digitized by Google

Expériences sur l'urine & le sang, page 123.
Extraits abrégés des anciennes Histoires, 335.
* EYENNARD, droits de Charles VIII. au royaume de Sicile, 362.

F

* Faits (les) de Jésus-Christ, trouvés par l'Empereur Théodose, 118.
* FEBUS (*Gaston*) Comte de Foix, de la Chasse, 425.
* FILONIUS, collection de Traits de génie, 110.
Formulaire de confession, 116.
* FRIBOIS (*Noel de*) Chronique de France, 356; Notice des Rois de Sicile issus de la Maison de France, 357.
* FREDRIC II, Empereur, l'Art de la chasse à l'oiseau, 426.
FROMENT (*Antoine*) premier Sermon fait à Genève, 377; Histoire de la réformation, 377.
* FUSORIS (*Jean*) pratique de l'Astrolabe, 211.

G

* GALIEN, qualités des Médicaments, 47.
GANFREDI (*Raymond*) Traité sur l'or & l'argent, 215.
GILETA, Préface pour la Bible, 60.
GLOSE, sur le Symbole & l'Oraison Dominicale, 119.
* GOUAYS (*Chrétien de*) Traduction des Métamorphoses d'Ovide, 429.
GRACIAN, le Texte des Minéraux, 213.
* GRANT (*Jaques le*) Livre des bonnes Moeurs, 405.
GRASSIS (de) Leçons de Droit, 202.
* ST. GRÉGOIRE, ses Epîtres, 73; ses Pensées morales, 74; *de alogis*, 118.

Digitized by Google

GREGORAS, *Libri stileutici & antirretici*, 433 Histoire romaine, *ibid.*

GUALTERUS (*Philippe*) Alexandreide, 235.

* GUILLEVILLE (*Guille de*) le Pélerin en prose, 438.

* GUYARS des Moulins, Traduction de la Bible, 294.

H

HAPHTAROTS, 20.

* HARPOCRATION, Dictionnaire, 48.

HAUTEVILLE (*Nicolas de*) Examerón, 305.

HERACLEONAS, son Histoire, 47.

* HERRERA (*Pierre de*) suite des Rois de Navarre & d'Arragon, 460.

Heures diverses, 112.

HIEROCLES, ses pensées, 47.

* Histoire romaine, 348; * de France, 350; * généalogique de la Maison de Montmorency, 368; de la conspiration de Du Tertail, 378; d'Ecosse, 417; de Charlemagne, 452; de Don Fernand, 460.

HOMERE, Iliade, 48.

Horloge de Sapience, 307.

* HUGO, Traités de Théologie, 117.

* HUGO *à Sto. Victore de Sacramentis*, 118.

J

JALLABERT a fait une notice curieuse de plusieurs Manuscrits de la Bibliothéque de Genève, 12.

JAQUES, *Sophilegium*, 225.

* ST. JÉRÔME, Commentaire sur les Epîtres de St. Paul, 73; de la vie & de la mort des hommes illustres, *ibid.*

INDULT, d'excommunication, 201.

Instrument d'élection de sépulture au Temple de St. Pierre, 201.

Introduction à la Cabale, page 418.
JOQUIMUS, Commentaire sur l'Apocalypse, 67.
* Jouvencel (le) 449.
JUNIUS, leçons de Théologie, 120; lettre à Beze, 290.
JUSTINIEN, le Digeste, 201.
JUVENAL, les Satyres, 230.

K

KIMCHI, racines Hébraïques, 24.

L

LABADIE (*Jean de*) sa Vie, 330.
LEICON, *Nobla*, 461.
* Légende dorée, 318.
LEGER (*Antoine*) ses lettres à Cyrille Lucar, 291.
LENTULUS, lettre au Sénat de Rome, 189.
Lettres diverses à Calvin, 288, 457; à divers, 290, 458; du Synode de Cracovie à Bullinger & Calvin, 290.
Libertés, Franchises & Coutumes du Pays de Vaud, 396.
Liturgie Grecque, 36; Anglicane, 116.
Loix de leurs Excellences de Berne sur les mariages, 320.
LUCAR (*Cyrille*) confession de foi, 44; lettres diverses, 291.
LULLE (*Raymon*) fragment de ses ouvrages, 214.
LULLIN (*Ami*) donne ses Manuscrits à la Bibliothéque publique de Genève, 15.

M

MAIGNER, ses opinions sur la sanctification de la chair de Christ avec la réponse, 311.
* MAIRE (*Jean le*) de la destruction de Troye, 337; Couplets sur la maladie d'Anne de Bretagne, 338

Digitized by Google

* Epistre à Louis XII des Champs Elysées, pag. 432.

* MAISIERES (*Philippe de*) le songe du vieil Pélerin, 442.

MANSEL (*Jehan de Hesdin*) la fleur des Histoires, 327; traduction de Valere Maxime, 336.

Mare latum, 214.

MARLHIOTUS *de usucapione*, 203.

MASURES (*Louis des*) la Borborniade Poëme, 245.

MAXIME, sa Vie, 41; ses Œuvres, 42.

Megillot, 22.

Mémoires des Intendants sur les Provinces de France, 366; sur le commerce des Provinces-Unies, 372; sur Caroly & Troillet, 381; sur les affaires ecclésiastiques de France, 457.

MENTZEL, Grammaire Chinoise, 216.

MERCERUS, Commentaire sur la Genese, 65.

* MEUNG (*Jean de*) le Roman de la Rose, 432.

* MEXIA (*Pierre de*) Chroniques de Charles-Quint, 460.

MICHAUT (*Pierre*) la danse des Aveugles, 441.

* MILET (*Jaques*) Histoire de Troye, 431.

Missel du x siecle, 104; du XIII siecle 111; à l'usage de l'Eglise de Genève, 112.

* MODUS (le Roi) ses déduits, 420.

MONTROCHER (*Guy de*) *Manipulus Curatorum*, 116.

* MOTHE (*Jaques de la*) le Chemin du Temple de la vérité, 308.

N

Neufchâtel, Loix consistoriales, 324.

NICODEME & PILATE, Lettre à l'Empereur Théodose, 122.

NIGER (*François*) l'Art épistolaire, 223; Harangue de Théologie, 224.

Digitized by Google

NONNIUS MARCELLUS, la différente signification des mots, page 216.

Notes anciennes de Musique, 78, 108.

O

Obituaire de Bonmont, 392.

OROSE, histoire universelle, 73.

OVIDE, les Métamorphoses, 229.

P

* PALENTIA (*Antonio Alonso di*) Chronique de Henri IV, Roi de Castille, 459.

PAN (DU) Recueil sur l'Histoire de Genève, 378.

Parlements généraux pour les Mormoies, 382.

PARPALIA sur les Instituts, 202.

* PASCASE (*Ratberg*) du Corps & du Sang de Jésus-Christ, 118.

Passages de la Bible; Josué XXI, 36, 37; 19, 20. Ps. XVI, 10, 19. Actes I, 11; 11, 27, 19. I Jean V, 7, 33; 55; 76.

ST. PAUL, sa vision, 121.

PAUL (*Marc*) Voyages, 395.

* PENA (*Rodrigo de la*) Généalogie des Gentilshommes Espagnols, 460.

PENTATEUQUE, fragments, 21.

PETAU (*Alexandre*) Histoire de sa Bibliothéque, 15.

* PEREGRINI, Lettre sur l'Aiman, 207.

* PETRARQUE (*François*) exhortation à suivre son genre de vie, 224; ses Lettres, 248; de la vie solitaire, 243.

PETRI (*Blesensis*) Histoire de Job, 66.

* PHILELPHE (*Marius l'Amyris*) 236.

Digitized by Google

* PHILIPPE-LE-BEL, compte de ses dépenses pendant six mois, 145.
PHILUCCI (*Pierre*) Philosophie morale, 403.
PHOTIUS, Homélies, 43.
PIARD, questions à Gaussen, 310.
Pieces relatives à l'état des François Protestants, 330; à l'Edit de Nantes, *ibid.*
PINDARE le Grammairien, Scholies sur Théocrite, 49.
* PISAN (*Christine de*) la Cité des Dames, 436.
* PREMIERFAIT (*Laurent de*) Traduction du Traité de la vieillesse, par Cicéron, 347; * des Cas des Nobles malheureux, par Bocace, 455.
* PRESLES (*Raoul de*) le Songe du Vergier, 444.
Préceptes de Morale, 46.
Prieres Hébraïques, 23; pour bénir le pain & le vin de l'Eucharistie, 36.
Procès de l'Inquisition faits à Genève, 197.
* PROCOPE, des bâtiments de Justinien, 47.
Prophétie de la Sibylle, 189.
Pseaumes de Conrart, revus & corrigés, 326.
Pseautier Hébreu, 22; Grec, 34.

R

RABANUS MAURUS, Commentaires sur Judith & Esther, 79.
RAVENNATIS (*François*) Discours sur les marques honoraires des Docteurs, 223.
* Recueil des armoiries des anciens Chevaliers de Lorraine, 368; de quelques faits relatifs à l'Histoire ancienne de ce pays, 394; de Vers & de Proverbes, 433.
Registre des dépêches faites en la charge d'Agent, 364; mortuaire des Chanoines de St. Pierre, 390.
Réglement sur la Maladiere de Chesnes, 385.

Digitized by Google

Relation du siege d'Orléans par les Anglois, 361.
* RHASES, livre sur la nature des Métaux, 215.
Rituel Romain, 115.
* ROMMAIN (*Henri*) Abrégé de Tite-Live, 246. Compendion historial, *ibid.*
ROSET (*Michel*) Histoire de Genève, 377; sa continuation, *ibid.*
* ROUROY (*Jean de*) Traduction des stratagemes de Frontin, 427.
RUPE SCISSA (*Jean de*) de la nature de la pierre philosophale, 215.

S

* SALEMON (*Pierre*) Traités moraux, 407.
* SALLUSTE, la guerre de Catilina & de Jugurtha, 144.
* SARISBERI (*Jean de*) Policraticon, 226.
SAVYON (*Jean*) Histoire de Genève, 378.
SCAZAVEL, Traités de Jurisprudence, 202.
SÉNEQUE, questions naturelles, 205; Traité de la consolation, de la vie heureuse, de la tranquillité de l'esprit, de la briéveté de la vie, de la colere, 225. Epître de Séneque à St. Paul, & de St. Paul à Séneque, 224.
SERICO (*Lombard à*) de la maniere déconomiser, la vie, 224.
Sermons divers, 81, 312.
Songe de l'Auteur de Pestilence, 422, 448.
STACE, la Thébaïde, 230.
Statuts de l'Eglise de Genève, 192; de Savoye, 203.
SYMMACHUS, Lettres, 248.
Synodes nationaux de France, 315; provinciaux, 316.

T

TÉRENCE, Comédies, 229.

Digitized by Google

TESCHIN (*Jean de*) ouvrage d'Alchymie, 214.

Teſtament, le nouveau en Syriaque, 25.

Theſes ſoutenues dans l'Auditoire de Théologie à Genève, 119; ſur l'homme, défendue à Paris, 120.

ST. THOMAS D'AQUIN, de la vérité théologique, 81; * le livre des vices & des vertus, 404; de la tranſmutation des métaux, 213.

* TILLET, du Chronique, 359.

TIRON, notes ou abréviations, 217.

TITE-LIVE, premiere Décade, 144.

TOLETANUS, extraits ſur la Pierre philoſophale, 215.

* TRALLES (*Alexandre de*) ſur les Fiévres, 206.

Traités ſur les cérémonies Judaïques, 23; ſur l'abſolution, 118; ſur la juſtification, 120; ſur le péché & la pénitence, 123; ſur la Ste. Cene, 310; * moraux, 414.

Traités ſur les Cadrans ſolaires, 210; ſur les eaux, 216; complet ſur l'Alchymie, 215.

Tranſmutation de l'argent en or, 215.

TREDEHAN (*Pierre*) Traduction de Virgile en vers, 428.

* TRISTAN (le Roman de) 453.

* Troye, hiſtoire de ſa conſtruction & deſtruction, 142; de ſa deſtruction, 337.

* TURHETI, deſcription d'un inſtrument Aſtronomique, 209.

TZETZES, Scholies ſur Heſiode, 49.

V

* VASQUES de Lucene, Traduction de la Cyropédie, 240; * de Quinte-Curce, 341.

Vers latins ſur l'Hiſtoire & la Théologie, 123.

Vie des anciens Philoſophes, 189; de Guillaume Farel, 385.

* VILLAZAN (*Jean Nonnius de*) Hiſtoire du Roi Alphonſe, 459.

Digitized by Google

* Voyages d'Outremer, 359.
Usage de l'Astrolabe, 207.

Z

ZELENTO (*Pierre de*) Méthode de la Philosophie occulte, 213.

F I N.

APPROBATION.

Permis d'imprimer ensuite de la délibération de la Direction de la Bibliothéque.

BONNET,
Lieutenant de Police
& Scholarque.

Genève, ce 24 Septembre 1778.

A GENEVE, de l'impr. de J. P. BONNANT.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOT. ACADEM. TAURIN.
LIBERTE ET PATRIE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google